

OEUVRES COMPLETES

DE S. E.

LE CARDINAL DECHAMPS

DE LA CONGRÉGATION DU T.-S. RÉDEMPTEUR,

ARCHEVÊQUE DE MALINES,

PRIMAT DE BELGIQUE.

TOME PREMIER.

MALINES,

H. DESSAIN,

IMPRIMEUR DU SAINT-SIÈGE, DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA
PROPAGANDE ET DE L'ARCHEVÊCHÉ DE MALINES.



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2008.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

DÉPOSÉ. — TOUTS DROITS RÉSERVÉS.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

Nous apportons une bonne nouvelle aux amis de la science et de la foi : la publication des œuvres complètes de Son Eminence le Cardinal Dechamps, Archevêque de Malines. Plusieurs volumes de ces œuvres ont paru successivement, à partir de 1843, mais le Cardinal a beaucoup écrit dans ces derniers temps, et c'est la première fois que tout ce qu'il a écrit, se trouve réuni en une seule édition.

Il est désormais superflu de s'étendre sur l'importance de ses travaux. Trois choses, ou plutôt trois faits l'ont établie depuis longtemps : et d'abord, la plupart des ouvrages du Cardinal ont été, dès leur apparition, traduits dans les principales langues de l'Europe, et c'est l'Allemagne, par d'éminents écrivains de Mayence, qui a pris l'initiative de ces traductions ; — les ouvrages du Cardinal ont donné lieu à de vives controverses, à de grandes luttes doctrinales ; — ils en sont sortis triomphants, car on s'appuie sur eux dans l'enseignement classique, là même où les luttes furent les plus ardentes, comme le prouvent de récentes pu-

blications de plusieurs professeurs de Saint-Sulpice.

Mais ces faits ont été suivis d'autres faits d'une plus grande portée : Dans un Bref relatif au travail si connu que Monseigneur Dechamps a fait paraître en 1869 sur *l'Infaillibilité et le futur Concile*, le Pape Pie IX caractérise ainsi les œuvres du Cardinal : « Nous vous félicitons, Vénérable
« Frère, de ce que, dans ce nouvel ouvrage,
« comme dans ceux qui l'ont précédé, vous avez
« fait voir clairement que la droite raison rend
« un tel témoignage à la foi catholique, que non-
« seulement les croyants, mais les rationalistes
« eux-mêmes sont contraints de reconnaître l'ab-
« surdité des opinions qui lui sont contraires :
« *Gratulamur, tibi, Venerabilis Frater, quod,*
« *sicut alias, sic in nupero opere tuo : DE INFAL-*
« *LIBILITATE ET CONCILIO GENERALI, luculenter osten-*
« *deris, ita rectam rationem suffragari catho-*
« *licæ fidei, ut non modo pii, sed et ipsi rationa-*
« *listæ absurda fateri cogantur commenta quæ*
« *ab ipsa dissentiant.* » C'est là, en effet, le caractère général des œuvres du Cardinal : de mettre en pleine lumière l'harmonie de la raison et de la foi.

Après un tel éloge du Chef de l'Église, il n'est pas étonnant que dans la Constitution *Dei filius*

sur les grandes erreurs qui règnent de nos jours, le Concile du Vatican ait confirmé l'une des données fondamentales des œuvres apologétiques du Cardinal, quand il a constaté que le grand fait de l'Eglise catholique constitue, *par lui-même*, un motif décisif de crédibilité, c'est-à-dire une preuve irréfragable et toujours vivante de la divinité du christianisme ; vérité qui n'est pas nouvelle, sans doute, comme le Cardinal l'a toujours fait remarquer avec soin, mais que l'on a trop souvent perdue de vue dans l'enseignement philosophique et théologique. Monseigneur Pie, le savant Evêque de Poitiers, écrivant à un Docteur en théologie de l'Université de Louvain¹, s'exprimait ainsi à ce sujet : « J'ai particulièrement apprécié ce que
« vous dites si bien de la constatation populaire
« de la véritable doctrine religieuse. Ce point
« avait été traité d'une manière neuve et saisissante par votre éminent métropolitain, alors
« qu'il était encore le P. Dechamps, et la première constitution doctrinale du concile du Vatican lui a fait l'honneur très-mérité de reproduire le fond et à peu près la forme de son
« argument. Je m'explique donc fort bien que
« vous l'ayez mis en lumière avec complaisance. »

¹ Le Docteur Van Weddingen.

L'ouvrage que le Cardinal a intitulé : *Le Christ et les antechrists dans les Ecritures, l'histoire et la conscience*, démontre la divinité de Jésus-Christ par l'unité manifestement surhumaine des deux Testaments, par l'histoire générale du monde, par l'histoire intime de l'homme lui-même. Ce volume a paru bien avant l'écrit de M. Renan sur Notre Seigneur Jésus-Christ, et il a d'avance réduit à l'impuissance cette nouvelle tentative sacrilège, en montrant que pour nier la divinité du Christ, il faudrait changer l'ordre des temps, refaire les siècles, créer une nouvelle histoire de l'humanité, et que pour penser à cela, il est six mille ans trop tard.

Dans les *Entretiens* sur la démonstration catholique de la révélation chrétienne, le Cardinal établit la thèse dont nous parlions tout à l'heure : que l'Eglise, revêtue de ses éclatants caractères, reste en ce monde le témoin irrécusable de la divinité de son auteur, la preuve permanente de la vérité de la foi. *Les Entretiens*, dans cette dernière édition, sont précédés d'une préface où se trouve résumée la controverse à laquelle ils ont donné lieu.

Dans les deux volumes sur la *Certitude en matière de religion*, l'auteur réunit et résume, non ses deux premiers ouvrages, mais ce qu'ils ont de

commun, c'est-à-dire la démonstration de la foi par toute *une chaîne de faits subsistants*. Reprenant ainsi, en partie du moins, ce qu'il avait déjà publié, l'auteur se montre peut-être ici plus maître encore de son sujet, plus rapide dans l'exposé des faits, plus fier de ce qu'ils ont de victorieux, quand il porte à l'incrédulité le défi qu'elle n'a jamais relevé.

La Nouvelle Eve est une œuvre à la fois dogmatique et ascétique. Nous l'intitulerions volontiers *Mariologie*, car elle contient *la science proprement dite* des grandeurs de Marie, mais la science mise à la portée des gens du monde, et aussi pleine d'onction que de lumière. Les prières qui terminent tous les chapitres de *la Nouvelle Eve* ont été, nous en sommes sûrs, écrites à genoux. On y retrouve l'orateur qui finissait tous ses sermons par une prière, et qui savait si bien faire prier avec lui.

Le volume sur *l'Infaillibilité et le Concile général* est complété, dans cette édition, par les lettres de l'auteur à divers publicistes. On y remarque surtout celles où les chefs du pauvre *vieux-catholicisme*, si convaincus de la supériorité de leur critique, sont confondus par des documents du premier ordre, et que l'on croyait perdus, sur la tradition de l'Église de France, et en particulier

sur la fameuse assemblée du clergé en 1625 et 1626.

Les œuvres *exclusivement* oratoires ne comprendront qu'un volume, mais deux des quatre volumes des œuvres pastorales appartiennent en partie aux œuvres oratoires elles-mêmes. — Les œuvres *exclusivement* pastorales et administratives contiennent des Documents très-importants au point de vue de l'histoire ecclésiastique et des luttes de l'Église à notre époque.

Les opuscules comprendront trois volumes. Les divers titres de ces opuscules indiquent assez ce qu'ils ont de pratique et d'intéressant. Ce sont : *Pie IX et les erreurs de son temps* ; — *La franc-maçonnerie* ; — *la loge et le temple* ; — *Appel et défi : appel à la bonne foi d'un protestant de naissance, et défi à un rationaliste de profession* ; — *Avertissement aux familles sur plusieurs erreurs relatives à l'éducation publique* ; — *Le progrès des arts* ; — *La vie de plaisirs* ; — *La grande pensée de S. Vincent de Paul, et la principale de ses œuvres* ; — *Les origines de la Fête-Dieu* ; — *La sainte Étole vengée, et le pèlerinage de Saint-Hubert* ; — *Le libéralisme et les Catholiques-libéraux* ; — *Lettre à sa Majesté l'empereur d'Allemagne* ; — *Du serment de fidélité à plusieurs Constitutions modernes.*

Le volume des *Mélanges* contient des dissertations d'une haute portée, par exemple :

Sur l'influence de la philosophie allemande et principalement de la méthode de Hegel.

Sur le dogme de la création.

Sur les extrémités doctrinales auxquelles sont réduits ceux qui nient le péché originel.

Sur les préjugés relatifs à l'apocalypse ; — sur les obscurités et les clartés de cette prophétie, dont les grands traits sont expliqués dans le même sens par l'unanimité des Pères ; — sur les erreurs relatives à la fin du monde.

Sur un caractère des prophéties en général, et en particulier de la prophétie d'Isaïe : *Ecce Virgo concipiet et pariet filium*.

Le volume des *Lettres philosophiques et théologiques* est suivi de trois ou quatre volumes de *Lettres diverses*, où l'on trouve un assez grand nombre de lettres de direction.

Dans *un mot de l'auteur*, sorte de préface de ces œuvres complètes, le Cardinal dit : « J'avoue
« que, semblable à bien d'autres, j'ai toujours dési-
« siré quelques années de repos et de solitude,
« afin de revoir mes divers écrits à loisir, mais le
« temps s'envole, la vieillesse vient, et le repos ne
« vient pas. Il faut donc que je me résigne à une
« révision rapide, quoique attentive, de ce que j'ai

« publié jusqu'ici. Après tout, cette sorte de révi-
« sion est peut-être la meilleure. Dans les livres
« remaniés avec trop de soin, la pensée est ordi-
« nairement rendue d'une manière moins vive et
« moins vivante que dans les œuvres de premier
« jet. Et puis, tous, nous sommes disposés à mieux
« accueillir la vérité, lorsqu'elle se présente vêtue
« sans recherche, et parfois même dans un certain
« négligé. Faits pour elle, nous la voulons pour
« elle-même, sans prendre garde à son costume.
« Les plus magnifiques ornements, d'ailleurs, n'a-
« joutent rien à sa beauté, et ne peuvent augmen-
« ter l'éclat qui lui est propre. Cette pensée con-
« sole tous ceux qui n'écrivent pas pour écrire,
« mais pour servir les âmes. »

Nous croyons pouvoir ajouter, comme éditeur, que ce que le Cardinal vient de dire ne l'a cependant pas empêché, en revoyant ses écrits, d'y faire des milliers de modifications, et de nous déclarer un jour qu'arrivé à l'âge de près de soixante-dix ans, il ne signerait de bon cœur les écrits de sa jeunesse, et même ceux de son âge mûr, que dans la forme où les reproduit l'édition des *œuvres complètes*.

AVERTISSEMENT

AUX

FAMILLES CHRÉTIENNES

SUR PLUSIEURS ERREURS RELATIVES A L'ÉDUCATION¹.

Un père de famille fort préoccupé de l'avenir de ses enfants, de leur avenir temporel surtout, nous disait un jour : Je sais que l'université où j'ai placé le plus jeune de mes fils est l'œuvre de la maçonnerie, puisque celle-ci vient de la réclamer pour sa fille avec un sinistre éclat, mais Charles s'y prépare au doctorat en philosophie et lettres, et dans les cours qu'il fréquente, il n'est pas question de religion ; on n'y agite que des problèmes philosophiques, historiques et littéraires. Du reste, il m'assure que la morale y fait partie du cours de philosophie, et je l'entends souvent parler de la morale universelle, ce qui ne laisse pas de me rassurer. Ses deux aînés suivent les cours d'une Université officielle dont plusieurs professeurs, il est vrai, ne sont pas chrétiens, car on m'a lu dernièrement des passages de leurs œuvres où ils nient la Divinité de Jésus-Christ, mais Jules étudie en droit, et Paul en médecine, et tous les deux me

¹ C'est le titre de l'opuscule que nous avons publié en 1850, mais dont la pensée est ici plus développée.

jurent que leurs maîtres ne font jamais mention du christianisme.

Un autre chef de famille nous disait encore : J'élève mes enfants chez moi, et je leur donne d'excellents maîtres. J'avoue que ceux-ci n'ont pas de foi, et que leur vie n'est guère exemplaire, mais ils ne touchent pas à la foi dans leurs leçons, et leurs exemples restent sans influence sur mes fils.

Qui n'a entendu des affirmations du même genre sortir de la bouche de pauvres parents trompés ? Il n'est donc pas inutile de faire toucher au doigt les erreurs qu'elles renferment.

Et d'abord, c'est une erreur aux yeux de la raison comme aux yeux de la foi, de croire que l'enseignement scientifique, pris dans son ensemble, puisse être sans relation avec l'enseignement religieux. La vérité, au contraire, c'est que l'enseignement scientifique en général est nécessairement chrétien ou antichrétien, sans pouvoir se poser dans l'isolement, à distance et comme bien loin de la religion, au nom d'un respect hypocrite.

C'est une erreur encore de croire à une *séparation* possible entre l'instruction morale et l'instruction religieuse. La vérité, au contraire, c'est que si *l'union* n'existe pas entre elles, la lutte y prendra nécessairement sa place.

C'est toujours une erreur de croire que pour constituer un système parfait d'éducation, il soit suffisant d'unir l'instruction morale et l'instruction

religieuse à l'instruction scientifique. La vérité, au contraire, c'est que pour achever l'éducation de l'homme, il faut *une force distincte* de l'action purement intellectuelle, il faut la *puissance* morale de l'exemple.

C'est une erreur enfin de croire que l'éducation religieuse implique un enseignement scientifique exclusivement donné par les ministres de la religion ; mais c'en est une aussi de supposer que l'instruction donnée par les laïques, comme la charité exercée par les laïques, ou par les institutions de l'Etat, soient des forces sociales destinées à remplacer l'action désormais superflue de l'Eglise dans la sphère de l'enseignement et des bonnes œuvres.

Examinons successivement ces diverses erreurs :

I.

C'est une erreur, avons-nous dit, de croire que l'instruction en général, que l'enseignement scientifique à ses trois degrés, élémentaire, moyen et supérieur, puisse être sans relation avec la religion, ou qu'on puisse le donner en faisant abstraction de la question religieuse ; la vérité, au contraire, c'est qu'il est impossible de le poser ainsi à l'écart, et qu'il sera toujours, et nécessairement, ou chrétien ou antichrétien.

Nous le disons de l'instruction en général, de l'enseignement scientifique dans son ensemble,

parce qu'il est des branches de l'enseignement qui ne touchent pas nécessairement à la religion, du moins par leur superficie. Certes, parmi les questions que réveille l'étude des langues, par exemple, il en est de profondément religieuses, mais cette étude, dans ce qu'elle a de grammatical et de purement technique, n'exige pas qu'on aborde ces grandes questions. Il en est de même des mathématiques, car si l'ignorance seule peut méconnaître les relations fondamentales des vérités mathématiques avec les vérités métaphysiques, et avec les vérités divines manifestées par la révélation, comme le prouvent les travaux et les immortelles découvertes de Keppler, il n'en est pas moins vrai que l'on peut parcourir le cours des sciences exactes, sans qu'on y fasse nécessairement mention de ces relations ravissantes. Mais si ces branches de l'enseignement ne touchent à la question religieuse que par leurs profondes racines, la plupart des autres, la philosophie, les lettres, l'histoire, le droit public et privé, les sciences naturelles et la médecine, en un mot, l'étude de l'homme et du monde, de la nature et de la société, des doctrines et des faits, se trouve invinciblement mêlée à l'étude de la religion. Ceux qui l'oublient confondent la vérité et la fable, la religion et les religions, le christianisme qui embrasse tous les temps, avec ses altérations à diverses époques, et prouvent par là même qu'ils ignorent ce qui distingue la foi catholique de toutes les

erreurs religieuses, c'est-à-dire ses indestructibles liens avec la raison, avec la nature et avec l'histoire.

Je dis d'abord ses indestructibles liens avec la raison, parce qu'il est impossible de respecter les droits de la raison et de se soumettre aux devoirs qu'elle impose, sans rechercher ce qu'il faut penser de la foi catholique. Pourquoi ? Parce que c'est à la raison que la révélation de Jésus-Christ s'adresse par l'autorité vivante qui la perpétue, et que c'est à la raison qu'elle prétend prouver clairement son origine. Il faut bien distinguer ici la *vérité* de la révélation, *des vérités* révélées : celles-ci sont supérieures à la raison, et malgré l'admirable lumière qu'elles répandent sur tout ce qui intéresse l'esprit humain, elles ne peuvent être saisies en cette vie par tous leurs côtés avec évidence ; mais celle-là peut l'être, car la vérité de la révélation est évidente par les faits mêmes qui la prouvent incontestablement divine. La vérité de la révélation, c'est-à-dire du fait de la révélation et de ses caractères positivement divins qui sont des faits à leur tour, est donc une question de raison, une question de science, et quiconque passe à côté de ce fait sans le regarder, quiconque passe à côté de ce fait immense qui touche à tout, à tous les temps et à toutes les grandes choses du monde moral, sans s'arrêter pour le considérer avec une avide attention, loin de prouver qu'il aime la science, prouve au contraire qu'il en a peur.

J'ai dit encore que ce qui distingue la vérité religieuse de toutes les erreurs, ce sont ses indestructibles liens avec la nature et avec l'histoire. Il est impossible, en effet, de toucher à la science de la nature ou à la science de l'histoire, sans rencontrer aussitôt la religion, et cela est si vrai, que quiconque prétend faire abstraction du christianisme dans ces deux sphères des connaissances humaines, n'en fait réellement pas abstraction, mais en nie par là même implicitement ou indirectement l'origine et la portée.

Du reste, cette négation indirecte, purement tacite, ne saurait rester telle. Nous allons le reconnaître avec une évidence qui confond les prétentions contraires, très-peu scientifiques à coup sûr, sinon simulées.

L'enfant apprend l'histoire de la création. Le jeune homme en vérifie plus tard l'admirable harmonie avec les faits observés par la science¹ astronomique, géologique et naturelle ; ou bien il en fait l'objet de ses railleries, sur la parole d'un maître ou d'un auteur qui n'a rien appris depuis les

¹ Les vérités révélées n'ont pas besoin de cette vérification pour être certaines. Elles le sont, par cela seul qu'elles sont révélées de Dieu. Et nous sommes certains de leur révélation par les faits éclatants qu'on appelle motifs de crédibilité. Mais si la vérification dont nous parlons n'est pas l'objet de la foi, ni même de la science de la vérité de la foi, elle l'est de la pleine science des vérités de la foi, science admirable qui touche à toutes les autres.

plaisanteries de Voltaire, spirituelles au point de vue de la littérature, mais parfaitement niaises au point de vue de la science.

L'enfant apprend les noms des anciens peuples, et ceux des pères des nations jusqu'à l'origine du genre humain. Le jeune homme scrute la science qui démontre l'unité de notre espèce, les sources des races, la fermeté de la chronologie biblique ; ou bien il apprend à compter pour rien la mémoire historique du monde, pour donner la préférence aux rêves des Indiens ou aux fables des Chinois, malgré le témoignage que ces fables et ces rêves eux-mêmes rendent à la grande vérité dont ils sont la manifeste altération, l'incontestable contre-épreuve.

L'enfant parcourt des yeux la Mappemonde, et s'instruit des différentes religions des peuples. Le jeune homme étudie les causes de ces variations, suit le grand fleuve de la vérité primitive en constatant la dérivation des erreurs qui se perdent avec les siècles, et voit l'unité de la vérité comme il a vu l'unité de l'humanité ; ou bien on lui apprend à méconnaître avec Volney cette unité divine où elle est, à la chercher où elle n'est pas, et à nier le type original et divin, à cause de la ressemblance défectueuse des copies faites de main d'homme.

L'enfant apprend l'abrégé de l'histoire de l'Eglise. Plus tard le jeune homme sera, selon ses auteurs et ses maîtres, pour ou contre l'action de cette Eglise.

Il la verra éminemment civilisatrice, abolissant l'esclavage sans violence et sans clameurs, adoucissant les mœurs, réhabilitant les faibles, la femme, l'enfant, le pauvre, les petits ; soutenant de ses mains victorieuses la base de tout progrès social, la famille appuyée elle-même sur l'unité et la sainteté du mariage ; défendant la grande condition de la société moderne, la distinction des deux puissances, et protégeant par sa parole que rien n'enchaîne, tous les droits contre toutes les tyrannies ; ou bien il jugera tout au point de vue de l'école historique qui s'en va, école si catégoriquement, mais si véridiquement définie : *La conjuration contre les faits*. On lui apprendra donc à faire de la philosophie de l'histoire, comme Augustin et Bossuet, ou comme Voltaire et Gibbon, ou comme les éclectiques modernes qui n'ont qu'une pensée flottante, c'est-à-dire qui n'en ont pas.

Est-il nécessaire de démontrer plus longuement que la prétention d'organiser un système d'enseignement où il ne serait pas formulé d'avis sur la question religieuse est une prétention illusoire ? Faut-il le faire encore en rappelant la nature d'autres branches essentielles de l'enseignement ? Faut-il constater que la philosophie, par exemple, c'est-à-dire la science de Dieu, de l'homme et du monde moral, ne peut se taire sur le christianisme sans niaiserie ou sans mauvaise foi ? Faut-il prouver que l'étude des lettres et des arts ne sera plus qu'un culte

fanatique de l'antiquité païenne, qu'une sorte de fétichisme à l'égard des écrivains et des artistes grecs et romains, si l'on y fait abstraction des grandes œuvres du génie chrétien, soit dans le monde antique du christianisme primitif, soit dans le monde moderne qui est lui-même l'œuvre du christianisme accompli par l'incarnation ? Faut-il insister enfin sur l'absurdité d'un système d'enseignement où l'histoire profane et l'histoire religieuse seraient considérées comme indépendantes l'une de l'autre, et faut-il faire voir que l'histoire religieuse est l'âme même de l'histoire profane, le vrai fond de l'histoire de l'humanité ; que les diverses civilisations sont caractérisées par les croyances ; qu'il est impossible de définir ce qui distingue le monde moderne du monde antique sans mettre en regard le paganisme et le christianisme ; que le tableau de l'enfantement même du monde moderne n'est que celui de la lutte des premiers siècles de l'Église contre l'empire de la force ; que pour se taire sur la question religieuse, il faudrait passer sous silence toutes les grandes époques de l'histoire : le moyen âge où l'Église discipline les barbares, les élève, les civilise ; le seizième siècle où elle résiste au protestantisme qui tente de ramener le droit païen avec l'empire de l'homme seul ; le dix-huitième où cet empire reprend sa place dans le monde pour recommencer la lutte des premiers temps ; l'histoire contemporaine enfin où la question

religieuse domine tellement toutes les autres, qu'il suffit de se placer au point de vue religieux pour se rendre compte de l'esprit qui met tous les partis en mouvement ?

Et cependant il est encore des esprits qui se croient plus éclairés que les autres, parce qu'ils demandent le silence de l'enseignement en matière de religion ? D'autres, moins étrangers aux choses qu'ils prétendent régler, se bornent à réclamer ce qu'ils appellent l'impartialité religieuse dans l'enseignement. Mais cette impartialité qu'ils réclament n'est pas l'impartialité historique à l'égard *des hommes* fidèles ou infidèles : c'est l'impartialité à l'égard *des doctrines* elles-mêmes, c'est-à-dire à l'égard de ce qui intéresse fondamentalement l'esprit et le cœur de l'homme, la paix, la liberté, le progrès des âmes et du monde. Or, l'impartialité en fait de doctrines, c'est le doute, le doute que l'on comprend à l'égard des systèmes encore en quarantaine, encore à l'épreuve, mais qui est un nonsens à l'égard du christianisme, à l'égard d'une doctrine éprouvée depuis deux mille ou plutôt six mille ans, et sur laquelle il faut, quand on monte dans une chaire d'enseignement, savoir dire oui ou non sans hésiter. Celui qui doute, ici, ne doit pas enseigner, mais s'instruire.

Le doute, le scepticisme en religion n'est qu'une maladie intellectuelle. L'homme est une intelligence, un être doué de raison pour se déterminer

dans sa conduite, non par l'aveugle instinct, mais par le libre choix d'une volonté éclairée elle-même par la vue d'une fin préconçue. Or, la religion n'est que la science de la fin dernière de l'homme, de la fin même de la vie. Pour que l'homme eût ici le droit de rester dans le doute, il faudrait donc qu'il eût celui de vivre sans savoir pourquoi, c'est-à-dire de vivre sans raison, de ne pas vivre en homme. Et voilà pourtant le droit revendiqué par des esprits qui s'appellent rationalistes ! Ce prétendu droit n'est en réalité qu'un rêve d'esprits malades, une véritable infirmité morale qui prive non-seulement l'homme de la vue de sa fin et de la loi de sa vie, mais aussi de la vue de la fin de l'humanité et de la loi qui régit sa marche, qui rend raison de ses progrès, qui explique ses haltes, ses égarements et ses chutes. Sans cette vue cependant, qu'est-ce que l'histoire du monde ? L'insignifiant tableau d'une fourmilière d'hommes se disputant de siècle en siècle les grains de sable qu'on appelle les empires. Il est évident que pour en faire une science, il faut connaître la loi providentielle qui domine les mouvements de la liberté humaine, loi que les nations suivent ou violent à leur gré, mais sans pouvoir échapper aux conséquences de leur choix. Se taire sur cette loi, ou la traiter comme une énigme, ce n'est pas de l'impartialité religieuse, c'est tout simplement du scepticisme, c'est-à-dire de l'ignorance ou de l'irréligion.

II.

Ce que nous venons de dire de la science en général, est également vrai, et même à plus forte raison, de la science morale en particulier, c'est-à-dire que si celle-ci n'est pas chrétienne, elle sera antichrétienne et le sera nécessairement.

La morale est la science du devoir ; la sphère du devoir comprend l'ordre entier de nos obligations envers Dieu, envers nous-mêmes et envers nos frères ; et c'est sous ce triple rapport qu'en prétendant au droit de faire abstraction du christianisme, l'enseignement moral renie par là même le christianisme.

Mais pourquoi, dira-t-on, pourquoi la morale naturelle (qui comprend la religion naturelle) ne peut-elle faire abstraction de la foi chrétienne sans être antichrétienne ?

Elle ne peut pas pour deux raisons fondamentales :

La première, parce que le christianisme enseigne que la nature humaine n'est plus dans l'état où Dieu l'avait créée, mais dans un état de déchéance ; qu'elle est *cruellement blessée par sa chute*¹ ; que *l'esprit de l'homme a été rempli de ténèbres et sa volonté inclinée au mal*², de sorte que *la lumière de sa raison s'est af-*

¹ Allocut. de S. S. Pie IX, du 9 déc. 1854.

² Ibid.

*faiblie*¹ en même temps que la puissance de sa volonté ; et que la raison par conséquent a désormais besoin de la lumière de la révélation pour connaître pleinement et certainement tout l'ordre moral naturel lui-même, comme la volonté a désormais besoin du remède ou du secours réparateur de la grâce pour accomplir aussi toute la loi naturelle. La science morale qui prétendrait ici se suffire à elle-même serait donc deux fois antichrétienne, et par rapport à la connaissance de la loi morale, et par rapport à la connaissance et à la possession des moyens de la suivre. Elle serait en même temps irrationnelle, parce que c'est la raison qui constate le besoin d'une lumière supérieure à la sienne pour résoudre les questions morales qu'elle pose elle-même et ne résout pas ; et que c'est elle encore qui reconnaît à ses caractères la lumière divine qui vient les résoudre.

La seconde raison qui descend à la morale de faire abstraction de la révélation, si elle ne veut pas être antichrétienne, c'est que le christianisme enseigne que l'homme n'a pas été créé seulement pour atteindre sa fin propre et naturelle, ou pour jouir pleinement de sa vie intellectuelle et morale, mais que sa destinée est plus haute, qu'elle est surnaturelle, et qu'il est appelé à la participation de la vie increée de Dieu même, destinée ineffable à laquelle il fut rappelé dès l'origine, aussitôt

¹ Ibid.

après sa chute, par la grâce de la rédemption. La morale qui prétendrait se borner à nous parler de notre fin naturelle et de la loi qui répond à cette fin, revendiquant ainsi le droit de se taire sur notre destinée supérieure et sur la loi qui correspond à cette destinée, serait donc par là même antichrétienne. Elle serait en même temps irrationnelle, puisque la raison défend à l'homme de faire abstraction des bienfaits positifs de Dieu, et de tourner le dos à la lumière qui les lui révèle. L'ordre naturel et l'ordre surnaturel étant inséparablement unis par la volonté de Dieu, et cette union étant manifeste à la raison par la lumière de la révélation, la raison n'a pas le droit de repousser cette lumière, de séparer ce que Dieu a uni, d'embrasser une partie de l'ordre de la Providence, et de se passer de l'autre.

Mais il faut mieux pénétrer encore ces deux raisons fondamentales. Voici de simples et profondes paroles qui nous y convient :

« La droite raison, dit l'auteur de l'imitation, la droite raison naturelle est en nous comme une étincelle cachée sous la cendre. Elle conserve encore au milieu d'épaisses ténèbres le discernement du bien et du mal, mais elle est dans l'impuissance d'exécuter tout ce qu'elle approuve, et ne jouit plus de la pleine lumière de la vérité, ni de la pleine pureté de ses affections¹. »

¹ Imit. l. 3, c. 33.

Oui, tout le monde le sait ; mais si la raison ne discerne plus le bien du mal qu'à travers d'épaisses ténèbres, si elle ne jouit plus de la pleine lumière de la vérité, que deviendra la loi morale ? que deviendra la certitude du devoir sans la certitude de la vérité qui seule est la base du devoir ? Vous me dites en vous faisant à votre insu l'écho de la révélation chrétienne : *Aimez Dieu par-dessus tout, et tous les hommes comme vos frères, car c'est là toute la loi*, et vous dites très-bien, mais si je ne connais Dieu qu'à peine, si je ne l'aperçois qu'à travers d'épaisses ténèbres, si sa nature me paraît un profond mystère, et sa volonté à mon égard une redoutable question, comment serai-je pour l'aimer par-dessus toutes choses ? Votre conscience ne vous dit-elle pas ce que l'histoire atteste et ce que le christianisme enseigne : l'impuissance où se trouve la raison réduite à ses propres forces de nous donner sur Dieu, sur la nature, la puissance créatrice, la sagesse, la bonté, l'amour, la providence, la justice de Dieu, *les notions certaines et indubitables*¹ sans lesquelles le premier et le plus grand de tous les devoirs, celui de l'amour de Dieu se trouve sans appui ? Ne savez-vous pas, que parmi les sages de l'antiquité, il en est jusqu'à deux ou trois, Platon, Sénèque et Epictète, qui parlèrent de ce devoir, et encore le premier le fit-il, grâce aux traditions de l'Orient où il confesse avoir

¹ 2. 2. q. 2. a. 4.

puisé sa doctrine¹, et les deux autres, grâce au retentissement de la prédication chrétienne qui redisait au monde la parole primitive en l'accomplissant². Mais aucun d'eux n'a indiqué le moyen de remplir ce devoir, d'arriver à l'accomplissement de cette première des lois ; aucun n'a *demandé à Dieu de l'aimer et le suivre*, selon l'observation profonde et décisive de Pascal ; aucun n'a dit aux hommes : Dieu donne l'esprit d'amour à ceux qui le demandent : *Dabit spiritum bonum petentibus se*³. Les philosophies qui se sont séparées de la révélation ne se sont-elles pas trompées toutes sur Dieu, et dans les temps anciens, et dans les temps modernes ? Mais faut-il, pour se convaincre ici de l'infirmité de la raison, recourir à l'histoire ancienne ou à l'histoire contemporains des égarements de l'esprit humain ? La raison, dès qu'elle rentre en elle-même, n'en trouve-t-elle pas la preuve dans son propre fond ? Ne lui suffit-il pas de s'interroger de bonne foi pour savoir qu'en cette

¹ Le Christ et les antech t. 2.

² Sénèque était en correspondance suivie avec son beau-frère Porcius Festus, ce gouverneur de Césarée devant lequel saint Paul, en qualité de citoyen romain, en appela à César, et qui, sur cet appel, envoya l'apôtre à Rome. L'univers sait que la parole de saint Paul pénétra jusqu'au palais de Néron dont Sénèque avait été le précepteur. — Epictète était l'esclave d'un affranchi de Néron, et mourut sous Marc-Aurèle.

³ Luc. XI, 13.

matière, elle n'a pas plus de certitude que n'en eurent, sans la révélation, Platon, saint Augustin, saint Thomas, et tant d'autres grands hommes dont nous avons les exemples et les aveux ? Comment ! la notion de la puissance *créatrice* sans laquelle on n'a de Dieu que des idées misérables et fausses, a manqué aux plus forts des sages du paganisme, et vous croiriez avec M. Jules Simon, M. Saisset, et quelques autres ingrats, vous croiriez en être pourvu par votre propre force, indépendamment de la lumière de la révélation ?

Le premier des devoirs, la première des lois morales a donc le besoin de la révélation pour ne pas redevenir une question, au lieu de rester la première des lois.

Il en est de même de la seconde qui comprend toutes les autres. L'on ne peut, en effet, m'imposer l'obligation d'aimer tous les hommes comme mes semblables, comme mes frères, d'aimer d'un véritable amour de fraternité les hommes de toutes les races, et chacun d'eux comme moi-même, si j'ai le droit de douter qu'ils soient en effet mes frères de la grande famille humaine, si j'ai le droit de contester l'unité du genre humain. Un poète qui veut être philosophe¹, disait dernièrement dans une lettre reproduite par les journaux sur la question de l'esclavage, que la controverse relative à l'unité de l'espèce humaine ne devait pas empê-

¹ M. Victor Hugo.

cher tous les hommes de se considérer comme frères, puisque, dans tous les cas, ils auraient le même Dieu pour père. Mais toutes les créatures sont, en ce sens, nos frères et nos sœurs, comme les appelait saint François d'Assise, et nul cependant n'oserait faire à l'homme une loi d'aimer et de traiter les plantes et les bêtes comme lui-même.

La science, il est vrai, la pleine science du moins, parle comme la révélation sur l'unité du genre humain, mais l'immense généralité des hommes n'a ni le temps, ni la volonté, ni les dispositions requises, pour se mettre en possession de cette science dont les plus illustres écrivains, nous venons de le voir, restent eux-mêmes dépourvus.

La révélation, la parole de Dieu qui vient à nous la première, est donc nécessaire aussi pour donner un fondement sûr à la grande loi qui résume toutes les autres, à la loi de la charité, de la fraternité humaine, et sans ce divin enseignement, j'aurais le droit de penser comme Aristote et comme Platon sur *l'infériorité naturelle* de certaines races, et de croire comme eux à l'existence d'hommes destinés à l'esclavage par leur nature même¹.

Mais ce n'est pas seulement la vérité sur la nature de Dieu et sur la nature de l'homme, ce n'est pas seulement cette double base nécessaire de la morale, qui se trouve ébranlée pour quiconque

¹ V. leurs paroles citées par Balmès dans la *Civilisation européenne*.

fait abstraction de la révélation, ce sont encore d'autres vérités également nécessaires à la science du devoir.

Que deviendrait, en effet, la loi morale, si elle était dépourvue de sanction suffisante? Que deviendraient ses prescriptions, si elles n'étaient appuyées sur des motifs assez efficaces pour les faire accomplir? Mais ces motifs de crainte, d'espérance et d'amour, où les puiserons-nous sinon dans les vérités éternelles, dans la divine lumière répandue par la foi sur nos fins dernières? Ce que nous avons à craindre si nous résistons à la loi, ce que nous avons à espérer si nous l'accomplissons par amour, c'est-à-dire la plénitude même de l'amour réservée au ciel à ceux qui ont commencé à aimer Dieu sur la terre, tout cela n'est perçu et goûté qu'en germe dans la vie présente, et doit se développer, s'achever et subsister dans la vie future; tout cela est encore invisible par conséquent, du moins dans ses immenses résultats, dans ses éternelles conséquences. Eh bien! encore une fois, la lumière dont nous jouissons sur cet invisible avenir est si faible, que si les vérités divines que notre raison ne saisit plus qu'imparfaitement par sa lumière naturelle, ne nous étaient manifestées plus clairement, plus complètement, plus certainement, par la lumière de la révélation, avec les vérités plus sublimes encore que la révélation seule nous fait connaître, notre crainte de la justice de Dieu

serait bien faible à son tour, et notre espérance resterait privée de l'inébranlable fondement dont elle a besoin, parce que nous n'aurions plus sur les biens futurs et invisibles la certitude divine que nous donne la foi à l'infailible parole de Dieu : *Fides sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium*¹.

Voulez-vous voir clairement, et par un fait décisif, qu'en se déclarant indépendant de la révélation, l'enseignement moral se prive de sanction efficace ? Voyez ce qui se passe tous les jours sous vos yeux : n'est-ce pas le désir de céder sans trouble aux exigences de la nature révoltée contre l'ordre, qui porte tant d'âmes à chercher des raisons contre la vérité de la foi ? N'est-ce pas ce désir qui fait préférer aux enseignements positifs de la révélation sur la vie future, une attente plus vague de l'avenir, une doctrine ou plutôt des doctrines plus souples à se modifier selon l'intérêt des passions ? N'est-ce pas ce désir qui fait craindre la lumière, et qui fait aimer le doute où l'on espère se dérober à l'éclat importun de la vérité ? *Les hommes, dit l'Évangile, ont préféré les ténèbres à la lumière, parce que leurs œuvres étaient mauvaises, et c'est ce qui rend inexcusable leur incréduité volontaire : Qui non credit, jam judicatus est : hoc est autem judicium : quia lux venit in mundum, et dilexerunt homines magis*

¹ Hebr. c. 2.

*tenebras quam lucem : erant enim eorum mala opera*¹.

Mais si les vérités naturelles sur Dieu et sa justice, vérités que la raison peut cependant atteindre par sa propre lumière, doivent être positivement révélées elles-mêmes pour être saisies facilement, pleinement, sûrement, par cette raison défaillante dans les choses divines, *multum deficiens in divinis*², que sera-ce des vérités que la raison ne peut atteindre par elle-même, et qui ne sont cependant pas moins nécessaires à la morale pour donner un fondement solide aux devoirs inséparables de la condition positive de notre nature?

Quelle peut être, en effet, la base ou la raison du grand devoir de la lutte contre la concupiscence, s'il est vrai *qu'ayant encore le discernement du bien et du mal, la raison soit dans l'IMPUISSANCE d'exécuter tout ce qu'elle APPROUVE*³? Si vous ne m'indiquez pas la source de la révolte des passions, de cette révolte contre *la nature intelligente de l'homme*, selon le mot de saint Thomas⁴,

¹ Joan. III, 18-19.

² 2. 2. q. 2. a. 4.

³ Imit. loc. sup. cit.

⁴ *Aliquid potest esse naturale homini dupliciter : uno modo in quantum est animal, et sic naturale est ei quod concupiscibilis feratur in delectabile secundum sensum, communiter loquendo ; alio modo in quantum est homo, id est animal rationalis, et sic naturale est ei quod concupiscibilis feratur in delectabile sensus secundum ordinem ratio-*

si vous ne me dites pas en même temps d'où vient la mystérieuse impuissance de cette nature à exécuter ce qu'elle approuve, et à réprimer ce qu'elle condamne, d'où vient ce désordre moral, ce mal profond qui s'est comme identifié avec nous, et surtout quel remède nous est offert pour en triompher, comment pourrez-vous jamais me convaincre de l'obligation où je suis de le combattre ? Et cependant, l'histoire de tous les siècles et de toutes les consciences s'accorde pour constater ici l'impuissance où est la raison humaine d'indiquer la source de ce mal et son remède. La révélation seule nous les fait connaître l'une et l'autre, et la révélation seule est capable de nous les découvrir, parce que ce mal résulte lui-même de la rupture du lien établi primitivement par le Créateur entre la vie naturelle et la vie surnaturelle de l'homme, et que le remède d'un pareil mal doit être par conséquent d'un ordre supérieur à la nature. L'instruction morale qui veut faire abstraction de l'instruction religieuse, est donc antichrétienne par cela seul qu'elle suppose possible à l'homme l'accomplissement parfait de la loi morale sans la grâce réparatrice de notre nature, et sans les moyens divinement établis pour nous la communiquer.

nis. Concupiscentia ergo per quam prona est vis concupiscibilis ut feratur in delectabile prater ordinem rationis, est con'ra naturam hominis in quantum est homo, et ita pertinet ad peccatum originale. (Quæst. dispt. De malo. q. 4. a. 2. Ad. I.)

Ce que nous disons du devoir de la lutte, nous le disons aussi de celui de l'expiation, du devoir de la patience dans la douleur et de la résignation dans la mort : ce devoir restera sans appui, si vous n'en donnez pas la raison, et si vous n'indiquez pas en même temps le moyen de l'accomplir. Mais cette raison et ce moyen, vous ne les trouverez nulle part en dehors de la grande vérité révélée ou du dogme de la chute, du sacrifice de Jésus-Christ, et de la grâce de la rédemption. Faites disparaître la vérité de ce grand sacrifice, enlevez aux hommes la foi à la rédemption qui fut l'attente de tous les siècles et qui reste la source de la vie de l'humanité, ôtez-leur la vue de la croix, de sa nécessité, de son prix, de sa force expiatrice et méritoire, de ses fruits éternels, et je vous défie de leur donner la raison ou l'intelligence de la douleur et de la mort, je vous défie de leur donner la force qui transfigure l'un et l'autre par la patience, l'espérance et l'amour. Un célèbre historien qui ne s'était jamais sérieusement occupé des grandes questions religieuses, entrevit la vérité que nous constatons lorsqu'il écrivit après 1848 : « Cette puissante religion qu'on appelle le christianisme, exerce sur le monde une domination continue, et elle le doit, entre autres motifs, à un avantage que seule elle a possédé entre les religions. Cet avantage, savez-vous quel il est ? C'est

d'avoir donné un sens à la douleur¹. Que M. Thiers y regarde de plus près, et il verra que le christianisme n'a pas donné un sens à la douleur, mais qu'il a révélé le sens de la douleur, qu'il en a dévoilé l'origine et le but, en nous communiquant en même temps la grâce de la rendre féconde. Aussi, est-ce parce qu'on a prétendu pouvoir se passer de la vérité révélée dans le gouvernement des hommes et des nations, que l'on rencontre aujourd'hui tant d'esprits révoltés, non-seulement contre la foi, mais contre la raison, et révoltés contre la raison parce qu'ils le sont contre la foi ; tant de rêveurs méditant l'abolition de la souffrance, maudissant la patience et la résignation, et semblables au larron impénitent, blasphémant Dieu et sa justice, parce qu'ils ferment les yeux à la lumière de la croix, parce qu'ils rejettent la foi, l'espérance et la charité.

Que cette vérité ne nous échappe donc plus : Sans la grâce, sans une force surnaturelle qui leur vienne en aide, les vertus naturelles laissées à elles-mêmes, ne résistent pas aux obstacles des passions, aux épreuves de la vie et de la mort. Nous en avons donné la raison, mais il faut la saisir encore par un autre côté, ou d'une autre manière, pour convaincre une dernière fois l'enseignement moral qui fait abstraction de la révélation, d'être nécessairement antichrétien.

¹ M. Thiers, *De la propriété, etc.*

Les vertus sur lesquelles roule tout l'ordre moral, et que l'on appelle pour cette raison vertus cardinales, sont la prudence, la justice, la force et la tempérance. La prudence règle l'intelligence et nous fait connaître la voie de la vérité, la voie de l'ordre ; la justice règle la volonté et nous fait suivre cette voie : *facit veritatem* ; la force et la tempérance règlent les passions ; la première, en nous faisant vaincre la crainte des obstacles qui s'opposent à notre marche dans la voie du devoir ; la seconde, en mettant un frein à la triple concupiscence qui nous attire dans la voie contraire.

Eh bien ! ce sont précisément ces vertus qui sont devenues infirmes avec les puissances de l'âme auxquelles elles appartiennent. Ce sont elles qui se trouvent désormais incapables d'atteindre pleinement leur objet sans la grâce, sans le secours divin surnaturellement offert à nos puissances, ou plutôt à nos infirmités. Ce sont elles qui, sans les vertus théologiques, sans la foi, sans l'espérance, sans la charité divine, sont insuffisantes à nous faire vivre de la vie qui nous est positivement destinée par la Providence.

Parents chrétiens, vous confiez vos enfants à des maîtres qui parlent beaucoup d'honneur, d'honnêteté, de morale, et même de morale universelle, mais qui sont attentifs à se taire sur la nécessité de la grâce et de la prière qui l'attire. Eh bien ! écoutez encore une fois l'enseignement du christianisme

sur cette question de vie et de mort pour les âmes dont vous répondrez devant Dieu :

Est-il donc vrai que les vertus morales, les vertus naturelles, celles qui font l'honnête homme, soient désormais impuissantes à se soutenir *dans leur intégrité* sans la grâce ?

Oui, répond le grand et sûr organe de la science de la raison et de la foi, saint Thomas d'Aquin, oui, car si « l'homme dans l'état de nature intègre, n'avait besoin de la grâce, ou d'une vertu gratuite surajoutée à la vertu de sa nature que pour *une chose*, pour faire et vouloir le bien surnaturel ; dans l'état de nature corrompue, il en a besoin pour *deux choses* : pour être guéri de la blessure que lui a faite le péché, et pour faire ensuite le bien d'une vertu surnaturelle et méritoire¹. » L'accomplissement de *toute* la loi naturelle primitivement possible à l'homme par les seules forces de sa nature, ne l'est donc plus depuis la chute que par la force gratuite de la grâce réparatrice : *Virtute gratuita superaddita virtuti naturæ*. Il en est de même de la *pleine et sûre connaissance* de toutes les vérités de la loi divine naturelle. Cette connaissance primitivement possible à l'homme par la seule lumière naturelle de sa raison, ne l'est plus maintenant sans l'aide de la lumière surnaturelle de la foi : *Nova illustratione*

¹ 1. 2. q. 109. a. 2.

*superaddita naturali illustrationi*¹, parce que la raison est fort défaillante dans les choses divines² depuis que la chute originelle l'a affaiblie³. Il lui est donc maintenant nécessaire que les vérités divines naturelles qu'elle peut encore atteindre⁴, lui soient cependant surnaturellement manifestées par la révélation, et ainsi proposées à sa foi : *supernaturali inspiratione credenda*⁵, afin qu'elle y adhère, *per modum fidei*⁶, avec la certitude de la foi à l'infaillible parole de Dieu⁷.

La prudence a donc maintenant besoin de la lumière surnaturelle de *la foi* pour deux choses : 1^o pour atteindre pleinement et sûrement, par la foi à la révélation, son propre objet ou la pleine connaissance des devoirs imposés à l'homme par l'ordre divin naturel, dans les diverses circonstances de la vie ; 2^o pour saisir ce qu'elle ne peut nullement atteindre sans la foi, la connaissance de l'ordre divin surnaturel, des devoirs qu'il implique, et des moyens de les remplir.

La justice a besoin du secours surnaturel de la grâce pour deux choses : 1^o pour accomplir la loi qu'il lui est moralement impossible d'observer plei-

1 1. 2. q. 109. a. 1.

2 2. 2. q. 2. a. 4.

3 Alloc. de S. S. Pie IX, du 3 déc. 1854.

4 2. 2. q. 2. a. 4.

5 Summ. philosophica contra gentes, l. 1, c. 4.

6 2. 2. q. 2. a. 4.

7 Ibid.

nement sans ce secours, la loi naturelle de l'amour de Dieu *par dessus toutes choses*, comme principe et fin de notre nature, et de l'amour du prochain *comme de nous-mêmes* ; 2^o pour observer la loi qu'il lui est absolument impossible d'accomplir sans la vertu surnaturelle de la charité, la grande loi de l'amour que nous devons à l'auteur de la grâce et de la gloire, et à notre prochain comme à l'enfant de Dieu, appelé comme nous à la vie de Dieu même.

La force a besoin du secours surnaturel de la grâce pour deux choses : 1^o pour nous faire triompher entièrement *de la crainte* des difficultés, des menaces, des oppositions quelquefois violentes que nous pouvons rencontrer dans la voie de la justice naturelle, de sorte que nous n'en triomphons plus entièrement sans *l'espérance* de la grâce, *per modum spei*, c'est-à-dire par le secours surnaturel ou gratuit que nous attendons de celui qui nous fortifie ; 2^o pour nous animer au combat par la vertu surnaturelle de l'espérance, en vue de la possession de Dieu même, espérance qui ne confond pas, car elle fait descendre dans l'âme l'amour qui s'empare du ciel.

La tempérance enfin a besoin du secours surnaturel de la grâce pour deux choses : 1^o pour nous aider à mettre le frein de la raison aux passions révoltées en nous contre l'ordre même de la nature ; 2^o pour transformer, par la vertu surnaturelle

de la pénitence, les souffrances en expiation et en sacrifice méritoire de l'éternelle vie.

C'est ainsi que les vertus morales ou naturelles ont besoin : 1^o d'être *surnaturellement soutenues* par la grâce, 2^o d'être *unies* aux vertus théologiques ou surnaturelles ; d'abord, pour atteindre pleinement leur propre objet ; ensuite, pour s'élever jusqu'aux *vérités* et jusqu'aux *biens* de l'ordre surnaturel, celui-ci ayant été positivement uni pour nous à l'ordre naturel par la volonté miséricordieuse de Dieu, et dans l'état primitif où il a placé notre nature, et dans l'état de rédemption où il l'a replacée immédiatement après la chute.

L'expérience, nous l'avons vu tout-à-l'heure, confirmerait ici l'enseignement de la foi, si cet enseignement avait besoin de confirmation. Mais il faut le mieux voir encore :

N'est-il pas constant que sans la foi, la prudence rationnelle n'a la vue ni bien longue, ni bien sûre ? La raison n'est-elle pas la raison parce qu'elle nous détermine à agir pour de justes fins ? Et cependant, qu'a-t-elle révélé aux plus sages sur la fin même de la vie ? Qu'en ont-ils su lorsqu'ils ont regardé la fin sans la lumière de la foi ? Que savent nos modernes panthéistes sur le but de la vie humaine ? Ennuyé de leurs phrases sonores sur le progrès de l'humanité, un académicien fort connu de l'Europe comme rédacteur en chef du journal des Débats, M. de Sacy leur dit un jour :

le progrès du monde, c'est fort bien, mais je suis vieux, et voudriez-vous bien me dire la fin qui m'attend¹? Que lui répondraient les grands précheurs de la philosophie positive? M. Littré, M. Renan, M. Taine, ne renoncent-ils pas à toute recherche de la fin de l'homme, comme à une chose tout à fait en-dehors de la portée de l'esprit humain²? Il est donc vrai que les philosophes de nos temps, comme ceux des anciens temps dont parle saint Thomas, ont besoin de connaître par *la lumière divine de la révélation*, ce que *la lumière naturelle de la raison* peut sans doute nous faire connaître, mais sans la clarté et la certitude nécessaires, comme l'indique de nouveau le saint Docteur en traitant de la diversité des sciences : « *Nihil enim prohibet de eisdem rebus de quibus philosophicæ disciplinæ tractant secundum quod sunt cognoscibilia lumine naturalis rationis, etiam aliam scientiam tractare secundum quod cognoscuntur lumine divinæ revelationis*³. » Les déistes de nos jours qui se trompent le moins sur la ques-

1 « Je suis vieux et passablement dégoûté de ce monde, dit M. de Sacy, j'arrive au terme ; ce qui se passe ici bas, tout ce qu'on appelle civilisation, progrès, ne me touche plus guère. Que dois-je croire du monde futur, de Dieu et de mon âme? Voilà ce qui me touchera toujours, et j'ai hâte de l'apprendre. (Journal des Débats. 3 février 1861.) » C'est dans le même article que M. de Sacy dit avec foi, avec science et avec fermeté : *Je suis chrétien et catholique.*

2 V. notre opuscule sur *la Franc-maçonnerie.*

3 1. p. q. 1. a. 1.

tion de la fin de l'homme, profitent évidemment en ingrats, comme nous l'avons déjà remarqué, des lumières répandues sur le monde par la révélation, et ils sont par trop simples de croire que la raison seule leur a révélé ce que la raison n'a révélé ni à Platon, ni à Aristote, ni à Cicéron, pour ne citer que trois têtes plus fortes que les leurs.

N'est-il pas constant encore que sans la prière, sans la prière qui attire la grâce, l'homme n'accomplit jamais en vérité toute la loi de justice? Rend-il à Dieu ce qu'il doit à Dieu, à l'homme ce qu'il doit à l'homme, à lui-même ce qu'il doit à lui-même? Rend-il à Dieu l'amour véritable, celui qui accomplit la volonté *du Père* céleste, qui craint de l'offenser, qui souffre de l'avoir offensé, qui désire de lui plaire, qui triomphe des obstacles pour accomplir ses commandements, qui vit, qui souffre, qui meurt pour Celui qu'il aime, comme il en a été aimé, selon ce mot qui résume toute la loi d'amour : *Diligite sicut dilexi*¹? Sans la piété qui rend véritablement l'homme enfant de Dieu, l'homme rend-il à l'homme ce qu'il doit à tous les hommes? Les aime-t-il tous comme ses frères? Je sais que le rationalisme est fécond en plans philanthropiques, mais quand il veut les réaliser, où trouve-t-il les frères et les sœurs des pauvres, des orphelins, des délaissés, des malades, des infir-

¹ Joan. XIII, 34.

mes, des vicillards ? Je vois bien les mercenaires qu'il paie, mais je ne trouve l'amour, le dévouement, la vraie charité, qu'à la source de la foi qui agit par la charité : *Fides per charitatem operatur*¹. Enfin, sans la foi, sans la piété, sans la grâce, l'homme se rend-il à lui-même ce qu'il se doit en toute justice : le respect, comme à l'image vivante de Dieu ? Garde-t-il l'empire que Dieu lui a donné, le règne de l'esprit sur la chair, de la raison sur les sens, par cette force qui s'appelle chasteté, vertu que tous admirent, que chacun rougit de perdre, mais que nul ne conserve par ses propres forces, parce que la révolte ou l'orgueil des sens est le juste châtement de l'orgueil de l'esprit, et que la grâce d'être fort contre soi n'est donnée qu'à l'humble qui prie.

Voilà la vraie morale universelle, c'est-à-dire celle qui embrasse tous les devoirs en donnant les moyens de les accomplir. Mais ce n'est pas celle-là que veut le rationalisme, ce n'est pas celle-là que la franc-maçonnerie prêche comme la seule vraie religion. Ce qu'elle entend par morale universelle, c'est la morale commune à tous les cultes, c'est la loi qu'elle prétend révélée à tous les hommes par leur seule conscience. Certes, la conscience n'est pas sans voix, et quand elle est sincère, elle reste un fidèle écho de la révélation divine, mais il n'est pas vrai qu'elle soit elle-même à elle-même l'unique

¹ Galat. V, 6.

organe de la vérité. Ce qui est vrai, ce que l'histoire de tous les temps, de tous les peuples, de tous les cultes, prouve à l'évidence, c'est que jamais la loi naturelle n'a été pleinement connue indépendamment de la révélation primitive et chrétienne. La morale universelle des loges, la prétendue religion naturelle du rationalisme, n'a jamais été qu'un rêve. A aucune époque, chez aucun peuple, chez le plus civilisé comme chez le plus barbare, jamais l'homme n'a cru à une religion d'inspiration humaine. Toujours et partout il a cru à la révélation, et dès qu'il s'est éloigné de la véritable, il en a préféré les restes, les plus vaines ombres même, aux spéculations de la seule sagesse humaine. Oui, toujours et partout, sur Dieu, sur la vérité de la fin de l'homme, sur la voie qui doit l'y conduire, l'homme a voulu entendre Dieu. Jamais le genre humain n'a cru à une religion de fabrique humaine, jamais il n'a confondu la vérité religieuse avec le travail de la science sur la vérité religieuse. Le rationalisme résiste donc à l'esprit humain, lorsqu'en matière de religion, il prétend le réduire à lui-même. Cette résistance toutefois se conçoit très-bien : la morale que l'on prétend révélée par la conscience humaine seule, la religion naturelle que l'on prétend révélée par la raison seule, et qui serait ainsi commune à tous les cultes, serait par là même une religion facile, une morale accommodante, car la morale commune à tous les cultes

se réduit à fort peu de chose. Pour rendre à Dieu ce qu'on lui doit selon l'enseignement du paganisme et des lettrés de la Chine, par exemple, il ne faut pas un bien grand cœur ; pour rendre aux hommes ce qu'on leur doit, selon la doctrine du paganisme ancien et moderne, la chose n'est pas non plus très-difficile, comme on le voit par les paroles de Platon et d'Aristote sur l'esclavage¹, et comme le prouve surabondamment la cruelle histoire de la Grèce et de Rome ; pour aimer son prochain comme soi-même selon la doctrine judaïque (je ne dis pas mosaïque), il ne faut pas étendre cet amour au delà de ses coreligionnaires, et nous croyons les rationalistes des loges tout au moins sympathiques à cette façon d'aimer ; pour se rendre à soi-même ce que l'on se doit, le respect pratiqué par la chasteté, la morale universelle rend aussi la chose aisée, puisqu'elle comprend nécessairement la morale musulmane, vraie sœur utérine de la morale rationaliste, toutes les deux filles de la nature déchue.

Si la religion naturelle du rationalisme n'a jamais été qu'un rêve, une révolte contre un fait universel et contre le sens commun, la morale universelle que l'on prétend être cette religion n'a jamais été qu'un mot, et ce mot n'a jamais eu qu'un sens à l'oreille du cœur : *fais-toi ta loi toi-*

¹ V. La Quest. rel. t. 1. c. 7.

même ; il n'y a de morale que celle qui te plait. Voilà où tombent nécessairement ceux qui cessent de recourir aux sources divines de la grâce et de la vérité. Privés du secours divin qu'ils négligent ou qu'ils méprisent, ils cessent bientôt de croire à la vertu, parce qu'ils la trouvent impossible, et ne croyant plus à la vertu, ils finissent par ne plus croire à la loi. De là vient, dirait Bossuet, qu'il y a tant d'incrédules.

Résumons-nous : il est impossible de méconnaître tout ce qu'il y a d'antichrétien dans l'enseignement d'une morale qui prétend se suffire à elle-même, qui revendique le droit de faire abstraction de la condition deux fois réelle, deux fois positive de notre nature, ou de son état de déchéance et de rédemption. Il est impossible aussi de méconnaître ce qu'un pareil enseignement moral a d'irrational, parce qu'il est *de fait* que la révélation seule donne non-seulement aux simples, mais aux sages eux-mêmes, la pleine et sûre connaissance des vérités qui sont la base des devoirs. N'avons nous pas vu qu'elle seule répand sur les questions vraiment fondamentales de la morale, sur les questions pratiques par excellence (et qui sont brûlantes de notre condition positive), la pleine lumière qui seule nous donne la raison du grand devoir de la lutte contre la concupiscence et les passions révoltées ? N'avons nous pas vu qu'elle seule nous donne la raison du suprême devoir de l'expiation par la douleur et la

mort ? Qu'elle seule nous fournit des motifs efficaces pour accomplir toute la loi, parce qu'elle seule appuie clairement et positivement cette loi sur sa puissante et divine sanction ? Qu'elle seule enfin nous donne le secret de la victoire, en nous manifestant les moyens de la remporter, et d'accomplir ainsi toute justice envers Dieu, envers nos frères et envers nous-mêmes, par la piété, par la charité et par la chasteté ? Mais si c'est la raison qui constate ces faits, si c'est elle qui reconnaît la lumière divine de la révélation, et à ses caractères et à ses effets, c'est donc elle aussi qui proteste contre la séparation de l'enseignement moral et de l'enseignement religieux, et qui ne veut pas voir brisées les relations divinement établies entre elle-même et la foi, entre la nature et la grâce, entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel.

Voilà ce que n'ont pas compris et ce que ne comprennent pas encore ceux qui prétendent trouver le remède à tous les maux, à tous les désordres des consciences et des sociétés, dans la diffusion d'une morale mutilée, oui mutilée, puisqu'elle se borne à l'indication des devoirs sans y ajouter celle des vrais motifs et des vrais moyens de les accomplir. A quoi bon, disent-ils, à quoi bon l'enseignement du dogme ? Que l'on moralise le peuple (encore ne parlent-ils que du peuple), qu'on lui prêche la dignité de l'homme, le prix du travail, de la sobriété, de l'ordre, car l'ignorance des devoirs est

l'unique source des misères privées et publiques. Eh bien ! non, l'ignorance des devoirs n'en est pas l'unique source : une expérience constante réclame contre cette assertion d'une sagesse superficielle, et cette expérience prouve que ce qui fait presque tous les coupables, ce n'est pas tant l'ignorance des devoirs, que l'ignorance ou l'oubli des raisons qui nous pressent de les remplir. Où sont donc ceux qui ignorent leur obligation d'être justes, chastes, dévoués à leurs parents ; de ne ravir à leur prochain ni sa vie, ni sa réputation, ni son bien ; de le traiter comme ils voudraient en être traités eux-mêmes ? Et d'où viennent après cela les innombrables désordres qui souillent les consciences, les crimes qui désolent le monde ? *Desolatione desolata est terra quia nemo est qui recogitet corde*¹ ; *memorare novissima tua et in æternum non peccabis*² : Ce qui répand la désolation sur la terre, ce n'est pas l'ignorance de la morale, c'est l'ignorance du dogme, c'est l'oubli des vérités éternelles. L'homme souille ses voies parce qu'il ne pense ou ne croit plus à sa fin. Oui, prêchez la morale, mais en disant aux hommes ce qu'ils doivent faire ne manquez plus de leur dire *pourquoi* ils le doivent, et comment ils pourront le faire. Plus de divorce par conséquent entre l'enseignement moral et l'enseignement religieux.

¹ Jerem. XII, 11.

² Eccli. VII, 40.

Il faut connaître maintenant les résultats de ce divorce, par les aveux non suspects de publicistes et d'hommes d'état justement écoutés :

M. Villermé chargé en 1840, par l'Académie des sciences morales et politiques, d'étudier dans les départements industriels l'état physique et moral des classes ouvrières, constata la maladie sociale dont les progrès ont depuis épouvanté la France, et en découvrit la cause dans *le manque effrayant d'éducation religieuse*.

« En résumé, dit-il en concluant son rapport, *l'instruction seule ne réprime pas plus les mauvais penchants qu'elle ne les développe ; elle n'a d'action morale, elle ne diminue l'orgueil, elle ne porte au travail, elle n'apprend l'économie, elle n'éloigne des actions honteuses et criminelles, qu'autant qu'elle est combinée avec l'éducation, l'esprit religieux et l'habitude des bonnes mœurs.* »

M. F. Blanqui reçut plus tard du même corps savant la même mission qu'en avait reçue M. Villermé en 1840, et parmi les remèdes du mal profond qu'il reconnut à son tour, il mit au premier rang *l'enseignement des écoles plus efficace et plus moralisateur*. M. Cousin l'ayant interrogé, au sein même de l'académie, sur le sens précis qu'il donnait à ces paroles, M. Blanqui donna des explications dont voici la conclusion :

« Je citerai un fait à l'appui de ce que je demande : A Lyon, un inspecteur des écoles primai-

res, un homme supérieur, M. Grandperré, me disait récemment que pendant longtemps les jeunes gens de l'école Lamartinière avaient été frappés d'une sorte de stigmaté. Lorsqu'après avoir reçu des principes de chimie et des arts mécaniques, ces jeunes gens étaient abandonnés à eux-mêmes, ils ne tardaient pas à se livrer à la maraude, à courir sur la voie publique. On a recherché la cause de ce désordre, et on a vu qu'il était urgent de les reprendre par le côté moral, et de joindre l'enseignement religieux à l'enseignement technique. Ces jeunes gens se sont alors très-bien conduits. Dans les ateliers, l'âge critique s'étend de dix-sept à vingt-cinq ans ; c'est dans ce moment qu'il faut agir. A quoi sert l'enseignement du prêtre (donné à l'église aux enfants), si au moment critique la main de la société abandonne le jeune homme qu'elle a protégé dans son enfance ? Le danger serait-il sans remède, ou plutôt les résultats acquis des écoles d'adultes ne nous montrent-ils pas ce qu'il y a à faire ? »

Dans l'*Annuaire de l'économie politique*, journal rédigé par MM. Michel Chevalier, Ch. Dupin, H. Say, Bastiat, F. Blanqui, etc. un savant économiste, M. de Colment, publia un travail remarquable dont voici quelques traits saillants :

« Ce qui manque le plus à la nation française, et il faut sans doute attribuer cette situation des esprits aux temps des révolutions que nous avons

traversés, c'est un ferme et vigoureux attachement aux devoirs de la famille, à ceux de la société; nos enfants ne sortent pas des collèges publics avec des principes assez profondément arrêtés, avec des règles de conduite assez sûres, assez invariables.

« Peut-être l'Université s'est-elle trop placée à ce point de vue, que l'éducation des jeunes citoyens appartenait davantage aux familles et qu'elle avait, elle, à pourvoir principalement à leur instruction; mais les enfants placés dans les collèges passent auprès de leurs parents de si courtes heures, et les impressions qu'ils reçoivent avant d'avoir terminé leurs études ont tant d'influence sur la conduite de leur vie, que l'on devrait regretter, comme un malheur public, que l'instruction donnée par l'Université se bornât désormais, comme par le passé, à l'enseignement à peu près exclusif des lettres et des sciences.

« Sans pousser ces réflexions jusqu'à la critique, qui pourrait être sévère, de la direction donnée à l'éducation publique, depuis que l'empereur Napoléon a rétabli l'Université, exprimons le vœu le plus ardent pour que l'enseignement de la morale religieuse prenne dans toutes les écoles et dans les établissements d'instruction secondaire *la première et la plus grande place.*

« On peut dire avec certitude, que si l'Université ne parvient pas, par un changement complet

dans la direction des études; à former des citoyens sévèrement attachés aux devoirs de la famille et à ceux de la société, l'avenir de la nation se trouvera un jour gravement compromis. »

Un témoignage officiel vint confirmer la vérité des faits qui alarmaient la science. M. Moreau, inspecteur général des prisons, publia des statistiques où des chiffres irrécusables démontrent « que la progression des crimes est en rapport direct avec la progression de l'enseignement primaire et supérieur, et que là où il y a une plus grande masse d'instruction (*de cette instruction-là*), il y a une plus grande masse de crimes. »

M. d'Angerville, dans sa *Statistique morale de la France*, confirma de son côté ces faits désolants, mais lumineux, en justifiant que les trente-deux départements du nord qui sont les plus éclairés, contenaient *treize* des *dix-sept* départements qui présentent le plus de crimes contre les personnes et les propriétés, tandis que le midi, c'est-à-dire cinquante-trois départements moins éclairés n'en renferment que *quatre*.

« Nous sommes forcés d'avouer, s'écrie à son tour un membre de l'institut, M. Dupin, que l'ignorance s'allie à la moindre proportion de crimes contre les personnes, et que l'*instruction supérieure* l'emporte sur toutes les autres par la multiplicité des crimes ! »

C'est à un autre membre de l'institut, à l'illus-

tre mathématicien M. Cauchy, que nous avons emprunté ces trois dernières citations. Les faits qu'on y déplore trouvent en grande partie leur explication dans celui qu'établissait M. de Cormenin par ces vigoureuses paroles :

« Sur vingt jeunes gens sortis de l'Université, combien y en a-t-il qui ne soient pas irrégieux de droit et de fait ? Vous dites qu'il n'y en a pas plus de dix-huit. Soit, il n'y en a que dix-huit. J'en prends acte, dix-huit sur vingt. Et encore, je crois que vous vous vantez. »

Ce que le ministre républicain, M. Vaulabelle, a répondu très-sérieusement à M. de Montalembert, à la tribune de l'assemblée nationale, n'est pas moins significatif : « C'est l'enseignement de l'Université de France qui a formé cette génération, qui, en moins d'un demi-siècle, a renversé deux monarchies et créé la république ! »

Aussi, de pareils fruits ont-ils fait juger l'arbre, et les esprits élevés qui ne reçoivent pas seulement la leçon des événements, mais qui la retiennent, ont rendu depuis un éclatant témoignage à la nécessité de l'action religieuse dans l'enseignement. L'illustre général Bugeaud l'a confessée avec l'énergie d'un soldat ; M. Thiers l'a reconnue, lorsqu'il s'est franchement associé à Mgr Parisi, à Mgr Dupanloup, à M. de Faloux, à M. de Montalembert, pour réaliser par elle la réforme de l'enseignement public ; mais nul ne l'a plus hautement

proclamée que M. Guizot dont les admirables pages sur la nécessité de l'élément surnaturel dans la vie sociale sont venues achever ses aveux, nous dirions volontiers son *mea culpa*, sur l'indispensable union de l'instruction scientifique et de l'instruction religieuse.

Il est certain que cette union, les familles chrétiennes la veulent ; qu'elles protestent contre un enseignement où l'on rétablirait le divorce de la science et de la foi, *et qu'il n'est pas de pouvoir au monde qui ait le droit de le réorganiser à leurs frais*. Il n'existe pas de droit contre le droit naturel. L'Etat n'a donc pas celui de ravir aux parents la liberté de choisir leurs délégués dans l'œuvre trois fois sainte de l'éducation de leurs enfants, ou de soumettre l'exercice de cette liberté, de ce droit principal de la paternité, à *des conditions ou à des vengeances administratives qui l'annuleraient en pratique*. Ce serait de la persécution légale, persécution qui a lieu, par exemple, toutes les fois que des parents se voient contraints d'opter entre le sacrifice de l'avenir temporel de leurs enfants et le sacrifice de leur avenir éternel.

L'antichristianisme jouit, sans doute, de la liberté civile d'établir des chaires d'incrédulité, *mais il n'a pas le droit de les établir aux frais de l'Etat ; il ne le peut qu'à ses risques et périls*, et à la condition d'être franc, c'est-à-dire de ne plus

simuler la foi aux yeux des familles chrétiennes, pour l'enlever ensuite à tout ce qu'elles ont de plus cher.

Mais nous n'attendons pas de lui cette franchise, l'expérience nous ayant fait connaître sa duplicité. Nous avons donc ici démontré ce qu'il cache : que l'enseignement, à ses trois degrés, est nécessairement chrétien ou antichrétien dans son ensemble, sans pouvoir garder une neutralité chimérique.

Nous l'avons fait pour éclairer les chefs des familles dans l'accomplissement du plus sacré de leurs devoirs, dans l'usage du plus saint de leurs droits, celui du libre choix des maîtres auxquels ils délèguent une portion d'une autorité qu'ils ne tiennent pas de l'Etat, et que l'Etat ne peut leur ravir.

III.

Mais dans le choix de ces maîtres, ne faut-il avoir égard qu'à la doctrine ?

Le disciple se forme à l'image du maître, et l'esprit du maître se communique bien plus au disciple par la vie que par les paroles. La grande œuvre de l'éducation n'est pas seulement une œuvre d'intelligence, mais une œuvre de tout l'homme, de toutes les puissances de l'âme, de tout ce qui constitue la vie morale. L'éducation est ainsi l'influence d'une vie sur une autre, l'action d'une

vie tendant à se reproduire pour ainsi parler dans une autre vie.

Ceux-là donc se trompent qui, par instruction, n'entendent que l'enseignement des sciences, et par éducation, *l'instruction* morale et religieuse. C'est la pleine *action* intellectuelle, morale et religieuse, qui constitue l'éducation ; c'est elle qui fait l'homme et qui l'*élève*. Si l'instruction, même morale et religieuse, ne forme pas seule l'homme, c'est parce que seule, elle ne le réforme pas. Ce qui est à réformer dans l'homme, ce qui est à guérir, ce n'est pas seulement l'ignorance, la plaie de l'esprit, mais toutes les plaies de l'âme : l'ignorance, la faiblesse, la révolte et la malice. Qui ne voit donc que pour opérer cette pleine guérison, il faut autre chose que la science, même que la science religieuse ? Qui ne sait qu'il faut la puissance, mais la puissance qui agit sur l'âme, la force morale par excellence, l'influence victorieuse de la vertu, l'action continue d'une vie pénétrant une autre vie ?

Une vertu faible, chancelante, incertaine ; une vertu qui n'est pas devenue encore le principe habituel de pensées, de volontés, d'œuvres dignes d'elle ; qui n'a pas pris l'empire de la vie, qui ne s'est pas rendue maîtresse de l'âme ; ne suffit donc pas aux maîtres de l'enfance et de la jeunesse.

Non ; pour préserver l'une, et pour guérir l'autre

de la contagion du vice, il ne suffit pas de ne pas être vicieux ; il faut une vertu pleine d'attraits et de force, une vertu qui soit capable de gagner les cœurs et de les affermir, de les gagner par son élévation, sa douceur et sa paix ; de les affermir par sa constance au milieu des périls et des scandales du monde, et quelquefois de ce monde plus intime du foyer domestique où les premiers dangers et les premières épreuves les attendent. Je serai compris, j'en suis sûr, par tous ceux dont l'éducation fut confiée à des maîtres dignes de leur sublime charge, quand je dirai que le souvenir de pareils maîtres reste dans les âmes comme un vrai don de Dieu, comme une source de salutaires remords quand elles s'égarèrent, et comme un puissant attrait d'en haut qui les rappelle au devoir.

Que serait-ce donc si au lieu d'une vertu si pleine de lumière et de force, la plus faible vertu n'apparaissait pas même dans les maîtres ? L'influence de leur enseignement serait bientôt vaincue par celle de leur vic, s'il était possible que leur vie n'imprimât pas son cachet sur leur enseignement lui-même. Les passions des disciples, complices de la vie des maîtres, rendraient d'ailleurs plus prompte encore cette facile victoire.

Mais comment la vertu forte et attrayante des maîtres triomphe-t-elle surtout des mauvaises inclinations de l'enfance et des passions de la jeunesse ?

En faisant faire à l'une et à l'autre l'expérience du seul moyen efficace de réformation pour l'homme, l'expérience du secours de Dieu.

Oui, c'est en attirant par son exemple ses élèves aux sources de la grâce, que le maître positivement chrétien les conduira à la victoire. C'est en leur apprenant à se revêtir de l'armure de Dieu par la prière et par les sacrements, qu'il leur fera vaincre en eux ce qu'il a dû d'abord vaincre en lui-même.

On voit assez par la manière dont nous nous exprimons que, dans la sphère de l'enseignement, nous ne confondons pas l'action directe du maître avec l'action directe de la religion par le sacré ministère. Non, car ces deux actions sont distinctes, quoiqu'elles aient besoin d'être unies, et qu'elles puissent être exercées par les mêmes personnes. Nous n'avons garde, en effet, de méconnaître ce qu'un caractère sacré donne d'autorité au maître ; ce que la consécration de toute une vie à Dieu et à la continence parfaite, donne de liberté à l'étude et au dévouement ; et combien la constance dans ce dévouement est plus facile à ceux qui n'ont à élever d'autre famille que la famille des âmes. L'on ne fait bien et avec constance que ce que l'on aime à faire, et voilà pourquoi la persévérance, dans le sacrifice d'une vie vouée à l'enseignement, n'est chère qu'à ceux qui n'y cherchent pas un moyen d'arriver à la fortune, mais un but

au-dessus duquel ils n'aperçoivent rien de plus élevé dans le temps. C'est donc un des divins bienfaits du christianisme d'avoir consacré à Dieu par la paternité ou la maternité morale de l'éducation, des légions de vierges dans tous les siècles. Mais faut-il en conclure que cette paternité ou cette maternité spirituelle soit réservée aux vierges seules? Non, puisque les pères et les mères selon la nature sont appelés les premiers à donner par l'éducation une seconde vie à leurs enfants. L'éducation confiée à des laïques peut donc être chrétienne et très-chrétienne, et elle l'est heureusement toutes les fois que des maîtres, vraiment animés de l'esprit du christianisme, ouvrent le cœur de leurs élèves par leurs paroles et par leurs exemples à l'action de la religion, à l'action surnaturelle que Dieu exerce sur les âmes par le ministère sacré de son Eglise.

Si l'on ne prétendait que cela, quand on affirme de l'esprit moderne qu'il a rendu *l'enseignement laïque comme la charité*, nous ne trouverions rien à reprendre à cette affirmation, puisque l'Eglise, par son influence progressive, a véritablement fait surgir, de toutes les classes de la société, des âmes capables des plus sublimes fonctions et des plus généreux sacrifices. Mais ce n'est pas là le sens de la fameuse formule qui proclame *l'enseignement et la charité laïques*; ce n'en est pas le sens du moins dans la bouche de ceux qui affectent le plus de

s'en servir. Ce qu'ils prétendent exprimer par elle, c'est la sécularisation absolue des institutions d'enseignement et de charité, c'est-à-dire leur constitution officielle en dehors de la foi et de la société religieuse. Cependant, les adeptes de ce système, quoique parfaitement d'accord au fond, semblent l'entendre de diverses façons. Les uns, plus habitués à la prudence qu'à la franchise, prétendent organiser l'enseignement de l'État en dehors de toute croyance, de toute foi à la révélation, de toute religion positive, sur la base de ce qu'ils appellent la neutralité religieuse et respectueuse envers tous les cultes, neutralité scientifique dont nous avons démontré l'évidente impossibilité par la nature même de la science et de la foi. Aussi, les autres plus francs donnent-ils à cette prétendue neutralité son vrai nom d'indifférence religieuse, et l'appuient-ils ouvertement sur le principe qui peut seul la rendre concevable, sur la négation radicale de toute révélation proprement dite, la science ne pouvant rester indifférente entre les croyances, sans affirmer qu'aucune d'elles n'est véritablement révélée de Dieu. Plus ou moins francs ou prudents dans la manière de formuler l'idée du système, ils le sont aussi dans la manière de le réaliser. Les uns, en effet, semblent se contenter de constituer l'enseignement officiel sur la base de l'indifférence religieuse, en présence des institutions libres, se promettant bien d'arriver au

monopole de l'enseignement par l'emploi et l'abus de toutes les forces administratives ; les autres veulent l'organisation de l'instruction par l'Etat, sans la liberté même apparente de l'enseignement ; mais ce qu'ils veulent tous, c'est l'organisation de l'éducation publique sur la base de l'indifférence religieuse, c'est-à-dire de l'hostilité à la foi, et par conséquent la constitution légale d'une véritable *irréligion d'Etat* aux frais des familles chrétiennes. Je dis d'une véritable irréligion d'Etat, car c'est là le vrai nom de la doctrine rationaliste, de la secte maçonnique transformée en institution publique, en vraie Eglise officielle où le ministre de l'instruction publique sera le pontife suprême appuyé sur une hiérarchie de fonctionnaires dont les moindres, les simples maîtres d'école, ces types si connus de la suffisance du demi-savoir uni à la prétendue libre pensée, seront chargés de tenir tête à l'enseignement catholique jusque dans le dernier des villages.

Or, ce monstreux édifice d'une irréligion d'Etat construit et élevé par l'éducation publique à tous les degrés, repose sur une profonde erreur produite elle-même par une confusion d'idées. La distinction des deux sociétés et des deux puissances, avec leur indépendance dans leurs sphères respectives, indépendance qui n'exclut nullement leur harmonie nécessaire, a été confondue avec leur séparation proprement dite, avec le divorce de l'église

et de l'Etat. Ce n'est pas ainsi que le bon sens conçoit les relations de la société temporelle et de la société spirituelle, soit dans les pays d'unité religieuse, soit dans les pays divisés de croyances où la liberté religieuse est garantie par les lois¹. En Angleterre, par exemple, depuis que cette liberté y est devenue une vérité, l'Etat, malgré le principe de la réforme qui lui avait soumis l'église, est revenu au bon sens pratique qui l'empêche de méconnaître la nature des choses, et n'agit plus en dispensateur des doctrines. Il se borne à exiger de ceux qui se destinent à certaines carrières, ou qui sollicitent certaines fonctions relevant de l'Etat, la preuve de leur capacité scientifique, mais sans enseigner lui-même, sans se constituer lui-même le grand éducateur du peuple, justement parce qu'un système général d'enseignement ne peut être conçu en dehors d'une doctrine philosophique et religieuse ou antireligieuse, et que le bon sens défend à l'Etat de prétendre à la puissance doctrinale. Que *la société* ait la liberté et le droit de reconnaître la légitimité d'une puissance vraiment doctrinale ou spirituelle, qu'elle en ait même le devoir², quand cette autorité lui manifeste ses titres avec certitude, nous n'avons garde de le

¹ Nous avons placé à la suite de cet opuscule un document public où cette erreur vient d'être professée, et un autre document officiel où elle est réfutée.

² Sans méconnaître, dans certaines situations, celui de la tolérance civile.

nier ; puisqu'il faudrait, pour le faire , renier l'histoire avec la science et la foi ; mais l'autorité purement civile, mais l'Etat *n'est* jamais cette autorité spirituelle. Cela est si vrai que là même où il enseigne, c'est-à-dire dans les pays où il existe un enseignement officiel réglé par la loi, il reconnaît lui-même son incompétence doctrinale, il l'avoue constamment par la conduite que lui dicte le bon sens public, en appelant avec soin les ministres de la religion dans ses établissements, si ce n'est à certaines époques de fièvre politique ou de déraison d'Etat. Quel est donc ici le devoir de la puissance civile dans les pays de liberté religieuse ? Ce ne peut être de tenter l'impossible, d'organiser l'enseignement en dehors de toute doctrine philosophique et religieuse ou antireligieuse, ce qui est positivement impraticable, nous l'avons invinciblement démontré. Sera-ce peut-être d'organiser un enseignement mixte ? Mais l'organisation d'un enseignement où le pour et le contre seraient mêlés, confondus, ou même juxtaposés, ne seraient qu'une dérision scientifique, qu'un mépris public officiel de toute croyance positive, de toute conviction rationnelle. Le devoir de l'Etat dans les pays de liberté, ne peut être évidemment non plus d'adopter *arbitrairement* une croyance religieuse quelconque, ni à plus forte raison la secte antireligieuse qui se donne très-gratuitement le nom de rationalisme, puisqu'il établirait par là

même l'*antichristianisme d'Etat* aux frais des familles chrétiennes qui sont partout encore l'âme des nations civilisées. La seule manière logique pour l'Etat de remplir son devoir, ou de respecter la liberté de conscience des familles, quand il doit concourir à l'enseignement public, c'est donc de se régler sur l'état religieux des populations, en organisant son enseignement sur la base de l'union de la science et de la foi, et en laissant aux communions dissidentes la liberté de fonder des écoles de leurs cultes. Dans un pays incontestablement catholique comme le nôtre, l'Etat est obligé de donner aux familles la garantie sérieuse et certaine que l'enseignement religieux est donné, dans ses établissements ¹, avec l'assentiment de l'autorité spirituelle librement reconnue par elles, et qu'à côté de cet enseignement, il n'en est pas donné d'autre qui lui soit opposé, dans les mêmes établissements, au nom d'une science sourdement ou hautement hostile à la foi. Certes, nous le répétons, l'*antichristianisme* jouit de la liberté d'élever des chaires à ses négations, mais ce doit être à ses frais, et non à ceux des contribuables ou des populations chrétiennes, car la puissance civile n'est pas moins pri-

¹ Aux yeux de certains esprits étroits, il n'y a plus de place pour l'enseignement religieux dans les établissements d'enseignement supérieur. Ces esprits-là n'ont pas une bien longue vue. Ils ne sont ni de l'école de Leibnitz, ni de l'école de Descartes, ni de l'école du bon sens, mais de l'école philosophique des commis voyageurs.

vée du droit d'organiser par l'éducation publique un rationalisme d'Etat qu'un islamisme d'Etat.

C'est là cependant où veulent arriver certains parleurs de liberté moderne, et c'est parce qu'ils se sentent faibles en présence de la puissance doctrinale et pourtant désarmée de la foi et de la science chrétiennes, qu'ils rêvent des jours où leur science appuyée sur la force, établira ses chaires sur la ruine de la liberté d'enseignement. L'enseignement devenu laïque ne signifie donc pour eux que le despotisme intellectuel, et les prétendus disciples du libre examen ne seront satisfaits, qu'après avoir refoulé la foi dans le secret des cœurs, et l'Eglise dans le sanctuaire de ses temples, jusqu'à ce qu'ils puissent la forcer à fuir dans de nouvelles catacombes, refusant ainsi aux nations la liberté d'entendre la voix de celle qui seule les a enfantées à la liberté.

Ils s'appuient sur la même erreur, sur la même négation des droits de la conscience et de la société religieuse, quand ils ne veulent plus d'autres institutions de charité que les institutions officielles. Deux fois fidèles à la logique de la haine, ils excluent donc l'Eglise des asiles de la science et des asiles de la charité qu'elle a partout élevés la première, et qu'elle n'a cessé de remplir de sa lumière et de sa vie. Mais c'est justement leur fidélité à la logique de la haine, qui les rend aveugles et ingrats.

Ils sont aveugles et ils le sont volontairement,

car il ne leur est permis ni d'ignorer, ni d'oublier, qu'après avoir constitué l'enseignement public et la charité publique inconnue avant le christianisme¹, l'Eglise n'a cessé de favoriser les progrès de l'un et de l'autre², et qu'il lui est aussi impossible de renoncer à le faire que de perdre l'esprit de vérité et d'amour qui l'animera jusqu'à la fin. Ils sont aveugles encore, car ils devraient prévoir que si l'Eglise se trouvait tout à coup exilée des institutions enseignantes et charitables dont elle a couvert le monde civilisé, les familles qui lui confient leurs enfants, et les infortunes dont elle essuie les larmes, gémiraient si universellement de l'absence de leur mère, que ses intolérants émules seraient consternés eux-mêmes de la puissance de ce gémissement. Ils ne le seraient pas moins du vide immense que leurs mains persécutrices auraient fait, et de leur impuissance à le combler comme il le faudrait pour faire oublier les services séculaires de l'immortelle proscrite. Ils sont aveugles enfin, parce qu'en prétendant au progrès des institutions d'enseignement et de charité, sans l'active et féconde coopération de l'Eglise, ils font preuve d'une grande ignorance du cœur humain. Le cœur de l'homme est-il capable d'embrasser avec amour et de vouloir longtemps une vie d'obscur dévouement, s'il n'y est porté et soutenu par les sublimes motifs de la foi ? Ne suffit-il pas d'en-

1-2 Voyez Balmès sur la civilisation européenne.

trer dans une école ou dans un hôpital, pour se convaincre que les serviteurs des petits et des malheureux ne sont là que pour Dieu, à moins qu'ils n'y soient pour un morceau de pain, ou par l'espoir de quitter bientôt le pénible chemin qu'ils suivent pour arriver à un meilleur sort ? L'on ne devient serviteur de l'enfance ou du malheur que par un choix héroïque ou par résignation au pis aller ; l'on ne reste voué à l'éducation et aux œuvres de miséricorde que par le sentiment religieux qui fait les grandes âmes, ou par la cupidité qui fait les mercenaires. Ne voit-on pas des fils et des filles de maisons opulentes sortir en grand nombre de leurs familles pour se consacrer à ce double apostolat de l'enseignement et de la charité ? Et serait-on sincère si l'on méconnaissait la source unique de leur sacrifice dans cette parole de foi qui les a tous attirés : *Aimez-vous comme je vous ai aimés ; et ce que vous ferez au plus petit des miens, c'est à moi que vous l'aurez fait ?* Serait-on sincère si l'on prétendait faire jaillir d'une autre source que de la foi cet amour que nul n'a commandé, que nul n'a obtenu sur la terre que Jésus-Christ, seul Roi des cœurs, comme il est seul *Roi des temps* ! ? C ux qui disposent de la puissance savent susciter des guerriers, des magistrats, des savants, des artistes ; ils savent décider les hommes à de grands travaux par l'appât de la fortune,

des dignités, de la gloire ; mais susciter des hommes « qui consentent à vivre dans une laborieuse pauvreté, et à descendre inaperçus dans la tombe, comment le feraient-ils ? Quelle récompense offriraient-ils à ces dévouements en présence desquels la terre est insolvable ? »

Eclairons-nous par les exemples d'une grande nation :

Dans un travail remarquable, publié il y a peu d'années, le *Tableau de l'instruction primaire en France*, M. P. Lorain, haut fonctionnaire de l'Université, constatait que l'éducation des cinq ou six millions d'enfants qui, vingt ans après, deviennent le peuple français, demanderait 50,000 instituteurs, au moins ; et résumant ensuite les rapports officiels des 490 inspecteurs chargés de visiter toutes les écoles du royaume, il parlait ainsi des maîtres auxquels l'enfance était confiée :

« Des Pyrénées aux Ardennes, du Calvados aux montagnes de l'Isère, sans en excepter même la banlieue de la capitale, les inspecteurs n'ont poussé qu'un cri de détresse. Le cœur se soulève à la lecture de ce chaos de tous les vices, de ce catalogue de toutes les infirmités humaines ! »

Un autre écrivain, dont le nom fait autorité en

1 Ce mot appartient à M. l'abbé Martinet, à l'auteur des *Solutions des grands problèmes*. Nous citerons encore tout à l'heure cet écrivain fécond et original, dont les principaux ouvrages resteront et vivront, quand le déluge des publications qui nous inondent aura passé.

cette matière, M. Barreau, signale un fait qui n'est pas moins désolant, c'est qu'en 1838, sur un peu plus de 70 directeurs des nouvelles écoles normales, le ministre a dû en éloigner près de 50 !

Un illustre académicien, ministre alors de l'instruction publique, M. Villemain, dans son rapport triennal de 1841, attestait, d'après les renseignements des inspecteurs, que sur 29,313 écoles communales, 11,001 seulement avaient une bonne direction sous le rapport de la vie même des écoles, de l'amélioration religieuse et morale, de la bonne discipline et de la saine instruction. Ce sont ses propres paroles.

Qui ne tremblerait à ces aveux, certainement bien incomplets, mais qui pourrait s'en étonner ? Un ministre plus ancien que M. Villemain, M. Fourcroy, à qui l'on doit le plan de l'Université de France, et d'autres ministres qui depuis ont remanié son travail, ont tous oublié une chose, c'est qu'il n'appartient qu'à la religion de former des instituteurs et des institutrices vraiment dignes de partager la sollicitude et la responsabilité des pères et des mères, et de leur inspirer le dévouement nécessaire à leurs sublimes fonctions, *parce qu'elle seule peut le payer*, selon l'énergique et juste expression de M. Martinet.

« Quand elle veut former un de ces pères ou l'une de ces mères de la jeunesse, dit-il encore, la religion les sépare quelque temps du monde

pour les faire penser dans la solitude à ce que Dieu prépare aux bienfaiteurs de l'enfance, surtout de l'enfance pauvre et délaissée. Elle leur montre dans l'enfant du dernier des villageois l'héritier du royaume qui n'aura pas de fin. Elle leur rappelle que les anges eux-mêmes lui prodiguent des soins empressés. Enfin elle leur montre le fils de Dieu descendant du sein de la gloire dans une étable pour évangéliser les pauvres, appelant à lui les enfants du peuple en disant avec amour : *Laissez les venir à moi, c'est à eux et à ceux qui leur ressemblent que le ciel est destiné*¹.

« Voilà comment le catholicisme forme les instituteurs et les institutrices des pauvres.

« Voilà comment il avait couvert l'Europe d'écoles gratuites. Voilà comment il fit ambitionner à des princes du siècle la dignité de magister de village.

« Voilà surtout comment il a multiplié et veut multiplier encore de nos jours ces angéliques légions de frères, de dames et de sœurs qui, sous cent noms différents, aspirent à remplir le nombre des amis dévoués et nécessaires à l'enfance.

« Quand on considère ensuite la répugnance et même la haine de certains esprits pour ces admirables institutions ; quand on les voit, eux témoins comme nous des résultats lamentables d'un enseignement purement rationaliste, se montrer néanmoins toujours préoccupés des déclamations vol-

¹ Matth. XIX, 14.

tairiennes, et souffrir avec peine la présence du dévouement religieux, on s'arrête interdit devant eux, et la douleur se mêle de curiosité. »

Oui, de curiosité, car il est intéressant de découvrir la vraie cause de cette répugnance mystérieuse, de cette haine cachée sous des prétextes impuissants à la voiler pleinement.

Eh bien ! cette cause est aussi vulgaire que la révolte de l'esprit humain contre la vérité, que la révolte du cœur humain contre la règle imposée à ses passions. Les institutions consacrées à la propagation de la vérité divine et de la loi divine, déplairont toujours à l'homme animal et superbe. Ce que veut celui-ci, et celui-ci s'appellera toujours légion, c'est une vérité de sa façon, une science de sa façon, une morale de sa façon. De là son inévitable tendance à favoriser le pouvoir, soit monarchique, soit aristocratique, soit démocratique, qui fera la guerre à la puissance doctrinale et désarmée de l'Eglise, pour la remplacer par le despotisme intellectuel de l'Etat enseignant, de l'Etat grand pontife d'une doctrine *faite de main d'homme*. Ce que l'on appelle aujourd'hui le rationalisme, n'est que la vieille et très-vieille secte humaine qui aime beaucoup les lois qu'elle se fait, mais qui ne veut à aucun prix d'une loi toute faite *Digito Dei vivi*. Faut-il cinq minutes cependant, pour comprendre que celui qui ne sait pas montrer aux hommes une loi supérieure aux caprices des

rois ou des peuples, du pouvoir absolu d'un homme ou d'un chiffre, je veux dire d'une majorité, une loi qui soit l'expression, non de *la volonté* de l'homme, mais de la raison même de Dieu, et à laquelle nulle puissance ne peut toucher, pas même celle qui la garde, faut-il cinq minutes, dis-je, pour comprendre que celui-là n'a pas le droit de parler de liberté? Aussi, que nul n'en doute, le jour où la révolution saura fermer la bouche à l'Eglise, c'en sera fait de la liberté de conscience : le rationalisme ne tient qu'à ne pas dépendre de Dieu. Tous les autres maîtres lui conviennent.

N O T E.

Le monstrueux édifice d'une *irréligion d'Etat* construit et élevé par l'éducation publique à tous les degrés, repose sur une profonde erreur, et celle-ci sur une confusion d'idées. La distinction des deux sociétés et des deux puissances, avec leur indépendance dans leurs sphères respectives, indépendance qui n'exclut nullement leur harmonie nécessaire, a été confondue avec leur séparation proprement dite, avec *le divorce* de l'Eglise et de l'Etat. Ce n'est pas ainsi que le bon sens conçoit les relations de la société temporelle et de la société spirituelle, soit dans les pays d'unité religieuse, soit dans les pays divisés de croyances où

la liberté religieuse est garantie par les lois.....
(p. 50-51 sup.)

L'erreur et la confusion d'idées dont nous venons de parler, nous la retrouvons dans une proposition soumise à Bruxelles en 1863 au conseil provincial du Brabant, et appuyée sur divers considérants dont les suivants sont les principaux, au point de vue des principes :

« Considérant qu'il importe de mettre la loi sur l'instruction primaire en rapport avec la liberté de conscience, la liberté des cultes, et d'appliquer le principe large et fécond de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et de l'indépendance du pouvoir civil ;

« Considérant que l'intervention à titre d'autorité du clergé dans l'école, et l'instruction obligatoire de la religion comme dogme ne respectent et ne garantissent pas suffisamment ces libertés ;

« Considérant que l'école doit être laïque, pour que tout Belge, à quelque culte qu'il appartienne, puisse la fréquenter sans y voir jamais froisser ses croyances religieuses ;

« Les soussignés proposent au conseil d'émettre un vœu auprès du gouvernement pour que celui-ci veuille s'occuper de la réforme de la loi de 1842 sur l'enseignement primaire, mettre cette loi en rapport avec le principe de la liberté de conscience, de la séparation complète de l'Etat et de l'Eglise, et de l'indépendance du pouvoir civil, en supprimant l'intervention, à titre d'autorité, des ministres du

culte dans l'école, et introduire dans la loi toutes les dispositions qui seront jugées utiles et nécessaires *pour assurer l'instruction réelle des enfants.*»

La loi de 1842, dont il est ici question, est appuyée sur des principes tout opposés à ceux dont se sont inspirés les signataires de cette proposition. Les principes de ceux-ci sont incontestablement ceux des Loges maçonniques, comme nous l'avons constaté dans notre opuscule sur la Franc-maçonnerie. Les principes de la loi de 1842 sont ceux du bon sens, comme l'a fait voir, dans le même conseil provincial, celui qui le présidait au nom du roi, M. le Gouverneur du Brabant.

« La loi de 1842, dit M. le Gouverneur, fut présentée comme une loi de transaction, de conciliation, comme faisant la part de tous les intérêts, de tous les droits ; elle eut la bonne fortune d'être votée par la Chambre des représentants, à l'unanimité moins trois voix ; au Sénat, le vote fut unanime. Cette loi achève la vingtième année de son existence, sans avoir subi aucun changement ; elle a été en butte à bien des attaques, et sans doute elle n'est point parfaite ; mais, telle qu'elle est, elle a énergiquement résisté jusqu'ici, et rien n'indique que le jour soit prochain où elle sera l'objet d'une réforme.

« Obligation pour chaque commune d'avoir au moins une école dans un local convenable (art. 1^{er}) ;
« Instruction gratuite assurée à tous les enfants .

pauvres dont les parents en font la demande (art 5);

« Incorporation de l'enseignement de la religion et de la morale dans l'enseignement scientifique (art. 6);

« Inspection civile et religieuse (art. 7);

« Intervention pécuniaire de la province et de l'Etat, en cas d'insuffisance des ressources communales (art. 23);

« Création d'écoles normales (art. 35);

« Telles sont les bases sur lesquelles la loi du 23 septembre 1842 fait reposer l'enseignement élémentaire. »

Le gouverneur expose ensuite ces principes qui résument toute la loi, et arrivé à l'art. 6 il rappelle ainsi, et avec assez d'exactitude, les motifs qui l'ont fait adopter en 1842, et qu'a fait valoir alors *avec plus d'exactitude, plus de plénitude et de force*, le rapporteur de la loi, M. A. Dechamps :

« Il est une disposition de la loi du 23 septembre 1842, dit le Gouverneur, qui a soulevé dans notre libre pays de vives polémiques ; je parle, on le pressent, de l'article 6 de cette loi qui porte : « L'instruction primaire comprend nécessairement l'enseignement de la religion et de la morale.... L'enseignement de la religion et de la morale est donné sous la direction des ministres du culte professé par la majorité des élèves.... Les enfants qui n'appartiennent pas à la communion religieuse en majorité dans l'école seront dispensés d'assister à cet enseignement. »

« Tout le monde sait les motifs qui ont guidé le législateur de 1842 en adoptant cette disposition, la plus importante de toutes. S'inspirant de cette parole de M. Guizot, que « l'atmosphère de l'école doit être morale et religieuse, » il a voulu la fusion de l'éducation et de l'instruction, l'incorporation de l'enseignement religieux dans l'enseignement scientifique ; il a voulu que, avec le développement de l'esprit, le moral de l'enfant fût formé d'après les vérités de la religion, d'une religion positive et dogmatique. C'est au nom de la Constitution, et l'on ne pouvait aller chercher des armes plus haut, que cette disposition de la loi du 23 septembre a été attaquée ; on lui a reproché de violer les principes les plus essentiels du pacte fondamental, d'introduire le clergé, à titre d'autorité, dans l'école qui doit rester purement laïque, de lui accorder l'inspection au même titre qu'à l'autorité civile, de porter atteinte à l'indépendance même de l'Etat : reproches les plus graves qui puissent être faits à un acte législatif.

« Ces reproches sont-ils fondés ? Je dirai mon sentiment, et c'est ma seule prétention, avec une franchise entière.

« Que la loi du 23 septembre 1842 introduise le prêtre, à titre d'autorité, dans l'école, cela est certain ; mais on ne voit pas bien à quel autre titre il pourrait y entrer, si tant est qu'on veuille qu'il y entre.

« Quand il enseigne le dogme ou qu'il surveille l'enseignement du dogme, le prêtre agit et ne peut agir qu'à titre d'autorité. Et puis, où est l'abdication du pouvoir civil ? N'est-ce pas le pouvoir civil qui stipule et qui stipule seul, qui fixe les conditions du concours qu'il demande, et ne peut-il pas toujours, et au moment où il lui plaît, faire cesser l'effet de cette stipulation et retirer ce qu'il a consenti sans se lier ?

« Chez nous, d'ailleurs, la séparation de l'Etat et de l'Eglise n'est pas absolue : ce qui est absolu, c'est leur indépendance réciproque. Si l'Eglise était entièrement en dehors de l'Etat¹, comment pourrait-on expliquer et les traitements des ministres des cultes à la charge de l'Etat, et ces nombreux temples élevés à l'aide des deniers publics, et ces subsides prodigieux sous toutes les formes pour les nécessités et les pompes de la religion ? Comment expliquerait-on encore les invitations que, chaque année, le gouvernement adresse aux chefs des diocèses pour la célébration de nos grandes fêtes nationales ? Sans porter atteinte à leur indépendance respective, l'Etat et l'Eglise peuvent s'entendre et s'unir pour la poursuite d'un but commun : *un tel accord n'implique l'aliénation d'aucun droit*. Entre le gouvernement et le culte point d'alliance politique, le respect de la conscience humaine l'exige ; mais l'enseignement de la mo-

¹ M. le Gouverneur veut dire *sans relations avec l'Etat*.

rale et de la religion n'est point une chose de la politique : ici l'alliance est parfaitement légitime, car elle a pour objet, non un intérêt de puissance et de domination temporelle, mais un intérêt purement social et le plus élevé qui puisse exister.

« Les hommes les plus éminents dans tous les pays se sont prononcés *contre la séparation de l'enseignement scientifique et de l'enseignement religieux*. Sur ce point, nous trouvons en communauté de sentiments les Robert Peel, les Guizot, les Cousin, les Villemain, d'autres encore dont les noms font autorité dans la politique ou dans la science. Tous ont proclamé, comme un principe nécessaire, l'inséparabilité des deux enseignements.

« La religion, disait Robert Peel, forme la base invariable de toute éducation, et l'instruction religieuse dans l'école doit être dogmatique et non générale. »

« Il faut absolument, dit M. Guizot dans une circulaire célèbre, que l'instruction ne s'adresse pas à l'intelligence seule ; il faut qu'elle embrasse l'âme entière, et qu'elle éveille surtout cette conscience morale qui doit s'élever et se fortifier à mesure qu'elle se développe. C'est assez vous dire quelle importance doit avoir l'instruction religieuse proprement dite. »

« Nous ne voulons pas, dit M. Cousin, mêler le moins du monde la religion aux choses de la terre ; mais il est ici question de la chose religieuse elle-

même. Nous sommes les premiers à vouloir que la religion reste dans le sanctuaire, mais l'école primaire est le sanctuaire aussi, et la religion y est au même titre que dans l'église et dans le temple.»

« Il ne suffit pas, dit M. Barrau, que l'enseignement primaire soit national ; il faut qu'il soit religieux. Or, pour qu'il soit religieux, le concours des ministres du culte est indispensable.... Il n'y a pas pour le peuple de religion philosophique. L'enseignement ne sera jamais religieux sans l'aide de ceux à qui la religion elle-même a confié le dépôt de ses dogmes.... Vous aurez beau placer un crucifix dans votre école, on n'y verra pas Dieu si le prêtre n'y vient pas. »

« La religion, dit M. Eugène Rendu, comme un levain déposé dans la vie de chaque jour, doit se mêler aux plus simples paroles adressées à l'enfance. »

« Deux hommes dont notre pays s'honore, MM. Rogier et Leclercq, n'ont pas pensé autrement que les hommes d'Etat de France et d'Angleterre ; comme eux, ils ont compris les besoins du peuple et l'éducation de l'enfance.

« M. Rogier inscrivait dans son projet de loi du 31 juillet 1834 cette disposition :

« L'instruction primaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse....

« L'enseignement de la religion est donné sous la direction de ses ministres.... »

« M. Leclercq faisait à la Chambre des représentants, le 27 février 1841, au nom du cabinet dont il était membre, cette déclaration qui est une véritable profession de foi : « Je pense, et tous mes collègues pensent avec moi, que quand il s'agit de la jeunesse, l'instruction religieuse ne doit pas être séparée de l'éducation ; nous pensons qu'il n'y a pas d'éducation sans qu'on donne une instruction religieuse, sans que l'on inspire des habitudes religieuses à la jeunesse, sans qu'on lui donne une instruction religieuse. Nous pensons que, pour tout ce qui regarde la religion dans l'éducation, il faut faire, par la loi, aux ministres des cultes une part d'intervention proportionnée à l'importance de la religion. »

« Qu'on y prenne garde. On demande, et l'on demande seulement, la séparation des deux enseignements ; mais cette séparation conduirait fatalement à la suppression de l'enseignement religieux pour l'enfant du pauvre. Aujourd'hui, la religion s'empare de l'enfant à son entrée dans l'école, elle l'y suit pendant plusieurs années et ne le quitte qu'à sa sortie : que l'on ferme l'école au prêtre, où l'enfant du pauvre recevra-t-il l'instruction religieuse ? Dans l'église ? Mais en supposant même possible matériellement un cours spécial de religion dans l'église, combien d'enfants le fréquenteront ? « Pas un sur mille, » dit un écrivain, qui ajoute : « Ainsi en quelques années, la famille ouvrière

aurait bientôt oublié toute idée religieuse et désappris à chercher dans l'espoir d'un meilleur avenir des consolations pour les souffrances du présent. »

« Mais la séparation de l'enseignement religieux et de l'enseignement scientifique aurait une autre conséquence, inévitable, prochaine, qu'on semble cependant ne pas s'apercevoir, ce dont il est permis de s'étonner. Que cette séparation soit prononcée, et l'on verra, à l'instant même, à côté de chaque école communale où le prêtre n'aurait point accès, s'élever une école privée où il sera admis, et, dans la lutte qui s'engagerait entre les deux écoles, qui oserait dire que l'école publique ne succomberait point ? Car, il faut bien le reconnaître, il n'est pas un père de famille qui, si peu religieux qu'il soit lui-même, ne veuille que son enfant ne soit religieusement élevé.

« L'école étant créée, le programme de l'enseignement arrêté, l'instruction gratuite assurée aux enfants pauvres, la loi décrète l'inspection qui est le gouvernement général de l'école. Je l'ai dit déjà, l'Etat qui est la plus haute expression de la société, a délégué à la commune le soin de distribuer l'enseignement primaire, de l'administrer, de le surveiller ; mais en même temps il a gardé le droit de contrôle dont il ne pouvait se dessaisir sans péril et sans dommage. A la commune, la surveillance journalière, de tous les instants ; à l'Etat, l'inspection « qui vient, à de certaines époques vérifier

les actes de l'autorité communale et raviver son zèle, s'il s'assoupit. » L'inspection veille à ce que la marche de l'enseignement ne dévie pas sous la main des pouvoirs locaux ; elle maintient la fixité des principes et l'uniformité des règles ; elle voit, observe, compare les écoles, apprécie les améliorations à introduire dans les unes, les réformes dans les autres ; elle avertit l'Etat de tout ce qu'il lui est utile de savoir et lui donne la garantie que rien dans la direction de l'instruction populaire ne blesse l'intérêt général. On comprend combien est importante la mission confiée aux hommes chargés de l'inspection des écoles, et combien elle exige d'eux de mérites divers. Ils doivent jouir de considération publique afin d'exercer une certaine autorité sur les administrations locales, posséder assez de connaissances pédagogiques pour juger sûrement de l'aptitude des instituteurs et de la bonté des méthodes, assez de hauteur dans l'intelligence pour s'élever de la connaissance des détails à la vue de l'ensemble et éclairer les résolutions du pouvoir central.

« L'inspection est civile, elle est religieuse : c'est la conséquence du double enseignement donné dans l'école. On aurait pu craindre que les deux inspections, au lieu de marcher parallèlement d'accord, ne se heurtassent, en cherchant à empiéter l'une sur l'autre ; il n'en a rien été que je sache, et vingt années d'expérience ont attesté

l'entente entre les représentants des deux autorités dans la poursuite du but commun : la moralisation et l'instruction de l'enfance. »

Voilà comment un homme d'Etat *libéral* comprend les droits et les devoirs de l'Etat, dans les pays de liberté religieuse où il existe un enseignement officiel. Il justifie, par des raisons dont les sophismes les plus passionnés ne pourront diminuer l'évidence, cet article fondamental de la loi de 1842 : « L'instruction comprend nécessairement l'enseignement de la religion et de la morale.... L'enseignement de la religion et de la morale est donné sous la direction des ministres du culte professé par la majorité des élèves.... Les enfants qui n'appartiennent pas à la communion religieuse en majorité dans l'école, seront dispensés d'assister à cet enseignement. »

Cette dernière prescription indique le seul moyen que puisse légitimement employer le gouvernement *d'un pays d'unité religieuse et de liberté civile* pour sauvegarder *dans ses écoles* la liberté de conscience des familles dissidentes, parce que, dans un tel pays, ces familles ne forment qu'une imperceptible minorité. Etablir en pareil cas des écoles *officielles* dissidentes aux frais de la nation, serait une bravade d'opposition injustifiable au point de vue du droit, et indigne de tout gouvernement sérieux, surtout quand la liberté d'enseignement est à l'usage de tout le monde.

LA
VIE DE PLAISIRS

LETTRES A DES GENS DU MONDE,

SUIVIE DE

LETTRES NOUVELLES

SUR LE MÊME SUJET,

ET D'UN MOT AUX RICHES.

AVANT-PROPOS.

Cet opuscule traite 1^o de *la vie* de plaisirs, 2^o de certains plaisirs, ou d'une catégorie de danses modernes.

La question théologique que soulève la seconde partie de l'opuscule, a été résumée en ces termes par S. E. le Cardinal Dechamps, lorsqu'il était évêque de Namur.

« L'une des conditions posées par saint François
« de Sales pour permettre quelquefois la danse,
« c'est-à-dire que celle-ci soit *apprêtée par la mo-*
« *destie et la dignité*, ne se vérifie évidemment pas
« dans plusieurs danses modernes. Ces sortes de
« danses sont fort souvent des occasions prochaines
« de fautes graves, et elles constituent toujours *in*

« *se, en elles mêmes, comme danses immodestes,*
« *tout au moins une faute vénielle. — Aux per-*
« *sonnes pour lesquelles ces danses sont une oc-*
« *casion prochaine, il faut les défendre sous peine*
« *de refus d'absolution ; — à toutes, il faut les*
« *montrer telles qu'elles sont, comme indignes de*
« *quiconque est animé de l'esprit du christianis-*
« *me ; — aux âmes enfin qui prétendent à la fer-*
« *veur, et même à la communion fréquente, il*
« *faut faire comprendre que la communion fré-*
« *quente est incompatible avec l'habitude non*
« *combattue, et surtout avec la profession du*
« *péché véniel. »* (Circulaire du 24 mai 1867).

LA
VIE DE PLAISIRS

I^{re} PARTIE.

LETTRES A DES GENS DU MONDE.

I^{re} LETTRE.

*Sur une conférence prêchée à Bruxelles
le 11 janvier 1857.*

MESSIEURS,

Vous n'assistiez pas à la conférence du 11 janvier, mais vous en avez reçu l'analyse que vous et les vôtres avez peine à croire fidèle, tant ses conclusions vous semblent peu praticables. Votre impression ne vous a pas trompés : l'analyse que vous me communiquez n'est pas sincère. Il est facile d'y reconnaître l'œuvre d'une de ces plumes que le sentiment dirige plus que la raison, et qui s'est mise au service d'une petite malice aussi ancienne que le cœur humain, je veux dire du zèle frauduleux qui nous porte à exagérer la loi, pour nous donner le droit de la proclamer trop dure et de nous en dispenser sans remords.

C'est ainsi que le résumé dont vous m'avez adressé une copie applique à dessein aux plaisirs

eux-mêmes et aux plaisirs en général, ce qui n'a été dit que de *la vie* de plaisirs, et de *ceux-là seulement* que la morale réproûve et que la coutume ne peut autoriser.

Mais pour vous convaincre de l'infidélité de l'écho qui a prétendu vous porter mes paroles, je vous les redirai moi-même, en y ajoutant certains commentaires qui eussent difficilement pris place dans une conférence.

Veillez donc vous asseoir au foyer de famille afin d'assister au sermon. Vous êtes assez nombreux pour être traités en auditoire :

Qu'est-ce que la vie de plaisirs ? — Et cette vie est-elle conciliable avec la vie chrétienne ? —

Ce sont les deux questions que nous devons résoudre les premières. Nous rechercherons ensuite *si l'on tolère aujourd'hui dans les salons, des plaisirs indignes de la bonne société.*

I.

Il est des plaisirs voulus par la Providence et qui deviennent à certain degré des devoirs, quand les convenances, les relations de famille et de société, la condescendance qui est une sorte de charité, les demandent. Il est des plaisirs permis, mais qui ne sont pas sans dangers, et qui ne doivent être tolérés que dans certaines limites et à certaines conditions. Nous le verrons. Il est des

plaisirs illicites que le sentiment chrétien réprouve; il en est encore où le danger de souillure est prochain, et auxquels on ne peut participer, quelque apparence de raison que l'on puisse prétexter. Il en est d'ouvertement coupables qu'il est inutile de définir.

Quels sont donc ceux qui constituent la vie de plaisirs ?

Sont-ce les plaisirs permis ou les plaisirs défendus ?

Ce ne sont nécessairement ou exclusivement ni les uns ni les autres, puisque la vie de plaisirs ne dépend pas précisément de leur nature, mais de la place qu'ils occupent dans notre existence. La vie de plaisirs est celle où l'abus des plaisirs, c'est-à-dire leur *excès* constitue à lui seul un désordre. C'est la vie dont le plaisir est le grand ressort, dont le plaisir est l'âme ; la vie où les fêtes s'enchaînent, et où bien souvent les plaisirs deviennent des chaînes, car il n'est pas rare d'entendre ceux qui sont voués à cette vie se plaindre de leur esclavage mérité. C'est la vie où l'on se sert fréquemment du jour pour se reposer de la nuit, où l'on consacre du moins une précieuse partie des jours à réparer les fatigues des nuits, et le reste de ces journées vides à rêver aux vanités de la veille et à préparer celles du lendemain. C'est donc la vie où l'on n'a plus pour la pensée de Dieu qu'un esprit distrait, pour les affections de famille qu'un cœur refroidi, pour l'accomplissement des devoirs

les plus doux, les plus graves, les plus sacrés, qu'une volonté presque toujours empêchée, souvent infirme, et quelquefois morte.

Il serait superflu, je pense, d'insister davantage sur un fait qui vous est trop connu par la triste expérience de ces mois d'hiver où les jours perdus, ou à demi-perdus, sont les plus nombreux de chaque semaine.

II.

Mais voici une seconde question qui ne devrait pas vous être moins familière et dont cependant vous demandez la solution : la vie que nous venons de définir, ou plutôt de constater, est-elle conciliable avec la vie chrétienne ? — Demandez d'abord si elle l'est avec la raison, avec la dignité de l'homme ? — La raison veut, sans doute, que l'homme ait des délassements, des récréations, des plaisirs, mais des délassements après la fatigue de la tâche bien remplie, des récréations après l'occupation, des plaisirs vrais où se mêle l'heureux souvenir des devoirs accomplis. Celui qui, au lieu d'user dignement du plaisir, use indignement la vie par le plaisir ; au lieu de se prêter aux plaisirs, s'y livre ; celui-là fait manifestement de l'accessoire le principal, renverse l'ordre de la raison et de la nature, et mérite, en poursuivant la jouissance, de rencontrer l'ennui dans toutes ses voies. C'est qu'il est coupable de traiter la vie

comme un jeu¹, et d'oublier, en passant sur la terre, que l'homme n'y est pas pour solâtrer, mais pour agir et pour mériter.

Comment, après cela, demander si *la vie* de plaisirs est conciliable avec le christianisme, quand la raison suffit pour la convaincre de niaiserie, quand la voix de la conscience, cet écho de la loi morale, fait déjà entendre à l'homme que cette vie futile est désordonnée, et qu'au soir du jour qu'on appelle la vie, lorsque le souverain Maître viendra nous demander compte de nos œuvres, et proportionner le divin salaire au courageux accomplissement de sa volonté, il châtiara la vie inutile comme une profanation de tous les dons de sa providence ?

Que sera-ce donc quand cette voix de la conscience deviendra une divine certitude, quand le flambeau de la raison s'allumera à la flamme de la parole de Dieu, quand la sagesse humaine s'illuminera aux clartés d'en haut, et considérera dans leur plein jour les obligations essentielles du chrétien, c'est-à-dire de l'homme complètement instruit de sa destinée ?

Deux grandes lois résument presque toutes ces obligations : la loi du travail et la loi du combat. Il ne sera pas difficile de montrer que l'accomplissement de chacune d'elles est incompatible avec la vie de plaisirs.

¹ Sap. XV.

La loi du travail est imposée à tous et oblige même en quelque sorte tous les âges. L'enfant n'a pas atteint l'âge de raison, que déjà le travail commence, travail de préparation à la vie, sans doute, mais travail réel de l'esprit et du cœur correspondant à celui des parents et des maîtres, au travail de l'instruction et de l'éducation. Il est certainement des plaisirs innocents, indispensables à l'enfance, et ce sont eux qui la disposent le mieux au premier travail de la vie ; mais si l'enfant qui ne joue pas n'est pas dans l'ordre, celui qui ne fait que jouer n'en est pas moins dans le désordre.

La jeunesse est encore plus soumise que l'enfance à ce long et pénible travail de préparation à toutes les carrières : et à peine est-il terminé, qu'un autre travail plus sérieux encore, celui des différentes vocations, vient réclamer l'empire de la vie.

Il n'est qu'une seule dispense valide de la loi du travail sur la terre, c'est celle que donnent l'infirmité et les grandes douleurs. La peine du travail est alors remplacée par le travail de la peine, comme le mérite et la joie de l'action sont remplacés par le mérite de la souffrance ou de la *passion*, et le bonheur d'offrir à Dieu cette passion unie à celle de la grande victime du genre humain. Pas de milieu donc : il faut travailler ou être travaillé : c'est la loi universelle qui lie tous les enfants d'Adam. —

— Cette grande loi du travail oblige les uns aux travaux des mains, les autres aux travaux de l'esprit, tous aux travaux de la condition que leur a faite la Providence, sans excepter ceux qui prétendraient trouver, dans leur opulence, le droit à cette paresse splendide et agitée qui les arrache au devoir sans les arracher au dégoût de la vie. Ce dégoût qui s'empare d'eux tôt ou tard est l'avant-coureur de leur châtement futur, s'ils persistent à se soustraire à la loi universelle. C'est que si l'obligation de travailler par nécessité diminue, celle de travailler par charité et pour la charité augmente, et que moins on est préoccupé de ses propres besoins, plus on doit l'être de ceux des autres : *Mandavit illis unicuique de proximo suo*¹.

— Or, je vous le demande, la vie de plaisirs n'enfante-t-elle pas l'oisiveté ? Ne l'enfante-t-elle pas du moins à un degré incompatible avec l'accomplissement de la loi du travail ? Evidemment, puisqu'elle absorbe le temps : le temps ! ce fond de tous les biens accordés à l'homme ici-bas ; le temps ! moyen universel sans lequel l'homme ne peut rien, et par lequel il peut tout, puisque c'est par le bon usage du temps qu'il coopère à toutes les grâces de Dieu ; le temps ! ce champ de l'Évangile où tombent toutes les semences qui doivent se lever au grand jour de Dieu pour notre opprobre ou pour notre gloire ; le temps ! ce moment

¹ Eccli. XVII, 22.

qui passe, mais qui seul enfante ce qui ne doit passer jamais : *Momentaneum... æternum... operatur*¹; le temps ! trésor comme infini, puisqu'il sert à gagner Dieu !

Eh bien ! c'est ce divin moyen de tout bien que l'homme de plaisir néglige ; c'est ce champ de la vie qu'il laisse sans culture ; c'est ce moment décisif qu'il regarde passer avec une niaise insouciance ; c'est ce trésor de Dieu qu'il jette comme la poussière au vent ; c'est cette grâce, qui lui est donnée pour devenir dans ses mains une semence de vie éternelle, c'est elle qu'il dédaigne jusqu'à l'heure où Dieu fera du temps méprisé le grand accusateur de l'homme oublieux et ingrat : *Vocavit adversum me tempus*².

Mais comment partager le temps entre le plaisir et le travail, me direz-vous peut-être, si nous n'avons aucune tâche à remplir, ni matérielle, ni intellectuelle ? A quoi passerions-nous le temps ? Il faut donc bien que nous le passions en nous amusant !

Je vous répons en vous interrogeant à mon tour : si du temps et des frais qu'emportent vos plaisirs, vous en faisiez deux parts ? Si au lieu de les jeter toutes les deux ou à peu près, à cette longue chaîne de fêtes qui vous arrache à vous-mêmes, vous en réserviez une pour la miséricorde, pour le travail des bonnes œuvres ? Combien ne

¹ 2 ad Corinth. IV, 17.

² Thr. I, 15.

seriez-vous pas plus justes et plus heureux, si vous destiniez une partie de votre temps et de vos dépenses (incontestablement superflues) au soulagement de ceux que vous tentez de murmure contre la Providence, quand presque tous les jours de nos longs hivers, transis dans la rue, et les yeux fixés sur vos salons illuminés, ils se disent en voyant passer et tourbillonner vos ombres rapides ; Ah ! si nous avions le prix d'une de ces fêtes ! si nous avions du moins la valeur d'une de ces robes qui s'usent ainsi chaque jour, nos enfants n'auraient ni si froid ni si faim !

Avouez que si vous ne savez que faire de vos heures, c'est que vous voulez non-seulement ignorer les mille moyens de vous occuper utilement et avec jouissance, soit au foyer de famille, soit dans la solitude si vivante d'une bibliothèque ; mais c'est encore que vous voulez perdre de vue *le travail de la charité*. Avouez que si vous pensez n'avoir aucune tâche à remplir, parce que vous n'exercez aucune profession ni manuelle ni libérale, c'est que vous oubliez la profession de chrétiens, c'est que la vie de plaisirs en vous tue le cœur¹ en éteignant dans votre âme le foyer de

¹ La vie de plaisirs fait de la dissipation la maîtresse de l'âme et change toutes les dispositions du cœur. Nous avons connu, lorsque nous étions encore nous-même dans les voies du monde, des jeunes personnes distinguées par l'esprit et par le caractère. La distinction et l'élévation de leur

l'amour de Dieu et des hommes; c'est que le bruit du monde vous a rendus sourds à la grande voix qui vous commande la miséricorde sous peine de mort : *J'ai eu faim, j'ai eu soif, j'ai été nu, infirme, prisonnier, affligé, et vous ne m'avez ni secouru, ni visité!* Allez donc, cœurs sans miséricorde, allez où il n'y en a plus !

L'entendez-vous ? La miséricorde oblige divinement sous peine du châtement éternel. Aussi, le Dieu qui veut vous sauver multiplie-t-il autour de vous les occasions et les moyens d'exercer cette miséricorde qui doit vous attirer la sienne. La pauvreté, l'infirmité, le malheur, la souffrance,

esprit se révélaient par le choix des lectures dont s'alimentaient ensuite leurs conversations intimes ; les nobles inclinations de leur cœur par leurs bonnes œuvres, et par le bonheur qu'elles goûtaient dans les affections, les devoirs et les chastes plaisirs de la famille ; leur vie était pleine de lumière et de vraie jouissance. Un hiver a tout gâté. La dissipation s'est emparée de ces âmes et les a ravagées. Nous les avons entendues, presque sans les reconnaître, dans un intervalle *forcé* de quelques jours entre deux bals : « Comme nous nous sommes ennuyées, cette semaine, se disaient-elles ! » Auparavant, la vérité, la charité, la vie intérieure leur étaient douces. Désormais, il fallait danser et tourbillonner. Autrefois, leur conversation avait du charme parce qu'elle avait du sens, leur regard était franc mais modeste et intelligent ; depuis le fatal hiver, l'on n'entendait plus d'elles qu'un tissu de mots à la mode, de phrases de salons, et leur regard devenu hardi comme leur contenance, annonçait assez que la vie de plaisirs avait dépouillé leur front de ce *quelque chose* qui inspire les affections vraies, source unique des unions heureuses.

l'ignorance, l'erreur, la corruption, nous environnent de toutes parts ; et les œuvres de toute nuance, les associations d'hommes et de femmes vouées à la charité, facilitent les bonnes œuvres aux personnes des deux sexes, de tout âge et de toute condition. La visite du pauvre, le patronage des petits enfants, des ouvriers et des ouvrières, l'instruction des ignorants, la recherche et le soutien des âmes dont l'apostasie est sollicitée par la propagande protestante qui ne peut répandre que ce qu'elle porte dans son sein : *la division* ; toutes ces bonnes œuvres ont des centres constitués, et sont organisées avec tant de sagesse que les parents chrétiens, les jeunes gens, les jeunes personnes, les enfants eux-mêmes peuvent en devenir les membres plus ou moins actifs, sans que les liens de famille en soient le moins du monde relâchés (la charité les resserrant infailliblement), sans que les plus strictes convenances de l'âge, du sexe, de la naissance, en reçoivent la moindre atteinte.

Et cependant, où sont les pauvres que vous visitez ? où sont les malheureux que vous consolez ? où portez-vous avec l'aumône des mains, celle du cœur et de l'âme ? où sont les ignorants que vous instruisez ou que vous contribuez à instruire ? où sont les petits enfants recherchés, préservés, élevés, sauvés par vos soins charitables, par votre générosité à multiplier les écoles gratuites où tant de frères et de sœurs consacrés à Jésus-Christ ne

demandent que du pain et un asile pour sauver des milliers d'âmes ? Ah ! c'est que le temps et l'argent vous manquent ! Mais le temps qui vous manque pour la charité, ne vous manque pas pour la vanité ! L'argent qui vous manque pour les pauvres de Dieu, ne vous manque ni pour les exigences du luxe, ni pour la continuité de ces fêtes dont vous traînez la chaîne d'or en vrais forçats du monde, en vrais esclaves de celui que Jésus-Christ appelle *le prince de ce siècle* ! Je comprends maintenant la parole de l'Évangile : *oh ! qu'il est difficile aux riches de se sauver* ¹ ! Cette difficulté, n'en faites-vous pas l'expérience, lorsque vaincus par la tyrannie du monde, vous ne savez conquérir la liberté de bien faire, la liberté des enfants de Dieu ? Mais ce qui est difficile, et même impossible à l'homme seul, ne lui est ni impossible ², ni même difficile, s'il recourt à Dieu. Recourez donc à Dieu, pères et mères de famille, recourez instamment à Dieu pour ne pas vous perdre vous et vos enfants, pour vous sauver avec eux en les initiant au travail des bonnes œuvres, et surtout à la visite de vos pauvres, à la miséricorde exercée personnellement selon l'ordre de Jésus-Christ. Vous verrez alors qu'il ne vous restera plus tant d'heures à perdre, qu'il sera nécessaire de diminuer le nombre de vos fêtes, d'abrégier le

¹ Marc. X, 23.

² Marc. X, 27.

temps qu'elles vous dérobent, de refuser quelque chose à la tyrannie du siècle et de son prince pour obéir au divin Maître, de prévenir ces folles fatigues des nuits, cet inexcusable épuisement de la vie de plaisirs qui enlève à ses victimes le temps, la force et la volonté de s'appliquer au travail que Dieu commande, et d'accomplir ainsi l'une des deux grandes conditions de la vie chrétienne.

Inconciliable avec l'accomplissement de la loi du travail, la vie de plaisirs ne l'est pas moins avec l'accomplissement de la loi du combat qui résume nos devoirs sous un autre rapport, et constitue une deuxième condition de la seule justice qui sauve : *Militia est vita hominis super terram*¹.

Vous savez quel est ce combat, cette glorieuse guerre, où l'homme, avec l'aide de Dieu, doit lutter contre le mal partout où il le rencontre, dans son cœur qui l'y porte, dans le monde qui l'y engage, dans l'antique adversaire qui l'y pousse. Tout homme est donc soldat par sa destinée, il n'y a pour lui de paix, de salut et de gloire que par la guerre.

Or, la vie de plaisirs le prépare à toutes les lâchetés, à toutes les trahisons. — L'homme et la femme de plaisirs seront trois fois vaincus : vaincus par leurs passions, vaincus par le respect humain, vaincus par les tentations ; vaincus par la

¹ Job. VII, 1.

chair, vaincus par le monde, vaincus par le démon¹.

Et pourquoi vaincus ? Parce que la vie de plaisirs énerve, amollit l'homme, le dépouille de l'esprit de force. *Qui ne le sait ?* Et ne lui enlevât-elle pas toute son énergie naturelle, elle lui ravit infailliblement les armes nécessaires au combat, ces vertus d'en haut que saint Paul appelle l'armure de Dieu : *Induite vos armaturam Dei*². Pourquoi lui ravit-elle infailliblement ces armes, ces vertus de foi, d'espérance, de justice et d'amour, qui font marcher l'homme dans les voies de Dieu³ ? Parce qu'on ne les obtient que par la prière, *per omnem orationem et obsecrationem orantes omni tempore in spiritu, et in ipso vigilantes in omni instanti*⁴, et que la vie de plaisirs éteint l'esprit de prière. La constance dans la prière est l'unique source de la constance dans la lutte, et de la force qui fait vaincre. Là est le secret du courage chrétien, du courage surnaturel qui fait seul triompher des passions. *Qui ne le sait ?*

Les pharisiens modernes qui se croient meilleurs

¹ Il ne manque pas d'esprits légers qui croient faire preuve de force en riant de ce fantôme qu'on appelle le démon ! Ce sont des ignorants qui rient de l'Évangile, qui se moquent de Jésus-Christ, et qui renient la science en reniant la foi. La philosophie de tous les temps est contre eux ; qu'ils lisent les anciens et les modernes, sans oublier Bossuet et Görres, et ils rougiront de leurs railleries vides comme l'étaient celles du XVIII^e siècle.

² Eph. VI, 11. ³ Ibid. XIV, 17.

⁴ Ibid. XVIII.

que les autres hommes, parce qu'ils pratiquent certaines vertus naturelles, et qu'ils ne négligent rien de ce qui honore aux yeux du monde, ne sont, comme les pharisiens de l'Évangile, que des sépulcres blanchis dont l'intérieur est plein de corruption, c'est-à-dire d'orgueil, de suffisance et de honteuses faiblesses. C'est que, dans la lutte contre les passions, toute force est infirme sans le secours de Dieu. Encore une fois : *Qui ne le sait ?*

Qui ne se *souvient* de ce secours accordé à la prière ! Qui n'en a fait l'expérience ? Comparez les temps où vous avez été fidèles à la piété, au saint sacrifice, à la communion eucharistique reçue dans un cœur pleinement ouvert par la sincérité sacramentelle, comparez ces temps de fidélité à ceux où vous avez délaissé les sources de la grâce, et dites d'où est venue la force et d'où est venue la faiblesse ? Eh bien ! cette prière par laquelle nous saisissons les armes de Dieu, *accipite armaturam Dei*¹, cette prière dont la constance seule peut nous donner la victoire sur nos passions, sur notre orgueil. sur notre faiblesse, cette prière trouve une ennemie irréconciliable dans la vie de plaisirs qui, d'un côté, appesantit l'esprit de l'homme, et de l'autre, l'empêche de s'élever à Dieu en lui dérochant le temps destiné à la prière comme elle lui dérobe le temps destiné au travail — Ce n'est pas tout : La vie de plaisirs ne dé-

¹ Eph. XIII.

pouille pas seulement l'homme de la force et des armes nécessaires au grand combat de la vie, mais elle le livre avec perfidie aux mains de ses ennemis, en le jetant inévitablement dans les occasions du péché. .

Pourquoi.

Parce que la continuité, la chaîne dont nous avons parlé , l'*excès* qui constitue la vie de plaisirs , ne laisse plus la pleine liberté de discerner et d'éviter ces périls que les âmes n'affrontent que pour se perdre, ces dangers prochains d'offenser Dieu que sa loi fait une obligation grave de *fuir avec courage* ¹. Oui , une fois entraîné dans le tourbillon des fêtes, l'homme se prive des moyens de se modérer et de choisir. Il se fait bientôt une fausse conscience, et la nécessité qu'il s'est volontairement imposée le porte à vouloir excuser, justifier même, ce que la raison, ce que le sentiment chrétien lui avaient fait hautement condamner. C'est ainsi qu'abstraction faite de l'*excès* qui constitue la vie de plaisirs et dont nous avons jusqu'ici démontré l'incompatibilité avec la vie chrétienne, on finit par se rendre complice d'abus d'un autre genre, d'abus inhérents à certains plaisirs eux-mêmes, d'abus que l'on avait commencé par blâmer avec franchise et

¹ Oui, la fuite ici est seule courageuse. C'est par elle que l'homme s'arrache à ce qui l'attire, et triomphe parfaitement de lui-même.

que l'on finit par méconnaître en rendant les armes au respect humain.

III.

Mais pourquoi s'élève-t-il des pensées dans vos cœurs ? *Quid turbati estis, et cogitationes ascendant in corda vestra*¹ ? Il me semble deviner les fins de non-recevoir que vous formulez intérieurement pour les opposer d'avance à nos paroles :

« En ces sortes de matières, vous dites-vous à vous-mêmes, on est trop porté à la sévérité quand on n'est pas homme du monde. L'expérience rend plus tolérant. Les prédicateurs rendent trop dur le joug d'une loi dont Jésus-Christ lui-même affirme la douceur. »

Rassurez-vous cependant : nous ne sommes pas si ignorants des choses du monde que vous pourriez le croire, et nous savons avec certitude quelle est la loi qu'il faut suivre. Il y a deux mondes d'ailleurs : le monde extérieur et le monde intérieur, le monde des yeux et le monde des consciences. Nous voulons bien que vous soyez plus que nous les gens du monde du dehors, mais vous avouerez que nous sommes plus que vous les hommes du monde des âmes. Or, ce n'est pas le monde visible, mais le monde invisible des consciences

¹ Luc. XXIV, 38.

que Dieu jugera : *homo videt ea quæ parent, Dominus autem intuetur cor*¹.

Quant à la loi qui lie ce monde et sur laquelle il sera jugé, ce n'est pas nous qui la porterons. Nous ne sommes pas des législateurs. L'Église elle-même n'a la puissance de faire des lois que pour faire observer celle de Dieu. Elle n'est que l'organe de Dieu, et son enseignement n'est que l'écho de la loi divine, mais son écho divinement fidèle, vivant et vivifiant, selon les promesses de Jésus-Christ que vingt siècles ont vérifiées. Elle a toujours condamné le pharisaïsme, le jansénisme, le rigorisme, toutes ces doctrines hypocrites qui jettent sur les épaules des fidèles des fardeaux que Dieu n'a pas imposés, et qu'elles n'aident pas elles-mêmes à porter ; mais elle a toujours rejeté aussi les doctrines relâchées de ces moralistes accommodants dont la prudence tout humaine trouve des raisons pour tout excuser, ou du moins des motifs pour autoriser par un lâche silence les abus les plus manifestes et les plus vivement repoussés par les consciences chrétiennes, lorsqu'on seconde leurs propres inspirations.

Vous nous demanderez de quels abus nous parlons, et si nous faisons allusion à ces *danses modernes* qui sont devenues un sujet de contradiction dans la société qui veut encore être chrétienne ?

Oui, c'est à ces abus que nous faisons allusion.

¹ I Reg. XVI, 7.

Mais n'hésitez-vous pas, nous direz-vous encore, n'hésitez-vous pas à les appeler ainsi ?

Veillez vous souvenir qu'on ne monte pas dans la chaire pour y prêcher ses propres pensées, qu'on n'y *cherche* pas la vérité mais qu'on *l'enseigne* : *Græci sapientiam quæerunt, nos autem prædicamus.* —

Nous savons, grâce à Dieu, qu'il n'est permis à personne de transformer ses opinions en lois, et que cette témérité répréhensible ailleurs, serait une profanation ici. Mais nous savons aussi que s'il n'est permis à personne de transformer ses opinions en lois, il n'est permis à personne non plus de transformer les lois en opinions. Or, la loi morale relative aux danses n'est pas, dans la société chrétienne, dans l'Eglise de Jésus-Christ, une sorte d'énigme que chacun déchiffre à son gré, et à laquelle tous peuvent prêter le sens qu'ils désirent. Non ! il est sur ce point de la loi morale des principes sûrs, universellement enseignés, et dont nul ne peut de bonne foi récuser l'application, quand elle est faite par les organes les plus sages, les plus saints, les plus autorisés par l'Eglise elle-même.

Mais pour ôter tout prétexte à la défiance, nous choisirons parmi les voix que l'Eglise nous dit d'écouter comme la sienne, celle de deux savants et de deux saints évêques qui ont été l'un et l'autre accusés de relâchement par le rigorisme des derniers siècles, tant ils ont pris soin de n'im-

poser aux fidèles aucune obligation qui ne fût certaine.

« Les danses, d'après saint Alphonse de Liguori, ne sont pas mauvaises en *elles-mêmes*. *Secundum se non sunt malæ, nec actus libidinis sed lætitiæ*. Mais elles le deviennent, si on en use avec *mauvaise intention*, ou de manière à exciter *ses passions* ou celles d'autrui, ou par quelque autre *circonstance* répréhensible, *nisi malo sine fiant, aut cum periculo alios aut seipsum incitandi ad libidinem, vel cum alia circumstantia mala*. Quand les saints Pères les condamnent, ils parlent des danses peu décentes, ou de l'abus qu'on en fait. *Quando sancti Patres eas interdum valde reprehendunt, loquuntur de turpibus, et de earum abusu.* »

« Pour être permises, il faut donc qu'elles soient décentes et dignes, et qu'on ne se les permette qu'avec des honnêtes gens : *Cum personis honestis et honesto modo*¹. »

« Je vous dis des danses, écrit saint François de Sales, ce que les médecins disent des champignons : les meilleurs ne valent rien, disent-ils ; et je vous dis que les meilleurs bals ne sont guères bons : si néanmoins il faut manger des champignons, prenez garde qu'ils sont bien apprêtés. Si par quelque occasion dont vous ne puissiez absolument vous dégager, il vous faut aller au bal,

¹ Lib. 4, Tract. 4, n. 429.

prenez garde que votre danse soit bien apprêtée. Or, comment le sera-t-elle ? Par la modestie, la dignité et la bonne intention. Mangez-en peu et rarement, disent les médecins en parlant des champignons ; car, quelque bien apprêtés qu'ils soient, la grande quantité les rend mortels. De même, je vous le dis, dansez peu et rarement, car autrement vous seriez exposés à vous y affectonner. — Après les danses, ajoute saint François de Sales, il faut user de quelques saintes et bonnes pensées qui empêchent les dangereuses impressions que ce vain plaisir pourrait faire en vos esprits. »

Vous l'entendez, le plus condescendant des sages, le plus doux des hommes, le grand et savant évêque de Genève, que la Providence semble avoir surtout destiné à servir de guide à la multitude des personnes les plus engagées dans le monde, permet les danses, mais à condition qu'elles soient modestes et *dignes* — qu'on en use *modérément* — *rarement* et avec *bonne intention*.

Maintenant, je vous le demande : est-on généralement fidèle, êtes-vous fidèles vous-mêmes à ces conditions exigées par le plus tolérant des saints ?

Au lieu de danser peu et rarement, ne le faites-vous pas beaucoup et souvent ? La modération indispensable ici, vous venez de l'entendre, ne la sacrifiez-vous pas à l'excès qui constitue la vie de plaisirs et que nous avons vu dessécher toutes les

sources de la piété, de la charité et de la force chrétiennes ?

Mais la modération est-elle seule sacrifiée ? La modestie et la dignité ne le sont-elles pas à leur tour dans certaines danses modernes ?

Il y aura, nous en sommes convaincu, deux réponses à ces questions : l'une sur les lèvres, l'autre dans les cœurs. Les lèvres diront : « Non, il n'y a rien de trop ; il ne faut pas prendre les sermons à la lettre ; saint François de Sales est trop sévère pour notre époque (!). *Peu, rarement, modérément*, tout cela sent le bon vieux temps et ne nous regarde plus ! Il faut bien faire comme tout le monde ! »

Mais la vérité que le respect humain fera ainsi expirer sur les lèvres, on l'avouera dans le cœur, et l'on y reconnaîtra qu'il est ici deux abus déplorables à réformer : *l'excès* et le *genre*. L'excès, nous l'avons assez démontré ; le genre, nous l'avons indiqué à peine, et nous avouons l'embarras que nous éprouvons à le définir plus clairement. Nous ne trouvons pas d'expressions *convenables* ici pour dire ce que vous faites ! nous rougirions de peindre ce que vous ne rougissez pas d'être au grand jour. Nous nous bornerons donc à écouter avec vous les aveux du monde lui-même, et ainsi nous l'entendrons avant de le juger :

Un auteur très-spirituel¹, un homme du monde

1 M. Boulay.

qui certes n'a pas péché par excès de sévérité, s'exprime en ces termes dans un ouvrage intitulé : *Réforme de la danse des salons* :

« Sommes-nous le seul qui ayons jeté un regard de défiance sur la danse des salons, le premier que soit venu assiéger le doute ? Non, certes, et nous pourrions bien nous trouver en très-nombreuse compagnie. Si nous nous représentons tout ce que nous avons entendu dire à ce sujet, nous ne devons même nous considérer ici que comme un écho très-affaibli *des protestations qui vont en s'étendant et en se multipliant.* » Après avoir donné l'historique des diverses danses qui sont venues tour à tour scandaliser et démoraliser la société, il ajoute : « Ces danses d'origine étrangère, ne conviennent ni à notre caractère ni à nos mœurs ; *elles choquent nos yeux, pour peu que nous y fassions attention ; elles blessent nos sentiments les plus délicats, si nous les scrutons à cet égard ; et comme tout ce que l'on fait durer longtemps est sujet à de plus grands abus, il faut y mettre un terme. Bref, leur condamnation, déjà écrite dans la pensée intime de chacun, peut se formuler simplement en ces termes : cela n'est pas convenable.* »

L'auteur de l'Histoire de la société française pendant le Directoire, décrit avec plus de vérité encore la valse introduite en France par les femmes méprisables qui régnaient alors dans les salons. Or, vous avez mérité d'entendre cette dé-

finition, puisque vous ne craignez pas de la pratiquer. Ne vous récriez pas ; ce que vous osez montrer à tous les yeux peut bien arriver à vos oreilles. Et cependant, nous reculons de nouveau devant cette justice que nous voudrions nous rendre, et encore une fois, nous rougissons de dire ce que vous ne rougissez pas de faire¹ !

Et l'on demande si la dignité de la femme n'est pas sacrifiée dans les danses modernes ! Si vous étiez encore tentés de le nier, j'en appellerais à toutes les vraies mères. Dites, mères chrétiennes, si le jour où vous avez été vaincues par le respect humain, si le jour où vous avez cédé au torrent, dites si vous avez souffert de voir vos filles livrées à de pareils plaisirs ? Et vous, jeunes personnes, dites si l'instinct de la pudeur, ce don que Dieu

¹ Mais ce que nous avons renoncé à faire entendre dans le sanctuaire, nous ne renonçons pas à le citer par écrit. C'est bien le moins que nous placions sous vos yeux ce que vous exposez vous-même à tous les regards, et ce nous est un devoir d'enlever à quiconque veut se débarrasser de la vérité le droit de parler d'exagération et de patroner ainsi ce que la morale condamne : « A ces danseuses, dit l'auteur que nous venons d'indiquer, il faut une danse abandonnée.... Elles livrent plus que leur sourire, plus que leur regard et plus que leur main.... C'est une ronde intime et molle où le couple que le rythme marie, poitrine contre poitrine, haleine contre haleine, tourbillonne enlacé... Les mères ont peur de gronder, les maris craignent de passer pour jaloux, les femmes deviennent des sabots tournants, et la valse nouvelle commence en ces années de licence son règne *immodeste* dans les salons français *dégénérés*.

vous a fait pour être votre sauvegarde *et celle de la société*, n'a pas protesté longtemps dans votre âme avant d'être réduit au silence ?

Cette sauvegarde des mœurs publiques, vous ne vous l'avez donc pas conservée ! Vous avez donc aussi perdu le droit de trouver ces paroles trop sévères : « On se plaint de la décadence de la société, de la prédominance des appétits sensuels. Il eût fallu pour prévenir cette décadence et ce sensualisme, que les femmes n'eussent jamais renoncé au tribut du respect qui leur est dû, n'eussent jamais consenti à devenir des occasions de corruption pour les jeunes gens chrétiens dès leurs premiers pas dans le monde. »

Nous venons d'entendre les dépositions des hommes du siècle : il est temps de revenir au jugement des hommes de Dieu, de nous convaincre que les évêques de nos jours n'ont pas d'autre langage que celui de saint François de Sales, et que les organes de la sainte Église n'ont qu'une voix pour redire la parole de celui qui les envoie :

« Nous serions tenté de demander, s'écrie le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, si on ne vient pas prendre part, dans ces assemblées, à une fête du paganisme. Nous cherchons la décence, la pudeur, la convenance même, et nous ne savons où reposer nos yeux au milieu de ce mélange de nudités honteuses, de danses lubriques et efféminées. Non, ce ne sont pas là les assemblées des

chrétiens : *on n'ose dire ce que c'est*. Si on nous taxe d'exagération, nous demanderons à notre tour si ces danses nouvelles, débarrassées de cette dignité dont nos ancêtres entouraient cette sorte de divertissement, n'ont pas été inventées pour mettre à l'aise les mauvais penchants d'un cœur corrompu ? — Où en sont, au sortir de ces danses corruptrices, le cœur, l'imagination de cette jeune fille, qui avait conservé jusqu'alors des affections si pures, des sentiments si chastes ? *Et comment un jeune homme, dans l'âge des luttes intestines, sortirait-il sain et sauf de ces épreuves, si périlleuses pour sa vertu ? La volupté est entrée par tous les pores ; ses dangereuses émotions ont bouleversé les cœurs, et on ne veut plus demander qu'à une conduite désordonnée les douces jouissances qu'on trouvait autrefois dans le calme des sens, dans la paix intérieure.* » (Et dans ces plaisirs où rien ne faisait souffrir la conscience chrétienne).

« Nous ne sommes plus surpris que l'usage de ces danses nouvelles soit passé de nos grandes villes jusque dans le plus humble village. L'enfer ne pouvait que propager rapidement ce principe générateur de tant de désordres, ce foyer nouveau où se sont allumés des incendies qui ont coûté tant de larmes amères, mais trop tardives. *Aussi, nous le dirons sans balancer, les chefs de famille qui n'ont pas le courage de s'opposer chez eux aux abus dont nous nous plaignons, sont infidèles à*

leur mission sur la terre ; ils sont complices de cette corruption des mœurs qui ne connaît plus de limites, et qui ravage notre jeunesse d'une manière plus cruelle que les épidémies qui creusent en peu de jours tant de tombeaux. »

C'est en traitant le même sujet que l'illustre évêque d'Arras, Monseigneur Parisis, n'a pas craint de dire à son clergé, au sujet des danses modernes, qu'à l'égard des jeunes gens des deux sexes qui s'y livrent habituellement, la charité demande qu'on soit inflexible.

Mgr Bouvier, évêque du Mans, qui a beaucoup écrit, et qui, chargé d'années et d'infirmités, s'en est allé mourir à Rome lors de la définition dogmatique de la croyance de l'Eglise à l'Immaculée Conception, n'a-t-il pas dit sans hésiter : *« Interesse choreis graviter inhonestis ratione nudatum, modi saltandi,.... est peccatum mortale : hinc saltatio germanica vulgo dicta Walse, nunquam permitti potest. »* Quand des évêques aussi éclairés, et dont la voix est en harmonie avec celle des sages et des saints qui sont autorité dans l'Eglise universelle, affirment *sans douter* que ces valse *ne doivent jamais être permises*, parce qu'elles constituent une faute grave, aurez-vous assez de *suffisance*, vous, pour ne pas douter du moins en supposant le contraire, et n'avouerez-vous pas que *« la dignité, la décence, la convenance même »* sont singulièrement compromises

dans vos salons ¹ ? Et c'est vous, mères chrétiennes, qui remettez ainsi publiquement en question la vertu de vos fils ², la pudeur de vos filles ³ !

Nous n'irons cependant pas jusqu'à dire que celles-ci sont toujours formellement complices de ces lamentables abus ⁴. Mais ce que nous ne disons pas d'elles, en général, nous le disons des mères qui livrent leurs filles à ces danses sans dignité.

Oui, les grands complices sont les pères et les mères qui peuvent certainement, s'ils le veulent, ramener les salons à d'autres usages. Que les chefs de quatre ou cinq familles s'entendent et exigent de la fermeté chez leurs filles, et bientôt le bon exemple aura la puissance du scandale, et

† Ceux qui ont exagéré notre pensée n'ont pas fait attention à la manière dont nous nous sommes exprimé dans ce passage. Nous reviendrons sur ce point dans les lettres qui suivent.

2-3 « Le bal est bon, dit-on, parce que la fréquentation de la bonne compagnie empêche la fréquentation de la mauvaise. — » Oui, quand la bonne compagnie n'accorde pas ce qui conduit à la mauvaise ou du moins ce qui en rapproche. N'est-il pas vrai que dans les danses actuelles, les jeunes gens sont libres non-seulement d'en abuser, mais de faire servir, dès qu'ils le veulent, les jeunes personnes elles-mêmes à ces abus indignes, sans que celles-ci puissent les éviter ?

‡ Mais est-il permis d'autoriser par le silence de la chaire des abus publics, scandaleux, sous prétexte qu'un certain nombre de personnes innocentes n'y participent que matériellement ?

la liberté d'être dignes sera rendue aux femmes qui voudront l'être.

Mères chrétiennes, répondez-nous : ne vous souvenez-vous plus du temps où vous étiez décidées à résister à ces abus introduits alors depuis peu d'années dans la société qui n'eût jamais dû les admettre ?

Mais votre courage maternel a failli et vous avez lâchement cédé à l'entraînement de la mode. Hâtez-vous d'expié votre faute, par l'effort même que Dieu demande de vous pour réformer des usages qui n'eussent jamais dû recevoir droit d'entrée chez vous¹.

¹ Le désir de convaincre tous ceux qui cherchent ici la vérité, et de contribuer efficacement à la réforme de ces abus dont les maîtresses de maison rendront un compte rigoureux, nous décide à citer un passage pratique d'un opuscule d'un homme du monde. La légèreté du monde écarte souvent les raisons les plus graves à l'aide de vains prétextes, et il faut aussi lui enlever ses prétextes à l'aide des hommes du monde : « En 1840 ou 1841, dit notre auteur, on dansait et on valsait dans les bals, mais le nombre des quadrilles était à celui des valse comme cinq est à un. Très-peu de jeunes filles valsaient, et la plupart des femmes mariées s'abstenaient de cette danse introduite en France par les *impures* du Directoire. — Mais le quadrille est ennuyeux, me direz-vous, on ne le danse plus, on le marche. — La faute à qui ? A vous qui l'avez rendu aussi terne que possible pour avoir le droit de le trouver ennuyeux. — D'ailleurs, n'y a-t-il pas d'autres danses ? » — L'écrivain répond à cette dernière question par une page entière qui n'est pas de saison ici, mais qui prouve la facilité de la réforme des abus, et ainsi toute la vérité de cette parole du

Oui, hâtez-vous, l'heure presse, hâtez-vous de mettre la main à cette réforme et à d'autres encore dont votre conscience vous parle, si vous ne voulez pas que la justice de Dieu lâche la bride à de plus hardis réformateurs. Ne savez-vous pas que les méchants sont les seuls qui puissent châtier comme elle le mérite une société coupable ? Voilà pourquoi la Providence permet quelquefois qu'ils soient les maîtres. C'est alors l'heure de la puissance des ténèbres.

Cette heure approcherait-elle ? Nous ne savons, mais il nous semble qu'il a exprimé un pressentiment général le pontife qui disait naguère à la France et à sa capitale ces paroles qui nous regardent bien un peu nous mêmes :

« Il faut que nous pleurions tous ensemble sur l'avenir des sociétés auxquelles cette sinistre lueur (le forfait inouï du 3 janvier) semble annoncer de terribles coups de tonnerre ; il faut que nous

cardinal de Bonald : « Si on nous taxe d'exagération, nous demanderons à notre tour si ces danses nouvelles, débarrassées de cette dignité dont nos ancêtres entouraient ce plaisir, *n'ont pas été inventées pour mettre à l'aise les mauvais penchants d'un cœur corrompu ?*

Nous avons entendu dire : Mais les jeunes gens sont trop préoccupés des difficultés de la danse, pour songer à autre chose ! C'est, en général, une vaine excuse, mais cette préoccupation existât-elle quelquefois, il serait toujours absurde de dire que la difficulté d'un acte en excuse l'immodestie scandaleuse à tous les yeux, sous prétexte que ceux qui le posent ne réfléchissent pas à *ce qu'ils font*.

pleurions sur la France, sur sa capitale, bien riche sans doute en piété, en charité, en merveilleuses vertus, mais que la cupidité, l'amour *effréné de l'or, du luxe, des plaisirs*, voudraient envahir de toutes parts, avec l'escorte du crime qui les accompagne. O Paris, ce n'est pas toi, nous le savons, qui tues tes pontifes; ta stupeur et tes regrets sont encore plus profonds que les nôtres; mais n'as-tu pas, et nous avec toi, quelque solidarité dans les crimes qui te souillent? *Ne laissons-nous pas étouffer l'esprit chrétien jusque dans le sanctuaire de la famille? Le culte du veau d'or, le culte des vains plaisirs ne font-ils pas chaque jour de funestes conquêtes?* Au milieu d'une société inondée des bienfaits du christianisme, tant de violations *publiques*, tant de violations *secrètes* des plus saintes lois de Dieu (de la religion, et de la sainteté du mariage), n'ont-elles pas enfin poussé à bout la colère céleste, et le sang des Pontifes n'est-il pas une dernière et suprême prédication qui nous annonce que la main de Dieu est levée et que le châtement est proche¹? »

Si nous vous rappelons ces paroles, c'est pour

¹ Monseigneur Jacquemet, évêque de Nantes, était vicaire-général de Monseigneur Affre, et se trouvait à ses côtés en 1848, lorsque celui-ci reçut le coup mortel et versa son sang pour la paix. Monseigneur Jacquemet rappelle ce fait dans le mandement dont nous venons de citer une partie.— Le châtement qu'il annonçait a été terrible (1870).

confirmer dans vos cœurs, par la crainte de Dieu, la résolution que son amour seul a dû vous inspirer, celle de mettre un terme à ces *funestes conquêtes* de la vie des plaisirs *qui étouffe l'esprit chrétien jusque dans le sanctuaire de vos familles.*

Et cependant, notre confiance d'être écouté n'est pas plus grande que votre courage. Qu'est-ce qu'une parole, une conférence, une lettre, que sont les aveux des hommes sincères et les protestations des pasteurs, pour modifier une coutume déjà enracinée, et qui compte, pour veiller à sa garde, d'un côté, sur toutes les passions armées de la plaisanterie et du sarcasme, et de l'autre, sur la faiblesse des honnêtes gens ?

N'allez pas croire cependant que la vérité soit jamais dite en vain : la vérité descend dans les âmes comme la semence tombe en terre. Elle y semble perdue et n'y est que cachée. Elle y germe quelquefois bien longtemps dans l'obscurité et le silence, avant de se lever, de croître et de porter ses fruits. Il en sera ainsi, pour plusieurs d'entre vous, des paroles qui sont aujourd'hui tombées dans vos cœurs. Vous n'avouerez pas qu'elles y sont entrées ; vous en ferez peut-être l'objet de spirituelles railleries, parce que habitués à céder à la vanité et au mensonge, vous rougiriez, esclaves du respect humain comme vous l'êtes, de vous rendre tout de suite à la vérité et de vous déclarer

hautement pour la loi de Dieu. Mais il faudra bien que cette vérité, pour un temps captive, triomphe un jour en vous, si vous ne voulez pas qu'elle vous condamne. C'est ainsi que la parole de Dieu n'est jamais annoncée vainement : ceux qu'elle ne persuade pas, ceux qu'elle ne détermine pas, même à la longue, finalement elle les juge. Or voici le jugement :

« Qu'ai-je dû faire pour toi, dit Dieu, à chacune de ces âmes, *qu'ai-je dû faire pour toi que je n'aie point fait ?*

« Je t'ai créée à mon image ; je t'ai destinée à ma vie et à ma gloire ; quand tu t'es égarée des sentiers qui y conduisent, je suis descendu des cieux pour t'y ramener ; je me suis anéanti jusqu'à me revêtir de ta nature, et jusqu'à mourir pour toi, afin de t'encourager à la lutte et à la divine conquête du royaume des cieux.

« *Qu'ai-je dû faire pour toi que je n'aie point fait !*

« Et toi, qu'as-tu fait pour moi que tu aies dû faire ?

« Qu'as-tu fait pour toi-même, pour ton âme, pour la vraie vie ?

« Où sont tes travaux et tes victoires ? Qu'as-tu fait de ton esprit et de ton cœur, de ton corps et de ton âme ?

« A quoi as-tu renoncé pour ne pas souiller cette âme, pour ne pas en souiller d'autres, pour

ne pas blesser mes yeux, pour ne pas percer mon cœur ?

« Et puis qu'as-tu fait du temps !

« Si j'avais exigé de toi que pour jouir de ma gloire tu consacrasse de loin en loin quelques heures de tes nuits à la prière devant les tabernacles, là où je t'attends pour te donner le gage et l'avant-goût du ciel, mon joug t'eût semblé trop dur et le fardeau de ma loi trop lourd, et cependant les forces ne t'ont pas manqué pour veiller bien des fois chaque semaine ! Et pour qui ? et pourquoi ?

« Je ne te dirai donc pas : A qui m'as-tu comparé ! mais vois ce que tu m'as préféré !

« Le temps que je t'avais donné pour gagner l'éternelle vie, tu l'as méprisé et profané en le sacrifiant à des ombres vaines : maintenant l'heure est venue de recueillir ce que tu as semé. La voie disparaît, tu touches au terme, voici la fin ; le temps est passé, tu n'en auras plus. *Quia tempus non erit amplius*¹. »

Voilà, littéralement, la conférence prêchée le 11 janvier. Comparez maintenant à l'original le portrait qu'on vous en a fait, et dites, si j'ai mal jugé celui-ci, lorsque je l'ai donné pour l'œuvre d'une main infidèle, mais animée de ce zèle frauduleux qui porte le cœur de l'homme à exagérer

¹ Ap. X, 6.

la loi, afin de pouvoir la proclamer trop dure et de s'en dispenser sans remords.

II^e LETTRE.

*Sur le sermon prêché à Bruxelles le 22 mars
1857, en présence de la Cour.*

MESSIEURS,

Vous assistiez au sermon du 4^{me} dimanche de carême, et c'est parce que vous le jugez propre à dissiper les préjugés des personnes de bonne foi, et à réduire à leur juste valeur les murmures des salons contre la vérité, que vous m'engagez à le publier dans la même forme que celui du 11 janvier. C'était bien mon intention, puisque l'un doit servir de complément à l'autre.

Veillez vous rappeler cependant que je ne prêchais pas cette fois sur le plaisir et *la vie de plaisirs*, mais sur la douleur et la patience, et que c'est en traitant des obstacles à la patience, et après avoir indiqué parmi ceux-ci la vie molle et sensuelle, que j'ai saisi l'occasion de revenir sur les abus déplorables qui s'attaquent aujourd'hui à l'esprit chrétien, jusque dans le sanctuaire des meilleures familles.

En reproduisant ici la partie du sermon du 22 mars qui se rapporte à ce sujet, je pourrai citer

avec plus d'étendue les passages des auteurs dont je n'ai pu, en chaire, que résumer la pensée.

1.

. . . . Allez-vous insister, me direz-vous, sur ce qui nous a trop émus il y a quelques semaines ? Allez-vous réveiller le souvenir d'une rigueur qui nous a paru exagérée, et revenir sur ce qu'il serait mieux de taire ? Le parti du silence ne serait-il pas le plus sage ?

Si c'est là votre pensée, M. F., ce n'est pas assurément celle que l'Apôtre a laissée aux prédicateurs de tous les siècles : *Prædica verbum*, prêchez la loi de Dieu, s'écrie-t-il, *insta opportunè, importunè*, pressez les hommes à temps et à contre-temps, et soyez, s'il le faut, importuns ; *argue, obsecra, increpa in omni patientia et doctrina*, reprenez, suppliez, menacez, et sans vous décourager, sans jamais perdre patience, ne vous laissez pas de les instruire. *Erit enim tempus quum sanam doctrinam non sustinebunt*, car il viendra des temps où les hommes ne supporteront plus la saine doctrine, *sed ad sua desideria coacervabunt sibi magistros prurientes auribus*, et ils se choisiront des maîtres, des docteurs, des conducteurs qui ne leur feront entendre que ce qui flattera leurs désirs et chatouillera leurs oreilles ¹.

¹ 2 Ad Timoth. IV, 2-3.

Voudriez-vous donc que nous fussions de ces derniers ?

Non, me répondrez-vous ; mais ne nous traitez pas non plus avec injustice, et ne jugez pas nos plaisirs avec une excessive sévérité.

Mais savez-vous en quoi consiste ici la sévérité ? Lisez Bourdaloue, si vous voulez la rencontrer. Parcourez les sermons de ce grand théologien, et vous y trouverez, non de l'exagération, — à Dieu ne plaise que nous parlions si légèrement du sage et célèbre jésuite ! — mais vous y trouverez une doctrine sévère : vous y verrez, par exemple, les bals aussi bien que les spectacles, rangés sans distinction parmi les plaisirs défendus : « En deux mots, dit-il, et pour me faire mieux entendre, *comédies et bals*, sont-ce des divertissements permis ou défendus ? Les uns, éclairés de la véritable sagesse, qui est la sagesse de l'Évangile, les réprouvent ; les autres, trompés par les fausses lumières d'une prudence charnelle, les justifient, ou s'efforcent de les justifier. Chacun prononce selon ses vues, et donne ses décisions. Pour moi, mes chers auditeurs, si je n'étais déjà d'une profession qui par elle-même m'interdit de pareils amusements, et, que j'eusse comme vous à prendre partie là-dessus, et à me résoudre, il me semble d'abord que, pour m'y faire renoncer, il ne faudrait rien davantage que cette diversité de sentiments. Car pourquoi, dirais-je, mettre ma conscience au hasard

dans une chose aussi vaine que celle-là, et dont je puis si aisément me passer ? D'une part, on m'assure que ces sortes de divertissements sont criminels ; d'autre part, on soutient qu'ils sont exempts de péché ; ce qui doit résulter de là, c'est qu'ils sont au moins suspects ; et puisque ceux qui soutiennent que l'innocence y est blessée, sont du reste les plus réglés dans leur conduite, les plus attachés à leurs devoirs, les plus versés dans la science des voies de Dieu, n'est-il pas plus sûr et plus sage que je m'en rapporte à eux, et que je ne risque pas si légèrement mon salut ? Voilà comment je conclurais, et ce serait sans doute la conclusion la plus raisonnable et la plus sensée.

« Mais ce n'est pas là que je voudrais m'arrêter, et il y a encore de plus fortes considérations qui me détermineraient. Que ferais-je ? Suivant le conseil du Saint-Esprit, j'interrogerais ceux que Dieu m'a donnés pour maîtres ; ce sont les Pères de l'Eglise : *Interroga Patrem tuum, et annuntiabit tibi ; majores tuos, et dicent tibi*¹ : et après les avoir consultés, il serait difficile, s'il me restait quelque délicatesse de conscience, que je ne fusse pas absolument convaincu sur cette matière....

« Prenez garde, dit-il plus loin, que ce n'a pas été la morale d'un de ces grands hommes seulement, mais de tous : tellement que tous, d'un con-

¹ Cantic. Moïse,

sentement unanime, sont convenus de ce point ; qu'ils n'ont eu tous là-dessus qu'une même voix, et souvent que les mêmes expressions. Je ne dis pas que ç'a été leur morale dans un temps, et qu'elle a changé dans un autre : de siècle en siècle, ils se sont succédé, et dans tous les siècles, ils ont renouvelé les mêmes défenses, débité les mêmes maximes, prononcé les mêmes arrêts. Je ne dis pas que ç'a été la morale des gens faibles et peu instruits, bornés dans leurs vues, et timides ou précipités dans leurs décisions : outre leur sainteté qui nous les rend vénérables, nous savons que c'étaient les premiers génies du monde ; nous avons en main leurs écrits, et nous y voyons la sublimité de leur sagesse, la pénétration de leur esprit, la profondeur et l'étendue de leur érudition. Je ne dis pas que ç'a été une morale de perfection et de pur conseil : il n'y a qu'à peser leurs termes et qu'à les prendre dans le sens le plus naturel et le plus commun ; sur quel autre sujet se sont-ils expliqués avec plus de rigueur ? de quoi nous ont-ils plus fait craindre les funestes conséquences, et à quoi ont-ils plus attribué les suites fatales, et plus donné la force du précepte ? Je ne dis pas que ç'a été une morale fondée sur des raisons propres et particulières ; je vous l'ai déjà fait remarquer, et je le répète, ils n'employaient point d'autres raisons que nous, ils n'en avaient point d'autres : ce qu'ils disaient contre *le théâtre et*

contre ces assemblées mondaines d'où nous tâchons de vous retirer, c'est ce que nous vous disons, et tout ce qu'ils disaient, c'est ce que nous avons le même droit qu'eux de vous dire. Enfin je ne dis pas que ç'a été une morale qu'ils n'aient adressée qu'à certains états, qu'à certains caractères et à certains esprits. Ils n'ont distingué ni conditions, ni tempéraments, ni dispositions du cœur. Ils parlaient à des chrétiens comme vous, et ils leur parlaient à tous. En vain tel ou tel leur répondait ce qu'on nous répond encore tous les jours, et ce qu'a si bien remarqué saint Chrysostôme : Tout ce que je vois et tout ce que j'entends me divertit, et rien de plus ; du reste, je n'en ressens aucune impression, et je n'en suis nullement touché. Vaine excuse qu'ils traitaient, ou de déguisement et de mauvaise foi, ou d'erreur au moins et d'illusion : de déguisement et de mauvaise foi, parce qu'ils n'ignoraient pas que c'est un prétexte dont veulent quelquefois se prévaloir les plus corrompus, cachant les désordres secrets de leur cœur, afin de justifier en apparence leur conduite ; d'erreur au moins et d'illusion, parce qu'ils savaient combien on aime à s'aveugler soi-même, et combien la passion fait de progrès qu'on n'aperçoit pas d'abord et qu'on ne veut pas apercevoir, mais qui ne deviennent ensuite que trop sensibles.

« Or, je m'en tiens là, mes chers auditeurs, et que peuvent opposer à des témoignages si exprès,

si avérés, si respectables, les partisans du monde ? Qui en croiront-ils, s'ils ne se rendent pas à de semblables autorités ? et ne serait-ce pas une témérité insoutenable, et où nul chrétien de bon sens ne tombera jamais, de prétendre que ces hommes de Dieu se soient tous égarés, qu'ils aient tous porté trop loin les choses, et que dans le siècle où nous vivons, nous soyons plus éclairés qu'ils ne l'étaient ? Cependant vous en verrez qui, sans hésiter, appellent de tout cela à leur propre jugement, et qui ne se feront pas le moindre scrupule de tout ce que les Pères de l'Eglise ont cru devoir hautement qualifier de péché. Car voilà jusqu'où est allée la présomption de notre siècle. Comprenez-la, s'il vous plaît, tout entière. Il s'agit de la conscience et du salut, et tout ce qu'il y a eu jusqu'à présent sur ces sortes de matières, de juges compétents, de juges reconnus et autorisés, ont décidé ; mais ce n'est point ainsi qu'en jugent quelques mondains, et ce n'est qu'à eux-mêmes qu'ils veulent s'en rapporter. Observez bien ce que je dis, quelques mondains, quelques gens sans étude ou du moins, sans attention à leur salut. Je dis aussi quelques femmes vaines, dont toute la science se réduit à une parure, dont tout le désir est de paraître et de se faire remarquer, dont tout le soin est de charmer le temps et de se tenir en garde contre l'ennui qui les surprend, dès que l'amusement leur manque et qu'elles sont hors de la bagatelle ; mais, ce

qu'il y a souvent de plus déplorable, dont la passion cherche à se nourrir et à s'allumer, lorsqu'il faudrait tout mettre en œuvre pour l'amortir et pour l'éteindre. Voilà les oracles qui veulent se faire écouter, et que l'on n'écoute en effet que trop ; voilà les docteurs et les maîtres dont les lumières effacent toutes les autres, et dont les résolutions sont absolues et sans réplique ; voilà les guides dont les voies sont les plus droites, et les garants sur qui l'on peut se reposer de sa conscience, de son âme, de son éternité¹. »

Vous l'entendez, Bourdaloue s'appuie sur la raison et la tradition, pour réprover, au nom de la véritable sagesse, les bals, en général et sans distinction, aussi bien que les spectacles, et pour dire à ceux qui s'efforcent de les justifier, qu'ils sont trompés par de fausses lumières.

Eh bien ! nous avons cru pouvoir être moins sévère que l'illustre jésuite. Nous avons cru pouvoir admettre des distinctions, et dire, avec saint Alphonse de Liguori :

« Les danses ne sont pas mauvaises en elles-mêmes. *Secundum se non sunt malæ, nec actus libidinis sed lætitiæ.* Mais elles le deviennent, si on en use avec *mauvaise intention*, ou de manière à exciter *ses passions ou celles d'autrui*, ou par quelque autre *circonstance* répréhensible, *nisi*

¹ Sermon pour le troisième dimanche après Pâques, sur les divertissements du monde.

malo sine fiant, aut cum periculo alios aut seipsum incitandi ad libidinem, vel cum alia circumstantia mala. Quand les saints Pères les condamnent, ils parlent des danses peu décentes, et de l'abus qu'on en fait. *Quando sancti Patres eas interdum valdè reprehendunt, loquuntur de turpibus et de earum abusu.* Pour être permises, il faut donc qu'elles soient *décentes et dignes*, et qu'on ne se les permette qu'avec des honnêtes gens ; *cum personis honestis et honesto modo*¹. »

Nous avons voulu aller aussi loin dans la voie de la condescendance qu'il est permis de le faire, et nous tenant à ce qui est incontestable et universellement enseigné, nous avons dit, avec le plus tolérant des vrais sages, avec saint François de Sales, que les bals toujours dangereux, peuvent cependant être permis à certaines conditions, c'est-à-dire : 1^o si les danses sont *modestes et dignes* ; 2^o si l'on en use *modérément* ; 3^o *rarement* ; 4^o avec droite intention².

Voilà les principes. Qui oserait encore les trouver sévères ? Or, ces principes incontestables, comment les avons-nous appliqués ?

Avant d'en faire nous-mêmes l'application à ce qui vous préoccupe, nous avons entendu les aveux des hommes du monde, et les jugements des hom-

¹ Lib. 4, Tract, 4, n. 429. Saint Alphonse cite ici les paroles d'un théologien célèbre de la Compagnie de Jésus.

² Voyez la lettre précédente.

mes de Dieu. Aux aveux du monde on oppose ses excuses, sans doute, mais celles-ci, il faut l'avouer, ne sauraient avoir le poids de ceux-là, parce qu'un accusé en aveu est toujours plus digne de foi que lorsqu'il se constitue son propre défenseur. Quant aux jugements des hommes de Dieu, nous n'avons plus, pour les entendre, parcouru avec Bourdaloue la chaîne des autorités des différents siècles, et surtout des saints Pères, en prouvant, comme il l'a fait, que ce qu'ils ont dit est applicable à la question actuelle ; mais pour prévenir toute *fin de non-recevoir*, nous avons complété cette chaîne par des autorités contemporaines, compétentes et illustres. Ne vous souvenez-vous plus, pour ne vous en rappeler qu'une seule, ne vous souvenez-vous plus de ces paroles que nous vous citons du cardinal de Bonald, archevêque de Lyon : « Nous serions tenté de demander si on ne vient pas prendre part, dans ces bals, à une fête du paganisme. Nous cherchons *la décence, la pudeur, la convenance même*, et nous ne savons où reposer nos yeux au milieu de ce mélange de nudités honteuses, de danses lubriques et efféminées. Non : ce ne sont pas là les assemblées des chrétiens ; *on n'ose dire ce que c'est*. Si on nous taxe d'exagération, nous demanderons, à notre tour, si ces danses nouvelles, débarrassées de cette dignité dont nos ancêtres entouraient cette sorte de divertissement, n'ont pas été inventées pour mettre à l'aise les

penchants des cœurs corrompus... Aussi, nous le dirons *sans balancer* ; les chefs de famille qui n'ont pas le courage de s'opposer chez eux aux abus dont nous nous plaignons sont infidèles à leur mission sur la terre. »

De ces jugements qu'avons-nous conclu pour vous ?

Voici notre conclusion :

« Quand des juges aussi éclairés, et dont la voix est en harmonie avec celles des sages et des saints qui font autorité dans l'Eglise universelle, parlent ainsi *sans douter, sans balancer*, aurez-vous assez de suffisance, vous, pour *ne pas douter* de la gravité de votre faute, et n'avouerez-vous pas du moins que la *dignité, la décence, la convenance* même sont singulièrement compromises dans vos salons ? »

Voilà ce que nous avons conclu *pour vous*. Soyez donc de bonne foi, et avouez qu'il serait impossible de pousser plus loin la modération, sans l'altérer elle-même par une doctrine relâchée, et manifestement opposée aux règles de la raison et de la science chrétienne.

Il est donc incontestable que la décence, la modestie, la pudeur, la dignité, la convenance, sont tout au moins blessées dans ces sortes de danses. Et n'est-ce pas trop, beaucoup trop pour des femmes chrétiennes ? Hélas ! ce serait déjà trop pour celles qui ne le seraient pas, car l'instinct de la

pudeur et de la réserve est un don que l'auteur de la nature fait à la femme, pour qu'il reste en elle la sauvegarde des mœurs domestiques et publiques. La religion, ici comme ailleurs, ne fait que réveiller, aider, élever, perfectionner les dons de la nature.

Mais si nous ne vous avons demandé que de douter de la gravité de la faute inhérente à ces abus, ce n'est pas qu'on puisse remettre en question la réalité de la faute plus ou moins grave qui en est inséparable. Il n'y a plus de doute ici¹ ; les abus que nous signalons sont publics ; ils brillent à tous les yeux d'un déplorable éclat. Aux preuves que nous en avons déjà données nous n'ajouterons plus qu'un mot :

Qui d'entre vous oserait dire, écrire, publier et signer, que ces valse modernes sont convenables, décentes, modestes, dignes ?

Nul ne le dira de bonne foi ; nul ne le publiera, nul ne le signera.

Elles ne sont donc ni convenables, ni décentes, ni modestes, ni dignes, et en vous y livrant, vous

¹ Ce n'est donc pas le cas d'appliquer le principe : *in dubiis libertas* : la liberté dans les choses douteuses ; parce que le doute ne peut porter ici que sur le degré de gravité de la faute, et non sur la réalité de la faute elle-même. Et puis, le principe *in dubiis libertas* ne s'applique pas là où il y a danger de péché formel plus grave encore, outre la faute certaine qui jette déjà dans ce danger. Mais nous reviendrons sur ces différents points.

manquez de convenance, de décence, de modestie et de dignité.

Mais alors, me direz-vous, pourquoi nous le prêcher si tard ?

Nous pourrions vous répondre que ce sont là des choses qu'il ne devrait jamais être nécessaire de rappeler à des femmes chrétiennes. Et cependant, nous n'avons laissé passer aucune occasion de vous en parler. Depuis que nous sommes parmi vous, nous l'avons fait dix fois, mais toujours vous nous avez entendu comme il vous convenait de nous entendre.

Dernièrement encore, le 11 janvier, nous vous posions la question de saint François de Sales :

« Evitez-vous l'excès dans la fréquence et la durée des plaisirs ? *dancez-vous peu, rarement, avec modestie, dignité, bonne intention ?* Etes-vous fidèles à ces conditions exigées par le plus tolérant des saints ? Au lieu de danser peu et rarement, ne le faites-vous pas beaucoup et souvent ? La modération indispensable ici, ne la sacrifiez-vous pas à l'excès qui constitue la vie de plaisirs, et que nous avons vu dessécher toutes les sources de la piété, de la charité et de la force chrétiennes ? — Mais la modération est-elle seule sacrifiée ? la modestie et la dignité ne le sont-elles pas à leur tour ? »

Et comment avez-vous compris ces questions, ou plutôt ces vérités justement accusatrices ? Si vous les aviez comprises, vous seriez bien à plaindre,

car votre hiver atteste que vous n'auriez fait qu'en rire. Or, se rire de la vérité, vous ne l'ignorez pas, c'est se rire de Dieu, et nul ne l'a jamais fait impunément : *Deus non irridetur*¹. Nous aimons mieux penser que vous ne nous avez pas compris.

Il était donc temps de nous faire mieux comprendre. Et qu'avons-nous fait pour y parvenir ? Nous avons pris un miroir, et le plaçant sous vos yeux, nous vous avons dit : Regardez-vous, voyez ce que vous êtes, voyez ce que vous faites !

Jusque-là, vous nous aviez trouvé trop obscur : cette fois, vous nous avez trouvé trop clair ! La lumière de la vérité a blessé vos yeux volontairement malades, et vous avez cédé à l'envie de vous en venger ! D'accusés par elle, vous vous êtes faits ses accusateurs, et vous vous êtes écriés avec un saint effroi : Cachons à nos enfants ce qu'ils voient tous les jours, et ce qu'ils font eux-mêmes au grand jour ! Ce livre pourrait nuire à leur innocence, autant et plus peut-être qu'un roman de la pire espèce !

Or, en parlant de la sorte, si vous pensiez ce que vous dites, savez-vous ce que vous prouveriez ? que les innocents ou plutôt que les innocentes ici, ne sont plus les enfants, mais les mères !

Comment ! vous croyez qu'à l'âge où vous introduisez vos filles dans le monde, elles ne com-

¹ Galat. VI, 7.

prennent ni le décalogue, ni le catéchisme, ni l'examen de conscience ? Seriez-vous donc de l'avis de ces journaux dont les *colonnes basses* ont gâté une infinité de cœurs, et qui naguère, transformés en vierges timides, faisaient le procès aux livres de prières ?

Ne sauriez-vous pas encore (puisque vous comparez aux romans la parole apostolique qui dévoile le mal avec force et clarté) ne sauriez-vous pas encore discerner ce qui souille de ce qui purifie ? Est-ce le rayon du soleil qui souille, lorsque, tombant sur la fange du chemin, il la découvre aux passants ? N'est-ce pas plutôt le voile du mystère jeté sur cette fange, ne sont-ce pas plutôt les fleurs dont on la couvre qui trompent les passants qu'elle salit ?

N'accusez donc plus pour vous excuser, n'intervertissez plus les rôles, et, avant de juger, instruisez-vous : *Erudimini qui judicatis* !

Apprenez qu'il est temps de mettre un frein aux excès de vos plaisirs, à l'excès de leur nombre, à l'excès de leur durée, à l'excès de l'abandon et du laisser-aller qui y règnent, triple excès dont la mode et la coutume ne peuvent changer ni la nature ni la culpabilité.

Souvenez-vous du temps (il n'est pas si éloigné) où *ces sortes* de danses étaient l'exception dans vos fêtes, et apprenez votre obligation de régler de

nouveau vos soirées, et d'en changer l'ordonnance de manière à ne pas tyranniser les consciences, et à rendre la liberté aux femmes qui veulent être plus dignes.

Apprenez que votre fortune et votre rang, loin de vous mettre au-dessus des lois morales, vous imposent, au contraire, un plus strict devoir de vous y soumettre ; n'oubliez pas que noblesse oblige, et que plus on est élevé dans la société, plus on autorise les abus en y cédant, plus la contagion du mauvais exemple qu'on donne est prompte à se répandre. Souvenez-vous enfin que Dieu *jugera les justices*¹, que les grands seront grandement examinés, et les puissants, s'ils sont coupables, puissamment châtiés, *exiguo enim conceditur misericordia ; potentes autem potenter tormenta patientur*². Au lieu donc de vous récrier quand nous accomplissons le pénible devoir de vous rappeler le vôtre, apprenez, oui, apprenez à craindre à proportion du compte que vous aurez à rendre : *Et nunc reges intelligite : erudimini qui judicatis terram*³.

II.

Voilà le point du sermon dont vous avez désiré la publication. Il n'est destiné qu'aux personnes de

¹ Ps. XCIV, 3.

² Sap. VI, 7.

³ Ps. II, 10.

bonne foi, et ne changera rien au langage des autres. Celles-ci, n'en doutez pas, continueront à dire que nous condamnons les bals en général, et elles seront encore une fois fidèles à cette vieille malice du cœur humain qui porte l'homme à exagérer la loi, pour lui donner le droit de la proclamer trop dure, et de s'en dispenser sans remords ¹.

C'est déjà ce qu'elles ont fait, après nous avoir entendu cette seconde fois ; car pour échapper aux vérités qui les accusent, elles nous ont attribué une pensée que nous n'avons jamais eue. Préoccupées d'un bal costumé de la cour, elles ont voulu trouver dans ce que nous avons prêché une allusion à cette sorte de bals, comme si nous confondions les bals costumés et les bals masqués, et comme si nous condamnions aussi bien ceux-là que ceux-ci. Or, nous n'avons pas dit un mot qui eût trait à cette question. Évidemment ce ne sont pas les costumes de l'antiquité, du moyen âge ou des temps modernes, ce ne sont pas toujours ces costumes en eux-mêmes qui doivent faire juger un bal, mais ce qui doit le faire juger sous ce rapport, c'est la *décence* de ces costumes.

La question que nous avons traitée est d'une tout autre portée morale, et regarde bien plus les attitudes que les toilettes, quoique l'immodestie des vêtements puisse être aussi très-coupable.

¹ V. lett. précéd.

Nous ne condamnons donc pas les bals costumés en général, pas plus que les bals en général, et nous savons que les princes devant rester toujours les pères des peuples, il entre aussi dans les devoirs de leur charge de s'intéresser aux plaisirs publics, et de contribuer pour leur part aux amusements de la grande famille qui ne manquera jamais de grands enfants.

Mais, puisque nous ne prêchons plus, et que le sermon a fait place à la causerie, passons de nouveau en revue les murmures dont votre lettre est pleine, et répondons-y d'une manière plus intime.

On a été jusqu'à traiter de *ridicule*, me dites-vous, la pensée de porter en chaire une question toute sacramentelle, et dont la solution dépend des dispositions particulières de chaque personne. On a dit : « C'est une question toute relative, une question de confessionnal. »

Pour le *ridicule*, nous le laisserons où il est, et nous sommes suffisamment vengé de cette innocente injure par le puissant écho qui nous renvoie fidèlement nos paroles de Notre-Dame de Paris ¹.

¹ Nous disions dans la conférence du 14 janvier : « Vous méritez d'entendre ce que vous ne craignez pas de pratiquer. Ce que vous osez montrer à tous les yeux peut bien arriver à vos oreilles. Et cependant nous reculons devant cette justice que nous voudrions vous rendre, et nous rougissons de dire ce que vous ne rougissoz pas de faire. »

Le conférencier de Notre-Dame disait le 15 mars suivant : « C'est le caractère d'un siècle profondément vicieux de ne

Mais à côté de l'injure, il y a une grande erreur et une petite malice ; il y a, d'abord, une grande erreur, car la question de ces danses modernes n'est *pas seulement* une question relative et sacramentelle, mais une question de décence publique, de modestie et de dignité chrétiennes. Il y a ensuite une petite malice, car en affirmant de cette question qu'elle est purement relative aux dispositions personnelles, on insinue que les jeunes femmes ou les jeunes filles, décidées à ne plus participer à ces danses indignes d'elles, n'ont pas la vertu de celles qui « se livrent, dans des tourbillonnements sensuels, à des attitudes, à des poses, à des rapprochements, à des contacts, à des enlacements qui réjouissent les vicieux et compromettent les innocents ! » A la question de

plus permettre qu'on fasse entendre aux oreilles ce qu'il ose partout étaler aux regards, et de trouver étrange que l'on ose bien dire ce qu'il ne craint pas de faire. »

Nous allons voir l'application que le prédicateur a faite de ces paroles.

! Les paroles ont expiré sur nos lèvres quand nous avons voulu signaler en chaire ce qu'on ne craint pas d'étaler à tous les regards, et nous nous sommes contenté de mettre par écrit, sous les yeux des coupables, ce qu'ils ne rougissent pas de faire au grand jour. Mais ce que nous nous sommes borné à écrire, en l'empruntant à dessein à la plume des hommes du monde, le conférencier de Notre-Dame l'a dit avec la même clarté et le même sentiment d'indignation. En effet, le portrait des danseurs qui « poitrine contre poitrine tourbillonnent enlacés, » n'est pas plus ressemblant que cet autre portrait où le R. P. Félix nous

dignité et de modestie, se joint donc aussi la question de *scandale* ? Sans doute, et c'est ce que nous avons hautement déclaré en disant :

« N'oubliez pas, vous à qui surtout nous parlons, n'oubliez pas le mot du grand moraliste que l'Eglise nous dit d'écouter : Pour être tolérables, les danses doivent avoir lieu de manière à n'exciter ni vos passions, *ni celles d'autrui*. Oh ! que vous vous faites une fausse conscience ! » Et ailleurs : « N'est-il pas vrai que dans *ces valse*s, les

les montre livrés « dans des tourbillonnements sensuels, à des attitudes, à des poses, à des rapprochements, à des contacts, à des enlacements, qui réjouissent les vicieux et compromettent les innocents ! » — « Quand le siècle ose tant pour la dépravation de nos mœurs et la décadence de la société, ajoute le même orateur, il faut bien que, pour le progrès de la société et l'amélioration de nos mœurs, l'apostolat ose aussi quelque chose. Non, il ne se peut pas que, *devant des coutumes qui éteignent la pudeur, qui tuent le respect et dépravent les hommes*, l'apostolat se taise comme une sentinelle muette !... »

L'orateur a raison : il ne faut pas que la pudeur affectée, triomphant de la véritable, enchaîne la parole de Dieu ; et quand vous entendrez les cris ou les plaintes de ceux qui trouvent étrange qu'on ose leur reprocher ce qu'ils n'ont pas honte d'être en public, dites-vous bien que ce qui est blessé chez eux, ce n'est pas la modestie, mais l'orgueil, l'orgueil humilié par la vérité : *Odium peperit veritas. Mulier odium concipiebat, quod aliquando dato tempore pareret. Quando autem parturiebat, peperit filiam, filiam saltantem* (S. Aug. serm. 10 in nov. Serm.) Ces paroles de saint Augustin sont littéralement réalisées aujourd'hui d'une manière à laquelle le saint docteur ne s'est pas attendu.

¹ V. Lettre précédente.

jeunes gens sont libres, non-seulement d'en abuser sans vous, mais de vous faire servir vous-mêmes à ces abus indignes, sans que vous puissiez y échapper¹ »

Il est donc doublement faux que la question soit uniquement personnelle et relative ; 1^o parce qu'il s'agit d'une faute certaine en soi contre la modestie, la dignité chrétienne, la décence publique ; 2^o parce qu'il s'agit de participation aux péchés *d'autrui*, par des « attitudes, des poses, des rapprochements, des contacts, des enlacements qui *compromettent les innocents* et RÉJOUISSENT LES VICIEUX, » les vicieux, que l'on ne peut dans ces valse éviter plus que les autres².

Après cela, nous admettons très-volontiers ce qui saute aux yeux, c'est-à-dire que si la question d'immodestie et de scandale n'est *pas exclusivement* sacramentelle, elle est toutefois *aussi* un objet de confession, puisque l'immodestie et le scandale offensent Dieu et le prochain. Nous ajouterons même, en attirant l'attention sur ce point, que si ces fautes sont un objet de confession, elles

¹ V. lett. précéd.

² On nous a demandé si la question ne change pas quand on est assuré de la réserve *de tous* les danseurs ? Nous avons répondu que les cas métaphysiques ne servent qu'à entretenir des illusions. Autant vaudrait demander si ces valse modernes ne sont pas tolérables dans des bals où les maris ne valsent qu'avec leurs femmes, et les frères qu'avec leurs sœurs ?

doivent être aussi par conséquent un objet de contrition et de ferme propos, et qu'il faut dire d'elles ce qu'on dit de toutes les autres : *telle disposition, telle absolution.*

Nous faisons observer tout à l'heure qu'il y a malice à insinuer faussement le caractère exclusivement relatif de cette question, mais cette insinuation mérite un nom plus sévère. C'est une ruse, en effet, et une ruse méprisable. Pourquoi ? Parce que c'est tenter de déshonorer les personnes les plus courageuses et les plus dignes, et de faire donner le prix de vertu aux plus légères ou aux plus lâches.

Tentative aussi vaine, du reste, qu'elle est coupable, car tous savent au fond de leur cœur à quoi s'en tenir ici. Nous avons entendu sur ce sujet des hommes du monde, des hommes de guerre, des hommes de Dieu, et nous n'avons trouvé de dissidence que chez ceux qui ont intérêt, ou plutôt qui croient en avoir à se dissimuler la vérité. C'est ainsi que des parents aiment à l'obscurcir ou à la nier, parce qu'ils s'imaginent devoir céder au torrent pour ne pas mettre obstacle à l'avenir de leurs filles, comme si la Providence pouvait bénir les calculs d'une prudence si peu chrétienne ! et comme si les jeunes gens qui, au bal, recherchent les plus légères, ne finissaient pas, quand ils sont sensés, par s'attacher aux plus dignes !

Nous avons aussi trouvé quelque résistance

chez ceux dont l'amour-propre blessé par la liberté de la parole sacrée, n'a pu se résigner à faire *meâ culpa*. Nous en avons trouvé encore chez ceux dont la faiblesse s'effraie des légers efforts que Dieu leur demande pour contribuer à une réforme nécessaire.

Or, on le sait, la prudence trop exclusivement humaine, l'amour-propre et la faiblesse sont des sources fécondes d'ingénieux prétextes d'inaction. Nous serions infini si nous voulions les rapporter tous, mais nous ne taisons cependant pas les plus singuliers que nous ayons entendus, parce qu'ils nous serviront eux-mêmes de pièces de conviction, ou plutôt d'aveux concluants :

Nous préférons, nous ont dit de bonnes mères, nous préférons voir nos filles emportées dans ces valse inconvenantes, parce qu'elles sont alors moins frappées des attitudes immodestes qui en sont la condition. — Vous le voyez : ces pauvres mères conviennent que leurs filles sont aux yeux des autres le tableau vivant et indécent qu'elles redoutent de leur laisser voir à elles-mêmes !

D'autres nous ont dit : si nous nous abstenons de ces sortes de valse, les hommes ne valseront plus ainsi qu'avec des femmes de rien. Mais c'est justement en laissant de pareils abus à celles qui les valent, que vous y mettrez fin dans la bonne société. Voulez-vous donc ressembler aux femmes de rien, pour enlever aux esclaves du sensualisme

l'envie de descendre plus bas que vos réunions ?

Mais voici un autre genre d'excuses et d'autres murmures :

« C'est son opinion, dit-on, opinion que tous les prêtres ne partagent pas. Il n'est pas plus infallible qu'un autre. »

Sans aucun doute ; et c'est parce que nous pouvons nous tromper comme tout le monde, que, grâces à Dieu, nous ne prêchons ni nos *opinions*, ni celles d'autrui. Nous l'avons dit, nous ne sommes pas ici des législateurs, et nous nous reprocherions comme une faute grave d'imposer aux âmes des obligations que la loi morale n'établit pas. Mais les *principes* que nous avons rappelés, en nous servant des paroles mêmes des Liguori et des François de Sales, ces principes élémentaires de la morale chrétienne ne sont pas des opinions, ce sont des principes certains et universellement enseignés ; ce sont des principes non contestés, et dont l'application aux abus que nous combattons ne le sera pas davantage. Dites-moi, s'il vous plaît, où est le prédicateur qui ose affirmer jamais de ces vases modernes qu'elles sont *assaisonnées de dignité*, selon l'expression de saint François de Sales, et qu'elles n'offensent la loi morale par rien d'indécent ni d'immodeste ? Où est-il ce prédicateur ? cherchez-le, et vous ne le trouverez pas.

Tous, sans exception, proclament la nécessité de la *réforme* de ces abus scandaleux.

Mais, dit-on encore, comment oser qualifier d'abus scandaleux un usage général en certains pays ?

A cela nous répondons : L'usage d'un pays quelconque ne prouve rien, absolument rien contre l'évidente vérité. La nature humaine et la loi morale sont les mêmes partout, et si « les attitudes, les rapprochements, les contacts, les enlacements qui réjouissent les vicieux et compromettent les innocents, » ont lieu là comme ici, il faut les condamner là comme ici.

Je cherche dans votre lettre l'écho d'autres murmures, et je ne trouve plus rien de sérieux.

On dit : « Il est bien regrettable que les ecclésiastiques les plus modérés jusqu'ici se laissent aller à de pareilles exagérations ! »

En effet, il est fort regrettable pour ceux qui résistent à la vérité, que ce soient les plus modérés qui la défendent.

On dit : « Mais il y aurait des abus plus considérables à réformer, ou plutôt des vices bien autrement graves à combattre ! »

En effet, l'orgueil, la cupidité, la débauche, l'emportent de beaucoup sur les abus les plus criants des valse modernes ; mais en combattant de plus grands maux avec énergie, l'homme apostolique ne doit-il pas jeter aussi le cri d'alarme, quand le vice repoussé des familles chrétiennes, tend à s'y glisser en traître sous le voile de cou-

tumes qui deviennent tyranniques, et à répandre de là sur toute la société la funeste contagion du mauvais exemple ?

Oui, dit-on encore, quand ce cri d'alarme est jeté avec opportunité, avec l'espoir fondé de le rendre efficace. Mais quand on a nul espoir d'être écouté ?

Evidemment, ceux qui parlent ainsi ne savent pas ce qui se passe. Ils ignorent ou veulent ignorer que les protestations contre les abus des danses modernes sont toutes vivantes dans une foule d'âmes. Ils ignorent aussi que, dans tous les cas, la vérité n'est jamais annoncée en vain. Qu'ils écoutent donc ce que pense Dieu de ce dernier murmure :

« Fils de l'homme, dit-il, je vous ai donné pour sentinelle à la maison de mon peuple : vous écou-terez donc la parole de ma bouche, et vous leur annoncerez ce que vous aurez appris de moi. Si lorsque je vous ordonnerai de dire au transgres-seur de ma loi : Vous serez puni de mort¹, vous ne lui annoncez pas ce que je vous dis, et si vous ne lui parlez pas, afin qu'il se détourne de la voie de l'iniquité, et qu'il vive, il mourra dans son ini-quité, mais je vous redemanderai son sang, *comme*

Il y a deux morts selon le langage des saintes Ecri-tures : la première arrive quand le corps est abandonné de l'âme, la seconde quand l'âme est abandonnée de Dieu: *Qui vicerit, non lædetur a morte secunda.* (Apoc. II, 11.)

étant coupable de sa perte par votre injuste silence. — Si, au contraire, vous annoncez la vérité au pécheur, et qu'il ne se convertisse pas, et qu'il ne quitte pas la voie de son péché, il mourra dans son iniquité ; mais vous, l'ayant averti, vous aurez délivré votre âme ! Tu autem animam tuam liberasti¹ ! »

Je ne voulais que causer, et voilà que je prêche encore ! Mais je vous promets de vous communiquer bientôt d'autres lettres où le prédicateur s'effacera davantage.

II^e PARTIE.

LETTRES NOUVELLES SUR LE MÊME SUJET.

Le lecteur qui commencerait la lecture de cet opuscule par les lettres nouvelles, ne devrait pas perdre de vue les points suivants, établis déjà dans les deux lettres précédentes :

1^o Il est des plaisirs voulus par la Providence et liés à l'accomplissement des devoirs ; il en est de permis à certaines conditions ; il en est de défendus comme absolument dangereux , ou comme coupables.

2^o *La vie de plaisirs* n'est ni seulement ni précisément celle où l'on se livre aux plaisirs défendus, mais celle où l'*excès* des plaisirs constitue à

¹ Ezeç. III, 16, 19.

lui seul un désordre ; celle dont le plaisir est le grand ressort et comme le fond ; celle où l'on se prive du temps et de la liberté nécessaires à l'accomplissement des devoirs ; celle enfin où l'on n'a plus pour satisfaire à ses obligations de famille, d'état, de religion, qu'un esprit distrait, qu'une volonté presque toujours empêchée, souvent infirme, quelquefois morte. Est-il nécessaire de dire que cette vie est incompatible avec la vie d'un chrétien, et même d'un être raisonnable ?

3^o Une fois entraîné dans le tourbillon des fêtes, l'on ne perd pas seulement le temps, la liberté, la volonté qu'exige l'accomplissement des devoirs ; mais l'on se rend moralement impossible le choix, cependant nécessaire, entre les plaisirs permis et les plaisirs défendus, parce que le défaut de modération puissamment aidé par le respect humain, rend esclave des coutumes et des modes les plus condamnables.

4^o Les danses, en général, doivent-elles être rangées parmi ces coutumes condamnables ? Non, répond la science morale, parce que les danses ne sont pas toujours mauvaises en elles-mêmes, et qu'elles ne le deviennent que par la mauvaise intention, ou bien si l'on en use de manière à exciter ses passions, ou celles d'autrui, ou bien encore par quelque autre circonstance répréhensible. Quand les saints Pères les condamnent, ils parlent des danses peu décentes ou de l'abus qu'on en fait.

Pour être permises, il faut donc qu'elles soient décentes et dignes, et qu'on ne se les permette qu'avec des personnes de bonnes mœurs. Ainsi parle saint Alphonse de Liguori. (Th. mor. L. 4, t. 4, N. 429.) Saint François de Sales dit la même chose, et veut, pour que la danse soit permise, qu'on en use avec modération, et qu'on y garde les règles de la modestie et de la dignité chrétiennes.

5^o Or, parmi les danses introduites aujourd'hui dans les salons, en est-il où cette dernière condition ne se vérifie pas ? Toutes sont-elles convenables, décentes, dignes de chrétiens et de chrétiennes ? La modération est-elle aujourd'hui sacrifiée seule à l'entraînement des fêtes, ce qui suffirait, sans doute, à la ruine des âmes, ou existe-t-il aujourd'hui deux abus déplorables à réformer, l'excès des plaisirs et leur *genre* ? Les aveux des gens du monde, les principes de la science morale, l'autorité des théologiens, et même des juges légitimes en matière de foi et de mœurs, tout s'est réuni pour nous convaincre que parmi les danses modernes, il en est que la conscience chrétienne doit proscrire et repousser.

6^o Mais l'abus qu'elles constituent est-il toujours par lui-même une faute grave, un péché mortel, ou n'est-il une faute grave que relativement, ou par des circonstances qui n'en sont pas inséparables, comme le sont, par exemple, les dispositions

particulières de ceux qui s'y livrent ? C'est une question ; mais la vérité de ce que nous avons dit et écrit sur cet abus, ne dépend pas de cette question. Il faut bien cependant que ceux qui croient cette faute grave en elle-même, matériellement du moins, (de sorte que l'ignorance ou la vraie bonne foi seule exempterait ici de faute grave), appuient leur sentiment sur de solides raisons, puisque de savants moralistes l'embrassent, que d'illustres évêques l'enseignent, sans que d'autres aient formellement enseigné le contraire ; et que parmi les théologiens les plus tolérants et les plus autorisés, il en est même, nous le verrons, qui ne craignent pas d'affirmer que c'est le sentiment général des directeurs de consciences. Mais encore une fois, ce que nous soutenons ne dépend pas de la certitude de ce sentiment. Nous nous bornons à dire : si de pareilles autorités affirment sans hésiter, sans douter, qu'il existe ici une faute grave en soi, aurez-vous assez de suffisance, vous, pour n'en avoir aucun doute ? Vous ne nierez pas du moins qu'il y ait toujours là une véritable faute, une faute morale contre la modestie, la dignité chrétienne. Eh bien ! voulez-vous donc, dans vos salons, faire *profession* publique d'un péché quelconque en matière de décence ?

Voilà ce que nous avons dit et écrit. Depuis lors, les usages introduits dans les salons ont suivi leur cours, et les jugements des intéressés ont

aussi suivi leur pente, jusqu'à tomber dans l'absurde. Il n'y est plus question, en effet, ni de faute grave, ni de faute moins grave, ni de péché mortel, ni de péché véniel, puisqu'aux yeux d'un certain monde, il n'y a plus de question. Vous avez beau faire observer à certaines personnes de *haute* piété que ces usages ont soulevé les protestations les plus énergiques, sacrées et profanes, que l'un des quarante de l'Académie française¹, homme du monde et littérateur à la mode, n'a pas craint de dire des valse^s modernes que ce sont *des danses inconséquentes pour des chrétiennes* ; que le conférencier de Notre-Dame de Paris n'a pas craint d'affirmer *qu'elles éteignent la pudeur et tuent le respect, qu'elles réjouissent les vicieux et compromettent les innocents* ; que le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, n'a pas craint de les déclarer *lubriques et efféminées, débarrassées de la dignité dont nos ancêtres entouraient cette sorte de divertissement ; inventées pour mettre à l'aise les mauvais penchants du cœur* ; que des auteurs tolérants et on ne peut plus autorisés, ne craignent pas d'affirmer que d'après le *sentiment général des moralistes, il y a là une faute grave en elle-même* ; vous avez beau rappeler tout cela à ces personnes hautement pieuses, elles n'en soutiendront pas moins que ces hommes du monde, ces littérateurs, ces acadé-

¹ M. Octave Feuillet.

miciens, ces moralistes, ces évêques, ne savent pas ce qu'ils disent, et que là où les plus savants et les plus expérimentés des théologiens voient un péché mortel, il n'y pas même de péché véniel, il n'y a rien du tout !

Mais ce qui est plus sérieux, c'est qu'à force d'audace et d'obstination contre l'évidence, elles finissent par obscurcir le jugement même de ceux qui devraient les ramener à la raison et à une sagesse plus docile. Ne faut-il pas, en effet, que l'on perde de vue tout ce que l'on sait, que l'on ferme les yeux à la clarté des faits, que l'on oublie les protestations des témoins les plus irrécusables, pour confondre, comme on le fait quelquefois, la question de ces danses avec celle de *la* danse en général, absolument comme si ces danses modernes n'offraient rien de particulièrement répréhensible ? La danse n'est pas mauvaise par elle-même, dit-on, pourvu qu'on en use selon les règles de la décence, de la modestie, de la dignité chrétiennes. Fort bien, mais peut-on user décemment, modestement, dignement, de certaines danses qui ne sont ni décentes, ni modestes, ni dignes ? Tout se réduit donc à une question de fait, mais de fait compliqué, puisqu'on le pose à deux. Vous dites qu'il n'y a ni péché mortel, *ni péché véniel*, ni pour les enfants, ni pour les pères et les mères qui les livrent dans des tourbillons sensuels, à des attitudes, à des poses, à des rap-

prochements, à des contacts, à des enlacements qui réjouissent les vicieux et compromettent les innocents ; mais si cet acte n'est pas une faute morale, si ce n'est ni une faute grave, ni une faute légère, c'est donc un acte *indifférent* ? Et si c'est un acte indifférent, il ne lui manque que la bonne intention, dans une bonne âme, pour devenir méritoire de la vie éternelle ! Je ne plaisante pas, je raisonne et je prouve, et je prouve ce que j'ai avancé, que vous glissez dans l'absurde en fermant les yeux à l'évidence.

Nous savons qu'en publiant ces lettres nouvelles, nous ne ferons pas revenir les obstinés ; mais puisqu'elles ont convaincu et ramené la plupart des personnes auxquelles nous les avons réellement adressées, pourquoi n'en ramèneraient-elles pas d'autres à l'accomplissement de leur devoir ? La chose, nous le verrons, n'est pas aussi difficile qu'on veut bien le croire.

III^e LETTRE.

MONSIEUR,

Vous me demandez si ce que j'ai écrit sur les abus de la vie de plaisirs, ne sent pas un peu ce rigorisme qui a fait et fait encore çà et là tant de mal en France, et vous êtes d'autant plus porté à

le craindre, me dites-vous, que les passages cités à l'appui de ma thèse ne sont empruntés qu'à des évêques français.

Veillez remarquer, Monsieur, que ma thèse repose avant tout sur des faits avérés et sur des principes incontestables, et qu'avant d'invoquer en sa faveur l'autorité doctrinale des évêques dont j'ai cité les paroles, je l'ai appuyée sur le sentiment des théologiens les plus illustres et les plus autorisés dans l'Eglise. Du reste, si les plus grands noms de l'épiscopat français ne sonnent pas assez bien à vos oreilles, j'ajouterai à ces noms d'autres noms étrangers à la France, et à l'autorité de saint François de Sales et de saint Alphonse de Liguori, j'ajouterai aussi celle des théologiens de notre temps qui n'appartiennent pas à l'école du rigorisme, vous le verrez.

Je dois cependant vous dire auparavant combien votre crainte du rigorisme me paraît en ce cas étonnante. Franchement, avez-vous lu les deux lettres que j'ai publiées sur cette question ? Permettez-moi d'en douter, ou d'accuser votre mémoire d'ingratitude, car j'ai mis un soin tout particulier à faire comprendre, par des autorités irrécusables et par des raisons auxquelles on ne répond rien, en quoi consiste ici le rigorisme, et en quoi consistent la sage prudence, la tolérance bien entendue et la modération. Je dis le rigorisme, et je devrais plutôt dire la sévérité, car j'aurais quel-

que scrupule à taxer Bourdaloue, par exemple, de rigorisme, lui si éminemment théologien, non janséniste, mais jésuite. La sévérité donc, en matière de danses, consiste à les ranger, *sans distinction*, parmi les plaisirs *défendus*, à cause des dangers qui les accompagnent. Bourdaloue adopte cette doctrine sévère en l'appuyant sur de grandes autorités et sur de fortes raisons. Cependant, je le répète, j'ai cru qu'il fallait être moins sévère que ce grand homme, et qu'il était plus sage de prendre ici pour guide saint François de Sales le conseiller par excellence des personnes du monde. Mais il ne faut pas l'écouter à demi. Il ne faut pas oublier les conditions auxquelles les danses lui semblent permises. Ces conditions se réduisent à ces deux-ci : la modération et la dignité ; la modération, afin qu'elles ne soient ni trop fréquentes, ni trop prolongées ; la dignité dans le mode, afin que la décence chrétienne n'y soit pas blessée. Ce sont les conditions du bon sens. Or, les valseuses actuelles sont-elles dignes ? Vous répondez que non, vous les qualifiez vous-même de légères et de peu dignes, et nul homme de bonne foi ne les qualifiera d'une autre façon. Il faut donc les laisser aux personnes légères et peu dignes.

Vous dites qu'une personne n'est ni légère ni peu digne, quand elle pose des actes légers et peu dignes autorisés par l'usage.

Je réponds en distinguant : Elle ne devient pas

précisément une personne légère et peu digne par là même qu'elle a quelquefois posé de pareils actes, je l'avoue ; mais il n'en est plus de même, si elle les pose habituellement et de parti pris : l'habitude donnant à l'homme cette manière d'être qui s'appelle une seconde nature. Or, l'usage ou la mode ne change rien à la nature des choses.

C'est ce qui a fait dire à Mgr de Gand :

« Elles invoquent les prétendues nécessités de leur position, elles doivent faire comme les autres ; elles doivent suivre l'usage, la coutume établie. Qu'elles réfléchissent un instant devant leur crucifix ; elles y apprendront que Jésus-Christ n'a pas dit : Je suis la coutume, l'usage, la mode, mais : *Je suis la voie, la vérité et la vie* ; elles apprendront que Jésus-Christ a dit : *Nul ne peut servir deux maîtres*, et qu'au dernier jour, Il nous jugera tous, non sur les lois de la mode, mais sur les préceptes de l'Évangile, non sur l'exemple des autres, mais sur les promesses de notre baptême¹. »

Vous voyez que je commence à citer d'autres Evêques que les Evêques de France. Mgr de Bruges dans son mandement de carême de l'année 1859, a flétri de son côté ces abus avec force. Mais comme vous pourriez être tenté de chercher dans les paroles de ces savants évêques un vague qui ne s'y trouve pas, je vais vous citer celles qu'ils ont bien voulu m'adresser sur le même sujet :

¹ Allocution faite le Vendredi-Saint, en 1858.

« Je viens de lire votre opuscule sur la *vie de plaisirs*, m'écrit Mgr Malou. Il est bien *vrai*. Il sera bien utile. Je vous en félicite. »

« Je vous remercie, m'écrit Mgr de Gand, de l'envoi que vous m'avez fait des opuscules que vous venez de publier sur *la vie de plaisirs* et les *murmures* du monde, et dans lesquels vous signalez aux familles chrétiennes les graves abus des danses et des valse^s modernes. J'approuve en *tous points* ces *deux opuscules*, et je désire vivement qu'ils soient lus et médités par toutes les mères chrétiennes. Elles seront, je n'en doute pas, forcées de convenir, que si les ba's du peuple sont ordinairement condamnables, les danses des classes élevées le sont devenues à leur tour à *cause des abus qui s'y sont introduits*, et de la pernicieuse influence qu'elles exercent sur les divertissements du peuple. C'est donc à bon droit que vous avez appliqué le terrible *væ* de l'Évangile à ceux et à celles qui s'y adonnent.

« Continuez, mon R. P. à attaquer ces *déplorables excès* par la parole et par la plume. C'est d'ailleurs votre devoir. »

Mgr de Tournai avait eu la bonté de m'écrire auparavant :

« Je vous félicite de tout mon cœur de la lutte que vous soutenez si courageusement contre le *scandaie des danses modernes*. Il était temps de jeter le cri d'alarme au nom *de la morale, de la*

décence et de la dignité outragées, pour réveiller tant de consciences assoupies, qui, à force de se familiariser avec le mal, ne s'apercevaient plus de ses atteintes, et n'en ressentaient plus le remords. Nous pouvons espérer qu'une réforme sérieuse s'opèrera, si, comme j'en ai la confiance, le clergé seconde partout vos efforts contre un *désordre* qui n'est que trop répandu et admis jusque dans les familles les plus chrétiennes. »

En appellerez-vous au Saint-Siège, Monsieur, et ensuite au futur concile, pour être mieux édifié sur cette matière ? Je vous indiquerai une voie par laquelle vous atteindrez votre but avec moins de lenteur. Obtenez un mandement, une lettre pastorale, une déclaration doctrinale, un *monitum* quelconque d'un seul évêque catholique, formulant explicitement sur la même matière un jugement opposé à celui des archevêques et évêques que j'ai cités, et je passe condamnation.

Mais comment l'obtiendrez-vous ? Vous, homme du monde, signeriez-vous en conscience une déclaration morale absolvant de toute tache d'immodestie, de flagrante inconvenance, les valseuses modernes ? Vous n'oseriez le faire, tant l'opinion générale des hommes sensés est fixée sur ce point.

Du reste, quand on fait profession d'être enfant de l'Église, ce n'est pas l'opinion du monde que l'on doit prendre pour règle ici, mais le sentiment des juges de la foi et des mœurs, des savants

moralistes, des docteurs autorisés dans l'Église, et des directeurs des consciences. Et si, malgré les principes constants que nous avons rappelés et malgré les autorités de notre temps que nous avons citées, vous prétendiez infirmer les uns et échapper aux autres, sous le double prétexte que la doctrine des moralistes antérieurs à notre âge ne peut être invoquée à propos d'une question toute moderne, et que le sentiment général de l'autorité n'est pas assez connu, nous vous répondrions : ce sentiment est si bien connu, et les moralistes contemporains, les directeurs des consciences, les docteurs et les ministres des sacrements de l'Église sont si notoirement d'accord ici, non-seulement sur les principes, mais aussi sur leur application aux faits dont il est question, que l'un des théologiens les plus autorisés de nos jours, le R. P. Gury de la Compagnie de Jésus, ne craint pas d'affirmer dans sa théologie morale si généralement répandue et si généralement goûtée, que « parmi les danses indécentes, déshonnêtes (*inhonestæ*), et défendues sous péché grave, ou grièvement illicites (*graviter illicitæ*), les théologiens rangent communément (*communiter recensentur*) les danses modernes vulgairement appelées la Valse, la Polka, le Galop, et d'autres encore qui leur ressemblent. » Voici, du reste, le texte et le contexte du R. P. Gury, où l'on retrouvera les principes que nous avons rappelés, et l'application que nous en

avons faite, mais d'une main moins ferme que la sienne :

DES DANSES.

Les danses, comme elles ont ordinairement lieu, sont pleines de dangers et perdent un très-grand nombre d'âmes. Les Saints Pères sont unanimes à les combattre. Cependant, toutes les danses ne sont pas également mauvaises.

Principes :

I. Les danses entre personnes de différent sexe, ne sont pas illicites *par elles-mêmes*, si elles ont lieu d'une manière décente, c'est-à-dire sans actes, gestes, mouvements ou contacts contraires à la pureté. La danse, en effet, est *par elle-même* une action indifférente,

DE CHOREIS.

Choreæ vel saltationes, prout vulgo fiunt, periculi et scandali plenæ sunt, innumerasque animas in diaboli laqueis irretiunt. In hoc ludendi genus unanimiter invehuntur sancti Patres. Attamen choreæ non sunt omnes æque infestæ.

Principia :

I. Choreæ, *per se*, etiam inter diversi sexus personas, non sunt illicitæ, si fiunt honesto modo, id est, remoto omni tactu, gestu, aut actu impudico. Ratio est, quia sunt choreæ *per se* indifferentes, nec ulla lege prohibentur. *Ita communiter.* —

— *S. Lig., l. 3. n. 429.* et qui n'est défendue par aucune loi. *Ainsi pensent communément les théologiens.* — *S. Liguori, l. 5. n. 429.*

II. *Choreæ inhonestæ ratione nuditatum, modi saltandi, verborum, gestuum, cantuum, sunt semper graviter illicitæ, ut patet. Inter illas autem communiter recensentur saltationes recentiores quæ Gallice dicuntur : la Walse, la Polka, le Galop, et aliæ istis similes.*

II. Il est clair que les danses indécentes (*inhonestæ*), soit à cause de l'immodestie des vêtements, ou des nudités, soit à cause de *la manière* même de danser, soit à cause des *mouvements* ou des gestes, soit à cause des paroles ou des chants, sont grièvement illicites ou défendus sous péché grave. Les moralistes rangent communément parmi ces danses indécentes, les danses nouvelles vulgairement appelées : la Valse, la Polka, le Galop, et d'autres semblables.

III. *In praxi generatim choreæ quælibet inter personas diversis sexus impediendæ sunt, quantum fieri potest ;*

III. En pratique, les danses même décentes, entre personnes de différent sexe, sont, en général, très-dangereuses. Les

pasteurs et les confesseurs quia prout haberi so-
doivent donc, autant qu'il lent, plerunque valde
est possible, en détourner periculosæ sunt. Hinc
les âmes qui leur sont Parochi et Confessarii
confiées. subditos, et pœnitentes
ab illis quantum fieri
potest avertere debent.

Voilà le sentiment Ita communiter no-
commun des docteurs de stræ ætatis doctores,
notre temps et des direc- et animarum directo-
teurs de conscience. res!

Vous le voyez, Monsieur, tandis que le R. P. Gury, ce théologien si autorisé de la Compagnie de Jésus, ne craint pas d'affirmer avec la théologie de Mgr Bouvier, que ces vaises modernes sont défendues sous péché grave, et que c'est là le sentiment commun des théologiens, je me suis borné à dire : « Quand des juges aussi éclairés affirment sans douter, sans balancer, (qu'il y a là péché grave), aurez-vous assez de suffisance, vous, pour n'en pas douter du moins, et n'avouerez-vous pas que la dignité et la décence sont singulièrement compromises dans vos salons ? Or, depuis quand cela est-il permis ? Depuis quand est-il permis de compromettre la décence dans ses soirées, au point d'y poser publiquement *la question* du pé-

1 Theol. mor. Tract. de Virt. c. 3. a. 2. § 3, S. 2^{da}, 3. Dernière édition, chez Pélagaud, 1862.

ché mortel ? Aller jusque là, n'est-ce pas trop, beaucoup trop pour des femmes chrétiennes¹ ? »

Ne trouvez-vous pas, Monsieur, que le père Gury a mieux dit que moi, et que son affirmation vaut mieux que ma question ? Mais quelle que soit votre opinion à cet égard, je vous engage vivement à consacrer désormais vos soins à la défense de meilleures causes, et à ne plus perdre de vue ce mot d'Isaïe : « Malheur à qui nomme le mal bien, et le bien mal : *Væ qui dicitis malum bonum, et bonum malum*². »

IV^e LETTRE.

MONSIEUR,

Vous désirez savoir si j'applique à *toute espèce possible* de valse ou de danse tournante le *numquam permitti potest* de la théologie de Mgr Bouvier, ainsi que les paroles si graves du R. P. Gury de la Compagnie de Jésus, que je vous ai citées à la fin de ma dernière lettre ; et vous insistez en disant : Cela regarde-t-il la valse qui serait dépouillée de tout ce qu'offrent d'indécent les valses actuelles ?

Laissez-moi, Monsieur, vous donner une ré-

¹ Voyez les lett. précéd.

² Is. V, 20.

ponse plus pratique que ne l'est votre question :

Je ne parle pas de toute espèce possible de danse tournante, parce que ce n'est pas précisément le mouvement circulaire qui met la danse en guerre avec la morale. Je ne parle donc pas des valse possibles, des valse *in abstracto*, mais des valse réelles, des valse *in concreto*, c'est-à-dire « des rondes intimes et molles où le couple que le rythme marie, tourbillonne enlacé¹. » Cette définition de l'auteur de l'histoire de la société française regarde la valse réelle en général. —

Elle regarde donc à plus forte raison les valse modernes dont le caractère répréhensible s'est aggravé, et où l'on « se livre dans des tourbillonnements sensuels, à des attitudes, à des poses, à des rapprochements, à des contacts, à des enlacements qui réjouissent les vicieux et compromettent les innocents². » S'il vous prenait envie de dire que la valse ne s'est pas considérablement modifiée dans ces derniers temps, je vous renverrais au *Dictionnaire des arts* de M. Bouillet de l'institut de France ; mais je compte sur vos yeux et sur vos souvenirs. Vous n'avez pas oublié la surprise générale que produisit vers 1840 l'apparition de ces valse nouvelles dans les salons, car vous m'avez parlé vous-même à cette époque de l'exclamation

¹ *Histoire de la société française, etc.*, par M. de Goncourt.

² Le P. Félix dans les conférences de Notre-Dame.

indignée, et qui fit fortune alors, d'un magistrat fort connu cependant pour son extrême tolérance.

Du reste, vous constatez vous-même implicitement cette modification, quand vous semblez demander grâce pour l'ancienne valse. Je dis quand vous semblez demander grâce pour elle, parce que vous avouez que même autrefois l'on s'accordait à la traiter comme la moins convenable, *la moins décente des danses*, et que la plupart des femmes de la bonne société la considéraient comme indigne d'elles, pour la laisser aux plus légères. Vous me permettrez donc bien de ne pas entrer plus avant dans l'obscurité de ce problème d'histoire ancienne. et de me tenir à la question pratique et palpable de notre histoire contemporaine.

Concluons : rien, dans mes lettres, ne s'oppose à ce que vous dites dans la vôtre des danses tournantes *possibles*, et que j'appellerai *métaphysiques* ; et rien non plus ne s'oppose dans la vôtre à ce que je dis dans les miennes des valses *réelles*, puisque vous voudriez, pour les déclarer tolérables, qu'elles fussent dépouillées de ce qui les constitue, c'est-à-dire qu'elles ne fussent pas ce qu'elles sont. Vous eussiez donc mieux fait d'exprimer simplement votre pensée comme l'a fait dans sa théologie morale le père Gury de la Compagnie de Jésus, lorsqu'il a dit : « les danses entre personnes de différent sexe, quand elles ont lieu d'une ma-

nière décente (*honesto modo*), ne sont pas précisément par elles-mêmes, un plaisir défendu, quoique alors même elles soient ordinairement dangereuses ; mais les danses indécentes (*inhonestæ*) par la manière dont elles ont lieu, soit par l'immodestie des vêtements (*ratione nuditatum*), soit par celle des attitudes et des mouvements (*modi saltandi*), etc. etc. etc., sont toujours défendues sous péché grave (*graviter illicitæ*). Or, parmi celles-ci, l'on comprend communément les danses modernes, connues sous le nom de valse, de polka, de galop, et d'autres encore du même genre ¹. » Le père Gury ne craint pas d'affirmer qu'il n'énonce ici que le sentiment commun des moralistes et des directeurs de conscience ; et vous voyez par là, Monsieur, que je n'ai pas eu tout à fait tort de m'accuser d'un excès de modération, puisque je me suis borné à demander à mes auditeurs *de douter* du moins de la *gravité* de leur faute, et par conséquent de ne pas professer dans leurs salons le péché tout au moins véniel en matière de décence.

¹ Comp. Théol. moral. t. I. De virtutibus, c. 4.

V^e LETTRE.

MONSIEUR,

Il ne me sera pas difficile de dissiper vos doutes et de résoudre vos objections :

Vous dites d'abord : Si l'auteur de *l'histoire de la société française* et le conférencier de Notre-Dame ont fait une description exacte des valse modernes, il est évident que celles-ci sont indignes de la bonne société et véritablement immorales. Mais cette description est-elle exacte ? Est-il vrai que dans *ces rondes intimes et molles, le couple que le rythme marie, poitrine contre poitrine, haleine contre haleine, tourbillonne enlacé* ? Est-il vrai que dans *ces tourbillonnements sensuels, on se livre à des attitudes, à des poses, à des rapprochements, à des contacts, à des enlacements qui réjouissent les vicieux et compromettent les innocents* ? — Ne sont-ce pas là, dites-vous, des descriptions exagérées ?

Je vous répondrai d'abord en vous rapportant une conversation ou plutôt une petite discussion à laquelle j'ai assisté : Une noble dame ignorant alors ma pensée sur l'abus en question, m'amena sa fille dont la conscience lui paraissait trop alarmée. Elle nourrissait l'espoir de la calmer par mes conseils. Mais poussée à bout par l'aveugle

et ambitieuse tendresse maternelle, cette jeune fille plus noble, je veux dire plus grandement chrétienne que sa mère, lui fit enfin cette question : *Puis-je vous redemander, maman, ce qui vous a portée à me faire renoncer à ce bouquet ?* — Il s'agissait du bouquet de luxe qu'il était assez généralement de mode de porter à la ceinture. — *n'est-ce pas, comme vous me l'avez fait remarquer alors, parce qu'il était trop vite froissé, et même aplati ?* La mère rougit, et je fus dispensé de constater sa défaite.

Je ne laissai passer aucune occasion de m'informer de la réalité de ce fait, et j'affirme que tous les témoins oculaires et plus qu'oculaires auxquels je me suis adressé, m'ont avoué de concert qu'il était moralement impossible, vu les diverses manières de danser qu'on rencontre dans un bal, d'éviter le fait en question. Du reste, ce ne sont pas seulement les contacts, mais ce sont aussi les rapprochements, les poses, les attitudes inhérentes à ces danses ou à ces valse, qui en font des danses sans modestie, sans dignité, sans décence, qui les rendent toujours matériellement sensuelles, et formellement dans une foule de cas. J'en dis autant des étreintes qu'elles exigent : Tous les danseurs ne se les permettent pas au même degré, sans doute, mais tous doivent bien se les permettre à certain degré, puisqu'elles sont l'une des conditions de ces sortes de danses tourbillonnantes et

emportés. Et puis, peut-on toujours choisir ses danseurs, et ne faut-il pas, ordinairement, qu'on les accepte? Mais répétons-le : ce n'est pas seulement la volonté des danseurs, c'est aussi la nature de ces danses qui sollicite les étreintes que nul ne niera sincèrement, et que toutes les mères avouent comme l'avouait celle qui s'écriait naïvement : « Ce que c'est que la musique ! comme nous criions si nous voyions ainsi nos filles dans les bras des jeunes gens sans musique ! »

Encore une fois donc, de pareilles attitudes ne blessent-elles pas la décence, abstraction faite des contacts et des étreintes le plus souvent inévitables.

Je veux bien supposer que chez un certain nombre de danseurs les préoccupations artistiques de la danse les distraient un peu de ce qu'ils font : *mais ils le font*. Et depuis quand la préoccupation causée par les conditions d'un acte parfaitement libre, empêche-t-elle cet acte d'être ce qu'il est, inconvenant, indécent, scandaleux ?

Ecoutez les aveux, et les conseils aussi significatifs que les aveux, de l'auteur de l'ouvrage intitulé :

La Science du monde :

« Autrefois, non seulement il n'était pas permis aux jeunes filles de valser, mais encore les jeunes femmes valsaient très-peu, et cela était chose convenable, mais *comme il faut marcher avec son*

siècle, même quand il fait de faux pas, je vous parlerai donc des danses modernes, tout en vous affirmant de rechef que si j'étais mère ou mari, je ne les permettrai jamais, ni à ma femme, ni à ma fille. Dans les polkas, mazurkas, une danseuse qui se tient courbée en avant, ou qui s'abandonne trop en arrière sur le bras de son cavalier, manque non-seulement de convenance, mais encore de décence. — Il en est de même d'un cavalier qui tient sa danseuse trop serrée contre lui. — Aussitôt que la danseuse s'arrête, le cavalier doit détacher le bras qu'il a passé autour de la taille de celle-ci. — Si elle lui témoigne le désir de s'asseoir, c'est manquer de savoir-vivre que d'insister pour qu'elle danse encore ; car, ou elle est fatiguée, ou elle trouve que vous ne dansez pas bien¹. »

N'ai-je pas eu raison de dire que ces conseils du monde sont aussi significatifs que ses aveux ? Quand une danseuse demande grâce parce que son cavalier *ne danse pas bien*, n'est-il pas trop tard, la chose n'est-elle pas faite ? Et si le cavalier, aussitôt que la danseuse s'arrête, doit *détacher le bras qu'il a passé autour de la taille de celle-ci*, n'est-ce pas évidemment parce qu'une semblable attitude, ne durât-elle qu'une minute, serait indécente ? D'où vient donc qu'elle cesse de l'être pendant toute la durée de la danse, alors surtout

¹ *La Science du monde*, par la comtesse de Bassanville.

qu'il est si difficile, moralement impossible même, d'observer toujours les conseils donnés, c'est-à-dire de n'être ni trop inclinée en avant, ni trop appuyée en arrière, sur le bras du cavalier ? Et puis, le même auteur dit très-bien : *dans les contredanses au moins, chacun y est pour son compte*¹, parce que dans les valse, chacun des deux danseurs y est de compte à demi avec l'autre. Le cavalier, bien souvent, n'y est nullement attentif à suivre le conseil *de ne pas tenir sa danseuse trop serrée contre lui* ; la danseuse elle-même ne s'arrête pas ordinairement pour si peu, soit qu'elle rougisse de laisser paraître ce qu'elle remarque, soit que fille d'Eve comme toutes ses sœurs de la grande famille humaine, elle ne soit pas toujours fâchée elle-même *de marcher avec son siècle, même quand il fait de faux pas*. Ce mot est joli, mais il n'est pas chrétien. Son auteur l'a senti, puisqu'il l'a presque racheté par cet autre mot qui vaut mieux : *Si j'étais mère ou mari, je ne permettrais jamais ces danses, ni à ma femme, ni à ma fille*. Encore une fois donc, ces conseils du monde sont aussi significatifs que ses aveux, et font voir aux plus aveugles l'exacte vérité de ces paroles : « Des pères et des mères se rencontrent, qui, subjugués, eux aussi par la puissance du préjugé, *livrent leurs enfants*, emportés dans des tourbillonnements sensuels et enivrants, à des at-

¹ Ibid.

titudes, à des poses, à des rapprochements, à des contacts, j'allais dire à des enlacements qui réjouissent les vicieux et compromettent les innocents¹. »

Mais enfin, me dites-vous, cet acte est-il une occasion prochaine de péché grave, et cette occasion est-elle absolue ou relative, car là est toute la question ?

Je vous prends en flagrant délit de distraction à votre tour, car là n'est pas toute la question. Et puisque vous oubliez si bien ce que nous avons établi sur ce point, vous méritez que je vous le rappelle² :

Cet acte n'est donc pas seulement une occasion de faute, mais il est déjà par lui-même, *in se*, une faute plus ou moins grave : il est de plus un acte de coopération au même péché plus ou moins grave d'autrui, et à ses fautes souvent plus graves ; il est enfin l'occasion relative de fautes personnelles plus graves aussi. N'est-ce pas avec raison que j'affirme d'abord qu'il est une faute en lui-même ? N'est-ce pas une faute, un vrai péché, un acte répréhensible au point de vue moral, de se livrer aux attitudes si courageusement reprochées à son brillant auditoire par le P. Félix ? Cette faute ne se complique-t-elle pas 1^o d'immodestie, d'indé-

¹ Conf. de Notre-Dame.

² Les répétitions ne sont pas inutiles en pareille matière où la vérité a tant de peine à se faire accepter.

cence, 2^o de mauvais exemple dont l'efficacité grandit avec la dignité et la bonne réputation des personnes qui le donnent, 3^o de coopération à cette même faute chez celui qui la commet en même temps, 4^o d'une certaine coopération encore à d'autres fautes plus graves d'un bon nombre de danseurs, chez lesquels ces valse constituent précisément l'occasion prochaine relative des fautes personnelles dont vous parliez tout à l'heure ?

Or, remarquez-le bien, la coopération est en ce cas on ne peut plus prochaine, puisque l'acte qui la constitue sollicite non-seulement l'abus, mais en fait lui-même partie. Cependant, alors même que la coopération au péché d'autrui n'est que matérielle, c'est-à-dire lorsque l'acte qui la constitue est *indifférent en soi*, et n'influe pas sur la mauvaise volonté de celui qui en abuse, alors même, disons-nous, plus cette coopération toute matérielle est prochaine, plus le motif ou la raison de poser l'acte qui la constitue doit être grave. Et où serait, dites-le-moi, la raison grave ici ?

Mais s'agit-il ici d'une coopération purement matérielle ?

Non, il s'agit d'une coopération à des fautes plus graves par un acte moins coupable qu'elles, mais certainement répréhensible en lui-même, et dont le degré seul de culpabilité est mis en question. Il s'agit, redisons-le, d'un acte qui constitue lui-même

en partie l'abus qu'on en fait. Il ne faut donc plus dire que toute la question se réduit à celle de l'occasion prochaine et purement personnelle de péché.

Ai-je besoin maintenant de vous montrer que vous vous efforcez à votre insu d'échapper à la vérité lorsque vous dites : « Je comprends que ces danses puissent réjouir les vicieux, ils se réjouissent à moins, ils se réjouissent d'avoir une femme au bras, d'être assis à côté d'elle, à table, en voiture, ou simplement de se trouver en sa présence, donc à bien plus forte raison de valser avec elle. (A bien plus forte raison, évidemment). Cependant, ajoutez-vous, personne ne fera une faute à cette femme de se trouver à côté d'un pareil individu, ou dans un quadrille, ou dans les circonstances indiquées. »

Personne, sans doute, ne lui en fera ni une faute grave, ni même une faute légère, car il n'y a ni parité, ni même analogie fondée entre ces différents cas et celui dont il est question. Où est, en effet, dans toutes les circonstances que vous venez d'indiquer, où est pour cette femme l'attitude inconvenante, immodeste, indécente, la coopération *au moins* matérielle au péché d'autrui, le mauvais exemple ? Dans les valseuses actuelles, au contraire, il y a inconvenance dans l'attitude, coopération au péché d'autrui, puisqu'on se livre à ses étreintes, mauvais exemple enfin, puisqu'on participe à

des usages qui éteignent la pudeur et tuent le respect.

Les comparaisons où vous prétendez trouver des appuis ne sont donc que des faux-fuyants.

C'est encore une échappatoire de se jamber à propos d'autres abus quand on s'obstine à méconnaître celui-ci. L'excès du luxe est un grand mal, l'indécence des toilettes un vrai scandale, mais les danses ou les valsees qui livrent les deux sexes à l'intimité dans des attitudes peu décentes, constituent un désordre aussi. Je ne crains même pas de dire que celui-ci est ordinairement plus grave que le précédent, par la raison qu'on s'y trouve à deux.

Il est vrai, et je l'ai dit explicitement dans ce que j'ai publié déjà sur cette question, que toutes les personnes qui participent à ces abus n'y participent pas formellement, c'est-à-dire avec la conscience de leur faute, et qu'ainsi, *post factum*, il faut juger ces personnes selon leur ignorance et leur bonne foi ; mais *hormis les cas où la charité permet ou veut qu'on laisse quelqu'un dans sa bonne foi et son ignorance*, c'est un devoir, et un devoir qui grandit lorsqu'on est interrogé par des personnes dont l'exemple est surtout contagieux, de les éclairer sur le scandale qu'elles donnent, et aussi sur leur coopération immédiate aux fautes d'autrui.

N'oublions pas ces vérités certaines : 1^o la bonne

foi provenant d'une ignorance involontaire peut excuser de péché, et en matière légère, et même en matière grave. 2^o Il est des cas où la prudence et la charité chrétiennes permettent ou veulent qu'on laisse une personne dans sa bonne foi. 3^o Mais si cette personne demande à être éclairée, ou si même, ne le demandant pas, elle doit l'être à cause de la funeste influence de son exemple (*Ne licitum judicetur ab aliis quod impune ab his exerceri animadvertitur. — S. Alph. praxi confess. c. 1, § 2, N^o 9.*), c'est un devoir de l'instruire de la faute qu'elle commet, et qui, dans le cas qui nous occupe, se complique, comme nous venons de le voir, d'immodestie, de coopération au péché d'autrui, de scandale, à part le danger qu'elle court personnellement, ou l'occasion à laquelle elle s'expose de tomber elle-même dans des fautes plus graves encore.

Je ne puis donc admettre que ceux auxquels Dieu confie la conduite des âmes puissent jamais prendre sous leur patronage la mauvaise cause des valseuses modernes, ce qui aurait lieu cependant si, comme vous l'assurez, ils les toléraient formellement, explicitement, dans la société qui veut rester chrétienne et qui suit leur direction. Je pense, au contraire, comme Mgr de Gand, lorsque de la chaire de sa cathédrale, il adressa les paroles suivantes au peuple confié à ses soins :

« Je vois avec douleur que depuis quelques

années, la fièvre du plaisir entraîne les femmes chrétiennes à conduire leurs filles dans des réunions où elles leur permettent des danses immorales.

« Ces mêmes femmes font parfois profession de piété, et on les voit s'approcher souvent des sacrements. *Elles ont consulté* disent-elles, *des directeurs de conscience. Nous ne pouvons le croire ; un directeur de conscience ne peut tolérer de pareils abus, il coopérerait par une coupable indulgence au scandale que donnent ces personnes, il en répondrait devant Dieu¹. »*

Mais, me direz-vous, il y a donc ici matière grave, péché mortel ?

Je vous répondrai en vous interrogeant vous-même : Supposé que la question du péché mortel *in se* vous paraisse ici douteuse, et qu'il soit pour vous probable que ces attitudes, ces rapprochements, ces contacts le plus souvent inévitables, cette coopération immédiate évidemment plus que matérielle aux fautes des danseurs qu'on n'est pas libre de choisir, ces scandales enfin ne constituent pas absolument *ex genere suo*, une matière grave, n'avouerez-vous pas du moins, même dans cette hypothèse, que la faute supposée vénielle en soi, tend ici à franchir la frontière des mortelles par une pente rapide et glissante ? Le maître des pro-

¹ Allocution prononcée dans la cathédrale, le Vendredi-Saint 1858.

labilistes vraiment sages, saint Alphonse de Liguori, ne dit-il pas, qu'on ne peut s'exposer au péril probable de tomber ou de faire tomber en faute grave ? Que pour s'exposer à un semblable danger, il faudrait devoir le faire pour une cause juste, par une vraie nécessité ? Que si l'on ne peut user d'une opinion probable, quand il y a péril de fait de blesser le droit certain du prochain en lui causant un dommage temporel, on ne le peut, à plus forte raison, quand *il y a péril de dommage spirituel grave* pour soi ou pour autrui, et qu'à proprement parler c'est la chute qui est alors incertaine, tandis que le péril est certain¹ ?

Mettant donc à part, encore une fois, l'occasion prochaine de fautes *personnelles* plus graves que celle qui est inhérente à l'acte que l'on pose, je demande 1^o de quelle gravité est la faute d'une jeune femme ou d'une jeune fille qui, sachant ce que sont le plus souvent les jeunes gens, se livre à ces Messieurs dans les attitudes de ces valse, comme occasion prochaine *probable* de péchés graves ? En supposant la réponse la plus bénigne à cette question, je demande 2^o si l'on peut permettre aux familles chrétiennes, aux femmes chrétiennes, à la société qui veut rester chrétienne, *la pratique solennelle de ce péché plus ou moins*

¹ Hom. Apost. Tract. I, de consc. n^o 21, et Tract. III. de hum. n^o 69.

grave dans les soirées dansantes, la profession publique et habituelle de fautes plus ou moins graves, mais certaines, EN MATIÈRE DE DÉCENCE ?

J'attends avec confiance la réponse que vous me ferez au nom de la morale, du bon sens et du bon ton.

Ce que je viens de dire m'amène à la question qui termine votre lettre :

Vous me demandez si les leçons de saint François de Sales sur cette matière ne s'adressent pas plutôt aux âmes spécialement vouées à la piété et aux bonnes œuvres, aux personnes qui marchent dans les voies de la *perfection*, qu'à celles qui restent dans le chemin ordinaire de la vie chrétienne ?

Saint François de Sales, Monsieur, a écrit différents ouvrages pour ces deux sortes de personnes, mais son *Introduction*, malgré le vieux mot de *Vie dévote* de son titre, est manifestement destinée à celles qui veulent vivre chrétiennement dans les voies du monde. Parcourez la table de ce chef-d'œuvre du saint évêque de Genève, et vous n'aurez plus aucun doute à ce sujet. Du reste, le chapitre seul que j'ai cité suffit pour vous en convaincre. Est-ce aux âmes spécialement vouées à la piété et aux bonnes œuvres, c'est-à-dire à celles dont la vie y est consacrée, et qui tendent particulièrement à la perfection chrétienne, ou bien à celles qui veulent vivre chrétiennement

dans le monde, qu'il faut apprendre à bien danser ?

D'un autre côté, la modération et la dignité que saint François de Sales exige des danseurs et des danseuses, ne sont-elles pas clairement obligatoires pour tout le monde, je veux dire pour les gens du monde ? Vous voyez donc bien que j'ai eu raison d'expliquer par les leçons de saint François de Sales les principes rappelés par la théologie de saint Alphonse de Liguori.

Enfin, si cette explication ne vous suffit pas encore, et si vous désirez une application formelle de ces principes aux valsees en question, vous la trouverez formulée par des autorités que vous ne récuserez pas, dans les deux lettres que je joins à celles-ci ¹.

VI^e LETTRE.

MADAME,

J'étais absent ce matin, lorsque vous avez désiré me parler. La visite de Monsieur ^{***}, ou plutôt sa conversation de l'autre jour ne m'a pas du tout converti, et je crois bien faire de vous prévenir que vous ne me convertirez pas non plus. Les

¹ Voyez les lettres 3^e et 4^e où nous citons les évêques et les théologiens de notre temps.

motifs de mon obstination ont pris des ailes et seront venus tomber chez vous. Il n'est donc pas nécessaire que je vous les expose encore. Je maintiens que ce que les hommes les plus expérimentés et les plus judicieux déclarent sans balancer inconvenant, indécent, indigne, doit être aux yeux des plus prévenus, *tout au moins* peu décent et très-peu digne. Or, c'est beaucoup trop pour des femmes chrétiennes. Je n'ajouterai qu'un mot, parce qu'il manque à l'opuscule qui vous trouble : c'est qu'aujourd'hui, les hommes, dans ce qu'on est convenu d'appeler la haute société, se permettent de dire aux femmes (je dis aux femmes) des choses incroyables. Vous ne le contesterez pas. D'où cela vient-il ? Ils osent beaucoup dire, parce qu'on leur permet de beaucoup faire. Ne vous récriez pas. Ce n'est pas seulement la familiarité, c'est l'audace qui naît naturellement de ces danses intimes et légères jusqu'à l'abandon. Ces messieurs ne se croient pas tenus de respecter scrupuleusement ce qui ne se respecte plus assez. Tout le vernis de la politesse extérieure n'empêche ni les paroles ni les choses d'être ce qu'elles sont.

L'exagération, madame, consiste ici à condamner les bals en général. La modération et la tolérance consistent à les admettre, mais aux conditions voulues. J'ai demandé à monsieur *** s'il oserait imprimer et signer que ces valsecs modernes, dont vous savez tous les noms, sont vraiment

« *assaisonnées de dignité* » comme le veut le plus tolérant des moralistes chrétiens ?

Jamais personne ne signera cela en conscience.

Je sais bien qu'on peut *quelquefois* se taire ; c'est quand on espère réformer des abus sans bruit. Mais quand ces abus prennent des proportions énormes, quand ils s'imposent aux personnes mêmes qui les condamnent tout bas, et que celles-ci cèdent au torrent par respect humain, on se souvient alors du mot du sage : *Il est un temps de se taire et un temps de parler.*

J'ai fait ce que j'ai dû faire pour éclairer les consciences sur un usage, sur une coutume qui constitue un vrai scandale, c'est-à-dire une source féconde de péchés. Ce dernier mot n'est pas de bon ton, mais que voulez-vous, si c'est le ton du bon Dieu ?

Vous voilà donc prévenue, madame, de mon opiniâtreté. N'est-il pas regrettable pour ceux qui me croient trop sévère, que jamais on ne m'ait reproché de l'être ? Il eût été à désirer pour eux que l'opuscule en question fût sorti du cerveau de quelque janséniste, ou du moins de quelque rigoriste, mais c'est en restant fidèle aux leçons de mon père, le grand et saint adversaire du rigorisme, c'est en suivant les principes de saint Alphonse de Liguori que j'ai protesté contre une tendance et contre des faits qui replacent malheureusement la société aristocratique sur la pente où nos pères

l'ont vu descendre autrefois, jusqu'au jour du châtiement qui l'a relevée.

Je ne veux pas vous laisser ignorer que c'est bien moi qui vous ai offert dernièrement l'opuscule qui vous a été adressé sur *la réforme de la danse des salons*. Je ne me suis pas conformé tout à fait en cela aux règles ordinaires ; mais comme toute règle souffre exception, j'espère que vous aurez bien voulu souffrir aussi celle que je me suis permise cette fois-ci. Dans une matière où il arrive trop souvent aux prédicateurs de perdre leur latin, il peut être utile de ne parler que français, je veux dire de donner le bon ton pour passeport à la morale. Ç'a été, je le crois, l'intention de l'auteur tout laïc de cet opuscule tout profane, et comme il a suffisamment réussi à prouver sa thèse, vous pardonnerez, madame, à un zèle indiscret selon le monde, mais non selon Dieu, la communication que je vous ai faite d'un travail où vous retrouverez des pensées qui furent les vôtres, il y a quelques années à peine, et qu'il n'est pas aussi difficile que le prétendent les mères de famille de faire prévaloir encore par leur autorité, leur accord et leur exemple.

VII^e LETTRE.

MONSIEUR,

Vous avez trois fois raison : toutes les œuvres que vous indiquez sont nécessaires. Elles existent heureusement, et ne demandent qu'à être soutenues, développées, multipliées. Je partage aussi votre avis sur la réforme des abus introduits dans la haute société, et tout particulièrement sur la réforme des dansés ou valse modernes que vous appelez si justement inconvenantes. Des personnes bien élevées et chrétiennes, à plus forte raison des personnes pieuses, ne peuvent donner l'exemple de l'inconvenance, surtout en pareille matière. Les familles où l'esprit antichrétien n'a pénétré jusqu'ici ni par les mauvaises lectures, ni par la fréquentation *habituelle* d'un théâtre en insurrection contre la foi et les mœurs, ces familles sont entamées par l'abus dont nous parlons et qui n'est pas sans parenté avec les deux autres. L'esprit du temps passe des livres sur la scène, et de la scène dans les familles, au point que la philosophie des commis-voyageurs devient celle d'un trop grand nombre de pauvres d'esprit ; que le ton des salons semble n'être autre chose que celui du théâtre ; et que de nobles dames cherchent parfois à atteindre le degré de distinction des actrices à la mode.

Je suis donc de votre avis, monsieur, mais je ne me décourage pas comme vous en présence de l'obstacle. Vous le croyez insurmontable et vous l'appelez une coalition. C'en est une, en effet, où l'ignorance naïve des jeunes filles, l'aveugle vanité des mères, la légèreté de beaucoup de femmes, les passions d'un plus grand nombre d'hommes et de femmes encore, donnent la main à la faiblesse de presque tous pour lui faire rendre les armes au respect humain. Que l'obstacle soit considérable, je n'ai donc garde de le nier, mais il n'est pourtant pas invincible, et je suis même convaincu qu'une réforme graduelle est moins difficile à obtenir que vous ne pensez.

Par réforme graduelle, je n'entends pas la diminution graduée de ce qu'il y a de répréhensible dans ces usages, ou la prétention de s'y livrer en remontant par degrés de l'inconvenance jusqu'à la dignité : ce serait une prétention ridicule, un véritable non-sens, puisque l'abus consiste précisément ici dans les attitudes exigées par la nature même de ces danses modernes. Non ; mais puisqu'en matière de décence, de modestie, de tenue chrétienne, l'initiative appartient aux femmes, j'entends que la réforme commence par elles, et d'abord par le petit nombre des plus éclairées et des plus courageuses. Que celles-ci se décident à suivre les inspirations de leur conscience, et à donner le bon exemple : leur petit nombre en attirera

bientôt un plus grand, et la liberté sera rendue à une foule d'esclaves du respect humain qui la désirent. Il n'existe pas ici d'autre réforme graduelle concevable, du moins en pratique.

Je connais une capitale où cette réforme commença comme d'elle-même. Près de vingt jeunes personnes faisaient leur entrée dans le monde aristocratique. Les deux tiers au moins d'entre elles, par le seul instinct supérieur de leur conscience et de leur éducation, sans renoncer à *la danse*, renonçaient à *ces danses* qui n'eussent jamais dû franchir le seuil des maisons chrétiennes. La cause du bon ton, du bon sens, de la bonne conscience, paraissait gagnée. Mais on comptait sans les mères. Les jeunes gens murmurèrent à leurs oreilles certaines formules que l'on devine, et la plupart des jeunes filles succombèrent à l'épreuve de la persécution maternelle.

Ce sont donc surtout les mères qui doivent être convaincues. La grande, la principale difficulté est là. Pour faire entendre la vérité aux hommes qui la cherchent encore, pour la leur faire goûter, il faut qu'elle soit d'abord goûtée par les femmes chrétiennes. Comment persuader à des hommes, à des jeunes gens, de s'abstenir de ce que se permettent des femmes qui prétendent concilier la piété, la ferveur même, avec les abus en question ?

Mais, me direz-vous, ces femmes pieuses se

prétendent rassurées en conscience par qui de droit ?

Je vous avoue, monsieur, que ceci me paraît aussi incroyable qu'à monseigneur de Gand¹, car en supposant suffisamment probable ici l'opinion la plus large sur *le degré de gravité* de leur faute, opinion que la théologie si autorisée du père Gury de la Compagnie de Jésus déclare cependant opposée au sentiment commun des docteurs et des directeurs de conscience. il n'en reste pas moins incontestable pour tout le monde : 1^o qu'il existe ici une faute, une infraction à la loi morale, une immoralité, un vrai péché en matière de décence publique, et 2^o que la réception fréquente des sacrements est incompatible avec l'attachement formel à cette faute, avec la résolution de s'y livrer, ou, pour parler plus exactement encore, avec la profession déclarée de ce péché, celui-ci ne fût-il *grave* que relativement, c'est-à-dire selon les dispositions personnelles de ceux qui s'y abandonnent, et non absolument, c'est-à-dire par sa nature même. Certes, nous offensoas Dieu tous et en bien des choses, mais dans le cas dont il est question, il ne s'agit pas de fautes quelconques de faiblesse ou de surprise ; il s'agit de la volonté permanente de se livrer à certains usages scandaleux, de la profession solennelle, encore une fois, de fautes certaines en matière de décence. Il est donc im-

¹ Voyez plus haut.

possible de le nier, la réception fréquente des sacrements n'a que faire ici. Eh bien ! c'est donc par les âmes qui préfèrent les sacrements à ces misérables abus que la réforme doit commencer, et ce sont les mères, décidément chrétiennes avant tout, qui doivent être les premières à exiger de leurs filles l'exemple heureusement plus contagieux que vous n'osez l'espérer.

Je le reconnais cependant, si ce que je trouvais tout à l'heure incroyable se trouvait être vrai, le principe de la réforme devrait descendre de plus haut encore que de l'autorité maternelle, et il ne nous resterait plus qu'à redire ces paroles sacrées : il faut commencer par le sanctuaire : *a sanctuario meo incipite*¹ ; il faut que le jugement commence par la maison de Dieu : *Quoniam tempus est ut incipiat judicium a domo Dei*².

Vous me demanderez, j'en suis sûr, si je prends ces textes dans le sens accommodatif, ou si je prétends les entendre dans le sens littéral ? Mais ne serions-nous pas sagement, monsieur, de nous les appliquer à cette occasion dans le sens accommodatif, pour être préservés un jour de leur application dans le sens littéral ? Ne serions-nous pas bien, veux-je dire, de juger ici selon Dieu, sans peur et sans reproche, pour ne pas être jugés sévèrement nous-mêmes par celui qui ne fera acception de personne ?

¹ Ezech. IX, 6. ² I Petri, IV, 17.

UN MOT AUX RICHES

ET

AUX PUISSANTS DU SIÈCLE,

SUR UNE VÉRITÉ QU'ILS OUBLIENT TROP,
ET SUR LA VRAIE VIE DONT ILS NE JOUISSENT GUÈRE.

On peut dire de la vertu qu'elle est la vérité en action ; que faire le bien, c'est accomplir le vrai ; et que l'amour de la lumière est ainsi l'âme de toutes les vertus : *Qui facit veritatem venit ad lucem*. Nécessaire à tous les hommes, cet amour l'est plus particulièrement encore à ceux que la Providence élève en ce monde au-dessus des autres. La vérité, on le sait, n'arrive guère aux oreilles des grands. Mais plus on est porté à l'éloigner d'eux comme importune, plus ils sont obligés de l'aimer et de la rechercher.

Cette obligation s'étend à une foule d'objets, sans doute, mais nous parlons surtout ici de la vérité qui doit éclairer les grands *sur eux-mêmes*.

I.

Que leur apprend-elle à cet égard ? La vanité du rang et de la puissance, si l'on n'en use pas selon Dieu, c'est à-dire pour le bien : *in bonum*. Elle leur apprend qu'il n'y a aucun mérite à naître

filz ou fille de roi, mais que le mérite consiste à vivre d'une manière digne de la condition où l'on se trouve placé par la Providence. Si un pauvre ouvrier accomplit les devoirs de son état avec plus d'élévation d'âme, c'est-à-dire avec plus d'amour pour Dieu, que ne le fait un roi ou une reine, il sera aux yeux de Dieu plus digne et plus noble que ceux qui règnent, et une couronne infiniment plus désirable que la leur lui est préparée là où les couronnes ne tombent pas. Toujours il y eut de grandes âmes dans les derniers rangs de la société, comme il s'en est trouvé souvent de peu élevées dans les premiers. L'ordre social ou la hiérarchie des conditions terrestres ne change donc rien à l'égalité des hommes devant Dieu, ni à l'ordre des mérites réels suivi de l'ordre de la vraie gloire. Cette vérité ne doit jamais être oubliée ou plutôt ne doit jamais être *perdue de vue* par les grands; s'ils ne veulent pas que la base de toute justice, l'humilité qui est vérité, soit ébranlée dans leurs cœurs. Ils doivent donc s'en souvenir, quand, traversant la foule, leurs regards tombent sur quelque pauvre qui se découvre à leur passage, et penser alors que ce pauvre leur est peut-être supérieur devant Dieu. L'homme le plus élevé en dignité, sans manquer au dehors à tout ce qu'exige son rang, doit être sincèrement humble de cœur. Il ne sera magnanime qu'à ce prix. Constamment flatté, loué, admiré pour les choses les

plus simples et qui passeraient inaperçues chez les autres, il est exposé sans cesse à ne pas se croire semblable au reste des hommes, mais le danger même où il se trouve doit le faire rentrer en lui-même.

N'est-ce pas en parlant de ce danger que Jésus-Christ a dit : *Oh ! qu'il est difficile aux riches de se sauver !* Pourquoi ? parce que richesse expose et oblige. Richesse expose, car elle porte à l'orgueil et au sensualisme, et elle facilite les satisfactions coupables. Richesse oblige, car Dieu a établi la diversité des rangs pour qu'ils se soutiennent mutuellement, et qu'ils portent les fardeaux les uns des autres. Si les riches n'aident pas les pauvres à porter le fardeau de la misère, en se déchargeant pour les servir de celui de la richesse, ils seront écrasés eux-mêmes sous le poids de leur fortune. Mais si la richesse, en général, expose et oblige, que sera-ce quand elle est unie à la noblesse du sang et à la puissance ? C'est parce que la charge de la puissance est lourde, et que le devoir est proportionné au pouvoir, qu'il est difficile aux grands de se sauver, s'ils ne pensent pas au péril de leur âme, s'ils ne tremblent pas, et s'ils n'imploront pas fidèlement le secours de Dieu, à qui rien n'est difficile.

Du reste, la Providence n'est pas moins admirable ici que partout ailleurs, car il est juste que les heureux du monde aient plus à penser, plus à

trembler, et plus à faire que les autres. S'il n'en était pas ainsi, quelle serait la vie des grands ? Elle ne serait pour eux qu'un amusement : *Æstimaverunt lusum esse vitam*, et pour les autres qu'une iniquité révoltante. Les compensations voulues par la justice divine sont donc nécessaires. Il faut que les obligations grandissent avec les privilèges. Si la peine d'une large sollicitude n'était pas exigée de ceux qui n'ont pas tant à souffrir d'autres peines, où serait la Providence ? La sagesse divine, si visible dans l'ordre de l'univers, ne le serait plus dans le désordre de l'humanité. Sans Jésus-Christ, le Roi des pauvres et le Juge des rois, la lumière serait absente du monde social.

Le travail, qui est de nécessité physique pour le pauvre, est donc de nécessité morale pour le riche, et l'heureux du monde qui n'est pas sérieusement occupé de bonnes œuvres, est doublement à plaindre, car, il est sans grandeur aux yeux des hommes, et il est sans mérite devant Dieu. C'est ainsi qu'exposés à l'orgueil par l'élévation de leur rang, les grands sont ramenés à l'humilité par la vue des difficultés de leur *charge* et des vertus qu'elle exige.

II.

Ces vertus d'où viennent-elles ? D'un cœur fidèle à la grâce. Aussi, Dieu regarde le cœur : *intuetur*

cor. La vraie vie est là. On est quelquefois tenté de croire que la *vie intérieure* est réservée aux personnes particulièrement dévouées au service de Dieu. C'est une illusion. La forme ou le mode de cette vie varie, sans doute, selon les états, mais, pour tous les hommes, la vie intérieure est la vraie vie. Sans elle, la vie extérieure, quel que soit son éclat, n'est qu'une vaine figure, une scène de théâtre un peu prolongée, un corps sans âme, un squelette de vie. C'est en parlant de celle-ci à un homme dépourvu de la première que l'esprit de Dieu dit : Tu passes pour vivant, et tu n'es qu'un mort : *nomen habes quod vivas, et mortuus es.*

Mais qu'est-ce que la vie intérieure ?

C'est le mouvement de l'âme vers sa fin.

L'âme se meut par ses affections. On ne cherche, on ne poursuit que ce qu'on aime. L'amour est donc le poids, le ressort, le mobile de l'âme. C'est lui qui la met en mouvement. Mais si l'amour est la vie, le véritable amour est la vraie vie, car l'amour assimile, et l'âme est digne ou indigne, grande ou vile, vraiment vivante ou morte en vérité, selon l'objet de son amour. Or, le véritable objet de notre amour, c'est l'amour lui-même : *Deus charitas est*, c'est l'amour vivant, la source, le principe et la fin de toute affection légitime ; la grandeur, la bonté même, Dieu enfin, qui nous a donné un cœur pour que nous le lui rendions,

et qui seul peut le remplir. C'est en parlant de cet amour que saint Jean a dit : *celui qui n'aime pas demeure en la mort*. La privation du véritable amour ou de la vraie vie ne se sent pas totalement en ce monde, où le cœur s'attache à ce qui passe ; mais quand tout aura passé, la capacité infinie du cœur sera vide, et ce vide s'appelle la mort éternelle. *De là sort le ver qui ne meurt pas, et le feu qui ne s'éteint pas*.

L'amour envers Dieu est piété filiale. L'amour du prochain n'est que ce même amour devenu piété fraternelle envers tous les enfants de Dieu.

III.

Pour vivre intérieurement, il faut à cette vie de l'âme, dans l'ordre des choses spirituelles, ce qu'il faut à la vie du corps dans l'ordre des choses physiques. Il faut la lumière, l'air, les aliments, les remèdes quelquefois, et les moyens de se préserver des dangers extérieurs ; car il y a la lumière de l'âme, la respiration de l'âme, la nourriture de l'âme, les remèdes de l'âme, et les moyens d'éloigner ou de vaincre les ennemis de l'âme.

1. Il est donc nécessaire à l'homme d'ouvrir l'œil intérieur à la lumière de Dieu, à la vérité. C'est parce que les hommes n'y pensent pas qu'ils s'égarent en foule : *Desolatione desolata est terra, quia nemo est qui recogitet corde*. On ne mène

rien à bonne fin sans y réfléchir. Comment arriverait-on soi-même à sa fin sans y penser ?

Les pauvres entendent la parole de Dieu le jour consacré chaque semaine au repos. Dieu éclaire ainsi ces âmes de bonne volonté à proportion de leurs besoins. Mais les heureux du monde, entraînés souvent par une sorte de nécessité dans les voies de la dissipation, ont besoin de quelque chose de plus. Ils ne suivront pas avec constance le sentier de la vérité, s'ils n'élèvent pas chaque jour leurs pensées vers sa source, s'ils ne s'aident pas à bien penser par le choix de quelque bonne lecture.

L'illustre élève de Fénelon, le duc de Bourgogne, enlevé trop jeune aux espérances de son pays, était si pénétré de cette nécessité de penser chaque jour à soi-même, qu'il savait trouver quelques minutes pour sa lecture quotidienne, même au milieu des camps.

La lecture de piété n'est pas, d'ailleurs, aussi difficile que les autres. Nous faisons celles-ci pour nous instruire, pour apprendre ce que nous ignorons, et nous devons faire celle-là, moins pour apprendre ce que nous ignorons, que pour retrouver une lumière amie et bien connue, mais qui doit revenir chaque jour recueillir et réchauffer notre âme. Nous ne pouvons marcher les yeux fermés aujourd'hui, sous prétexte que nous nous sommes vus dans le bon chemin hier. Nous som-

mes si enclins à la vanité, si profondément ensevelis dans l'obscurité et le doute, si naturellement complices du mensonge lui-même, que, pour jouir de la lumière de la vérité, nous devons nous retourner avec effort vers les hauteurs d'où elle descend : *oriens ex alto*.

Ce sont les bonnes lectures qui nous rappellent sans cesse nos devoirs, notre infirmité, les périls qui nous entourent, et ceux que nous portons en nous-mêmes. Ce sont elles qui nous révèlent ainsi constamment le besoin où nous sommes de la grâce de Dieu et la prière qui l'obtient.

Rien donc ne prouve mieux la nécessité morale de la lecture méditée que la nécessité absolue de la prière.

2. La prière est la respiration de l'âme. L'esprit de grâce est comme l'air dont l'âme ne peut se passer, et c'est en priant qu'elle l'attire. *Os meum aperui et attraxi spiritum*. Qui ne le sait ? Qui n'a vérifié la fidélité de Dieu à cette promesse : *Dabit spiritum bonum petentibus se ?*

Malheur à celui qui méconnaît la place qu'occupe la prière dans l'économie divine du salut de l'homme ! Dieu veut être prié parce qu'il veut être aimé. C'est par la prière que notre âme s'élève à lui. C'est par la prière que nous entrons en communication vivante avec lui. L'homme qui se plaint de devoir prier est un aveugle volontaire et un misérable. Il ne comprend plus que notre

première grandeur est d'être en relation avec Dieu, avec la grandeur même.

La prière est encore l'acte par lequel le cœur s'ouvre à la grâce. Dieu veut nous enrichir de ses lumières, de ses dons. Mais il veut que nous nous y disposions par l'humilité et la confiance. De là cette parole de l'Évangile : *Demandez et vous recevrez, cherchez et vous trouverez, frappez et on vous ouvrira*. La parole divine nous dit même de frapper jusqu'à l'importunité, car la constance dans la prière ouvre le cœur à de plus grandes grâces, et c'est ainsi que Dieu, lorsqu'il semble ne pas nous entendre et qu'il tarde à nous exaucer, ne le fait que pour nous bénir davantage, à l'heure de sa miséricorde.

La constance dans la prière n'est jamais trompée, et quand elle n'obtient pas ce qu'elle cherche, elle obtient quelque chose de mieux.

La victoire sur nous-mêmes est réservée à la prière ; car, en nous donnant sa loi, Dieu nous ordonne de faire ce que nous pouvons et de demander ce que nous ne pouvons pas, et c'est alors qu'il nous donne la force de le pouvoir.

Une grâce faible suffit pour prier, parce que la prière ou la supplication n'est qu'un acte de sainte faiblesse : *postulat genitibus*. Mais cette fidélité facile à la grâce de la prière, grâce offerte à tous les hommes, obtient la force de la fidélité à ce qui est plus difficile.

Qui prie bien vit bien, a dit saint Augustin : *Qui bene orat bene vivit*. Ce mot est la réfutation de l'erreur banale de ceux qui prétendent que *bien vivre, c'est prier*. Oui, la bonne vie offerte à Dieu est une sorte de prière active, quand on a obtenu par la prière proprement dite la grâce de vivre ainsi. Mais celui qui abandonne la prière ne vit pas ainsi, et se sent bientôt esclave de la nature déchuë.

Que chaque journée, image fidèle de la vie, commence et finisse donc par la prière ; que notre cœur s'élève surtout à Dieu dans les tentations ; et que l'invocation de Jésus et de Marie, et de Jésus par Marie, nous obtienne alors la force qui nous manque.

3. A la prière, à la céleste respiration de l'âme, il faut joindre le divin aliment, *le pain qui fait les forts*, celui dont Jésus-Christ a dit : *Si vous ne vous en nourrissez pas, vous serez pris de défaillance en chemin*.

Il est faux que l'esprit du christianisme ne demande rien de plus aux chrétiens que la communion pascale. Ce qui est vrai, c'est que l'Église rejette de son sein ceux qui refusent d'accomplir ce devoir chaque année. La communion annuelle est donc la dernière limite posée à notre froideur et à notre négligence par la loi disciplinaire, la loi ecclésiastique. Mais au-dessus de la loi ecclésiastique, il y a la loi divine, et l'Église enseigne

que nous sommes, en certains cas, obligés par cette loi divine à nous approcher des sacrements. C'est ainsi, par exemple, qu'une âme tombée dans une faute grave, ne doit pas tarder à s'en relever, parce qu'elle ne peut pas rester en danger de se perdre, et parce que le péché est un poids qui entraîne par lui-même à d'autres chutes. C'est ainsi encore qu'une âme exposée par sa faiblesse ou par des occasions inévitables, est obligée de chercher la force où Dieu veut la lui donner, dans le sacrement de vie. Ne pas vouloir recourir alors à ce moyen de vaincre, c'est ne pas vouloir vaincre, et dans de pareils sentiments, on serait indigne de la communion pascale elle-même. Il faut donc dire du plus grand nombre de chrétiens, que pour communier dignement aux fêtes de Pâques, ils sont obligés de le faire encore en d'autres temps.

La fréquentation des sacrements est nécessaire aux pécheurs et aux justes, aux faibles et aux forts, aux uns pour se relever, aux autres pour se soutenir et avancer. Mais n'est-ce pas un mystère qu'il faille exciter des chrétiens à communier ? C'est parce que Dieu est l'amour même et ainsi la vie de l'âme, qu'il se donne à nous sous le voile sacramentel de l'aliment terrestre. Ce voile, image de la vérité réellement présente dans le sacrement, exprime admirablement le trésor qu'il cache et qu'il contient.

Si l'âme n'est pas vivifiée, fortifiée par l'eucha-

ristie, c'est qu'elle est encore malade (*infirmi-
tate ad mortem*), et qu'avant de prendre la nourriture
divine, elle doit recourir au divin remède de la
pénitence et retrouver l'état de grâce.

4. L'état de grâce se retrouve par l'aveu sincère
de notre mal et par le repentir.

Dieu est justice et miséricorde, mais il n'est mi-
séricorde qu'envers ceux qui se rendent justice à
eux-mêmes.

Si nous nous accusons, et si nous nous condam-
nons nous-mêmes, dit saint Paul, nous ne serons
pas condamnés : *Si nosmetipsos judicavimus non
utique judicabimur.*

Le tribunal de la miséricorde est celui où nous
sommes nous-mêmes nos propres accusateurs.

La parole évangélique, la tradition, les monu-
ments de tous les âges, l'immuable enseignement
de l'Eglise, nous donnent la certitude de l'institu-
tion divine de la confession sacramentelle. Les
grâces constamment répandues sur les âmes sin-
cères, rendent cette certitude plus douce par l'ex-
périence surnaturelle. La raison de cette institution
est toute divine à son tour. Dieu n'a pas besoin
de notre confession pour nous connaître, mais
nous en avons besoin pour expier nos péchés par
la véritable expiation du cœur, l'humiliation volon-
tairement embrassée par amour de la justice. Il
serait *juste*, selon la pensée de Pascal, qu'après
avoir offensé Dieu et honteusement souillé notre

âme, nous en fissions l'aveu à tout le monde pour ne tromper personne par une fausse apparence de vertu. Cependant, Dieu n'en demande pas tant. Il se contente de l'aveu sacramentel, fait à l'autorité spirituelle, dans le sanctuaire d'où cet aveu ne sortira plus, comme l'atteste un silence de vingt siècles. C'est cet acte de justice de l'homme à son propre égard que méconnaît l'hérésie lorsqu'elle dit : *Je me confesse à Dieu*. Ici, comme partout ailleurs, son orgueil n'est qu'aveuglement. — *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie*, dit Jésus-Christ à ses ministres. Dieu communique donc son autorité aux hommes, aussi bien dans la société spirituelle que dans la société temporelle. Or, voici l'une des charges de l'autorité spirituelle : *Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis, et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus*. Dieu veut donc la manifestation des consciences. Il est puéril de vouloir donner à l'Évangile un sens différent de celui qui nous révèle la pratique de tous les temps, depuis l'origine du christianisme.

5. Le courage de la *sincérité* s'obtient, comme le *repentir*, par la prière. Un *Ave Maria* est plus efficace ici que toutes les considérations séparées de la prière.

Mais à quoi doit s'étendre cette sincérité ?

A l'état véritable de l'âme, à son mal tel qu'il est, et ainsi à toutes les fautes *graves*.

L'âme doit découvrir *toutes* ses blessures. Si elle cache *volontairement* une seule blessure mortelle, c'est en vain qu'elle espère sa guérison. Elle n'ajoutera à ses plaies qu'une plaie plus livide, celle du sacrilège et de l'abus même du divin remède. De là l'obligation de confesser le *nombre* et la *nature* des fautes commises, et par conséquent les circonstances qui en *changent l'espèce*. L'oubli vraiment involontaire n'est rien ; c'est le silence volontaire qui est coupable.

Quant au nombre, il suffit de dire la *fréquence* des fautes dans un espace de temps donné, d'un mois, par exemple, ou d'une semaine. Ce n'est pas une exactitude mathématique, souvent impossible, que Dieu nous demande, mais l'aveu sincère de ce dont nous pouvons moralement nous souvenir.

Quant aux circonstances qui changent l'espèce du péché, un exemple suffira pour faire entendre ce à quoi oblige la sincérité. Une personne s'accuse de mauvaises pensées, de mauvais désirs ou d'actions coupables. Si elle s'est arrêtée à ces pensées avec une complaisance réfléchie, c'est-à-dire malgré les avertissements de sa conscience et le souvenir de son devoir, elle est obligée de s'en accuser ; et *si elle a consenti* à ces désirs, elle doit expliquer les circonstances qui ont changé l'espèce du péché, comme la chose aurait lieu, par exemple, si ces désirs avaient eu pour objet des personnes engagées dans les liens sacrés du mariage.

C'est que la faute, en ce cas, serait double, puisqu'elle aurait en même temps blessé la pureté et la justice. L'obligation serait la même, à plus forte raison, si l'on avait offensé Dieu par des actions répréhensibles et du même genre.

Rien ne prouve mieux la présence de l'esprit de Dieu dans une âme que cette sincérité courageuse, mais nécessaire. Tous les hommes sont pécheurs, et ce n'est jamais la confession des péchés qui étonne le confesseur. Mais ce qui l'étonnerait toujours, si la grâce ne multipliait à chaque instant cet acte sublime, c'est l'aveu complet d'une âme qui embrasse la croix de la confession par amour de la justice et de la vérité. En présence de cette œuvre manifeste de la grâce, il n'y a place dans l'âme du confesseur que pour le respect, et il n'est pas un ministre de la réconciliation qui ne soit prêt à affirmer devant Dieu la réalité de ce respect supérieur à tous les autres. C'est qu'alors se réalise pleinement cette promesse : Celui qui s'abaisse se relève, et quand l'homme s'humilie, Dieu lui-même l'exalte : *Qui se humiliat exaltabitur.*

Combien d'âmes se sont ainsi relevées et ont triomphé d'elles-mêmes pour avoir prononcé cette parole : *Mon Père, j'ai une plaie intérieure, aidez-moi à la découvrir !*

Mais combien gémissent aussi dans l'éternel opprobre, pour n'avoir pas voulu de la miséricorde au prix de la justice d'un aveu sincère ! La honte

sera proportionnée dans l'éternité à ce défaut de justice dans le temps, et les illustres pécheurs que tout le monde aura flattés en ce monde, seront puissamment humiliés dans l'autre, si auparavant ils ne se sont pas rendu justice à eux-mêmes : *Potentés potenter tormenta sustinebunt.*

6. Enfin, il faut être protégé contre les périls et les ennemis de l'âme, par l'éloignement ou la fuite des occasions *prochaines* de fautes graves.

Cette fuite n'est pas une lâcheté. Elle est, au contraire, la plus difficile et la plus nécessaire des victoires.

On doit éviter les occasions volontaires et prochaines des fautes graves, non en vertu d'un simple conseil, mais d'une loi naturelle et divine. Il faut donc avoir la sincère volonté d'éloigner ou de fuir les occasions prochaines volontaires, pour être digne d'absolution.

Dieu ne nous suit pas où il nous défend d'aller, et il n'est pas avec ceux qui se jettent sans nécessité dans des occasions dont la seule recherche indique déjà l'amour du mal.

C'est ainsi, pour ne donner encore une fois qu'un exemple, que l'état d'une âme se révèle aussi bien par le choix de ses lectures que par le choix de ses amis, selon ce mot constamment vérifié : *Dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es.*

Voilà donc les moyens de vivre de la vraie vie.

Vous qui venez de les parcourir, décidez-vous à les prendre, mais décidez-vous-y devant Dieu en lui disant en vérité :

Seigneur, j'ai tout compris. Je ne veux refuser à mon âme ni la lumière, ni l'esprit de grâce, ni le céleste aliment, ni les divins remèdes que vous lui offrez et dont elle ne peut se priver sans mourir. Je veux vivre, Seigneur, de la vraie vie, et je prends la résolution de ne négliger aucun des moyens de la trouver, de la garder et de l'augmenter. Le respect humain est une lâcheté, et je ne veux pas que la crainte des morts (*nomen habent quod vivunt et mortui sunt*) me tienne éloigné du Dieu vivant. Aidez-moi, ô mon Dieu ! Créateur et Sauveur de mon âme, venez au secours de ma faiblesse par la puissance de votre grâce. Je vous la demande du fond de mon cœur, et je l'attends de vous avec une ferme confiance, par les mérites infinis du sang répandu sur le Calvaire, et par l'humble prière de celle qui l'offrit pour nous au pied de la Croix : *Ave Maria*.

SAINT VINCENT DE PAUL

ET LA PLUS GRANDE DE SES ŒUVRES.

INTRODUCTION.

L'idée de publier cet opuscule nous vint en parcourant un long et vieux livre que le monde ne lit guère ou ne lit pas. Nous nous disions que bien des admirateurs de saint Vincent de Paul oubliaient ou ignoraient la plus grande de ses œuvres, et bénissaient les autres sans en rechercher la source. Nous crûmes donc bien faire d'emprunter à ce vieux livre les paroles où le Saint lui-même révèle cette source divine, ce principe de toute la fécondité de sa vie et surtout de celle de ses œuvres à laquelle il attachait le plus de prix.

Le livre dont nous parlons est la vie de saint Vincent de Paul, écrite par l'un de ses contemporains, par l'un de ses disciples et de ses confidents, par le savant et pieux Abelly, évêque de Rodez. Avant d'être élevé à l'épiscopat, Abelly fut membre assidu des conférences ecclésiastiques où saint Vincent de Paul réunissait le clergé de Paris, et où Bossuet, jeune encore, apprit du saint Fondateur de la Mission comment parlent les hommes de Dieu. Abelly vécut dans l'intimité de saint

Vincent de Paul et de ses enfants. Il ne laissa se perdre aucune des exhortations que ceux-ci recueillirent de la bouche de leur père, pour les conserver avec un soin dont l'Église leur est reconnaissante, car les paroles des Saints sont des dons de Dieu. Nous en citerons quelques-unes, celles qui vont à notre sujet, et nous nous garderons bien d'y rajeunir les vieilles tournures, car elles sont toutes trop pleines de grâce. Nous ferons de même pour celles d'Abelly, car on peut dire de lui qu'il écrivit en saint la vie d'un Saint. Pour nous, qui n'écrivons pas cette vie, notre intention est uniquement de faire remarquer parmi les œuvres de saint Vincent de Paul, celle qu'il estimait la plus chère à Dieu et la plus utile aux hommes, et d'apprendre de lui-même *l'histoire intérieure* des origines de cette œuvre et de toutes les autres que nous lui devons. Cette histoire-là est peu étudiée par un grand nombre de ceux qui prétendent au titre d'amis du peuple. Ils veulent bien reconnaître Vincent de Paul pour leur maître, mais comme ils se contentent de jeter de loin sur cette grande et sainte figure un regard rapide et distrait, nous les engageons à la considérer attentivement ici de plus près.

Liège, 1846.

CHAPITRE I.

SAINT VINCENT DE PAUL.

Le nom de saint Vincent de Paul a définitivement conquis l'admiration du monde, et sa puissance est telle que ceux mêmes pour lesquels la foi de ce grand homme est un objet d'indifférence ou d'aversion, sont réduits à n'entendre ce nom qu'en s'inclinant.

Vincent de Paul fut grand selon le monde et grand selon Dieu : grand selon le monde, parce qu'il a fait de grandes choses ; grand selon Dieu, parce qu'en les faisant, il fut toujours l'instrument fidèle et profondément humble de celui qui le choisit pour les accomplir.

Il naquit de parents presque pauvres et ne l'oublia jamais. C'est de la garde des troupeaux qu'il dut passer à l'étude des lettres. L'état de gêne où se trouvait sa famille lui eût difficilement permis d'achever ses études, mais grâce à une grande pénétration d'esprit, il put les continuer en remplissant en même temps les fonctions de précepteur des enfants d'une famille qui lui vint en aide.

Devenu prêtre et docteur en théologie (ce qu'il cachait avec soin plus tard, disant souvent qu'il n'était qu'un ignorant, *un écolier de quatrième*), Vincent de Paul, dans une traversée de Marseille à Narbonne, fut pris par des Musulmans qui par-

couraient ces côtes sur des brigantins d'Afrique, et qui le menèrent en captivité à Tunis.

La pauvreté et la captivité préparaient au monde le père des pauvres et des galériens.

Dans son exil même, il préluda à ses travaux apostoliques, convertit son maître à la foi, s'embarqua pour l'Europe et vint directement à Rome y nourrir cet invincible amour de l'unité qu'il prouva plus tard d'une manière si digne de l'apôtre de la miséricorde, quand il s'opposa comme un mur d'airain aux dures et astucieuses doctrines du jansénisme¹.

¹ Des hommes qui se croient amis du peuple et de la liberté se font encore aujourd'hui, peut-être sans le savoir, les défenseurs des jansénistes. Il est bon qu'ils sachent qu'ils ont saint Vincent de Paul pour adversaire.

On a dit de lui qu'il n'eut jamais d'ennemis : C'est une erreur ; les qualités les plus capables de toucher les cœurs ne font pas d'impression sur l'orgueil des hommes de parti, et Vincent de Paul eut de puissants ennemis dans les jansénistes. A leurs yeux, il n'était qu'un ignorant et un bigot, et il eût fallu débarrasser la société de ses associations qu'ils traitaient de réunions de prêtres et de dévotes. Plus tard, le jansénisme envahit surtout les parlements (ou *Cours de justice*), et cette invasion n'est pas difficile à expliquer : toute autorité, si elle n'y prend garde, cède facilement à un certain instinct naturel d'opposition contre d'autres autorités dont elle ne dirige pas les mouvements. De là cette tendance des pouvoirs à favoriser les doctrines qui combattent l'autorité de l'Eglise ; de là leur amour du monopole de la puissance, amour quelquefois si aveugle chez ceux qui en sont épris, que peu contents de monopoliser le gouvernement des choses humaines, ils poussent leurs prétentions jusqu'à vou-

Revenu en France, il y rencontra saint François de Sales. Le saint Evêque de Genève lui confia la conduite des maisons de la Visitation comme à *l'un des plus dignes et des plus saints prêtres qu'il eût jamais connus*. Dieu préparait encore ainsi le futur fondateur des Sœurs de la charité au gouvernement de cette grande famille de Vierges qui devaient être les mères de tant de millions d'orphelins.

Il n'est pas de misères humaines auxquelles Vincent de Paul n'ait porté de puissants secours. Ses mains paternelles ont essuyé les larmes des Chrétiens gémissants sous le joug des Turcs, des petits enfants délaissés, de la jeunesse dépourvue d'éducation, des filles que la misère exposait aux plus grands dangers, des malheureuses que le monde avilit et abandonne, des criminels condamnés aux galères, des étrangers sans asile, des malades sans consolation, des pauvres aliénés livrés sans défense à la risée d'un monde sans cœur.

Les aumônes répandues par ses soins dans la Lorraine, la Picardie et la Champagne, lors de la guerre de trente ans, furent prodigieuses ; mais les instituts qu'il a fondés, pour le soulagement des misères sans cesse renaissantes sur la terre, sont ses plus belles œuvres.

Tout le monde connaît l'association des Dames
loir gouverner seuls les choses divines, et la plus divine de
toutes, la charité elle-même.

de la charité et la congrégation *des Sœurs de charité* comme les œuvres de saint Vincent de Paul ; mais ce que tout le monde ne sait pas , et ce que plusieurs peut-être voudraient ignorer, c'est que saint Vincent fut aussi missionnaire et fondateur de la *Congrégation des prêtres de la Mission*. Son grand travail, jusque dans sa vieillesse, fut d'évangéliser les pauvres, de former le clergé à son sublime ministère, d'inspirer aux membres de sa congrégation l'esprit dont Dieu l'animait pour le salut des âmes, d'ouvrir continuellement les maisons de son ordre aux hommes de tous les états et de tous les rangs, aux prêtres, aux laïques, aux pauvres, aux riches, aux magistrats, aux militaires. Tous venaient y chercher et y trouver, dans les exercices de *la retraite*, la lumière, le repentir, le pardon, la grâce, en un mot la vérité et la vie.

Et comment un seul homme, d'un caractère naturellement si peu entreprenant que des esprits plus ardents lui reprochaient sa lenteur et sa trop grande défiance de lui-même, comment cet homme est-il parvenu à mener à bonne fin tant de choses dont la durée prouve la solidité, et en même temps la sagesse de celui qui les a conçues ? Quel fut donc le ressort de cette vie si pleine ? Et d'où lui vint la puissance de satisfaire l'insatiable désir qu'il éprouvait de faire le bien, d'adoucir les douleurs des enfants des hommes ?

Cette puissance lui vint de sa foi. La foi fut en

lui la source de cette humilité profonde qu'il plaît toujours à Dieu de relever, et de cette confiance parfaite qu'il lui plaît toujours de bénir. *Tout lui réussissait, parce que Dieu était avec lui*¹.

Saint Vincent de Paul faisait souvent observer, et démontrait même avec amour, qu'il n'était qu'un aveugle instrument de la bonté de Dieu, et qu'en commençant les œuvres qui prirent de si grandes proportions, il n'avait jamais prévu ni prétendu ce qu'elles devinrent par le secours de Dieu. Il s'appelait souvent : *ce misérable*. Quand il avait compris d'une chose qu'elle était dans l'ordre de la volonté divine, il avait coutume de dire : *Donnons-nous à Dieu pour cette œuvre*. — Que l'on sonde cette parole, et l'on comprendra que si saint Vincent de Paul fut l'homme *de Dieu*, c'est qu'il était *à Dieu*. Il fut puissant, parce qu'il était dans la main de la toute-puissance. La charité la plus tendre, le zèle le plus pur, l'intention la plus élevée, lui faisaient prendre au jour le jour et (c'est son expression) *sans enjamber sur la conduite de la Providence*, les moyens de faire le bien qu'elle lui indiquait elle-même, et c'est ainsi que ses œuvres toujours petites, obscures, inaperçues dans leur origine, furent toutes l'humble semence dont la bénédiction divine fit ces grands arbres à l'ombre desquels nous voyons se reposer aujourd'hui tant d'infortunes.

La foi ; voilà le principe véritable de ce que le

¹ Gen. XXXIX.

monde admire dans ce grand homme. Si la charité remplit sa vie de prodiges, s'il aima beaucoup ses frères de la grande famille humaine et si son amour pour eux fut prodigieusement efficace, c'est qu'il crut en cette parole : *Dieu aima les hommes jusqu'à leur donner son propre fils* ; c'est qu'il aima lui-même celui qui les avait tant aimés, et qu'il mit sa confiance dans cette autre parole encore : *Ce que vous ferez pour eux, vous le ferez pour moi et avec moi !*

CHAPITRE II.

L'ÂME DE SA VIE.

L'âme de sa vie fut donc Jésus-Christ. Les Saints, par l'humilité et la pureté de leur cœur, obtiennent dès ce monde des lumières que la science seule ne donne pas. A l'aide de ces lumières, ils pénètrent bien autrement que nous les vérités révélées, et surtout la vérité capitale de l'Incarnation du Verbe, principe divin des rapports intimes et ineffables du Chef de l'humanité avec tous ses membres.

« La maxime de Vincent de Paul, dit le savant et pieux Abelly, était de regarder toujours Notre-Seigneur Jésus-Christ dans les autres pour exciter plus efficacement son cœur à leur rendre tous les devoirs de charité. Il regardait ce divin Sauveur

comme pontife et chef de l'Eglise dans notre saint Père le Pape, comme évêque et prince des pasteurs dans les évêques, docteur dans les docteurs, prêtre dans les prêtres, religieux dans les religieux, souverain et puissant dans les rois, noble dans les gentils hommes, juge et très-sage politique dans les magistrats, gouverneurs et autres officiers : et le royaume de Dieu étant comparé dans l'Evangile à un marchand, il le considérait comme tel dans les hommes de trafic, ouvrier dans les artisans, pauvre dans les pauvres, infirme et agonisant dans les malades et mourants ; et considérant ainsi Jésus-Christ en tous ces états, et en chaque état voyant une image de ce souverain Seigneur, qui reluisait en la personne de son prochain, il s'excitait par cette vue à honorer, respecter, aimer et servir un chacun en Notre Seigneur, et Notre-Seigneur en un chacun, conviant les siens et ceux auxquels il en parlait d'entrer dans cette maxime, et de s'en servir pour rendre leur charité plus constante et plus parfaite envers le prochain. »

Cette vivacité de foi dans ce grand homme fut la récompense de sa fidélité habituelle aux lumières de la grâce, et surtout de sa constance héroïque dans un combat soutenu pour la foi elle-même pendant une terrible épreuve où son amour fut incomparable. Écoutons Abelly, et nous verrons comment la puissante charité de Vincent de Paul prit naissance au pied d'une croix :

« Vincent de Paul, à l'imitation du grand apôtre, voulut en quelque façon, se rendre anathème pour ses frères. En voici un exemple très-remarquable que nous tirons en partie d'un discours qu'il fit un jour à sa communauté, et en partie de ce que l'on a appris, après sa mort, par le témoignage de plusieurs personnes très-dignes de foi.

« J'ai connu, dit Vincent, un célèbre docteur, lequel avait longtemps défendu la foi catholique contre les hérétiques, en la qualité de théologal qu'il avait tenue dans un diocèse. La défunte reine Marguerite l'ayant appelé auprès de soi pour sa science et pour sa piété, il fut obligé de quitter ses emplois, et comme il ne prêchait ni ne catéchisait plus, il se trouva assailli, dans le repos où il était, d'une rude tentation contre la foi : ce qui nous apprend, en passant, combien il est dangereux de se tenir dans l'oisiveté, soit du corps, soit de l'esprit ; car comme une terre, quelque bonne qu'elle puisse être, si néanmoins, elle est laissée quelque temps en friche, produit incontinent des chardons et des épines, ainsi notre âme ne peut pas se tenir longtemps en repos et en oisiveté qu'elle ne ressente quelques passions ou tentations qui la portent au mal.

« Ce docteur donc se voyant en ce fâcheux état, s'adressa à moi pour me déclarer qu'il était agité de tentations bien violentes contre la foi, et qu'il avait des pensées horribles de blasphème contre

Jésus-Christ, et même de désespoir, jusque-là qu'il se sentait poussé à se précipiter par une fenêtre ; et il en fut réduit à une telle extrémité, qu'il fallut enfin l'exempter de réciter son Bréviaire et de célébrer la sainte Messe, et même de faire aucune prière , d'autant que lorsqu'il commençait seulement à réciter le *Pater*, il lui semblait voir mille spectres qui le troublaient grandement ; et son imagination était si desséchée, et son esprit si épuisé à force de faire des actes de désaveu de ses tentations, qu'il ne pouvait plus en produire aucun. Etant donc dans ce pitoyable état, on lui conseilla cette pratique, qui était que toutes et quantes fois qu'il tournerait sa main ou l'un de ses doigts vers quelque église, il voudrait dire, par ce mouvement et par cette occasion, qu'il croyait tout ce que l'Eglise romaine croyait. Qu'arriva-t-il après tout cela¹ ? Dieu eut enfin pitié de ce pauvre docteur, qui fut en un instant délivré de toutes ses tentations ; le bandeau d'obscurité lui fut ôté tout d'un coup de dessus les yeux de son esprit ; il commença à voir toutes les vérités de la foi, mais avec tant de clarté, qu'il lui semblait les sentir et les toucher au doigt ; et enfin il mourut, rendant à Dieu des remerciements amoureux de ce qu'il avait permis qu'il tombât en ces tentations

¹ Nous prions le philanthrope qui lit ceci de ne pas s'impatienter, mais de poursuivre sa lecture avec la conviction qu'il a quelque chose à apprendre de Vincent de Paul.

pour l'en relever avec tant d'avantage, et *lui donner des sentiments si grands et si admirables des mystères de notre religion.*

« Voilà ce qui a été recueilli d'un discours que Vincent fit un jour aux siens sur le sujet de la foi, dans lequel il ne dit rien du moyen dont il se servit pour délivrer ce docteur de la violence de ses tentations ; mais on a su après sa mort que cela s'était fait par les prières et par l'oblation qu'il fit à Dieu de lui-même pour la délivrance de ce pauvre affligé. Voici de quelle façon le tout s'est passé, selon le témoignage qu'une personne très-digne de foi en a donné par écrit, laquelle n'avait aucune connaissance du discours de Vincent, ci-dessus rapporté¹ :

« M Vincent s'étant mis en devoir de consoler cet homme, qui lui avait découvert ses peines d'esprit, lui conseilla de les désavouer, et de faire quelques bonnes œuvres pour obtenir la grâce d'en être délivré ; ensuite de cela il arriva que cet homme tomba malade, et qu'en sa maladie l'esprit malin redoubla ses efforts pour le perdre. M. Vincent le voyant donc réduit en ce pitoyable état,

¹ « Cette personne et plusieurs autres de mérite et de vertu ont assuré la même chose, comme l'ayant apprise de Vincent même, qui leur avait déclaré en confiance ce qui s'était passé à son égard à cette occasion, pour les porter à se servir des mêmes remèdes, afin d'obtenir le soulagement et la guérison de pareilles peines d'esprit dont elles se trouvaient atteintes. » (ABELLY).

et craignant avec sujet qu'il ne succombât enfin à la violence de ces tentations d'infidélité et de blasphème, et qu'il ne mourût empoisonné de cette haine implacable que le diable¹ porte au Fils de Dieu, il se mit en oraison pour prier sa divine bonté qu'il lui plût délivrer ce malade de ce danger, et s'offrit à Dieu, en esprit de pénitence, pour porter en soi-même, sinon les mêmes peines, au moins tels effets de sa justice qu'il aurait agréable de lui faire souffrir, imitant en ce point la charité de Jésus-Christ, qui s'est chargé de nos infirmités pour nous en guérir, et qui a satisfait aux peines que nous avons méritées. Dieu voulut, par un secret de sa Providence, prendre au mot le charitable M. Vincent, et exauçant sa prière, il délivra entièrement le malade de sa tentation ; il rendit le calme à son esprit, il éclaircit sa foi obscurcie et troublée, et lui donna des sentiments de religion et de reconnaissance envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, autant remplis de tendresse et de dévotion qu'il n'en eût jamais eu ; mais en même temps, ô conduite admirable de la divine sagesse ! Dieu permit que cette même tentation passât dans l'esprit de M. Vincent, qui s'en trouva dès lors vivement assailli. Il employa les prières et les mortifi-

¹ Il est des esprits qui pensent faire acte de progrès en ne parlant du diable que pour en rire. Saint Vincent de Paul en parlait comme l'Évangile, et l'Évangile est la grande loi du progrès du genre humain.

cations pour s'en faire quitte, mais elles n'eurent d'autre effet que de lui faire souffrir ces fumées d'enfer avec patience et résignation, sans perdre pourtant l'espérance qu'enfin Dieu aurait pitié de lui. Cependant, comme il reconnut que Dieu le voulait éprouver, en permettant au diable de l'attaquer avec tant de violence, il fit deux choses : la première fut qu'il écrivit sa profession de foi sur un papier qu'il s'appliqua sur le cœur comme un remède spécifique au mal qu'il sentait ; et faisant un désaveu général de toutes les pensées contraires à la foi, il fit un pacte avec Notre-Seigneur, que toutes les fois qu'il porterait la main sur son cœur et sur ce papier, comme il faisait souvent, il entendait par cette action et par ce mouvement de sa main, renoncer à la tentation, quoiqu'il ne prononçât de bouche aucune parole, et il élevait en même temps son cœur à Dieu, et divertissait doucement son esprit de sa peine confondant ainsi le diable sans lui parler ni le regarder.

« Le second remède qu'il employa fut de faire le contraire de ce que la tentation lui suggérait, tâchant de rendre honneur et service à Jésus-Christ ; *ce qu'il fit particulièrement en la visite et consolation des pauvres malades de l'hôpital de la Charité, au faubourg Saint-Germain, où il demeurait pour lors. Cet exercice charitable étant des plus méritoires du Christianisme, était aussi le plus propre pour témoigner à Notre-*

Seigneur avec quelle foi il croyait à ses paroles et à ses exemples, et avec quel amour il le voulait servir, puisqu'il a dit qu'il tenait fait à sa propre personne le service qu'on rendrait au moindre des siens. Dieu fit, par ce moyen, la grâce à M. Vincent de tirer un tel profit de cette tentation que non-seulement il n'eut jamais occasion de se confesser d'aucune faute qu'il eût commise en cette matière-là, mais même ces remèdes dont il usa lui furent comme des sources d'innombrables biens qui sont ensuite décollés dans son âme.

« Enfin, trois ou quatre ans s'étant passés dans ce rude exercice, et M. Vincent gémissant toujours devant Dieu sous le poids très-fâcheux de ses tentations, et néanmoins tâchant de se fortifier de plus en plus contre le diable et de le confondre, *il s'avisait un jour de prendre une résolution ferme et inviolable pour honorer davantage Jésus-Christ, et pour l'imiter plus parfaitement qu'il n'avait encore fait, qui fut de s'adonner toute sa vie, pour son amour, au service des pauvres.* Il n'eut pas plus tôt formé cette résolution dans son esprit que, par un effet merveilleux de la grâce, toutes ces suggestions du malin esprit se dissipèrent et s'évanouirent ; son cœur, qui avait été depuis si longtemps dans l'oppression, se trouva remis dans une douce liberté, et son âme fut remplie d'une si abondante lumière, qu'il a avoué en di-

verses occasions qu'il lui semblait *voir les vérités de la foi avec une lumière toute particulière.*

« Voilà quelle fut la fin de cette tentation et le fruit de cette résolution, de laquelle on peut dire que Dieu a tiré depuis, par sa grâce, **TOUTES LES GRANDES ŒUVRES qu'il a opérées par son serviteur pour l'assistance et pour le salut d'une infinité de pauvres, et pour le plus grand bien de son Eglise.** »

L'amour de l'humanité, dans saint Vincent de Paul, fut donc le fruit de sa foi en Jésus-Christ souffrant *dans l'universalité des misérables.* Mais s'il voyait Jésus-Christ dans les autres, il ne tâchait pas moins de l'exprimer en lui-même. S'il voyait le chef du grand corps de l'humanité souffrir comme *victime* dans tous ses membres, il savait que l'homme-Dieu était à la fois victime et *Sauveur*, et qu'il voulait rester Sauveur sur la terre par la communication de son esprit au ministère sacré de son Eglise.

« Il s'était proposé Jésus-Christ, dit encore Abelly, comme l'unique exemplaire de sa vie, et il avait si bien imprimé son image dans son esprit, et possédait si parfaitement ses maximes, qu'il ne parlait, ne pensait, ni opérait, qu'à son imitation et par sa conduite. La vie de ce divin Sauveur et la doctrine de son Évangile étaient la seule règle de sa vie et de ses actions : c'étaient toute la morale et toute la politique selon lesquelles il se réglait

soi-même, et toutes les affaires qui passaient par ses mains ; c'était, en un mot, l'unique fondement sur lequel il élevait son édifice spirituel : de sorte que l'on peut dire avec vérité qu'il nous a laissé, sans y penser, un tableau raccourci des perfections de son âme, et marqué sa *devise particulière* dans ces belles paroles qu'il dit un jour de l'abondance de son cœur : *Rien ne me plaît qu'en Jésus-Christ*. De cette source procédaient la fermeté et la constance inébranlables qu'il avait dans le bien, lesquelles ne fléchissaient jamais par aucune considération ni de respect humain, ni de propre intérêt, et qui le tenaient toujours disposé à soutenir toutes les contradictions, souffrir toutes les persécutions, et, comme dit le sage, agoniser jusqu'à la mort pour la défense de la justice et de la vérité. C'est ce qu'il déclara encore, sur la fin de sa vie, en ces termes bien remarquables : « *qui dit doctrine de Jésus-Christ, dit un rocher inébranlable ; il dit des vérités éternelles qui sont suivies infailliblement de leurs effets ; de sorte que le ciel renverserait plutôt que la doctrine de Jésus-Christ vint à manquer.* »

« Et, pour mieux faire concevoir et insinuer plus fortement cette maxime dans les esprits, voici un raisonnement familier qu'il a quelquefois employé :

« Les bonnes gens des champs, disait-il, savent que la lune change, qu'il se fait des éclipses du

solcil et des autres astres ; ils en parlent souvent, et sont capables de voir ces accidents quand ils arrivent : mais un astronome, outre qu'il les voit avec eux, les prévoit encore de loin, sait les principes de l'art ou de la science, et dira : Nous aurons une éclipse à tel jour, à telle heure et à telle minute. Or, si les astronomes ont cette connaissance infailible, non-seulement en Europe, mais même en Chine et ailleurs, et si, dans l'obscurité de l'avenir ils portent leur vue si avant que de savoir certainement les étranges effets qui doivent arriver par le mouvement des cieux d'ici à cent ans, à mille ans, quatre mille ans et plus, suivant les règles qu'ils en ont ; si, dis-je, les hommes ont cette connaissance, à combien plus forte raison devons-nous croire que la sagesse divine, qui pénétre jusqu'aux moindres circonstances des choses les plus cachées, a vu la vérité de ces maximes et de cette doctrine évangélique, quoiqu'elle soit inconnue aux gens du monde, qui n'en voient les effets qu'après qu'ils sont arrivés, et seulement, pour l'ordinaire, à *l'heure de la mort*. Ah ! que ne sommes-nous convaincus que cette même doctrine et ces mêmes maximes nous étant proposées par l'infinie charité de Jésus-Christ, elles ne peuvent nous tromper ! Cependant notre mal est qu'on ne s'y fie pas, et qu'on se tourne facilement du côté de la prudence humaine. Ne voyez-vous pas que nous sommes coupables de nous fier plutôt au

raisonnement humain qu'aux promesses de la sagesse éternelle, aux apparences trompeuses de la terre qu'à l'amour paternel du Sauveur descendu du ciel pour nous désabuser ?

« Vincent n'avait pas seulement rempli son cœur et son esprit de ces maximes et vérités évangéliques, mais il s'étudiait, en toutes occasions, à les répandre dans les esprits et dans les cœurs des autres, et particulièrement de ceux de sa compagnie ; voici comme il leur parlait un jour sur ce sujet :

« Il faut, dit-il, que la compagnie se donne à Dieu pour se nourrir de cette ambroisie du ciel, pour vivre de la manière que Notre-Seigneur a vécu, et pour tourner toutes nos conduites vers lui, et les mouler sur les siennes ¹.

« Il a mis pour première maxime, de chercher toujours la gloire de Dieu, et sa justice toujours et devant toute autre chose. Oh ! que cela est beau, de chercher premièrement le règne de Dieu en nous, et le procurer en autrui ? Une compagnie qui serait dans cette maxime d'avancer de plus en plus la gloire de Dieu, combien avancerait-elle aussi son propre bonheur ? Quel sujet n'aurait-elle pas d'es-

¹ Qu'on fasse attention à la manière dont saint Vincent de Paul va résumer toute la morale évangélique, toute l'imitation de Jésus-Christ. On verra qu'il a lu l'Écriture avec l'esprit qui l'a inspirée, et qui anime les seuls enfants de l'Église.

pérer que tout lui tournerait en bien ? S'il plaisait à Dieu nous faire cette grâce, notre bonheur serait incomparable. Si dans le monde, quand on entreprend un voyage, on prend garde si l'on est dans le droit chemin, combien plus ceux qui sont profession de suivre Jésus-Christ dans la pratique des maximes évangéliques (particulièrement de celle-ci, par laquelle il nous ordonne de chercher en toutes choses la gloire de Dieu), doivent-ils prendre garde à ce qu'ils font, et se demander : Pourquoi fais-tu ceci ou cela ? Est-ce pour te satisfaire ? est-ce parce que tu as aversion à d'autres choses ? est-ce pour complaire à quelque chétive créature ? mais plutôt n'est-ce pas pour accomplir le bon plaisir de Dieu et chercher sa justice ? Quelle vie ! quelle vie serait celle-là ! serait-ce une vie humaine ? Non, elle serait tout angélique, puisque c'est purement pour l'amour de Dieu que je ferais tout ce que je ferais, et que je laisserais à faire tout ce que je ne ferais pas.

« Quand on ajoute à cela la pratique de faire en toutes choses la volonté de Dieu, qui doit être comme l'âme de la compagnie et une des pratiques qu'elle doit avoir bien avant dans le cœur, c'est pour nous donner à un chacun en particulier un moyen de perfection facile, excellent et infaillible, et qui fait que nos actions ne sont pas actions humaines, ni même seulement angéliques, mais en quelque façon divines, puisqu'elles se font en Dieu

et par le mouvement de son esprit et de sa grâce. Quelle vie ! quelle vie serait celle des missionnaires ! quelle compagnie, si elle s'établissait bien là-dedans !

« Suit la simplicité, qui fait que Dieu prend ses délices dans une âme où elle réside. Voyons parmi nous ceux en qui le caractère de cette vertu paraît davantage : n'est-il pas vrai qu'ils sont les plus aimables ! que leur candeur nous gagne le cœur, et que nous avons consolation de converser avec eux ? mais qui n'en aurait, puisque Notre-Seigneur même se plaît avec les simples ?

« De même la prudence bien entendue nous rend très-agréables à Dieu, puisqu'elle nous porte aux choses qui regardent sa gloire, et nous fait éviter celles qui nous en détournent ; et qu'elle ne nous fait pas seulement aller contre la duplicité des actions et des paroles, mais qu'elle nous fait faire tout avec sagesse, circonspection et droiture, pour parvenir à nos fins par les moyens que l'Évangile nous enseigne, non pour un temps, mais pour toujours. Oh quelle-vie ! et quelle compagnie serait celle-ci si elle marchait de la sorte !

« Si à cela vous ajoutez la douceur et l'humilité, que vous manquera-t-il ? Ce sont deux sœurs germanes qui s'accordent bien ensemble, de même que la simplicité et la prudence, qui ne se peuvent séparer. C'est une leçon de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui nous enseigne que nous apprenions de

lui qu'il est doux et humble de cœur : *Apprenez de moi*, dit-il... O Sauveur, quelle parole ! oh quel honneur d'être vos écoliers, et d'apprendre cette leçon si courte et si énergique, mais si excellente, qu'elle nous rend tel que vous êtes ! O mon Sauveur, n'aurez-vous pas la même autorité sur nous qu'ont eue autrefois des philosophes sur leurs sectateurs, lesquels s'attachaient si fortement et si étroitement à leurs sentences, que c'était assez de dire : *Le maître l'a dit*, pour le croire, et ne s'en départir jamais ? Que répondrons-nous à Notre-Seigneur, qui nous a fait tant de saintes leçons, quand il nous reprochera que nous les avons si mal apprises ? Mais quel bonheur sera le nôtre, si nous embrassons ces vertus, qui ont une si noble origine, comme est le cœur de Jésus-Christ ? Le voulez-vous savoir ? elles nous conduiront à cette fournaise d'amour où elles retournent comme à leur centre. O mon Dieu, que n'en sommes-nous tous épris !

« Celui donc qui cherchera le royaume de Dieu, qui embrassera la sainte pratique de faire sa très-sainte volonté, qui s'exercera en la simplicité et prudence chrétienne, et enfin en la douceur et humilité de Notre-Seigneur ; quel sera, je vous prie, ce missionnaire ? quels serons-nous tous si nous y sommes tous fidèles ? quelle compagnie sera pour lors celle de la Mission ? Dieu vous le peut faire comprendre : pour moi, je ne le saurais exprimer.

Demain, à l'oraison, appliquez-vous à penser ce que c'est qu'une telle compagnie, et qu'un tel homme qui a cette fidélité. »

Saint Vincent ajoutait à cela que, pour imiter Jésus-Christ, il ne fallait pas se contenter d'avoir un amour affectif envers Dieu, et de concevoir de grands sentiments de sa bonté et de grands désirs de sa gloire, mais qu'il fallait rendre cet amour effectif, et, comme dit saint Grégoire, en donner des preuves par les œuvres. C'est à ce sujet qu'il dit un jour à sa communauté :

« Aillons-Dieu, mes frères, aimons Dieu ; mais que ce soit aux dépens de nos bras, que ce soit à la sueur de nos visages ; car bien souvent, tant d'actes d'amour de Dieu, de complaisance, de bienveillance, et autres semblables affections et pratiques intérieures d'un cœur tendre, quoique très-bonnes et très-désirables, sont néanmoins très-suspectes quand on n'en vient point à la pratique de l'amour effectif. *En cela, dit Notre-Seigneur, mon Père est glorifié que vous rapportiez beaucoup de fruit.* Et c'est à quoi nous devons bien prendre garde ; car il y en a plusieurs, qui pour avoir l'extérieur bien composé et l'intérieur rempli de grands sentiments de Dieu, s'arrêtent à cela, et quand ce vient au fait, et qu'ils se trouvent dans les occasions d'agir, ils demeurent court. Ils se flattent de leur imagination échauffée, ils se contentent des doux entretiens qu'ils ont avec Dieu

dans l'oraison, ils en parlent même comme des Anges ; mais au sortir de là, est-il question de travailler pour Dieu, de souffrir, de se mortifier, d'instruire les pauvres, d'aller chercher la brebis égarée, d'aimer qu'il leur manque quelque chose, d'agréer les maladies, ou quelque autre disgrâce, hélas ! il n'y a plus personne, le courage leur manque. Non, non, ne nous trompons pas : *Totum opus nostrum in operatione consistit*. Il répétait souvent ces paroles, et disait les avoir apprises d'un grand Serviteur de Dieu, lequel, se trouvant au lit de la mort, comme il lui demanda quelque mot d'édification, il lui répondit qu'il voyait clairement à cette heure-là que souvent ce que quelques personnes prenaient pour contemplation, ravissements, extases, et ce qu'ils appelaient *mouvements anagogiques, unions déïfiques*, n'était que fumée, et que cela procédait ou d'une curiosité trompeuse, ou des ressorts naturels d'un esprit qui avait quelque inclination et facilité au bien, au lieu que l'action bonne et parfaite est le véritable caractère de l'amour de Dieu.

« Et cela est tellement vrai, que le saint Apôtre nous déclare qu'il n'y a que nos œuvres qui nous accompagnent en l'autre vie. Faisons donc réflexion à cela, d'autant plus qu'en ce siècle, il y en a plusieurs qui semblent vertueux, et qui en effet le sont, qui néanmoins inclinent à une voie douce et molle plutôt qu'à une dévotion laborieuse et solide.

L'Eglise est comparée à une grande moisson qui requiert des ouvriers, mais des ouvriers qui travaillent. Il n'y a rien de plus conforme à l'Évangile que d'amasser d'un côté des lumières et des forces pour son âme dans l'oraison, dans la lecture et dans la solitude, et d'aller ensuite faire part aux hommes de cette nourriture spirituelle ; c'est faire comme Notre-Seigneur a fait, et après lui ses apôtres ; c'est joindre l'office de Marthe à celui de Marie ; c'est imiter la colombe qui digère à moitié la pâture qu'elle a prise, et puis met le reste par son bec dans celui de ses petits pour les nourrir. Voilà comme nous devons faire, voilà comme nous devons témoigner à Dieu par nos œuvres que nous l'aimons : *Totum opus nostrum in operatione consistit.* »

On voit maintenant à découvert le principe et l'âme des grandes œuvres de saint Vincent de Paul, *la foi en Jésus-Christ opérant par la charité de Jésus-Christ* ; Charité qui n'est pas seulement la bienfaisance ou la compassion, mais l'amour, et l'amour *divin* de l'homme, révélé surtout par l'incarnation du Verbe où *se manifesta la bonté et l'humanité du Sauveur notre Dieu.* « *Benignitas et Humanitas apparuit Salvatoris nostri Dei*¹.

¹ Ad Tit. III, 4.

CHAPITRE III.

DU GRAND CARACTÈRE DE LA CHARITÉ EN GÉNÉRAL, ET DU CARACTÈRE DISTINCTIF DES OEUVRES DE SAINT VINCENT DE PAUL.

La charité tend à l'union. Elle unit les hommes à Dieu et les hommes entre eux, et cette double union, elle la consomme par le sacrifice.

Aussi, le grand caractère de la charité chrétienne est-il une puissance unique d'union par le sacrifice.

Ce caractère, au degré où il se manifeste dans l'Eglise, lui est tellement propre, que le Christ l'a laissé au monde comme une preuve vivante et permanente de la divinité de son œuvre et de sa mission : *Ut omnes unum sint, sicut tu, Pater in me, et ego in te, ut et ipsi in nobis unum sint : ut credat mundus quia tu me misisti*¹.

A l'origine de l'Eglise, les infidèles étaient frappés de ce caractère surhumain : *Voyez, se disaient-ils en parlant des chrétiens, voyez comme ils s'aiment.* A l'époque de la lutte suprême des hérésies contre la vraie foi, le plus grand homme de son temps, parmi ceux qui furent élevés dans l'erreur, Leibnitz confessait ce divin caractère de l'Eglise, et que rien n'était comparable à son unité et à sa puissance d'association par le sacrifice et pour le

¹ Joan. XVII, 21.

sacrifice¹. Au siècle de la négation même de toute foi, Voltaire fut encore forcé d'avouer la même chose.

Par les seules forces de leur nature, par le bon usage de leurs facultés, les hommes peuvent s'unir, sans doute, dans un but légitime, mais ils ne réussissent à le faire avec constance que dans un but naturel et surtout relatif aux intérêts du temps. Et même alors, combien ne sont-ils pas faibles pour résister aux passions? Celles-ci, quand elles s'emparent de l'empire de l'âme, ne savent unir que pour le mal, et finissent toujours par enfanter la division, fruit inévitable de l'égoïsme. De là vient la nécessité morale de la vraie religion pour constituer parfaitement, selon toutes les conditions du droit naturel, la société civile elle-même. L'état des sociétés les plus matériellement civilisées du paganisme le prouve avec une lamentable évidence. Que sera-ce donc de la nécessité de la vraie religion, c'est-à-dire du véritable lien qui unit les hommes à Dieu, pour les unir entre eux dans le but supérieur, surnaturel, de toute une vie de sacrifice et de dévouement? Cette nécessité est démontrée par des faits décisifs. Le premier de ces faits, c'est qu'avant la venue du désiré des nations, de Celui qui vint rappeler le monde à la vérité primitive, la civilisation païenne, même chez les Grecs et les Romains, ne connut jamais d'institu-

¹ Syst. Théolog.

tions publiques de charité ; tandis que depuis l'incarnation du Verbe, depuis que le créateur de l'homme s'est revêtu de la nature humaine, depuis que le Christ s'est fait pauvre pour être la victime des hommes, le monde a compris la majesté du malheur, de la faiblesse, de la pauvreté, de la souffrance, et leur a donné toute une cour de Vierges pour les servir. Un autre fait vient confirmer celui-là : c'est qu'en se séparant du tronc de l'arbre dont Jésus-Christ est la racine, le protestantisme ne conserva plus que les restes de la sève divine qu'il y avait puisée, et fut dès lors impuissant à engendrer, comme le fait l'Eglise, des légions d'âmes consacrées avec constance et pleine efficacité au soulagement de toutes les infirmités, à la consolation de toutes les douleurs. Ce fait, nous l'avons vu constater par Leibnitz, et confesser par Voltaire. Enfin, le troisième fait, c'est la stérilité plus radicale encore du rationalisme, non à rédiger des plans de réforme de l'humanité, non à rêver une organisation sociale qui rendrait la charité superflue en faisant disparaître la misère, mais à consacrer ses adeptes au soulagement des misérables par le sacrifice du dévouement personnel. Oui, il est de fait que pour réaliser ses plans philanthropiques, pour essuyer les larmes de ceux qui souffrent, le rationalisme ne trouve que des mains chrétiennes, et surtout des mains vierges consacrées à Jésus-Christ. Nous ne voulons pas dire que les

vierges consacrées à Dieu soient seules dévouées à la charité, car l'esprit de miséricorde se répand dans l'Eglise sur toutes les conditions sociales ; les nombreuses associations d'hommes et de femmes vouées aux bonnes œuvres le prouvent avec éclat. Mais nous disons que pour élever la charité à sa plus haute puissance, il faut la virginité, parce que celle-ci seule donne la pleine liberté du sacrifice, du dévouement complet, de l'entière et constante consécration de la vie au malheur, au soin des membres de Jésus-Christ souffrant dans l'universalité des misérables. Oui, c'est par ces âmes pleinement consacrées à la charité, que le Christ redit toujours aux hommes. *Venez à moi, vous tous, qui êtes travaillés par la peine, et chargés du fardeau de la douleur, et je vous soulagerai*¹. Il le dit certainement à plusieurs par des âmes qu'il anime de son esprit : aux enfants par leurs parents, à l'époux par l'épouse, au frère par la sœur, à quelques pauvres par ceux auxquels il inspire de les aider, à quelques malheureux par ceux auxquels il inspire de les consoler, mais c'est par les âmes qui sont à lui sans réserve qu'il le dit à tous avec une puissance et un amour qu'on ne rencontre nulle part au même degré. Pour ne plus vivre que pour ceux qui souffrent, il faut ne plus vivre que pour Jésus-Christ, et pour ne plus vivre que pour Jésus-Christ, il faut accomplir par amour et

¹ Matth. XI.

pour être aimé cette adorable parole : *Ce que vous faites au moindre des miens, (et les siens sont tous les hommes) c'est à moi que vous le faites*¹.

C'est parce qu'il connaissait Jésus-Christ par une lumière supérieure, et qu'il l'aimait dans tous ses membres, que saint Vincent de Paul fut si puissant en œuvres, et l'homme d'association par excellence. Si l'on fixe les yeux sur le touchant tableau de sa vie, on voit sortir de son cœur, comme d'une source d'amour, trois fleuves de miséricorde, je veux dire trois sortes d'associations, embrassant les trois catégories de personnes qui composent l'Eglise : les *laïques*, les *ecclésiastiques*, les *religieux*.

Les associations de laïques s'appliquaient aux bonnes œuvres, et fournissaient les aumônes et les autres moyens de soulager plus efficacement les misères humaines ; les associations religieuses usaient de ces secours et de ces moyens pour répandre l'huile et le vin du céleste Samaritain sur les plaies de l'humanité, avec cette constance et cette invincible dévouement qui sont les fruits de la chasteté parfaite² ; la congrégation des prêtres

¹ Matth. XXV.

² Un écrivain tout à fait de mode à cette heure, jusqu'à ce qu'un autre le remplace, soutient dans un livre dont une calomnieuse fiction fait tous les frais (nous parlions ainsi en 1846 du *Juif Errant* de M. Sue), que le dévouement religieux par la chasteté parfaite est inutile ici. Il tente de le prouver par les actes de courage des médecins, des jeu-

de la mission servait d'appui aux deux autres, les maintenait dans l'esprit qui leur avait donné naissance, et faisait par le sacré ministère ce que les

nes gens des écoles pendant les contagions, des pompiers pendant les incendies, et même des filles perdues ! M. Sue ne s'aperçoit pas qu'il confond des actes passagers avec toute une vie consacrée au sacrifice perpétuel de la charité. « *Jamais dit-il les ordres monastiques qui se sont le plus piqués de dévouement à l'humanité n'ont fait davantage pour leurs frères que n'ont fait, pendant les terribles journées du choléra, tant de jeunes libertins, tant de femmes coquettes et charmantes, tant d'artistes païens, tant de lettrés panthéistes, tant de médecins matérialistes !* » Arrière donc, Frères hospitaliers de Saint-Jean de Dieu, Frères des écoles chrétiennes, Sœurs de charité, Frères de la bonne mort, la société n'a plus que faire de vous. Le soin maternel des malades dans les hôpitaux sera désormais confié aux femmes coquettes et charmantes, et si elles ne peuvent suffire à tant de travail, elles se feront aider par les filles de joie ; les artistes païens et les lettrés panthéistes seront les maîtres d'école des enfants des pauvres ; les jeunes libertins veilleront sur les aliénés ; les médecins matérialistes feront aux agonisants la recommandation de l'âme ; et tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles ; parce que tous ces nouveaux frères et ces nouvelles sœurs de charité vivront selon les vues éternelles du Créateur qui a fait l'homme pour la famille et non pour le stérile isolement du Cloître !

Stérilité de saint Vincent de Paul, qu'en pensez-vous ? Saints Evangiles, sources de Vierges, qu'en dites-vous ? Et vous qui osez parler des vues du Créateur, en maudissant l'éloge que Jésus-Christ a fait de la continence, pourquoi donc en paraissant exalter le mariage, ne pouvez-vous pas vous empêcher de sourire *aux libertins* ? Et voilà pourtant des livres que des chrétiens savent lire sans honte, et qui font décerner à leurs auteurs par les philanthropes des loges, des médailles et des plumes d'or !

premiers ne pouvaient faire seules : l'œuvre du salut des âmes.

On peut dire de tous les grands hommes que chacun d'eux fut l'homme d'une idée. Celle qui caractérise le mieux saint Vincent de Paul est l'idée d'association, de l'union des forces pour le bien. Nous ne devons pas nous en étonner. N'avons-nous pas vu que Jésus-Christ fut l'âme de toute sa vie ? Ne l'avons-nous pas entendu dire que chacune des paroles de Jésus-Christ était *un rocher inébranlable* qui ne fait jamais défaut à quiconque y cherche son appui ? Comment donc n'aurait-il pas mis sa confiance dans cette promesse du Fils de Dieu : *Là où deux ou trois seront rassemblés en mon nom, je serai au milieu d'eux* ¹ ?

CHAPITRE IV.

LA PRINCIPALE DE SES ŒUVRES.

§ I.

La dernière association dont nous venons de parler, la congrégation de la mission, est la principale de ses œuvres. Pourquoi la principale ? Parce qu'elle nourrit, conserve, perfectionne les autres ; parce qu'elle imite d'une manière plus complète Celui qui passa sur la terre en faisant le bien

¹ Matth. XVIII.

aux corps et aux âmes, mais surtout aux âmes ; parce qu'elle travaille au salut des hommes avec la puissance même du sacerdoce de Jésus-Christ ; parce que c'est en elle enfin que saint Vincent de Paul s'est surtout laissé lui-même au monde, cette congrégation étant la famille religieuse qui vit de son esprit.

La fécondité de la grâce des fondateurs d'ordres les rend véritablement pères de familles destinées à vivre de leur esprit, et condamnées à mourir dès qu'elles prétendent se passer de *cet esprit principal*.

Or, l'esprit principal de saint Vincent de Paul est celui dont parle l'Église dans la prière de la fête de ce père des pauvres, et que le monde catholique répète tous les ans : *Deus qui ad evangelizandum pauperibus, et ecclesiastici ordinis decorem promovendum, B. Vincentium apostolica virtute roborasti* : Seigneur qui avez revêtu le Bienheureux Vincent de Paul de la force apostolique pour annoncer l'Évangile aux pauvres, et pour travailler à la perfection du sacerdoce.

C'est là ce que fait *la congrégation de la mission*, et il est intéressant de savoir, surtout à cette heure où la question des associations religieuses est à l'ordre du jour, comment saint Vincent de Paul envisageait son œuvre de prédilection dans ses rapports avec le clergé et avec les fidèles. Il n'est pas moins intéressant pour les amis des réformes sociales, de connaître la pensée d'un des

plus grands bienfaiteurs des hommes sur le grand moyen de *moraliser* le peuple et de *l'initier aux vraies jouissances de l'âme*.

§ II. — Ce que pensait saint Vincent de Paul des congrégations religieuses vouées au saint ministère, et de leur action en général.

Abelly rapporte que, parlant un jour aux membres de sa Congrégation, saint Vincent de Paul leur dit que *Dieu en attirant des prêtres en communauté pour les y faire vivre hors du monde, dans la solitude et l'oraison, fait comme un roi qui met des soldats dans des places fortes, d'où il les fait sortir de temps en temps, pour venir en aide par ces troupes fraîches au corps d'armée qui combat dans la plaine*.

Le saint et célèbre archidiacre d'Evreux, M. Boudon, exprimait la même pensée en ces termes : « C'a été une conduite bien douce et bien puissante du Saint-Esprit sur son Eglise, de lui avoir donné des prêtres, des confesseurs, des prédicateurs, qui par la profession des vœux religieux imitent la vie des Apôtres, ne possédant rien en propre, et vivant hors des embarras des affaires, qui souvent retiennent et servent de grand obstacle aux ecclésiastiques par les soins qu'ils sont obligés d'y donner. Tous les instituts paraissent visiblement comme des ouvrages du Saint-Esprit, qui a donné ces grands secours à son Eglise pour *amener* tant

d'infidèles à la foi, *ramener* tant d'hérétiques, *guérir* tant d'âmes blessées par le péché, et *renouveler* l'esprit de pénitence et de piété par leur doctrine et par leurs exemples. — Mais ce sont des troupes auxiliaires, dira-t-on : je réponds qu'il est vrai ; mais en cette qualité, Dieu les envoyant au secours des ordinaires, il est juste de s'en servir et de ne pas frustrer les desseins de miséricorde du Saint-Esprit sur son Eglise. Combien de grâces lui ont été données par le secours de ces troupes auxiliaires. »

Mais revenons à saint Vincent de Paul.

« L'état de missionnaire, disait-il une autre fois, est un état conforme aux maximes évangéliques, qui consiste à tout quitter et abandonner, ainsi que les Apôtres, pour suivre Jésus-Christ, et pour faire à son invitation ce qu'il convient : et cela étant ainsi comme me disait une personne en quelque rencontre, il n'y a que le diable¹ qui

¹ Il faut prendre cette expression à la lettre, car l'aversion que plusieurs éprouvent pour les œuvres de l'Eglise n'a pas son principe dans l'ignorance de ces œuvres seulement, ou dans les passions qu'elles contrarient, mais aussi dans la *tentation d'un autre esprit* que l'esprit humain, dans les suggestions du père du mensonge qui reconnaît dans l'apostolat la puissance victorieuse de son sacrilège empire sur les âmes. — La tentation n'est pas toujours reconnue de ceux qu'elle excite : c'est surtout en les trompant qu'elle s'empare des âmes, peu soigneuses à veiller sur les sentiments qui les agitent, et peu fidèles à juger ces sentiments par ceux de l'Eglise. Les chrétiens ont un

puisse trouver à redire à cet état ; car y a-t-il rien de plus chrétien que de s'en aller de village en village pour aider le pauvre peuple à se sauver, comme vous voyez que l'on fait avec beaucoup de fatigues et d'incommodités ? Voilà tels et tels de nos confrères qui travaillent présentement en un village du diocèse d'Evreux, où même il faut qu'ils couchent sur la paille : Pourquoi ? pour faire aller les âmes en paradis, par l'instruction et par la souffrance. Cela n'approche-t-il pas de ce que Notre Seigneur est venu faire ? Il n'avait pas seulement une pierre où il pût reposer sa tête, et il allait et venait d'un lieu à un autre pour gagner les âmes à Dieu, et enfin il est mort pour elles. Certes, il ne pouvait nous faire mieux comprendre combien elles lui sont chères ; ni nous persuader plus efficacement de ne rien épargner pour les instruire de sa doctrine, et pour les laver dans les fontaines de son précieux sang. Mais voulons-nous qu'il nous fasse cette grâce ? travaillons à l'humilité ; car d'autant plus que quelqu'un sera humble, d'autant plus sera-t-il charitable envers le prochain. Le paradis des communautés, c'est la charité : Or, la charité est l'âme des vertus, et c'est l'humilité qui les attire et qui les garde. Il en est

moyen certain de savoir ce qu'il faut penser des Congrégations religieuses, c'est de voir ce qu'en pense l'Eglise. Ils en ont un autre encore, c'est de savoir ce qu'en pensent les ennemis de l'Eglise.

des compagnies humbles comme des vallées qui attirent sur elles tout le suc des montagnes. Dès que nous serons vides de nous mêmes, Dieu nous remplira de lui; car il ne peut souffrir le vide. Humilions-nous donc, mes frères, de ce que Dieu a jeté les yeux sur cette petite compagnie pour servir son Eglise, si toutefois on peut appeler *compagnie* une poignée de gens pauvres de naissance, de science et de vertu, la lie, la balayure et le rebut du monde. Je prie Dieu tous les jours deux ou trois fois, à ce qu'il nous anéantisse si nous ne sommes utiles à sa gloire. Quoi! Messieurs, voudrions-nous être au monde sans plaire à Dieu, et sans lui procurer sa plus grande gloire? »

§ III. — Ce qu'il pensait des Missions.

Saint Vincent de Paul considérait les missions comme *un des plus grands moyens de salut suscités par la Providence dans ces derniers temps*¹. L'occasion dont Dieu s'est servi pour lui inspirer la vocation de missionnaire, montrera combien ce sentiment du père des pauvres était fondé :

« Il arriva, dit Abelly, que se trouvant en Picardie dans une des terres de la maison de Gondy, on le vint un jour prier d'aller au village de

¹ Les missions sont de tous les temps, mais les missions chez les peuples déjà chrétiens se sont multipliées dans ces derniers temps.

Gannes, distant environ de deux lieues, pour confesser un paysan qui était dangereusement malade, et qui avait témoigné désirer cette consolation ; or, quoique ce bon homme eût toujours vécu en réputation d'un homme de bien, néanmoins Vincent, l'étant allé voir, eut la pensée de le porter à faire une confession générale, pour mettre son salut en plus grande sûreté ; et il parut, par l'effet qui s'en suivit, que cette pensée venait de Dieu, qui voulait faire miséricorde à cette pauvre âme, et se servir de son fidèle ministre pour la retirer du penchant du précipice où elle allait tomber ; car quelque bonne vie que cet homme eût menée en apparence, il se trouva qu'il avait la conscience chargée de plusieurs péchés mortels qu'il avait toujours retenus par honte, et dont il ne s'était jamais accusé en confession, comme lui-même le déclara et publia hautement depuis, même en la présence de Madame de Gondy, qui lui fit la charité de le venir visiter. Ah ! Madame, lui dit-il, j'étais damné, si je n'eusse fait une confession générale, à cause de plusieurs gros péchés dont je n'avais osé me confesser. Ces paroles témoignaient assez la vive contrition dont ce pauvre malade était touché, et dans quels sentiments il finit sa vie au bout de trois jours, âgé de soixante ans, ayant, après Dieu, l'obligation de son salut à Vincent, lequel, faisant depuis le récit de ce qui s'était passé en cette occasion à Messieurs de sa

Compagnie à Paris, ajouta « que la honte empêche plusieurs de ces bonnes gens des champs de se confesser de tous leurs péchés à leurs curés, ce qui les tient dans un état de damnation. » « Et sur ce sujet on demanda, il y a quelque temps, à l'un des plus grands hommes de ce temps, si ces gens-là pouvaient se sauver avec cette honte, qui leur ôte le courage de se confesser de certains péchés. À quoi il répondit qu'il ne fallait pas douter que, mourant en cet état, ils ne fussent damnés¹. Hélas, mon Dieu ! dis-je alors en moi-même, combien s'en perd-il donc, et combien est important l'usage des confessions générales, qui remédie à ce malheur étant accompagnées d'une vraie contrition, comme il est pour l'ordinaire ! Cet homme disait tout haut qu'il eût été damné, *parce qu'il était vraiment touché de l'esprit de pénitence, car quand une âme en est remplie, elle conçoit une telle horreur du péché, que non-seulement elle s'en confesse au prêtre, mais elle serait disposée*

¹ Ce mot choquera sans doute les esprits forts, et embarrassera peut-être les esprits faibles. Ils diront : Comment ! le salut de ces âmes dépend donc du hasard qui leur procurera ou ne leur procurera pas de missionnaires ? Non : le salut des âmes dépend de leur bonne volonté et de leur fidélité à la grâce qui ne manque à personne, mais ce n'est pas le hasard qui envoie les missionnaires, c'est la divine Providence ; c'est Celui qui fait tout avec poids et mesure, et qui dispose les événements avec cette justice infinie qui sonde seule les cœurs et les reins.

de s'en accuser publiquement, s'il était nécessaire pour son salut ; j'ai vu des personnes, lesquelles après leur confession générale voulaient déclarer leurs péchés publiquement devant tout le monde, et j'avais peine à les retenir ; et quoique je leur défendisse de le faire : Non, Monsieur, me disaient-elles, je les dirai à tous : je suis un malheureux, je mérite la mort. Voyez, s'il vous plaît, en cela l'expression de la grâce et la force de la douleur : j'en ai vu plusieurs dans ce grand désir, et *il s'en voit souvent*¹. Oui, quand Dieu entre ainsi dans un cœur, il lui fait concevoir tant d'horreur des offenses qu'il a commises, qu'il voudrait les découvrir à tout le monde. Et, en effet, il y en a qui, touchés de cet esprit de componction, ne font aucune difficulté de dire tout haut : je suis un méchant homme, parce qu'en telle et telle rencontre j'ai fait ceci et cela ; j'en demande pardon à Dieu, à M. le curé et à toute la paroisse ; et nous voyons que les plus grands saints l'ont pratiqué. Saint Augustin, dans ses confessions, a manifesté ses péchés à tout le monde, à l'imitation de saint Paul, qui a déclaré hautement et publié dans ses Epîtres qu'il avait été un blasphémateur et un persécuteur de l'Eglise, afin de manifester d'autant plus les miséricordes de Dieu envers lui. Voilà l'effet de la grâce qui remplit un cœur : elle jette dehors tout ce qui lui est contraire.

¹ Tous les missionnaires le savent.

« Ce fut cette grâce qui fit cette salutaire opération dans le cœur de ce paysan, que de lui faire avouer publiquement, et même en présence de Madame la Générale, dont il était vassal, ses confessions sacrilèges et les énormes péchés de sa vie passée ; ce qui fit que cette vertueuse dame, touchée d'étonnement, s'écria, adressant la parole à Vincent : « Ah ! Monsieur, qu'est-ce que cela ? qu'est-ce que nous venons d'entendre ? Il en est sans doute ainsi de la plupart de ces pauvres gens. Ah ! si cet homme, qui passait pour homme de bien, était en état de damnation, que sera-ce des autres qui vivent plus mal ? Ah ? Monsieur Vincent, que d'âmes se perdent ! quel remède à cela ? »

« C'était au mois de Janvier 1617 que ceci arriva ; et le jour de la Conversion de saint Paul, qui est le 25, cette dame me pria, dit Vincent, de faire une prédication en l'église de Folleville, pour exhorter les habitants à une confession générale : ce que je fis. Je leur en présentai l'importance et l'utilité, et puis je leur enseignai la manière de la bien faire : et Dieu eut tant d'égard à la confiance et à la bonne foi de cette dame (car le grand nombre et l'énormité de mes péchés eût empêché le fruit de cette action), qu'il donna sa bénédiction à mon discours : et toutes ces bonnes gens furent si touchés de Dieu, qu'ils venaient tous pour faire leur confession générale. Je conti-

nuai de les instruire et de les disposer aux sacrements, et commençai de les entendre ; mais la presse fut si grande, que, ne pouvant plus y suffire, avec un autre prêtre qui m'aidait, Madame envoya prier les RR. PP. Jésuites d'Amiens de venir au secours. Elle en écrivit au R. P. Recteur, qui y vint lui-même ; et, n'ayant pas eu le loisir de s'y arrêter que fort peu de temps, il envoya pour y travailler en sa place le R. P. Fourché, de sa même compagnie, lequel nous aida à confesser, prêcher et catéchiser, et trouva, par la miséricorde de Dieu, de quoi s'occuper. Nous fûmes ensuite aux autres villages qui appartenaient à Madame en ces quartiers-là, et nous fîmes comme au premier. Il y eut grand concours, et Dieu donna partout la bénédiction. Et voilà le premier sermon de la mission, et le succès que Dieu lui donna le jour de la Conversion de Saint-Paul : ce que Dieu ne fit pas sans dessein en un tel jour.

« Cette mission du lieu de Folleville est la première qu'ait faite Vincent ; et il l'a toujours considérée comme la semence des autres qu'il a faites depuis jusqu'à sa mort ; et tous les ans, en ce même jour, 25 janvier, il rendait grâces à Dieu avec de grands sentiments et recommandait aux siens de faire de même, en reconnaissance des suites remplies de bénédictions, qu'il avait plu à son infinie bonté donner à cette première prédication, et de ce qu'il avait voulu que le jour de la Con-

version de saint Paul fût celui de la conception de la congrégation de la mission, quoique pour lors, ni plus de huit ans après, il ne pensât en aucune façon que ce petit grain de sénevé dût croître et multiplier, et encore moins qu'il dût servir de fondement à l'établissement d'une nouvelle compagnie en l'Eglise, comme il est arrivé depuis. Et c'est la raison pour laquelle les missionnaires de sa congrégation célèbrent avec une dévotion particulière le jour de la conversion de ce saint apôtre, en mémoire de ce que ce nouveau Paul, leur père et instituteur, commença heureusement en ce jour-là sa première mission, qui a été suivie de tant d'autres qui ont causé la conversion d'un si grand nombre d'âmes, et contribué si avantageusement à l'accroissement du royaume de Jésus-Christ. »

Ce passage d'Abelly fait comprendre ce que Vincent de Paul disait plus tard à ses missionnaires : « Donnons-nous tous à Dieu et tout de bon, travaillons, allons assister les pauvres gens des champs qui attendent après nous. Par la grâce de Dieu, il y a de nos prêtres qui presque toujours sont dans le travail, les uns plus, les autres moins, à cette mission et à cette autre, en ce village et en cet autre. Il me souvient qu'autrefois, lorsque je venais de mission, il me semblait, approchant de Paris, que les portes de la ville devaient tomber sur moi et m'écraser, et rarement revenais-je de la mission que cette pensée ne me vint dans l'es-

prit : la raison de cela est que je considérais en moi-même comme si on m'eût dit : Tu t'en vas, et voilà d'autres villages qui attendent de toi le même secours que tu viens de donner à celui-ci et à cet autre. Si tu ne fusses allé là, vraisemblablement telles et telles personnes mourant en l'état que tu les a trouvées seraient perdues et damnées. Or, si tu as trouvé tels et tels péchés en cette paroisse-là, n'as-tu pas sujet de penser que de pareilles abominations se commettent en la paroisse voisine où ces pauvres gens attendent la mission? et tu t'en vas, tu les laisses-là ; s'ils meurent cependant, et qu'ils meurent dans leurs péchés, tu seras en quelque façon cause de leur perte, et tu dois craindre que Dieu ne t'en punisse. Voilà quelles étaient les agitations de mon esprit. »

Nous ajouterons : Voilà les craintes que l'esprit de vérité inspire à ceux que le monde admire. Ces craintes salutaires les excitent à la persévérance dans le travail apostolique, et les préservent en même temps de la contagion de la vanité qui les perdrait eux-mêmes pendant qu'ils sauvent les autres.

CHAPITRE V

DES PRÉVENTIONS CONTRE LES MISSIONS.

L'auteur de la Défense du Christianisme, Mgr de Frayssinous, a traité cette question avec un rare talent ; mais il nous semble que l'histoire de l'Eglise et l'expérience des missions fournissent des moyens de résoudre avec plus de clarté et plus de force encore qu'il ne l'a fait, les objections formulées contre elles, et qu'il résume à peu près en ces termes :

1^o Le peuple est-il idolâtre pour avoir besoin de missions ?

Les vices sont le mal de tous les temps. Les pasteurs ordinaires ne suffisent-ils pas pour y apporter remède ?

2^o A quoi bon ces cérémonies qui font des missions une sorte de *Spectacle de Religion* ?

3^o Les missions ne troublent-elles pas les consciences, les ménages et les paroisses ?

4^o Ne font-elles pas profaner les sacrements en y attirant toutes ces foules de peuple ?

5^o Et si elles font du bien, n'est-ce pas un bien sans durée, *un véritable feu de paille* ?

6^o Ne sont-elles pas des causes de scandales par les sermons qui commencent le soir ?

7^o La simplicité des instructions de missions n'est-elle pas opposée à la dignité de la parole de

Dieu, et les missionnaires ne parlent-ils pas trop ouvertement de matières fort délicates ?

1^o Il semblerait, s'il fallait admettre la première objection, que les missions ne dussent avoir lieu que chez les infidèles.

L'histoire de l'Eglise et l'expérience démontrent que c'est une erreur.

L'histoire prouve qu'au sein même de la chrétienté, des circonstances se présentent *souvent* qui réclament le secours extraordinaire fourni à l'Eglise par les missions.

Et l'expérience doit nous convaincre qu'il existe *toujours*, chez les populations chrétiennes, des besoins qui rendent ce secours extrêmement désirable à tous, et moralement nécessaire à plusieurs.

Quant à la première de ces assertions, c'est-à-dire, que des circonstances spéciales réclament souvent le secours des missions, elle est appuyée sur des faits nombreux, parmi lesquels force nous est de choisir :

A l'époque où les erreurs des Albigeois et des Vaudois ravagèrent l'Eglise, affligée d'ailleurs par le relâchement des mœurs, Dieu ne lui donna-t-il pas saint François d'Assise et saint Dominique, afin qu'ils devinssent les pères d'innombrables familles de missionnaires, et que ceux-ci se répandissent non-seulement chez les infidèles mais dans toute l'Europe ?

Et à l'époque de la prétendue *réforme*, n'est-ce

pas à l'aide des missions que les saint Gaëtan de Thienne, les saint Ignace, les saint François de Sales, les saint François Régis, ramenèrent à la vraie foi tant de milliers d'âmes de différentes nations ?

Nous avons vu ce que fit plus tard saint Vincent de Paul.

Bossuet et Fénelon dirigèrent aussi des missions¹ en diverses provinces de France.

¹ On n'a pas craint de rendre Bossuet complice des *dragonnades*. C'est une indignecalomnie. Le clergé de France, et Bossuet surtout, protesta contre la manière antichrétienne dont Louvois fit exécuter l'édit de 1685, ou l'acte de révocation de l'édit de Nantes, édit qui avait accordé la liberté du culte au calvinisme. L'acte de révocation motivé sur le retour de la meilleure et de la plus grande partie des protestants à la foi de leurs pères, défendait tout exercice public de la religion dite réformée, mais autorisait ceux qui n'étaient pas convertis, « à demeurer dans le royaume, à y continuer leur commerce et à y jouir de leurs biens, sans pouvoir être troublés ni empêchés, sous prétexte de religion, en attendant qu'il plût à Dieu de les éclairer comme les autres. » — C'était le sentiment de Bossuet, sans doute, comme c'était le sentiment public, que, par cette révocation, on fit justice à des sectaires toujours prêts pour la sédition ; mais l'évêque de Meaux, avec un grand nombre de ses illustres collègues, n'éleva pas moins hautement la voix en faveur de ceux qui ne partageaient pas cet esprit de révolte, afin qu'on n'usât pas envers eux d'une contrainte impuissante sur les consciences, et qu'on n'employât que les moyens de persuasion. Aussi, les protestants trouvèrent-ils la paix dans son diocèse, et bientôt dans toute la France, à condition de la laisser aux autres. Les actes du souverain qui respiraient cet esprit de paix,

Le besoin des âmes a-t-il diminué depuis ? L'incrédulité et l'indifférence ne font-elles pas encore de grands ravages ?

Les doctrines de la dernière des sectes qui a si bien préparé les voies à l'incrédulité, les erreurs des Jansénistes, n'ont-elles pas laissé de traces, et peut-on méconnaître dans les derniers fondateurs d'ordre honorés par l'Eglise, dans saint Paul de la Croix et saint Alphonse de Liguori, les hommes de la Providence destinés surtout à combattre l'indifférence par le puissant réveil de la piété dans les âmes ?

Et quelle fut, à eux comme à saint Vincent de Paul, leur pensée dominante ? N'est-ce pas celle des missions ?

L'instruction générale du 8 décembre 1686, et la déclaration du 13 décembre 1698, fondèrent une tolérance de fait qui dura jusqu'à la fin du règne.

Mais comment les protestants ont-ils le courage de parler de la révocation de l'édit de Nantes, eux qui n'eurent jamais d'édit semblable à révoquer par la raison bien simple que jamais un *édit de tolérance* ne fut alors accordé par eux là où ils furent les maîtres ?

Que faisait en ce temps-là la libérale Angleterre, la prétendue protectrice de l'émancipation de l'esprit humain et des *progrès de la race humaine* ? Elle persécutait l'Eglise d'une manière sanglante, en régularisant froidement cette persécution par cinq sortes de lois : par les lois qui prohibaient le culte catholique ; par les lois qui obligeaient à pratiquer le culte anglican ; par les lois qui châtiaient le refus du serment de suprématie et la déclaration contre la transsubstantiation ; par les lois relatives à la réception de la cène ; par les lois enfin concernant les propriétés.

L'histoire de l'Église prouve donc que l'Esprit qui veille sur elle et qui la dirige, proportionne les secours aux besoins des peuples, et qu'il faut placer les missions parmi les plus grands moyens de salut fournis aux âmes par la Providence.

Nous avons dit, en second lieu, que ce n'est pas seulement dans des circonstances extraordinaires que les missions sont utiles, mais qu'il existe *toujours*, chez les populations chrétiennes, des besoins qui rendent ce secours extrêmement désirable à tous, et moralement nécessaire à plusieurs. Si l'on use bien des grâces ordinaires et surtout de la prière, on obtient sans doute les autres grâces dont on a besoin, mais l'expérience a fait reconnaître mille fois que parmi ces dernières grâces, il faut compter celle de la mission.

Une seule observation suffira pour nous en convaincre : une mission est-elle autre chose qu'une retraite adaptée à la position des personnes du monde, riches ou pauvres, dont les devoirs ne sont pas compatibles avec *les exercices des retraites proprement dites*? Mais si les missions sont les retraites des populations chrétiennes, ne répondent-elles pas à un vrai besoin des âmes? Comment en douter? Les personnes vouées aux occupations les plus saintes, les âmes consacrées à Dieu, sentent la nécessité des retraites pour se retremper dans l'amour du devoir et des sacrifices qu'il exige; et les fidèles, exposés aux dangers du monde

et si souvent distraits de leurs plus graves obligations par les mille futilités qui les pressent, n'en éprouveraient, eux, aucun besoin? Où est l'homme du monde, le négociant, l'industriel, le magistrat, le militaire, le religieux, le prêtre, qui n'ait béni Dieu après les exercices d'une retraite? Quel est celui qui n'en soit sorti plus éclairé, plus décidé à l'observation constante de ses devoirs, plus touché des grands motifs de repentir, et de ceux qui font agir et souffrir avec patience, amour, confiance et bonheur?

Il en faut dire autant des exercices des missions. Ce serait une espèce de miracle, disait saint Vincent de Paul, qu'un pécheur *les suivît*, sans en sortir converti, et qu'un juste y assistât sans en devenir meilleur. Il ne faut pas s'en étonner : les vérités éternelles y sont exposées dans leur ensemble avec toute la simplicité et la force de la parole apostolique, et elles ne peuvent manquer de toucher un cœur qui ne s'obstine pas à résister à la grâce. Les hommes les plus prévenus contre les missions, après y avoir assisté d'abord en observateurs et en curieux parfaitement disposés à la critique, furent obligés d'avouer qu'ils y virent leurs préjugés s'évanouir, leurs dispositions changer, et leur âme se renouveler.

La vue du grand bien produit par les missions porte les pasteurs à appeler de temps en temps des missionnaires à leur aide. La charge de l'adminis-

tration ordinaire des paroisses est déjà bien lourde, et le zèle de ceux auxquels elle est confiée leur fait sentir, comme à saint Vincent de Paul, qu'il est dans l'ordre de la Providence d'avoir quelquefois des auxiliaires, et que ce ne peut être en vain que l'Église les leur offre dans les instituts approuvés à cette fin. Ceux donc qui révent une sorte d'opposition entre la charge pastorale et les instituts consacrés au ministère apostolique, montrent par là-même que leur pensée n'est pas celle de l'Église, et qu'en parlant au nom des pasteurs, c'est contre la volonté des pasteurs qu'ils parlent¹. S'ils s'adressaient à ceux-ci pour apprendre d'eux-mêmes la vérité, ils sauraient que les missions, en réveillant la foi, resserrent de plus en plus les liens qui unissent les troupeaux aux pasteurs, et inspirent aux fidèles une reconnaissance plus vive et une confiance plus grande dans le ministère pastoral.

2^e On parle de spectacles de Religion, mais qu'appelle-t-on ainsi ?

¹ Dans les débats parlementaires qui viennent d'avoir lieu en Bavière, un député ami du clergé à la manière dont plusieurs prétendent l'être dans d'autres pays encore, affirma devant les chambres que les pasteurs voyaient de mauvais œil la fondation des maisons de missionnaires. Cette assertion s'étant répandue, près de deux cents curés du diocèse du Wurzburg s'empressèrent de protester contre elle dans un acte qu'ils signèrent tous, et dans lequel ils exprimaient le désir de voir s'établir de semblables maisons dans leur diocèse.

Est-ce le renouvellement des vœux du baptême ?

Est-ce la Consécration à la sainte Vierge ?

Est-ce l'amende honorable au Très-Saint-Sacrement ?

Est-ce l'érection de la Croix ou des Stations ?

Sont-ce les adieux que le missionnaire fait au peuple et à son pasteur après l'instruction sur la persévérance ?

Voilà toutes les cérémonies des missions. En est-il une seule qui ne soit l'expression d'une grande vérité, ou la vérité même en action ?

Dira-t-on que l'adoration *en esprit et en vérité* exclut toute manifestation extérieure, et que, dans le culte que nous rendons à Dieu, il faut avoir soin de ne jamais *exprimer* ce qui se passe dans l'âme ? Ce serait professer une erreur repoussée par la raison aussi bien que par le sentiment.

Non : Le christianisme ne prend pas l'homme à demi. Et si le Verbe divin arrive à sa créature par le moyen de la parole extérieure que j'oserais presque nommer le sacrement de l'intelligence ; si, en vertu de l'institution divine, la grâce est communiquée aux âmes par le moyen extérieur des sacrements qui l'expriment à leur tour, pourquoi l'Eglise, dans ses communications avec ses enfants, n'exprimerait-elle pas aussi les sentiments qui l'animent et qui doivent nous animer tous ?

Encore une fois, les actes religieux des mis-

sions ne sont que de grandes vérités rendues sensibles.

N'est-ce pas une chose salutaire, quand on rappelle aux chrétiens la grâce de leur baptême, de les inviter à renouveler d'une commune voix l'expression de leur dévouement à Jésus-Christ et de leur soumission à ses commandements ? C'est une chose salutaire sans aucun doute, et qui inspire aux âmes de saintes et fortes résolutions.

Et quand, à l'amende honorable faite au Sauveur dans son Sacrement d'amour, son ministre lui offre le repentir de tout un peuple réuni aux pieds des tabernacles, combien de cœurs jusqu'alors insensibles sont déchirés par le souvenir de leurs sacrilèges, de leurs froideurs et de leurs ingrattitudes !

Et croit-on que ce soit en vain qu'on érige la Croix, qu'on élève l'image du grand sacrifice de la Rédemption ? Ce grand signe de la justice et de la bonté de Dieu rappelle à tous les cœurs les grâces de crainte, d'espérance, d'amour et de douleur reçues pendant la mission. Il est lui-même la grande parole qui résume toutes les autres : *C'est ainsi que Dieu a aimé le monde.*

Et la dévotion de tous les vrais fidèles, la douce confiance en Marie, soutien et consolation de nos infirmes prières, n'est-elle pas efficacement réveillée quand tous ses enfants réunis protestent ensemble qu'ils veulent l'aimer toujours comme la

vraie Mère de Dieu et la vraie mère des âmes ? Nous engageons ceux qui ne goûtent pas cette piété *filiale* de lire les admirables discours de Bossuet sur la maternité divine de la très-sainte Vierge, et sur sa maternité spirituelle dans l'ordre de la grâce, c'est-à-dire de la vie principale. Ils y verront que la tendre piété du peuple est d'accord avec la pleine science, et que la sécheresse des censeurs est ici fille du demi-savoir.

Enfin, les adieux que les missionnaires font au pasteur et au troupeau momentanément confiés à leurs soins, ne peuvent paraître un simple cérémonie qu'à ceux qui n'ont jamais goûté le fruit des missions. Les prêtres qui ont annoncé les vérités évangéliques à un peuple, qui ont recueilli les aveux de milliers d'âmes, qui ont répandu sur elles la miséricorde et le pardon, ne quittent pas ce peuple, ne se séparent point de ces âmes, sans se donner rendez-vous au ciel, et sans leur rappeler une dernière fois les moyens de persévérer dans la voie qui nous y conduit. Nous avons été plusieurs fois témoin de ces séparations, et nous savons qu'elles sont pour bien des pécheurs des occasions de retour à Dieu. Nous savons qu'après avoir négligé pendant tout le cours de la mission la grâce qui leur était offerte, ils ont cédé à l'invitation divine, lorsqu'ils entendirent cette dernière parole : Peut-être ne nous reverrons-nous plus en ce monde ! Ils ont alors senti que Jésus-Christ tou-

jours agissant¹ en ceux qu'il envoie, passe en faisant le bien², et pleure³ sur ceux qui méprisent sa visite, parce qu'ils provoquent celle de sa justice et de ses jugements.

3^o Mais la mission ne trouble-t-elle pas les consciences ?

« Voilà, certes, une belle objection, dit saint Alphonse de Liguori. Ainsi, pour ne pas troubler les consciences, il faudra laisser dormir tranquillement les pécheurs dans l'état du péché et dans une fausse paix qui est le sceau de leur réprobation ? A Dieu ne plaise ! ne serait-ce pas là donner dans les pièges du démon, qui veut empêcher que ses misérables esclaves ne soient troublés dans cette fausse paix où la perdition se consomme ? C'est donc au pasteur au soin duquel tant de malheureux sont confiés, à les réveiller d'un assoupissement si fatal, à leur faire voir le danger où ils sont de se perdre, et à leur indiquer les moyens de l'éviter. Il n'y a point de meilleur moyen pour cela que la mission.

« C'est pour cela que les Evêques devraient faire en sorte que la mission fût donnée jusques dans le plus petit village de leur diocèse. Je dis cela, parce qu'il y a des missionnaires, qui, lorsqu'ils arrivent dans un pays parsemé de hameaux peu distants les

¹ Joan. V, 17.

² Act. X, 38.

³ Luc. XIX, 41.

uns des autres, ont coutume de faire la mission dans le hameau ou village du milieu ; mais il arrive qu'alors les plus grands pécheurs, les plus obstinés et les plus insoucians sur l'affaire du salut et qui auraient le plus besoin de la mission, ne s'y rendent pas, ou n'y viennent que rarement, alléguant pour toute raison, que le lieu où elle se donne est trop éloigné, ou que le sermon finit trop tard, ou qu'il fait mauvais temps ; et ils continuent ainsi à vivre comme auparavant. J'en parle par expérience. En bien des endroits, on nous disait qu'il y avait eu la mission ; mais, comme on l'avait donnée de la manière dont je viens de parler, ou parce qu'elle n'avait pas duré assez longtemps, nous avons trouvé qu'ils avaient autant besoin de la mission, que s'ils ne l'eussent jamais eue. C'est pour cette raison que, lorsque nous allons en mission dans quelque diocèse, il n'y a point de village, quelque petit qu'il soit, où nous ne nous arrêtons au moins huit jours ; et quand ils sont plus considérables, nous y passons quinze, vingt, et jusqu'à trente jours, s'il le faut, pour entendre toutes les confessions. »

Mais les missions ne troublent-elles pas les ménages et les paroisses ? Non : une expérience générale, continue et par conséquent décisive, prouve qu'elles ramènent ou cimentent l'union dans les familles et dans les communes. Pour soutenir le contraire, il faudrait n'avoir jamais assisté à des

missions, ou juger de leur influence, non par leurs effets propres et constants, mais par des faits exceptionnels dont elles ne sont nullement la cause. Nous savons des pays où des missions ont lieu continuellement, et où la plupart de ceux qui les signalent comme des sources de troubles, ne se doutent même pas de la fréquence de ces retraites publiques et populaires, tant il est vrai que tout s'y passe avec tranquillité.

Nous ne craignons pas de le dire avec franchise : chez presque tous les adversaires des missions, l'opposition contre elles vient d'un tout autre principe que de la crainte du bruit. Le bruit n'est pas précisément ce qui leur fait peur, et ils ont bien su quelquefois en convaincre les plus incrédules ; mais ils n'aiment pas la foi catholique, mais ils n'aiment pas l'Eglise qui la maintient, la réveille et la propage par le ministère apostolique. Ils aiment à parler de la beauté de la morale évangélique et ils ne croient pas à l'Évangile, puisqu'ils n'ont foi ni à la mission divine de Jésus-Christ, ni à l'institution divine de l'Eglise enseignante.

Les missionnaires troublent le peuple !

Voilà une preuve encore de la vérité de cette parole : *Le disciple ne peut être mieux traité que le maître*, puisque cette accusation a été portée contre le divin missionnaire lui-même : *commovet populum docens per universam Judæam* : il trouble le peuple par ses prédications dans toute

la Judée¹, et il fanatise les masses : *seducit turbas*, pour parvenir à la domination : *se regem facit...*, *et nolumus hunc regnare super nos*².

On voit que les adversaires des missions n'ont pas fait de progrès depuis près de vingt siècles, et qu'ils n'ont pour eux ou plutôt contre eux, que le terrible argument de cause jugée, de la grande cause jugée sur le Calvaire.

4^o Mais les missions ne font-elles pas profaner les sacrements par des foules de gens peu disposés à les recevoir ?

Cette objection a été faite à saint Alphonse de Liguori en termes plus simples et plus théologiques. On lui a dit : « Dans les missions on absout en dix ou quinze jours au plus, des pécheurs récidifs qui auraient besoin d'une épreuve de plusieurs mois pour être absous. »

Voici la réponse du saint, du savant, de l'illustre théologien qui a exercé le sacré ministère pendant plus de soixante ans : « Je dis : plutôt à Dieu que toutes les confessions se fissent avec les mêmes dispositions que celles qu'on fait durant la mission ! Il y aurait bien peu d'âmes qui se perdraient ! car, je le demande, est-ce par la durée plus ou moins longue de l'épreuve qu'il faut juger de la bonne disposition du pénitent ? Non, sans doute ; l'épreuve du temps peut être trompeuse.

¹ Luc. XXIII, 5.

² Joan. XIX, Luc. XIX.

Combien ne voit-on pas de personnes qui, pour recevoir l'absolution à Pâques, s'abstiennent de pécher pendant un mois et plus, et qui retombent bien vite dans leurs premières habitudes ? Ainsi, je suis d'avis, qu'on peut bien mieux juger des bonnes dispositions d'un pénitent, par l'impression qu'ont faite sur lui la connaissance plus exacte de ses devoirs, par la componction du cœur qu'il manifeste, par les résolutions qu'il forme, et par les moyens qu'il prend pour se tenir éloigné du péché, que par le temps qui s'est écoulé. Saint Cyprien dit que la charité ne se perfectionne pas tant par la longueur du temps que par la vigueur de la grâce. Et on lit dans saint Thomas, que le Seigneur touche quelquefois tellement les cœurs de componction, qu'ils parviennent sur-le-champ à une haute sainteté : *Quandoque tantâ commotione convertit cor hominis, ut subito perfectè consequatur sanctitatem spiritualem* (3 p. q. 8. art. 5. ad 1.). De plus, on lit dans les actes d'une assemblée qui eut lieu à Bruxelles : *Confessarius a quibusvis peccatoribus gravioribus, etiam recidivis, statâ lege non exigat, ut per notabile tempus præviè exercuerint opera pœnitentiæ ; sed cum sanctis Patribus expendat, Deum in conversione peccatoris, non tam considerare mensuram temporis, quàm doloris*. D'ailleurs il suffit d'être au fait des missions, pour savoir la différence qu'il y a entre les confessions ordinaires, et celles

qui se font durant les missions ; et pour reconnaître sans hésiter si le pénitent est vraiment contrit, sincèrement résolu de changer de vie.

« Ainsi, ne serviraient-elles qu'à remédier à tant de confessions sacrilèges que commettent les hommes et les femmes en dissimulant leurs péchés par honte, les femmes surtout, qui ont naturellement plus de crainte, c'en serait assez pour faire ardemment désirer les missions. C'est surtout dans les hameaux et les villages, que ce grand mal se renouvelle le plus souvent ; c'est là qu'il se fait le plus de confessions sacrilèges. Comme les confesseurs y sont en petit nombre, et qu'ils sont de la famille, de la société, ou au moins de la connaissance de ceux qu'ils confessent, les pénitents ne s'accusent pas de tous leurs péchés, et ils continuent à faire des sacrilèges toute leur vie et même à l'article de la mort, par la honte qu'ils éprouvent de leur découvrir toutes leurs misères. Les missions remédient à tout cela ; les missions réparent tant de confessions mal faites, parce que les pénitents sachant que les confesseurs sont étrangers, qu'ils n'en sont pas connus, et que ces confesseurs s'en iront au bout de quelques jours pour ne plus revenir, et d'autre part étant touchés des grandes vérités qu'ils ont entendues, ces pénitents, dis-je, se décident aisément alors à décharger leur conscience du venin de tous les péchés qu'ils avaient jusque là cachés par honte en confession. »

« C'est pourquoi je dis que les évêques doivent faire en sorte que les missions ne finissent pas avant que tous les gens du lieu aient pu se confesser aux missionnaires, ou aux confesseurs étrangers à la paroisse ; autrement, si la mission est trop courte relativement au nombre des habitants, bien des personnes n'auront pu se confesser, et leurs consciences resteront bouleversées, attendu que, si les prédications¹ font naître des remords, les seules prédications ne suffisent pas ordinairement pour instruire complètement de ce que doit faire, pour avoir la paix de l'âme, *une personne qui a contracté de mauvaises habitudes, ou commis des injustices, ou nourri des haines invétérées. C'est par la confession que tout s'arrange, que tout s'accorde, et que l'on convient de la manière dont se doivent faire les restitutions, réparer les torts faits à la réputation du prochain, ôter les occasions qui ont été cause du péché, et faire les réparations convenables*¹. Autrement, dis-je, le pénitent restant indécis sur les doutes qui lui sont survenus, et sur les difficultés qu'il rencontre, sera plus que jamais dans le trouble, sans la confession. S'il a fait, par le passé, des confessions sacrilèges,

¹ Nous engageons Messieurs les philanthropes qui ont le malheur d'avoir abandonné la foi, de penser au moyen de remplacer la confession. Nous sommes convaincu, s'ils sont sincères, qu'en désespoir de cause, ils viendront se confesser eux-mêmes d'avoir méprisé l'institution divine de la pénitence sacramentelle.

et qu'il ne parvienne pas à se confesser aux missionnaires, obligé qu'il sera de se confesser ensuite aux prêtres de l'endroit, il est bien à craindre qu'il ne continue de taire ses péchés comme auparavant. »

5° Le bien qu'elles font n'est-il pas un bien éphémère, un feu de paille ?

« A cela je répons (dit encore saint Alphonse) qu'en vérité il serait à souhaiter que tous ceux qui se convertissent, persévérassent dans la grâce de Dieu jusqu'à la mort ; mais la faiblesse de l'homme est si grande, qu'après avoir recouvré la grâce, on est exposé à la perdre, et on la perd en effet en retombant dans ses premières habitudes. Quoi qu'il en soit, il est du moins certain, que pendant la mission il ne se commet plus de scandales, on n'entretient plus de commerce criminel ou dangereux, on n'entend plus de blasphèmes, il se fait grand nombre de restitutions, et on répare beaucoup de confessions sacrilèges. D'ailleurs, il n'est pas vrai qu'après la mission tout le monde reprenne ses mauvaises habitudes : *il y en a beaucoup qui persévèrent*, et s'il y en a qui retombent, ils s'abstiennent du moins pendant un temps considérable de pécher mortellement ; et pour fruit de la mission, *il leur restera toujours une plus grande connaissance de Dieu et de l'importance du salut, avec plus d'horreur pour le péché* ; et s'ils viennent à retomber, ils

tiècheront de se relever avant le temps de Pâques. Pour moi je regarde comme une chose certaine, que de tous ceux qui font leur mission, si quelqu'un vient à mourir la même année, il est difficile qu'il se damne. Le fruit de la mission dure au moins un an ou deux, et s'il ne durait pas si longtemps, c'est qu'on n'aurait pas soin de l'entretenir par de fréquents sermons, par l'assiduité au saint tribunal de la pénitence, ou par les exercices de piété dont le fruit a été goûté par le peuple pendant la mission. »

6° Enfin les missions ne sont-elles pas des causes de scandales par la longueur des exercices qui se prolongent trop tard ?

« Mais je répons (dit encore saint Alphonse) que c'est une erreur de croire qu'il se commette des péchés dans une mission, parce que le sermon s'y fait le soir. Tout le monde, et surtout ceux qui assistent au sermon, sont alors touchés des vérités qu'on prêche ; et il n'y a personne d'assez hardi pour faire des tentatives contraires à l'honnêteté ; d'ailleurs, on craindrait d'éprouver des rebuts ou de la résistance. Et supposé encore qu'il arrivât quelque désordre de ce genre, faudrait-il pour cela ne pas donner la mission, parce que les sermons finissent tard ? Mais on me répondra : *Non sunt facienda mala, ut eveniant bona*. Je l'accorde ; mais autre chose est faire le mal, autre chose est le permettre. S'il fallait supprimer tout ce qui

peut devenir une occasion de péché, que ne devrait-on pas supprimer? Les fêtes des Saints, les processions, les pèlerinages, les exercices les plus saints en eux-mêmes, la confession, la communion, la messe, tout cela peut donner occasion à des scandales, à des sacrilèges. Cependant l'Église les supprime-t-elle? Bien loin de là, non-seulement elle les permet, mais elle les autorise, elle les commande.

« Mais en prêchant de nuit, dans les missions, il se commet des péchés. Je vous demanderai si sans la mission, ces péchés n'auraient pas été commis? Ah! dites plutôt que, sans la mission, il y aurait comme auparavant des commerces criminels, des scandales, des blasphèmes, des inimitiés, au lieu que, durant la mission, il se commet un bien moindre nombre de péchés. Mais enfin, pourquoi faire le sermon la nuit? Lorsque le peuple peut se rendre le jour au sermon, qu'on le fasse le jour et non la nuit : j'y consens. Mais lorsque le peuple ne peut y venir le jour, comment fera-t-on? Il est certain que dans la campagne, si les paysans, qui forment presque tout l'auditoire, n'assistent pas au sermon, la mission est manquée, et l'on n'en recueille aucun fruit. Or, à de telles gens on a beau recommander de venir de bonne heure au sermon, ils ne pourront le faire qu'après avoir achevé leur journée. On prêche aux maîtres, aux intendants, de faire retirer leurs ouvriers de la

campagne assez tôt pour qu'ils puissent profiter de la mission ; mais ils n'y font pas attention, et ne songent qu'à leur propre intérêt. Or, tout le monde sait que si les ouvriers n'achèvent pas leur journée, ils ne reçoivent pas leur paiement, et s'ils ne le reçoivent pas, ils manquent de pain. Ainsi, dans les villages, quelque chose qu'on dise ou qu'on fasse, le monde ne peut venir au sermon que fort tard, et vers le coucher du soleil. C'est pourquoi, je répète, si dans les villages, les ouvriers ne viennent pas au sermon, la mission est manquée. »

7^o Vient enfin la dernière objection :

La simplicité des instructions dans les missions n'est-elle pas opposée à la dignité de la parole de Dieu, et les missionnaires ne parlent-ils pas trop ouvertement de matières très-déliçates ?

Cette objection a deux membres : — le premier regarde la *simplicité* des instructions.

La sainte Ecriture y répond elle-même : *Parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis*¹. Si les petits demandent du pain, n'y aura-t-il personne pour le leur rompre ? La dignité de la parole de Dieu n'exclut pas la simplicité : mille endroits des évangiles le prouvent. Et saint Paul n'a-t-il pas dit : *Nisi manifestum sermonem dederitis, quomodo scietur id quod dicitur ? eritis in aera loquentes*². — Evidemment, celui qui pré-

¹ Thren. IV, 4.

² I. Corint. XIV, 19.

férerait un discours élégant et mal compris du peuple à un sermon simple et à la portée des auditeurs, se prêcherait lui-même et non Jésus-Christ. C'est là ce que saint Grégoire-le-Grand nomme sans détour une profanation de la parole de vie.

Avant de rapporter ici le sentiment de saint Vincent de Paul, citons saint François de Sales, dont la parole douce et puissante a donné tant d'âmes à Dieu : « Nul ne doit prêcher, dit-il, qu'il n'ait trois conditions : une bonne vie, une bonne doctrine, une légitime mission. » Le Saint examine ensuite la *fin* que doit se proposer le prédicateur et cela lui *suffit* pour donner d'excellents préceptes. « Sa fin et son intention, dit-il, doit être de faire ce que Notre-Seigneur est venu faire en ce monde, et voici ce qu'il dit lui-même : Je suis venu afin que mes brebis aient la vie et l'aient abondamment.

« Pour exécuter ce dessein, il faut qu'il fasse deux choses : C'est *enseigner* et *émouvoir* ; enseigner les vertus et les vices ; les vertus, pour les faire aimer, affectionner et pratiquer ; les vices, pour les faire détester, combattre et fuir ; c'est tout en somme donner de la lumière à l'entendement et de la chaleur à la volonté.

« Je sais bien que plusieurs disent qu'en troisième lieu, le prédicateur doit délecter ; mais quant à moi, je distingue et dis qu'il y a une dé-

lectation qui *suit* la doctrine et le mouvement. Car, qui est cette âme tant insensible qui ne reçoive un extrême plaisir d'apprendre bien et saintement le saint chemin du ciel, qui ne ressente une consolation extrême de l'amour de Dieu ?....

« Il y a une autre sorte de délectation qui ne dépend pas de l'enseigner et de l'émouvoir, et qui fait *son cas à part*, et bien souvent empêche l'enseigner et l'émouvoir. C'est un certain *chatouillement d'oreilles*, qui provient d'une certaine *élégance séculière*, mondaine et profane, de *certaines agencements de traits de paroles et de mots*, bref qui dépend entièrement de *l'artifice*. Et quant à celle-ci, je nie fort et ferme qu'un prédicateur y doive penser. Il la faut laisser aux charlatans qui s'y amusent. Ils ne prêchent pas Jésus-Christ, mais ils se prêchent eux-mêmes...

« Comment faut-il faire ? Il faut parler affectionnément et dévotement, simplement et candidement et avec confiance ; être *bien épris* de la doctrine qu'on enseigne et de ce que l'on persuade. Le souverain artifice est de n'avoir point d'artifice. Il faut que nos paroles soient *enflammées*, non par des cris et actions démesurées, mais par *l'affection intérieure* ; il faut qu'elles sortent du cœur plus que de la bouche. »

Écoutons saint Vincent de Paul : « Il faut, disait-il à ses missionnaires, que la compagnie se donne à Dieu, pour expliquer par des comparai-

sons familières les vérités de l'Évangile, lorsqu'on travaille dans les missions. Etudions-nous donc pour façonner notre esprit à cette méthode, imitant en cela Notre-Seigneur, lequel, comme dit le saint évangéliste : *Sine parabolis non loquebatur ad eos*. N'employons que sobrement dans les prédications les passages des auteurs profanes, encore faut-il que ce ne soit que pour servir de marche-pied à la sainte Ecriture. »

Nous croyons devoir rappeler aussi ce que le célèbre littérateur Muratori pensait sur le même sujet :

« L'éloquence populaire, dit-il, peut également servir et plaire aux personnes instruites. Si un prédicateur fait des sermons pompeux et magnifiques, on ne sera attentif qu'à ce qui plaît, on l'admira, mais on ne fera aucun retour sur soi-même. S'il parle pour se faire entendre de tout le monde, tous ses auditeurs, savants et ignorants, en profiteront, et il ne perdra pas même le tribut des louanges qu'il mérite ; si les savants n'admirent pas son éloquence, ils loueront du moins sa ferveur et son zèle, qui le portent à se mettre à la portée de tous afin d'être utile à tous, et lui font préférer le bien des âmes à un vain étalage de bel esprit. Telle est la vraie gloire à laquelle doit aspirer l'orateur sacré. D'ailleurs les savants eux-mêmes, s'ils désirent retirer quelque fruit du sermon, recherchent non les prédicateurs qui ne pensent qu'à plaire à

l'esprit, mais ceux qui travaillent vraiment à guérir les âmes. Ainsi, dès que l'on sait qu'il y a un prédicateur qui est simple dans ses discours, tous y accourent, savants et ignorants ; parce que chacun y trouve ce pain céleste dont il a besoin. En effet, pourquoi voit-on les gens instruits se rendre aux exercices spirituels, et en retirer plus de fruit que des sermons ? C'est que, dans les exercices, on y présente les vérités toutes nues. Il est vrai qu'on met plus d'éloquence dans les sermons, mais cette éloquence doit être profitable à tout le monde, au savant comme à l'ignorant ; et c'est en quoi il faut plus de *vrai talent*, que pour plaire seulement aux personnes instruites. » (De l'Eloquence populaire, ch. V).

Le même auteur dit encore : « Le prédicateur, en parlant au bas peuple, doit s'abaisser jusqu'à terre, sans quoi il perdra son temps et sa peine. Dans les sermons ordinaires du carême ou de l'avent, qui se font dans les villes, comme il y vient de toute sorte de monde, le prédicateur doit plutôt se rapprocher de l'éloquence populaire que de la sublime ; se souvenant qu'il parle devant un auditoire, où il y a bien moins de savants que d'ignorants. Toutes les fois que le peuple se retire sans être ni instruit ni touché, le prédicateur a travaillé en vain. Et qu'on ne dise pas que cependant le monde était attentif ; car j'ai vu moi-même des villageois être très-attentifs pendant qu'on faisait

un panégyrique, et qui m'ont ensuite avoué qu'ils n'y avaient rien compris ; tandis qu'au contraire j'ai entendu des prédicateurs qui, se servant de l'éloquence la moins relevée, obtenaient un succès tel *qu'ils ravissaient les personnes les plus instruites*. Ce n'est pas l'éloquence que je blâme ; mais je ne veux que celle qui sans art apparent traite avec tant de force et de grâce les vérités éternelles, que le savant et l'ignorant en soient également instruits et touchés. La rhétorique est nécessaire, non pour parsemer un sermon de fleurs, mais pour apprendre la manière de persuader et de toucher. Il faut donc que le prédicateur emploie les figures convenables, qu'il mette de l'ordre dans ses raisonnements, que ses expressions soient propres et usuelles, ses périodes courtes ; qu'il signale les abus, la force des habitudes, et qu'il suggère les remèdes opportuns. En un mot, les prédicateurs qui croient s'attirer les applaudissements des savants par leur style pompeux et des pensées brillantes et sublimes, peuvent bien plaire aux hommes, mais ne plairont pas à Dieu ; et s'ils se proposent de se faire entendre de tout le monde, même de leurs auditeurs les plus ignorants, ils plairont et à Dieu et aux hommes. »

Saint Alphonse de Liguori, en citant ces paroles de Muratori, ajoute : « L'orateur sacré ne doit pas employer la vaine éloquence des anciens orateurs, qui, dans leurs discours, ne cherchaient que

l'honneur et la gloire. Sans doute que, dans tous les sermons, nous devons suivre les préceptes de la rhétorique ; mais je vous le demande, quel doit être notre but principal en employant l'art oratoire dans nos sermons ? C'est assurément de persuader le peuple, et de le porter à mettre en pratique ce que nous lui prêchons. Voilà précisément ce qu'écrivit le savant Rasi dans sa lettre au Père Platina, touchant l'art oratoire : Le but de l'éloquence, dit-il, consiste à toucher plus encore qu'à plaire ; car celui qui touche, persuade en même temps ; ce qui est *l'unique objet de l'art*. Et saint Augustin, parlant de la méthode qu'un orateur sacré doit suivre dit : *Agat quantum potest, ut intelligatur, et obedienter audiatur*. (Doct. christ. 1. 4. c. 15). Il prêchera, pour être non-seulement compris de ses auditeurs, mais pour en être encore obéi dans les enseignements qu'il leur donne. Saint Thomas dit aussi que le prédicateur qui ne s'étudie qu'à montrer son éloquence ne cherche pas tant à voir le peuple se conformer à ce qu'il lui prêche, qu'à s'en voir imité dans son langage : *Qui eloquentiæ principaliter studet, homines non intendit inducere ad imitationem eorum quæ dicit, sed dicentis*. (Opus. 19. 19.)

« Il y a des prédicateurs dont on pourrait dire, que ce sont des nuages qui planent dans les airs, conformément à ce passage d'Isaïe : *qui sunt isti,*

qui ut nubes volant ? » (Isaïe. lx, 8). Or, c'est un proverbe parmi les paysans, que quand les nuages sont élevés il n'y a pas apparence de pluie. De même, un prédicateur dont les discours sont trop relevés, ne laissera pas tomber sur son auditoire la douce rosée du salut. C'est pourquoi le saint Concile de Trente a ordonné aux prédicateurs de prêcher selon la capacité de ceux qui les entendent : « *Archipresbyteri, etc., per se, vel alios idoneos, plebes sibi commissas pro earum capacitate pascant salutaribus verbis.* » (Trid. Sess. 5 de reform. c. 2.); et Muratori a très-bien dit : « Le prédicateur doit parler au peuple de la même manière qu'un homme savant parlerait à *un seul* individu pour le convaincre ; par ce moyen il fera autant d'impression sur le savant que sur l'ignorant. »

Abordons maintenant le second membre de la 7^e objection :

Les missionnaires ne parlent-ils pas trop ouvertement de matières très-déliçates ?

Les missionnaires ne disent rien de plus que le catéchisme. Les paroles du catéchisme sont sans contredit les plus fortes dont ils se servent dans les instructions relatives au sixième commandement, instructions que l'expérience fait voir indispensables à la paix des consciences et au salut des âmes.

Pour nous, qui connaissons les fruits produits par ces instructions, nous affirmons, sans crainte d'être démenti, que jamais elles n'ont appris le mal

à ceux qui l'ignoraient encore ; qu'elles ne l'ont rappelé aux coupables que pour les guérir, et que ce sont elles *surtout* dont la divine bonté se sert pour ouvrir à la sincérité et au repentir des cœurs où plus d'une plaie cachée causait des désolations secrètes et des inquiétudes mortelles.

On oublie trop qu'en défendant aux chrétiens de parler entre eux de ces choses, saint Paul leur en a parlé, *lui*, et qu'il en a écrit au monde entier, et pour tous les siècles. C'est le privilège de la parole de vie de n'être entendue que de ceux qui doivent l'entendre, et de toucher la boue comme la touche la lumière, sans en contracter de souillure. L'enseignement de l'Eglise doit être l'écho de la parole apostolique, et malheur au prédicateur qui pourrait s'appliquer en mourant ce mot terrible du prophète : *Væ mihi quia tacui*, malheur à moi, car j'ai gardé le silence.

Il faut remarquer du reste que c'est trop souvent par affectation de délicatesse ou par hypocrisie qu'on s'offense des sermons des missionnaires sur le vice contraire à la pureté. On décrie les instructions qui parlent du mal pour en inspirer l'horreur, et on ne craint pas de laisser dans les mains de la jeunesse des livres, des revues, des journaux, où il est revêtu des attraits mensongers du mystère ! Comment ! La jeunesse apprend tout, et par ses passions qui s'éveillent, et par le monde dont les mille voix lui répondent en lui cachant

l'amertume du mal, et on blâme le prêtre qui fait connaître le mal tel qu'il est, comme un désordre et un malheur, afin d'en préserver les âmes ou de les en délivrer !

On veut bien qu'on le montre sous un voile séduisant, que la jeunesse assiste à des représentations pleines d'intrigues et d'adultères, et qu'elle s'approche ainsi du serpent caché sous les fleurs, mais on ne veut pas qu'on lui en découvre les replis tortueux, le dard empoisonné, le venin mortel !

En un mot, on veut bien qu'on parle des passions de manière à donner la mort, et l'on ne veut pas qu'on en parle de manière à rendre la vie !

Oui, si c'est ignorance chez quelques-uns, c'est manifestement hypocrisie chez le plus grand nombre. Un peu d'expérience et de connaissance des hommes suffit pour enlever ici toute espèce de doute.

Nous finirons ce paragraphe par des paroles très-remarquables de saint Vincent sur les missions. Elles feront voir quelle importance il attachait à ces saints exercices :

« Ce travail-là, dit-il, est *le capital* de notre Congrégation ; tout le reste n'est qu'accessoire. Car nous n'eussions jamais travaillé aux ordinands ni aux séminaires des ecclésiastiques, si nous n'eussions jugé qu'il était nécessaire, pour maintenir les peuples en bon état et conserver les fruits

des missions, de faire en sorte qu'il y eût de bons ecclésiastiques parmi eux ; imitant en cela les guerriers conquérants, qui laissent des garnisons dans les places qu'ils ont prises, de peur de perdre ce qu'ils ont acquis avec tant de peines. Ne sommes-nous pas bien heureux, d'exprimer au naïf la vocation de Jésus-Christ ; car, qui est-ce qui exprime mieux la manière de vie que Jésus-Christ a tenue sur la terre que les missionnaires ? Je ne le dis pas seulement de nous, mais je l'entends aussi de ces grands ouvriers apostoliques de divers ordres, qui font des missions et dedans et dehors le royaume. Ce sont là les grands missionnaires, desquels nous ne sommes que les ombres. Voyez-vous comme ils se transportent aux Indes, au Japon, au Canada, pour achever l'œuvre que Jésus-Christ a commencée, et qu'il n'a point quittée depuis le premier instant qu'il y a été appliqué par la volonté de son Père ? Pensons qu'il nous dit intérieurement : Sortez, missionnaires ; allez où je vous envoie. Voilà de pauvres âmes qui vous attendent, le salut desquelles dépend en partie de vos prédications et de vos catéchismes. C'est là, mes frères, ce que nous devons bien considérer ; car Dieu nous a destinés pour travailler en tel temps, en tel lieu, et pour telles personnes. C'est ainsi qu'il destinait ses prophètes pour certains lieux et pour certaines personnes, et ne voulait pas qu'ils allas-
sent ailleurs. Mais que répondrions-nous à Dieu s'il

arrivait que par notre faute, quelqu'une de ces pauvres âmes vînt à mourir et à se perdre? N'aurait-elle pas sujet de nous reprocher que nous serions, en quelque façon, cause de sa damnation, pour ne l'avoir pas assisté comme nous le pouvions? Et ne devrions-nous pas craindre qu'il ne nous en demandât compte à l'heure de notre mort? Mais au contraire, si nous correspondons fidèlement aux obligations de notre vocation, n'aurons-nous pas sujet d'espérer que Dieu nous augmentera de jour en jour ses grâces, qu'il multipliera de plus en plus la Compagnie, et lui donnera des hommes qui auront des dispositions telles qu'il convient pour agir dans son esprit, et qu'il bénira tous nos travaux? Et enfin, toutes ces âmes qui obtiendront le salut éternel par notre ministère, rendront témoignage à Dieu de notre fidélité dans nos fonctions. »

« Que ceux-là seront heureux qui, à l'heure de leur mort, verront accomplies en eux ces belles paroles de Notre-Seigneur : *Evangelizare pauperibus misit me Dominus !* Voyez, mes frères, comme il semble que Notre-Seigneur nous veuille déclarer, par ces paroles, qu'un de ses principaux ouvrages était de travailler pour les pauvres. Mais malheur à nous, si nous nous rendons lâches à servir et secourir les pauvres ! car, après avoir été appelés de Dieu, et nous être donnés à lui pour cela, il s'en repose en quelque façon sur nous.

Souvenez-vous de ces paroles d'un saint Père : *Si non pavisti, occidisti*, qui s'entendent, à la vérité, de la réfection corporelle, mais qui se peuvent appliquer à la spirituelle avec autant de vérité, et même avec plus de raison. Jugez si nous n'avons pas sujet de trembler, si nous venons à manquer en ce point, et si, à cause de l'âge, ou bien sous prétexte de quelque infirmité ou indisposition, nous venons à nous ralentir et à dégénérer de notre première ferveur. Pour moi, nonobstant mon âge, je ne me tiens point excusé de l'obligation de travailler au service des pauvres ; car qui m'en pourrait empêcher ? Si je ne puis prêcher tous les jours, je prêcherai deux fois la semaine ; et si je n'ai assez de force pour me faire entendre dans les grandes chaires, je parlerai dans les petites ; et si je n'avais pas encore assez de voix pour cela, qui est-ce qui m'empêcherait de parler simplement et familièrement à ces bonnes gens, comme je vous parle à présent, les faisant approcher et mettre autour de moi comme vous êtes. Je sais des vieillards qui, au jour du jugement, pourront s'élever contre nous, et, entre autres, un bon Père Jésuite, homme de sainte vie, lequel, après avoir prêché plusieurs années à la cour, ayant été atteint, à l'âge de soixante ans, d'une maladie qui le mena à deux doigts de la mort, Dieu lui fit connaître combien il y avait de vanité et d'inutilité en la plupart de ces discours étudiés et polis, desquels

il se servait en ses prédications ; en sorte qu'il en ressentit plusieurs remords de conscience : ce qui fut cause qu'ayant recouvré sa santé, il demanda et obtint de ses supérieurs permission d'aller catéchiser et exhorter familièrement les pauvres de la campagne. Il employa vingt ans dans ces charitables travaux, et y persévéra jusqu'à sa mort ; et, se voyant près d'expirer, il demanda une grâce, qui fut qu'on enterrât avec son corps une baguette dont il se servait en ces catéchismes, afin, disait-il, que cette baguette rendît témoignage comme il avait quitté les emplois de la cour pour servir Notre-Seigneur en la personne des pauvres de la campagne. »

« Quelqu'un de ceux qui cherchent à vivre longtemps, pourrait peut-être appréhender que le travail des missions ne vînt à raccourcir ses jours et avancer l'heure de sa mort, et pour cela tâcherait de s'en exempter autant qu'il lui serait possible, comme d'un malheur qu'il aurait sujet de craindre ; mais je demanderais à celui qui aurait un tel sentiment : Est-ce un malheur à celui qui voyage dans un pays étranger, d'avancer son chemin et s'approcher de sa patrie ? Est-ce un malheur à ceux qui naviguent, d'approcher du port ? Est-ce un malheur à une âme fidèle, que d'aller voir et posséder son Dieu ? Enfin, est-ce un malheur aux missionnaires, d'aller bientôt jouir de la gloire que leur divin maître leur a méritée par ses souffrances

et par sa mort ? Quoi ? a-t-on peur qu'une chose arrive, que nous ne saurions jamais assez désirer, et qui n'arrive toujours que trop tard ? »

« Or, ce que je dis ici aux prêtres, je le dis aussi à ceux qui ne le sont pas ; je le dis à tous nos frères. Non, mes frères, ne croyez pas que parce que vous n'êtes pas employés à la prédication, vous soyez pour cela exempts des obligations que nous avons de travailler au salut des pauvres ; car vous le pouvez faire en votre façon, peut-être aussi bien que le prédicateur même et avec moins de danger pour vous ; vous y êtes obligés, étant membres d'un même corps avec nous, tout de même que tous les membres du sacré corps de Jésus-Christ ont coopéré, chacun en leur manière, à l'œuvre de notre Rédemption ; car si le chef de Jésus-Christ a été percé d'épines, les pieds ont aussi été percés des clous avec lesquels ils étaient attachés à la croix : et si, après la résurrection, ce sacré chef a été récompensé, les pieds ont aussi participé à cette récompense, et ont partagé avec lui la gloire dont il a été couronné. »

Ces dernières paroles de saint Vincent de Paul révèlent encore un des précieux avantages des communautés religieuses pour l'exercice du saint ministère. Ceux qui prient, travaillent ou souffrent pour Jésus-Christ dans l'obscurité du cloître, sont bien souvent la cause principale, après Dieu, des bénédictions qu'il répand sur les travaux extérieurs

de leurs frères : *Frater qui adjuvatur a fratre quasi civitas firma*¹.

CHAPITRE VI.

RÉSUMÉ, COMPLÉMENT ET CONCLUSION.

La vie de saint Vincent de Paul fut un long prodige de charité, un immense bienfait accordé par la divine Providence à une époque de désastres et de ruines.

Les œuvres de saint Vincent de Paul restent sur la terre comme une source permanente de secours et de consolations pour tous les genres de misères et de misérables, et toutes, sans exception, portent le caractère de l'association pour le sacrifice.

Le nom de saint Vincent de Paul est à lui seul une bénédiction, parce qu'il rappelle de grands exemples, suscite continuellement des institutions nouvelles, et vérifie toujours ce qui fut dit du juste : Il est mort, mais il parle toujours : *Defunctus adhuc loquitur*.

L'âme de sa vie et le principe de ses grandes œuvres fut sa foi pleine et vive en Jésus-Christ. Jésus-Christ victime, aimé dans ses membres ; Jésus-Christ modèle, imité dans son action ; Jésus-Christ aliment et vie, reçu dans la communion ;

¹ Prov. XVIII, 19.

voilà la clef du trésor de grâces que nous admirons dans son fidèle disciple.

A ce que nous avons déjà dit de Jésus-Christ comme objet et principe de charité, nous ajoutons ici qu'il en est aussi l'aliment., parce qu'à cette flamme du ciel Dieu fournit une nourriture analogue. Comment la charité résistera-t-elle, sans cette nourriture, à l'épuisement causé par la continuité même de ses sacrifices et de ses victoires ?

C'est saint Vincent de Paul qui va nous le dire encore, en nous faisant comprendre par quel moyen la charité, au lieu de s'épuiser ne fait que s'accroître :

« Ne ressentez-vous pas, mes frères, disait-il un jour aux siens, ne ressentez-vous pas le feu divin brûler dans vos poitrines quand vous avez reçu le corps adorable de Jésus-Christ dans la communion ? »

Le grand ami des hommes nous révèle ici le secret de la constance dans les bonnes œuvres, malgré les ennuis, les dégoûts, les peines, les tentations et les contradictions qui ne manquent jamais aux plus grandes âmes ; la force mystérieuse qui transforme la charité en vraie puissance, et la rend *divinement humaine*. Il faut que le cœur de l'homme reste uni au cœur de l'homme-Dieu pour aimer avec persévérance, et sans cette union, l'amour de l'homme ne sera jamais que l'ombre de la charité.

L'âme de la vie de saint Vincent de Paul, ce fut donc Jésus-Christ ; le principe de sa puissante charité, ce fut sa foi vive en Jésus-Christ, *fides quæ per charitatem operatur* ; l'objet principal de cette charité, ce furent les âmes tant aimées par Jésus-Christ ; l'aliment de cette charité, ce fut le pain vivant descendu des cieux, le corps et le sang de Jésus-Christ.

Que les intelligences superbes dissertent donc tant qu'elles voudront sur les plaies de la société ; elles ne la sauveront pas sans le secours des bonnes gens qui ne savent pas si bien dire, mais qui savent faire et souffrir parce qu'ils croient en Jésus-Christ, et parce qu'ils puisent en lui des forces bien différentes de celles qui se déploient dans les livres ou à la tribune.

On aura toujours besoin d'eux pour secourir et pour consoler efficacement les malheureux dans leurs misères corporelles, et pour communiquer aux ignorants, aux coupables, et aux hommes en général, les jouissances de la vie morale et spirituelle.

Saint Vincent de Paul, à l'imitation de son divin maître, *a passé en faisant le bien* aux corps et aux âmes, en exerçant la charité dans sa plénitude envers l'homme tout entier, et la plus philanthropique de ses œuvres est sans contredit *celle de la mission*, parce qu'il n'y a pas d'aumône comparable à celle *de la grâce et de la vérité*, pas de bienfait égal à celui qui porte la consola-

tion jusqu'à la source du malheur, jusqu'au cœur gâté par le péché.

On dira qu'en parlant ainsi nous défendons notre propre cause, et que nous faisons l'apologie des ordres apostoliques en les couvrant ou en les couronnant de l'auréole de saint Vincent de Paul ; mais ce n'est pas nous qui leur donnons cette gloire ; saint Vincent de Paul leur appartient de fait, comme tant d'autres gloires aussi pures, et les amis du peuple feraient bien de s'en souvenir, pour ne plus oublier que l'homme ne vit pas seulement de pain. Du reste, si en défendant la cause des congrégations religieuses, nous défendons notre propre cause, nous ne le faisons pas non plus parce qu'elle est la nôtre. Elle n'est pas à nous ; c'est nous qui sommes à elle. Elle ne nous appartient pas ; c'est nous qui lui appartenons, et nous lui appartenons librement, parce que c'est avec une pleine liberté que nous lui avons fait le don de nous-même. Nous bénissons Dieu de l'avoir fait, et nous sommes tranquille, parce que notre cause étant celle de l'Eglise, ne saurait jamais être perdue qu'en apparence.

Les ordres religieux ne sont pas l'Eglise, sans doute ; mais qu'en résulte-t-il ? Qu'on peut aimer l'Eglise peut-être, et n'avoir pour les ordres religieux que de l'indifférence ou de l'aversion ? Les fruits ne sont pas l'arbre non plus, mais peut-on aimer l'arbre et dédaigner ses fruits ? Les ordres

religieux ne sont-ils pas l'un des fruits de l'arbre de l'Eglise ? N'est-il pas incontestable qu'immédiatement après la grande lutte des persécutions, c'est-à-dire dès que l'Eglise respira l'air de la liberté, on les vit naître de la racine évangélique arrosée jusqu'alors du sang des martyrs, et se développer rapidement par la force même de l'esprit saint, de l'esprit d'amour, d'union, d'association pour la pratique des conseils de Jésus-Christ ? N'est-il pas vrai qu'ils n'ont jamais cessé depuis, et que détruits par la violence, ils ont reparu toujours avec la liberté ? Il faut donc fermer les yeux à l'évidence pour ne pas reconnaître que leur cause est celle de l'Eglise ; et il faut méconnaître l'ordre de la charité pour séparer dans son cœur ce qui est aussi divinement uni.

Quand des ordres religieux ont failli à l'attente de leur mère, quand ils ont perdu ou altéré l'esprit qui les avait fait naître, c'est elle qui les a toujours réformés, et réformés par des membres mêmes de ces ordres déchus, par des enfants plus fidèles que leurs frères aux traditions de leur famille et à l'esprit de leur fondateur. Ce renouvellement perpétuel est l'un des faits qui démontrent la présence de l'esprit de Dieu dans cette Eglise supérieure à toute force ennemie, même à la puissance du scandale chez ceux de ses enfants appelés à servir de modèles aux autres.

Il est vrai que les ennemis des ordres religieux

ont accompli , toujours à leur insu , les desseins de Celui qui ne frappe que pour guérir ; mais si Dieu est assez puissant pour faire servir la haine à la cause de l'amour, est-il permis de prendre jamais le parti du mal, parce que du mal lui-même Dieu sait tirer le bien ?

Qu'on déplore les abus, à la bonne heure, mais qu'on les *déplore* en vérité, et qu'on ne se fasse pas d'abus souvent, imaginaires un prétexte pour en vouloir aux institutions elles-mêmes, à leur liberté, et aux conditions essentielles de leur existence.

Prétendre, en faisant ainsi, servir l'Eglise à laquelle on arrache des larmes, et la société à laquelle on enlève une des sources les plus fécondes de lumière, de consolation et de paix, n'est-ce pas tout ensemble aveuglement et cruauté ?

Il est une manière plus simple de s'en convaincre que de recourir aux livres et aux controverses sur l'économie sociale : qu'on parcoure les établissements de charité, de miséricorde corporelle ou spirituelle, desservis par les congrégations religieuses, et dans nos villes et dans nos campagnes ; qu'on visite les hôpitaux des incurables, ceux des petits enfants malades, les instituts des sourds et muets et des aveugles, les maisons des enfants trouvés, les refuges des repenties, les hospices des aliénés, les asiles des vieillards servis par les petites sœurs des pauvres, les écoles gratuites des

petits frères du peuple, les établissements des missionnaires du peuple, et l'on verra partout les ordres religieux aimer les hommes, les ignorants, les faibles, les affligés, les délaissés, et les plus malheureux de tous, les pauvres pécheurs, avec une héroïque constance; et l'on sortira de tous ces sanctuaires de miséricorde et d'amour vraiment surnaturel, en plaignant l'injustice du monde et en priant pour beaucoup d'ingrats.

LES ORIGINES
DE LA FÊTE-DIEU.

CHAPITRE I.

LES GLOIRES DE LIÈGE.

Le grand poète de notre âge, l'auteur du GÉNIE DU CHRISTIANISME, dit quelque part de l'amour de la patrie que ce noble sentiment se nourrit surtout de souvenirs. L'illustre écrivain parle des souvenirs personnels, sans doute, mais ceux que nous lèguent nos ancêtres fournissent aussi leur aliment à cette affection si bien connue de toutes les âmes droites. Le patriotisme doit donc avoir de profondes racines dans le cœur des habitants de Liège, de ce libre pays aux traditions pleines de gloire. Nous ne savons, s'il en est de plus attachantes que les leurs. La principauté de Liège, malgré son peu d'étendue, a gardé son caractère et sa physionomie, son nom et son indépendance au milieu de grandes nations, pendant dix siècles où de nombreuses révolutions ont effacé jusqu'à la trace des principautés limitrophes. A sa vieille histoire il ne manque rien de ce qui charme : L'antique origine de la cité qui montre à ses portes le berceau de la deuxième race des rois Francs ; la gloire des lettres dès lors « florissantes

à Liège, tandis que l'Europe occidentale, pour ainsi dire tout entière, retombait dans la barbarie¹ ; la gloire des armes que reflètent avec tant de poésie les légendes des temps chevaleresques, et dont l'éclat est plus vif encore dans des faits plus modernes où la valeur des Liégeois rappelle les traits héroïques des anciens Grecs² ; la gloire enfin d'une lutte plus longue et plus mémorable pour la liberté civile, que Liège a conquise de si bonne heure, et qu'elle a toujours gardée avec tant de jalousie ; tout contribue à nourrir dans le cœur de ses enfants l'ardent patriotisme qui les a toujours distingués.

Mais au dessus de toutes ces gloires de Liège, il en est une autre qui les couronne, c'est la perpétuité de sa foi. Reçue dans la grande famille des nations chrétiennes par l'Eglise Romaine qui aime à l'appeler sa fille : *Sancta Legia Ecclesiae Romanæ filia*, Liège est toujours restée fidèle à sa Mère. Elle a constamment porté au front, avec un

¹ « Francon, abbé de Lobbes, philosophe, rhéteur, poète et surtout habile musicien, est célèbre par l'impulsion qu'il imprima aux sciences et aux lettres. Doué d'une rare éloquence, il prenait plaisir à enseigner la nombreuse jeunesse que sa réputation attirait des pays les plus éloignés. Francon, sorti de l'école du palais de Charlemagne, fonda lui-même (à Liège) une école fameuse qui se perpétua sous ses successeurs. » (*Histoire de Liège* par M. de Gerlache).

² Voyez dans le même ouvrage de M. de Gerlache, la relation de la tentative des 600 Franchimontois sur le camp de Louis XI et du Duc de Bourgogne.

saint orgueil, les traits de son origine toute chrétienne, et ils y restent à jamais ineffaçables. C'est un Evêque des premiers siècles, c'est saint Monulphe qui, du haut de l'une de ces belles collines que nos yeux voient encore, prophétisa l'existence de la cité future¹ ; c'est saint Lambert qui en consacra le sol par le sang répandu pour la cause de la chasteté, de l'unité de la famille et du droit sacré des faibles ; c'est saint Hubert qui la constitua ; c'est l'évêque Notger qui l'éleva à un tel point de grandeur, que les œuvres de ses mains sont encore comptées aujourd'hui parmi les monuments les plus dignes d'attirer les regards. Toute la suite de son histoire démontre que la foi, toujours ferme et vive dans les cœurs vraiment liégeois, a servi plus qu'aucune autre chose à protéger cette cité, si remuante et toujours amante de la liberté,

1 « Saint Monulphe est porté dans les diptyques comme 21^{me} Evêque de Tongres (538). On rapporte que comme il allait de Maestricht à Dinant pour visiter sa famille, il s'arrêta sur une hauteur afin d'admirer le paysage qui s'offrait à ses regards. C'étaient quelques habitations éparpillées, entourées de bois, situées sur la pente d'une montagne, au bas de laquelle se déroulait une rivière magnifique : puis il descendit d'une verte colline sillonnée d'eaux courantes et d'un aspect ravissant ; arrivé près d'un petit ruisseau qui coulait vers la Meuse, il en demanda le nom : on lui dit que c'était la Liège ; alors le Saint, animé d'un esprit prophétique, s'écria qu'un jour, à cette même place, il s'élèverait une grande ville qui serait célèbre dans la chrétienté : et il ordonna incontinent que l'on y bâtît une chapelle en l'honneur des saints Cosme et Damien. »

contre les suites désastreuses des luttes civiles où l'ambition se cachait souvent sous le voile du patriotisme. L'élément d'unité qu'elle trouvait dans sa foi servait à rallier chez elle les cœurs souvent enclins à se diviser pour d'autres causes, et il est impossible, en parcourant ses annales, de ne pas reconnaître ce qui est constaté d'ailleurs par l'histoire de la civilisation en général, le besoin qu'ont l'une de l'autre la foi et la liberté.

Liège les aima toujours avec une égale ardeur, et l'on vit au seizième siècle que son attachement à la religion de ses pères ne le cédait pas à son amour de l'indépendance, car la prétendue réforme s'étant introduite chez elle avec assez d'audace pour se faire proposer à l'acceptation du peuple, les bourgeois rassemblés à l'hôtel-de-ville s'écrièrent d'une voix unanime : *Non, non, nous ne voulons point changer notre antique religion.*

Ce n'est pas la seule ni la première fois que les nouveautés religieuses vinrent se briser à Liège contre son inébranlable amour de la vérité primitive, et il est glorieux pour elle d'avoir donné les premiers écrivains qui confondirent les sacramentaires du moyen âge. Il est vrai que quand Berenger prétendit, au onzième siècle, obscurcir la vérité du dogme Eucharistique, frappant ainsi le christianisme au cœur, des voix partirent de tous les points du monde catholique pour protester contre

l'hérésie du novateur, et que Guimond d'Aversa lui adressait d'Italie les mêmes paroles que le célèbre Lanfranc lui envoyait d'Angleterre ; mais l'Eglise de Liège, selon la remarque de Baronius, décocha les premières flèches contre l'erreur. Ce fut l'Evêque Durand qui donna le signal du combat. Il fut suivi d'Adelman son écolâtre, promu depuis à l'évêché de Bresse. Alger qui écrivit alors, au douzième siècle, sur la vérité du corps et du sang du Seigneur dans l'Eucharistie, un traité qui faisait encore au seizième les délices d'Erasme, était aussi natif de Liège où il fut d'abord chanoine et doyen de Saint-Barthélemi, puis membre du chapitre de la Cathédrale. Et pour que rien ne manque à la gloire de notre cité dans la défense de la foi eucharistique, le souverain Pontife qui donna l'ordre à Berenger de venir à Rome y reconnaître ses erreurs en présence de cent et treize Evêques, Nicolas II, venait aussi de Liège où il avait exercé le saint ministère.

La plus vivante de ses gloires.

Liège avait bien combattu pour la vérité du mystère qui renferme toutes les merveilles de la foi chrétienne¹. Elle reçut de celui qui n'oublie

¹ « O Sacrum Convivium in quo Christus sumitur, recollitur memoria passionis ejus, mens impletur gratia et futurae gloriae nobis pignus datur. » Par ces admirables paro-

rien une récompense digne de sa fidélité. Mais pour apprécier cette récompense, il faut se placer au point de vue providentiel dévoilé par l'histoire.

Il y avait alors en Europe un mouvement général. La civilisation luttait contre le nouveau genre de barbarie dont elle était menacée par l'Islamisme. Celui-ci, semblable à une mer impatiente d'être contenue, tentait sans cesse d'envahir la chrétienté. Les croisades, en opposant des digues à ces eaux dévastatrices, sauvèrent la civilisation, et c'est en ce sens qu'elles ont toutes réussi.

Mais les croisades ne délivrèrent l'Eglise et la civilisation que des ennemis du dehors. Les sectaires qui divisent les esprits sont les ennemis du dedans, et comme ceux-ci, par leurs fausses doctrines, s'attaquent à l'âme des peuples, il fallait contre eux un autre genre d'effort que celui par lequel l'Eglise avait uni les puissances et les nations, auparavant rivales, contre le formidable ennemi qui les menaçait toutes de l'Orient. Il fallait une autre force que celle des armées, une puissance plus douce que celle du glaive ; il fallait celle qui triomphe des cœurs par la vérité et

les saint Thomas d'Aquin nous montre réunis dans l'Eucharistie le mystère de la Rédemption qui mérite tout, le mystère de la grâce qui répare tout, et le mystère de la gloire qui achève tout.

l'amour, et par la vive expression de l'une et de l'autre, *par le culte religieux*, le plus complet de tous les langages.

Celui donc pour lequel l'avenir est sans mystères, vit que l'erreur destructive du christianisme, dissipée au onzième siècle, reparaîtrait plus tard à une époque où le bien et le mal devaient se généraliser, et prépara d'avance une protestation solennelle de la foi des peuples, un acte universel d'adoration qui mit chaque année le monde catholique en mouvement : *Ab ortu solis usque ad occasum*¹. Or, la parole qui confondit les ennemis de la présence réelle s'étant fait entendre à Liège avant de retentir dans les autres parties de la catholicité, Dieu s'en souvint, et sa providence, dont les voies sont pleines de douceur, honora Liège en la choisissant parmi toutes les filles de l'Eglise, pour donner le branle à ce grand mouvement de foi et de piété qui commença dès lors à se déclarer avec une vigueur proportionnée aux périls de l'apostasie future.

¹ Aussi les disciples de Luther et de Calvin s'attaquèrent-ils avec fureur à la procession solennelle du Très-Saint Sacrement, mais le concile de Trente l'approuva hautement, *afin*, comme il s'exprime lui-même, *de montrer la vérité triomphante du mensonge et de l'hérésie, et afin que ses adversaires, à la vue d'un si grand éclat et d'une allégresse si générale de l'Eglise, soient ramenés à elle, ou par la conscience de leur faiblesse et de leurs efforts impuissants, ou par celle d'une confusion et d'un repentir salutaire.* (Conc. Trid. Sess. XIII. c. 5).

Nous savons qu'il est bien des enfants attardés du 18^e siècle qui sourieront du rapprochement que nous faisons ici de ce double mouvement de la chrétienté qui *se défend* et de la chrétienté qui *s'édifie* ; nous savons qu'ils trouveront naïf et peut-être absurde ce que nous disons ici d'une *fête d'Eglise* ; mais que nous importe ? leur jugement n'est pas sans appel. Il est des choses qui paraissent grandes et qui sont en vérité très-petites, qui jettent un éclat éphémère pour disparaître ensuite sans retour ; et il en est d'autres auxquelles on ne prend pas garde, et qui résistent aux orages des siècles, parce que la main de Dieu qui les a faites les soutient pour le bien des peuples. Telles sont les institutions de l'Eglise divinement établie sur la terre pour y rester l'organe de la Providence dans l'ordre spirituel. Gardienne fidèle de la révélation, elle n'en retranche rien, elle n'y ajoute rien, mais elle en exprime les conséquences selon les besoins des temps, et nous fournit, dans ses institutions, des secours qui répondent aux nécessités nouvelles ou aux dangers qui ne cessent de renaître autour de nous.

L'institution de la *Fête-Dieu* est l'un de ces faits providentiels, l'une de ces œuvres que Dieu produit par l'Eglise, et dont la portée dépasse la courte vue des prudents du siècle. Ils ne s'aperçoivent pas qu'en fournissant au monde l'occasion d'un acte d'amour universel envers le Dieu vivant

qui daigne habiter parmi nous, l'Église réveille puissamment la foi au dogme qui résume tout le christianisme, et ravive ainsi le principe divin qui sauve toujours la société. Ce principe est dans la révélation perpétuée. Il est combattu par deux principes contraires : par le rationalisme qui est la théorie de l'absence de Dieu¹, et par le protestantisme qui est la théorie de l'absence du Christ. Or, la Fête-Dieu, véritable fête de la *présence réelle du Dieu fait homme*, proteste contre ces deux erreurs, et rappelle avec énergie aux nations chrétiennes l'accomplissement de la parole qui les condamne toutes les deux : « *Voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.* »

1 Le rationalisme est moins encore que la théorie de l'absence de Dieu. C'est la doctrine d'un Dieu *mort*, qui ne parle pas et qui n'agit pas, ou qui ne dit et ne fait que ce que ses fidèles lui font dire et faire. Nous n'exagérons rien. Le rationalisme moderne, parvenu à son dernier développement, n'entend par révélation que les manifestations diverses de l'esprit humain. Qui ne voit que le dieu des rationalistes est une idole à leur disposition ? Le protestantisme fut longtemps un rationalisme voilé par les Écritures, mais ce voile se déchire de toutes parts. La véritable révélation est la révélation positive du Dieu *vivant*. Révélation vivante elle-même dans *la parole* du divin maître, et dans l'organe établi pour la perpétuer. La révélation primitive et la révélation chrétienne n'en font qu'une, et l'harmonie des deux testaments est un fait surnaturel d'un éclat accablant pour l'incrédulité. Nous l'avons fait voir dans le ch. VIII. de *la Question religieuse*.

La Fête-Dieu dans l'univers.

De toutes les fêtes, aucune n'est aussi solennelle, aucune n'exprime aussi vivement les sentiments religieux des peuples, parce que de tous les dons de Dieu, aucun n'approche du vrai don de son cœur, aucun n'approche du Sacrement d'amour.

C'est en ce jour que dans les villes et dans les campagnes, dans les cités du vieux monde et dans les forêts du nouveau, sur les sables du désert et jusque dans les îles perdues de l'océan, on prie, on chante, on aime, on adore celui qui s'est remis dans nos mains pour être offert à Dieu et donné aux hommes ; celui qui se laisse porter en triomphe par l'amour des peuples, après s'être laissé traîner par la haine jusqu'au supplice de la croix !

« Les rois déposent en ce jour leurs couronnes et descendent du trône pour suivre à pied, comme les pauvres, le Dieu qui leur a conféré la puissance ; le pauvre souffrant sur son lit d'hôpital se soulève de sa couche pour voir passer devant l'hospice, le Dieu qui guérit et qui console ; les enfants se lèvent de bonne heure pour aller d'un reposoir à l'autre avant que la foule n'obstrue les places et les rues ; et tous ceux qui sont assez heureux pour n'avoir sur le cœur aucun pesant remords, éprouvent à leur réveil¹ » quelque chose de la joie universellement répandue.

¹ Walsch.

Et de ce fleuve d'adoration qui arrose aujourd'hui toute la terre, les habitants de Liège peuvent seuls montrer la source, au pied d'une des montagnes de leur catholique cité !

Dans le sanctuaire du mont *Cornillon*, dans l'antique chapelle que nos yeux voient encore, la pensée de la Fête-Dieu, semblable à un rayon de lumière, est venue du ciel à un cœur pur et à une âme d'élite ; et de la célèbre église de *Saint-Martin*, où cette pensée fut réalisée pour la première fois, elle est montée jusqu'au siège de Pierre pour se répandre de là dans les deux mondes.

CHAPITRE II.

SAINTE JULIENNE.

Je vous bénis, mon Père, Seigneur du Ciel et de la terre, de ce que vous avez caché aux sages et aux prudents ce que vous avez révélé aux humbles. (*Matth. XI, 25*).

Dieu se plaît à faire de grandes choses par de faibles instruments. Il aide ainsi les hommes à se rendre justice, et à lui renvoyer la gloire de leurs œuvres : *ne quis gloriatur in conspectu ejus*. Il serait facile de rappeler un grand nombre d'événements où cette divine conduite se vérifie, mais nous croyons superflu de préparer des chrétiens à

reconnaître la sagesse de Dieu dans le choix qu'elle a fait d'une simple vierge pour faire rendre à Jésus-Christ, par toutes les nations, un culte solennel d'action de grâces. Comment s'en étonneraient-ils ? Ne savent-ils pas qu'une autre vierge, plus cachée encore, fut élue entre toutes pour devenir l'instrument du salut universel, de la rédemption du monde ?

De tout ce qui prépare une âme à coopérer fidèlement aux desseins de Dieu, rien n'a manqué à sainte Julienne : ni l'humilité, ni la magnanimité, ni les persécutions.

Elle naquit à Retinne, dans la banlieue de Liège, en 1193, et perdit ses parents bientôt après sa naissance. Confiée aux sœurs hospitalières de Cornillon, l'une d'elles, nommée Sapience, et digne par ses lumières d'un si beau nom, fut chargée de l'éducation de Julienne. Son élève fit en peu de temps de grands progrès dans la vertu, et sentit naître en elle le désir de fournir une nourriture solide à sa piété par la lecture des saints Pères. A l'étude de la langue française, elle joignit donc celle de la langue latine. Il lui semblait que si la vie des Saints, écrite par des auteurs imparfaitement initiés au secret de cette vie héroïque, était déjà si édifiante, les ouvrages où les Saints expriment eux-mêmes les sentiments inspirés à leur âme par la grâce, devraient être plus surnaturellement efficaces encore. Elle ne fut pas trompée dans son

attente, et les œuvres de saint Augustin et de saint Bernard devinrent son plus délicieux aliment.

Un pareil goût indique assez combien cette jeune âme était grande. Aussi, plus l'esprit de Dieu l'élevait à lui, plus il lui inspirait d'affection pour la vie cachée, pour les souffrances et pour les humiliations. L'amour qu'elle éprouvait pour la croix ne se contentait pas de spéculations sublimes ; il lui faisait désirer les occupations les plus pénibles et les plus viles aux yeux des hommes. Elle ne pouvait voir sans envie la pauvre vachère de la maison aller et venir de la prairie aux étables pour ne trouver partout que des ordures et des peines, et supplia Sapience de la charger de cette besogne. La judicieuse maîtresse, ravie de pareilles dispositions, résista cependant aux désirs de Julienne, et lui fit observer que de semblables travaux n'étaient proportionnés ni à la délicatesse de son corps, ni aux souvenirs de sa famille, ni aux habitudes de sa vie ; mais il fallut céder à l'esprit de Dieu, et l'on vit une personne favorisée des plus grandes grâces, faire tout ce qui était en elle pour les dérober à la vue du monde, et pour les cacher, comme la perle, dans le fumier.

L'amour du travail est la pierre de touche de la véritable contemplation, et les œuvres de charité fournissent, après la patience, la preuve la plus sûre de l'amour que l'on porte à Dieu. Ce double caractère de l'amour divin était empreint dans

toute la vie de Julienne. Elle trouvait douces les occupations les plus fatigantes, dès qu'il s'agissait d'aider ses sœurs ou de secourir les malades ; et la générosité de son âme surpassa tellement les forces de son corps, qu'elle contracta dès lors les infirmités qui la firent souffrir jusqu'à sa bienheureuse mort.

Courageuse amante de la croix, Julienne recevait du Sauveur des faveurs extraordinaires, surtout pendant le saint Sacrifice de la Messe, malgré les obstacles qui l'empêchaient d'y assister tous les jours. C'est qu'absente de corps, elle y était présente d'esprit par ses désirs et son intention. Lorsqu'elle entendait les cloches donner le signal de la consécration, elle ne pouvait contenir l'adoration et l'amour qui remplissaient son cœur. Quels devaient donc être ses sentiments quand elle recevait dans la communion Celui dont la seule présence avait pour elle de si puissants attraits ? Après avoir communié, elle eût voulu garder le silence pendant des jours entiers, si l'obéissance et la charité ne l'eussent forcée de le rompre. C'est que Julienne goûtait la vérité de cette parole d'une autre grande âme : je ne suis jamais moins seule que quand je suis seule.

Mais Dieu qui la visitait ainsi dans sa so'itude, permit, malgré les soins qu'elle prenait de se cacher, que sa vertu rayonnât au loin, et que d'autres âmes vinsent la visiter à leur tour. Julienne

aimait à recevoir les pauvres et leur parlait volontiers de la bonté de Dieu, de la fuite des vices et de la pratique des vertus, parce que de semblables visites étaient sans éclat ; mais elle souffrait beaucoup de voir les grands du monde rechercher aussi ses conseils. Lorsqu'elle était jeune encore , et qu'on lui annonçait la visite d'un personnage éminent, elle se cachait de manière à n'être pas trouvée, afin qu'il pût s'en retourner sans être blessé ; et quand elle ne pouvait éviter de paraître, elle disait qu'une pauvre idiote, servante du monastère, nourrie dans une basse-cour, ne pouvait être consultée que sur le lait et le beurre, mais non sur des matières qui dépassaient sa capacité et qu'elle devait apprendre des autres. Lorsqu'elle fut plus avancée en âge, il ne lui était plus aussi facile de se taire, et elle appelait ces sortes de conversations son purgatoire. — Les partisans du monde comprendront difficilement qu'on puisse ainsi trouver des peines là où ils trouvent leur plaisir ; mais Dieu, jaloux de la perfection des Saints, ne permet pas qu'ils s'arrêtent jamais à des satisfactions passagères sur lesquelles il a soin de répandre de l'amertume. Les consolations intérieures elles-mêmes sont pour eux des sources de souffrances, et Julienne n'en fut exempte, ni dans son esprit, ni dans son corps trop frêle pour supporter sans peine un bonheur qui fait pressentir celui d'une autre vie.

Son intime union avec Dieu fut enrichie des dons surnaturels qui l'accompagnent souvent dans les âmes fidèles jusqu'à l'héroïsme. La pénétration des cœurs, l'esprit de prophétie, le don de guérir les corps et les âmes, l'esprit de Dieu enfin, se manifestait en elle d'une manière surprenante, mais l'éclat intérieur de sa charité restait le plus beau de ses dons. Son amour pour Jésus-Christ la faisait souffrir avec lui pour tous ceux qui souffrent, et compatir surtout au malheureux état des pécheurs. Son cœur eût désiré participer plus encore aux peines de la victime chargée de tous les péchés du monde, et elle se disait coupable de tous les crimes qu'elle ne pleurait pas assez, et qu'elle n'expiait pas à son gré par une douleur proportionnée à l'amour que nous devons à Dieu. — Un jour qu'un homme distingué selon le monde la pria de lui parler des choses de Dieu, Julienne confuse de cette demande lui répondit avec sa modestie ordinaire, qu'elle n'était qu'une ignorante et une misérable pécheresse. Comment me parlez-vous de péchés, reprit ce personnage, quels péchés auriez-vous commis, vous que nous savons être une grande-servante de Dieu ? Et pour la convaincre de son erreur, il lui rappelait la plupart des fautes qui causent tant de ravages dans les âmes. Je suis coupable de tout cela, dit Julienne en baissant les yeux, et le visiteur, qui n'était pas expert en spiritualité, la quitta, indigné d'avoir

été trompé par la réputation de ses vertus. Les sœurs du mont Cornillon, très-peu satisfaites de ce malentendu, demandèrent à Julienne comment elle pouvait en vérité se confesser ainsi coupable ? *Je vous prie de croire, leur dit Julienne, que j'ai dit la vérité, car je ne pleure pas comme je devrais le faire, je n'offre pas à Dieu pour tant de péchés qui se commettent tous les jours contre sa divine Majesté l'expiation de la douleur que je devrais lui offrir, si j'avais un peu d'amour pour lui !*

Dieu vint en aide à cette soif d'expiation et de sacrifice, en permettant à l'égard de Julienne les persécutions prophétisées à tous les vrais fidèles par saint Paul ¹, et promises aux justes avec la paix dans l'Évangile². Julienne devait porter en elle la ressemblance de son divin Maître, et pour qu'il n'y manquât rien, ce fut aussi des siens que lui vinrent la haine, la trahison, et leurs lamentables suites.

A la mort de Sapience, Julienne fut élue supérieure. Sa douceur de mère lui avait gagné tous les cœurs, mais son amour de l'observance religieuse déplaisait singulièrement à quelques-unes de ses filles, malheureusement tombées dans le relâchement. Elle irritait surtout l'indigne simoniaque qui s'était emparé de la charge de prieur

¹ Ad Timoth. III, 12.

² Marc. X, 30.

des monastères de Cornillon. Rien ne coûta à ce sacrilège pour se débarrasser de l'œil maternel de Julienne, et le système des calomnies qu'il inventa contre elle, fut singulièrement favorisé par l'état des esprits et par les malheurs du temps. Déjoué sous le saint évêque Robert, il reprit la trame de ses acusations mensongères sous Henri de Gueldre. Ce nom en dit assez pour expliquer l'impunité d'une populace aveuglée et soudoyée pour le pillage, et toutes les horreurs auxquelles sainte Julienne et ses compagnes ne purent échapper que par l'exil.

Julienne avait prédit ses épreuves à la bienheureuse Eve, recluse de Saint-Martin, si digne de lui être associée comme promotrice de la Fête-Dieu. Un jour qu'elle visitait sa chère recluse pour lui communiquer ses peines au sujet de la révélation dont nous parlerons tout à l'heure, elle lui dit : « Ceux qui possèdent les âmes des hommes par les vices auxquels ils les ont poussés, vont bientôt me faire une rude guerre, et à moi, et à l'Eglise notre commune mère, et à ceux qui désirent sa gloire ; mais ce sera principalement à la pauvre Julienne qu'ils s'attaqueront. Ils commenceront dès cette année, quand notre prieur Godefroi, qui est au monde mon seul appui, viendra à mourir. Un des hommes attachés à notre maison prendra sa place, et sous son gouvernement je serai si cruellement poursuivie par les ennemis des âmes, que je serai

forcée de me retirer. Ne me recevrez-vous pas alors, ma chère Eve ? »

La prédiction se vérifia dans tous ses détails, et la bienheureuse Eve reçut sainte Julienne et ses compagnes avec toute la douleur et toute la joie qu'une sainte amitié fait éprouver dans de pareilles circonstances. L'évêque de Liège qui procéda juridiquement dans cette affaire, reconnut l'innocence de Julienne et ses éminentes vertus ; mais les ennemis de la Sainte, se retrouvant en liberté sous le successeur de Robert, profitèrent des dissensions de ce malheureux règne, forcèrent Julienne de fuir Cornillon une seconde fois, et ne lui permirent plus de se réfugier en aucun lieu du territoire de Liège. Poursuivie par leur fureur à Robermont, au Val-Benoît et au Val-Notre-Dame, elle se retira à Namur chez les religieuses de Salzines. De nouvelles épreuves l'y attendaient encore, car les guerres de cette époque obligèrent ces religieuses à abandonner précipitamment leur monastère. Accompagnée de l'abbesse de Salzines, Julienne se rendit donc à Fosses où Dieu avait fixé le terme de son douloureux pèlerinage. C'est là qu'elle mourut, le 5 avril 1258, à l'âge de 66 ans, couronnée par la patience des Saints, heureuse de pouvoir souffrir comme son Sauveur, en offrant à Dieu pour ses ennemis les peines dont ils étaient les auteurs. Elle disait qu'elle eût voulu endurer deux fois les angoisses de l'agonie et de la mort,

une fois pour son salut et une autre fois pour le leur !

Son ardent amour pour le Saint-Sacrement de l'autel avait fait le bonheur de sa vie : il répandit sur sa mort un merveilleux éclat. Celui qui reste dans l'Eucharistie le gage de notre résurrection, voulut donner alors au faible corps de sa servante et de son épouse des forces surnaturelles. Julienne, en effet, ne permit pas qu'on lui apportât le viatique dans sa pauvre chambre ; elle alla le recevoir au pied de l'autel, et elle demeura dans l'église jusqu'au soleil couchant, à la grande surprise de tout le monde, pour ne retourner à son lit de douleurs qu'au moment d'y recevoir l'Extrême-Onction.

On attribue encore à sa dévotion angélique pour le grand mystère d'amour, le désir qu'elle manifesta plusieurs fois d'être inhumée à l'abbaye de Villers de l'ordre de Cîteaux, parce que cet ordre se distinguait particulièrement par sa fervente piété envers l'auguste Sacrement de nos autels. L'abbesse de Salzines et ses compagnes suivirent la dépouille mortelle de Julienne jusqu'à ce monastère, à six lieues de Fosses, et les religieux de Villers recevant le précieux corps de Julienne comme un trésor, le placèrent auprès des reliques des Saints honorés dans leur église. Partout où la persécution l'avait fait passer, Julienne avait répandu la bonne odeur de Jésus-Christ, et Dieu qui l'avait

déjà rendue célèbre par l'effusion de ses dons , glorifia le tombeau et la mémoire de sa servante par les grâces merveilleuses accordées à ceux qui recoururent à l'intercession de sainte Julienne ¹.

CHAPITRE III.

RÉVÉLATION DE LA FÊTE-DIEU.

La pensée de la Fête-Dieu ne fut pas seulement conçue par la piété de sainte Julienne, ou simplement inspirée à son cœur par la grâce ; elle lui fut révélée de Dieu. Cette expression ne doit pas étonner des Chrétiens. Ils savent que l'Esprit qui parlait aux Prophètes et qui leur découvrait les desseins de sa providence, ne s'est pas retiré du monde depuis l'Incarnation du Verbe, et qu'il n'est aucun siècle de l'Eglise où il n'ait laissé de divines traces. Il est vrai que les révélations particulières ne sont pas un objet de foi, comme la révélation proprement dite ; mais elles n'en sont pas moins un objet de croyance très-sage, quand leur caractère surnaturel est bien constaté, et surtout quand il est reconnu par l'Eglise. Nous n'ignorons pas qu'une foule de libres penseurs abandonnent au-

¹ Voyez la vie de sainte Julienne par Le Ruite. Cette vie écrite sur des manuscrits contemporains est celle qu'ont reproduite les Bollandistes. — On trouvera, dans le volume des *Œuvres pastorales*, ce qu'il nous a été donné de faire pour l'extension du culte de sainte Julienne.

jourd'hui ces faits *aux dévots*, mais c'est en n'usant pas de leur liberté selon la science, et nous leur souhaitons quelque amour du progrès dans la connaissance de l'histoire très-positive du surnaturel en ce monde.

Dieu se révèle à l'homme d'une manière conforme à la nature qu'il lui a donnée. Créature intellectuelle et matérielle tout à la fois, l'homme n'a pour ainsi parler que des pensées incarnées dans des formes sensibles, et le langage n'est lui-même que la traduction de toutes ces formes et de toutes ces images, leur admirable résumé et comme leur divin complément. Il n'est donc pas étonnant qu'en établissant l'harmonie entre le monde des esprits et le monde des corps, Dieu se soit plu à manifester ses desseins aux hommes par le moyen de figures analogues aux vérités qu'il voulait leur découvrir, et qu'il ait souvent révélé ses mystères aux prophètes par des images dont il leur faisait ensuite connaître le sens. C'est ainsi que, parmi ces divines images, il en est une, dans la prophétie du Nouveau Testament, où l'Eglise est représentée sous la forme de l'astre des nuits, son très-fidèle emblème, puisque l'Eglise reçoit sa lumière du *Soleil de justice*, et n'a pas d'autre destination sur la terre que de nous diriger dans la nuit des temps vers le grand jour de l'éternité.

Or, c'est sous cet emblème que Dieu montrait l'Eglise militante à Julienne encore jeune. Ju-

lienne cependant ignorait encore ce que Dieu voulait lui découvrir par la vue de cette lune brillante, mais traversée par une ligne obscure dont l'extrémité semblait fracturer le globe de l'astre. La vision s'étant renouvelée plusieurs fois, Julienne inquiète prit la résolution de découvrir l'objet de sa peine à ses supérieurs, sachant bien que pour discerner les dons de Dieu des effets de l'imagination, des illusions de la nature ou des prestiges du démon, il faut recourir à l'autorité spirituelle divinement établie sur la terre pour la direction des âmes. Des personnages renommés par leur science et par leur piété furent donc consultés, et répondirent unanimement que la chose était douteuse, et qu'il ne fallait pas y croire à la légère. Julienne, dont la sagesse était pleine de docilité, *quæ autem desursum est sapientia, suadibilis*¹, fit tous ses efforts pour être délivrée des lumières qu'elle voulait prendre pour des illusions. Elle priait et faisait prier Dieu de l'exaucer, et Dieu, l'auteur des craintes de sa servante et des grâces qui les occasionnaient, se plaisait à éprouver ainsi la patience et le courage de celle qu'il ne voulait éclairer parfaitement que plus tard. Les plus douces joies de Julienne dans son union avec Dieu furent dès lors mêlées d'une singulière amertume. Elle conjurait son Sauveur d'éloigner cette vision, et demandait aux personnes qui connaissaient sa peine, de

¹ Jac. c. III. v. 17.

l'aider à lui obtenir cette grâce, et celui qui la sanctifiait par cette croix semblait être sourd à ses prières. Enfin, il lui mit au cœur la pensée qui devait la délivrer des angoisses présentes pour lui en procurer beaucoup d'autres dans l'avenir. Elle se demanda si au lieu d'implorer du ciel l'éloignement de cette étrange lumière, il ne serait pas mieux de prier Dieu qu'il daignât lui en découvrir le sens. Un jour donc qu'elle était en oraison, Dieu lui fit comprendre clairement par cette parole intérieure que la langue humaine ne sait pas rendre, *arcana Verba quæ non licet homini loqui*. que la lune représentait l'Eglise ; que cette ligne noire dont l'extrémité semblait en fracturer le globe indiquait l'absence et le besoin d'une fête destinée à réveiller chez les fidèles la foi au grand mystère qui résume tout le christianisme, et dont le culte devait subir les attaques d'une hérésie nouvelle ; que le souvenir de l'institution de la sainte Eucharistie étant célébré le Jeudi Saint quand l'Eglise est comme en deuil, un jour de l'année devait encore être solennellement consacré au grand Sacrement d'amour, et une fête universelle établie pour trois fins principales : 1^o pour fortifier la foi en Jésus-Christ ; 2^o pour appeler les hommes à la participation de l'Eucharistie et les soutenir dans les combats livrés à la vertu ; 3^o pour expier les fautes commises contre la Majesté divine cachée dans ce divin mystère.

La foi appuyée sur les Ecritures, nous le remarquons tout à l'heure, nous donne la certitude que des révélations semblables ont eu lieu, puisque Dieu manifestait ses desseins aux prophètes par des figures symboliques dont il leur expliquait le sens ; mais s'il est de foi que des révélations semblables ont eu lieu, il n'est ni chrétien, ni raisonnable, de rejeter sans examen celles qui, pour ne pas être de foi, n'en sont pas moins revêtues de caractères d'authenticité dont les esprits les plus éclairés ont été frappés. L'ignorance, nous le voulons bien, croit trop vite au merveilleux. Mais c'est l'ignorance aussi qui rejette d'avance tout ce qui porte un cachet surnaturel. La vraie science examine afin de discerner. Les fausses visions sont, sans doute, plus nombreuses que les vraies, mais il en est beaucoup de véritables, et il ne manque à celle de sainte Julienne rien de ce qui distingue les vraies des fausses, puisqu'elle porte le sceau *de l'épreuve*, de l'approbation de la science et de l'autorité compétente, et surtout de *la bénédiction de Dieu manifestée par la grandeur des résultats*.

La lumière intérieure par laquelle Dieu l'éclaira, rendit le calme au cœur de Julienne, mais ce calme fut troublé de nouveau, quand Dieu fit connaître à son humble servante qu'il l'avait choisie pour manifester sa divine volonté, et pour solliciter l'institution de la fête nouvelle. L'angélique modestie

de Julienne lui disait qu'une chose aussi importante ne pouvait être commencée par un si misérable instrument, et comme elle avait prié deux ans pour être délivrée de la vision, elle en pria vingt pour que la mission dont Dieu voulait la charger fût confiée à d'autres. Elle le fit en vain. Ce qu'il y avait de plus puissant et de plus sage dans l'Eglise devait concourir à l'établissement de cette fête, mais Dieu voulait que cette puissance et cette sagesse fussent sollicitées par l'amour, et que le pouvoir des Pontifes et le génie des Docteurs, que les Urbain IV et les Thomas d'Aquin vissent, sans le savoir, à la rencontre de l'humilité de Julienne. Nous le verrons bientôt.

Un jour qu'elle conjurait Dieu avec serueur de la laisser dans l'obscurité, et de ne pas confier à une ignorante une œuvre que tant de saints et savants personnages pouvaient entreprendre pour le bien de l'Eglise, elle entendit une voix qui disait : *Je vous bénis, Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages et de ce que vous les avez révélées aux petits*¹. — Et comme Julienne hésitait encore, la même voix ajouta : *Je n'ai point enseveli votre justice dans mon cœur : j'ai manifesté votre vérité et votre salut, je n'ai pas caché à la*

¹ Confiteor tibi, Pater, Domine Coeli et terræ, quia abscondisti hæc à sapientibus et revelasti ea parvulis (Matth. XI, 25).

multitude le dessein de votre miséricorde¹. — Dès lors Julienne comprit que Dieu commandait, et qu'il était temps d'obéir.

La première personne à laquelle Julienne ouvrit son cœur, fut la bienheureuse Eve de Saint-Martin. Eve était une jeune vierge originaire de Liège. Elle y avait embrassé la vie de recluse après avoir consulté Julienne sur l'attrait qu'elle éprouvait pour ce genre de vie où l'âme ne converse presque plus qu'avec Dieu. Encouragée dans sa résolution par son amie, Eve s'était courageusement séparée du monde pour s'ensevelir dans sa cellule comme dans le tombeau de la vie du siècle, afin d'y vivre de la vie *qu'on ne perd pas*. Avant de se quitter, elles convinrent ensemble que Julienne visiterait tous les ans au moins une fois la recluse, qu'elles resteraient unies par leurs prières, et qu'elles n'auraient rien de caché l'une pour l'autre. Cette convention fut religieusement observée, et la communication que Julienne fit à la recluse de l'ordre qu'elle avait reçu de Dieu pour l'institution de la fête du Très-Saint-Sacrement de l'autel, fut une conséquence de l'amitié de ces deux âmes si dignes l'une de l'autre. Je ne l'ai encore découvert à personne, lui dit Julienne, mais puisque, malgré mes prières et mes larmes, il faut que tout devienne public, c'est vous qui l'apprendrez la première. La

¹ *Justitiam tuam non abscondi in corde meo, veritatem tuam et salutare tuum dixi.*

bienheureuse Eve fut singulièrement étonnée de tout ce que Julienne lui apprit des desseins de Dieu, et de la manière dont il les avait manifestés. Elle conjura son amie de lui obtenir de Dieu l'ardent amour qui consumait son cœur pour le Très-Saint-Sacrement, afin qu'elle pût mieux honorer la sagesse et la bonté de Dieu dans l'œuvre qui allait s'accomplir pour sa gloire. L'affection d'Eve pour la divine Eucharistie s'enflamma dès lors de plus en plus, et lui fit désirer si vivement l'institution de la nouvelle fête, que les retards apportés à son établissement l'affligeaient amèrement, et lui faisaient craindre que tout ne fût perdu. Mais Julienne la rassurait en lui disant *que tout s'accomplirait heureusement pour le bien des fidèles, par l'intervention de personnes saintement humbles et savantes, et qu'elle ne devait pas craindre les orages suscités par l'enfer parce que Dieu serait le maître.*

Cependant, avant d'en conférer avec les personnages éminents de l'Eglise, Julienne voulut encore qu'une autre chaste vierge en fût instruite. Elle savait que les âmes pures et consacrées à la prière obtiennent à ceux qui doivent agir les lumières et la force nécessaires pour être de dignes instruments de Dieu, et c'est ce qui lui fit penser à Isabelle de Huy, personne d'une vertu éprouvée par de grandes souffrances, et dont elle obtint l'entrée au monastère de Cornillon. Julienne ne lui communiqua

pourtant pas immédiatement la pensée que Dieu lui avait donnée, mais elle lui dit un jour : ma chère Isabelle, *puisque nous avons dans l'Eucharistie un si grand gage de la miséricorde de Dieu envers nous, ne serait-ce pas un grand bonheur pour l'Eglise, si elle honorait par une fête particulière l'institution du Saint-Sacrement ?* Mais l'Eglise le fait tous les jours, répondit Isabelle ; elle en rend tous les jours grâces à Dieu au saint sacrifice de la Messe. Si vous désirez que nous en remercions Dieu comme il le mérite, nous sommes trop pauvres pour cela. En disant ces mots Isabelle s'aperçut, à l'expression de la physionomie de Julienne, qu'il se passait en son âme quelque chose d'inconnu à la sienne, et elle se mit à prier et à faire prier plusieurs autres personnes de lui obtenir les lumières qu'elle n'avait pas. Il y avait un an qu'elle faisait continuellement cette demande à Dieu, quand allant un jour visiter Eve la recluse, elle trouva l'église de Saint-Martin ouverte, y entra, et s'y agenouilla pour prier devant un Crucifix. C'est dans ce sanctuaire devenu célèbre dans toute la chrétienté que Dieu l'attendait pour l'exaucer. Isabelle y fut ravie en extase et elle y reconnut la volonté divine par cette vision : Le ciel s'était comme entr'ouvert à ses yeux, et elle y avait vu toutes les hiérarchies des Anges et des Saints supplier l'adorable Trinité de daigner secourir le monde, parce que le temps était venu d'accomplir

le décret porté par son amour avant la création, et de confirmer les hommes dans la foi par le moyen qu'elle avait choisi. Isabelle voyait les Saints unir ainsi leurs prières à celles qui montaient de la terre au ciel¹, et en même temps la Très-Sainte Trinité leur accorder pour leurs frères de ce monde le bienfait universel et perpétuel de la plus auguste des solennités, en l'honneur du grand mystère de foi, du grand Sacrement d'amour. Revenue de ce ravissement, Isabelle eut désormais la même flamme au cœur que ses deux amies, et Julienne aidée des fervents désirs de ses dignes coopératrices confia tout à ceux que Dieu charge de juger, de décider et d'agir pour le salut des âmes.

Jean de Lausanne, chanoine de Saint-Martin, vénéré pour la sainteté de sa vie, et consulté des savants eux-mêmes à cause de ses lumières, fut le premier auquel Julienne s'adressa, le priant de tout examiner de concert avec ceux qu'il jugerait convenable de s'associer dans cette circonstance. Tous s'accordèrent, après un mûr examen, à reconnaître que la pensée de cette fête était en par-

¹ Pourquoi faut-il prier Dieu d'accomplir sa volonté en nous ? parce que c'est sa volonté d'être prié pour cela. En Dieu, la justice et la miséricorde sont une seule et même chose, mais elles sont relativement à nous bien différentes. Dieu sait d'avance, sans doute, ce qui nous sera donné, mais il sait d'avance aussi ce que nous aurons désiré, ce que nous aurons demandé, ce à quoi nous nous serons librement disposés.

faite harmonie avec la doctrine de l'Eglise, et qu'elle répondait aux besoins spirituels des peuples où l'esprit de foi s'attiédissait de plus en plus. C'est ce que le concile de Trente reconnut solennellement plus tard au grand déplaisir des protestants.

Mais qui pourra s'empêcher de reconnaître ici le doigt de Celui qui dirige les événements avec autant de sagesse, que de force et de douceur? Parmi les personnes consultées par Jean de Lausanne, se trouvaient Hugues de Saint-Cher, provincial des frères Prêcheurs, et Jacques Pantaléon de Troye, archidiacre de Liège. Or, Hugues de Saint-Cher devait devenir cardinal et légat du Saint-Siège dans nos provinces, et Jacques Pantaléon devait être un jour évêque de Verdun, puis patriarche de Jérusalem, et enfin souverain pontife sous le nom d'Urbain IV. N'avons-nous pas eu raison de dire que la Providence envoyait des puissances encore cachées à la rencontre de l'humilité et de la faiblesse de Julienne?

Cependant, pour arriver jusqu'à la chaire de saint Pierre, la pensée de l'humble vierge devait passer par bien des épreuves, et recevoir avant tout l'approbation de l'autorité diocésaine.

CHAPITRE IV.

INSTITUTION DE LA FÊTE-DIEU.

Les hommes éminents dont nous venons de parler ayant donc reconnu ce qu'il y avait de sage et de saint dans la pensée de cette fête, et apprécié l'ensemble des circonstances qui les portaient à faire remonter cette pensée à une source toute divine, en firent un rapport exact à l'évêque de Liège, Robert de Torote, qui avait occupé auparavant le siège épiscopal de Langres. Robert de Torote était pieux, mais la prudence accompagnait chez lui la piété, et il ne crut pas d'abord devoir attribuer trop d'importance à ce que proposait une simple femme. Il vénérât Julienne, et lorsqu'il la visitait, il savait reconnaître en elle l'esprit de Dieu qui la dirigeait. Cependant il restait froid et inébranlable à l'égard de la fête nouvelle. Julienne ne se découragea pas ; elle se contenta de prier celui qui tient tous les cœurs en sa main.

La résistance de l'Évêque ne fut pas la seule épreuve qu'elle dut souffrir alors. Toutes les bénédictions viennent de la croix, et Dieu qui voulait bénir puissamment la confiance de Julienne, permit que la croix s'appesantît de nouveau sur elle. Le bruit de la nouvelle fête commençait nécessai-

rement à se répandre, puisque Julienne avait dû en conférer avec les principaux membres du clergé de Liège. Or, on sait que tous ne sont pas également propres à discerner les esprits, et que, si certaines personnes ont trop d'inclination à voir du surnaturel où il n'y en a pas, d'autres sont trop promptes à rejeter tout ce qui dépasse la sphère de leurs froides communications avec Dieu. Il paraît qu'il y avait alors à Liège un grand nombre de ces gens-ci, car on s'y moquait ouvertement des pensées de Julienne, et au milieu des festins, on les traitait de songes de femmelette¹. Mais ce qu'il y avait de plus éclairé et de plus capable² dans le sacerdoce pensait autrement, et le provincial des Dominicains dont nous avons déjà parlé, ne craignit pas de le dire du haut de la chaire. Les autres n'en firent que rire, et leur opposition, comme il arrive souvent en semblable circonstance, devint

¹ Voyez la vie de sainte Julienne par le P. Fisen, ch. XXIX. — Le préfet de Césarée, qui devait juger saint Paul, lui dit, après l'avoir entendu : votre trop de science vous fait perdre la tête. Or, la folie de saint Paul, c'était le christianisme. — Nous ne voulons pas sans doute comparer l'institution de la Fête-Dieu à l'établissement du christianisme, ni assimiler sainte Julienne à saint Paul, mais il n'en est pas moins vrai que *la folie* de Julienne fait aujourd'hui le tour du monde, et rend gloire à Jésus-Christ dans toutes les nations.

² Il y avait aussi des savants parmi les moqueurs, mais des savants dépourvus d'humilité, et par conséquent des grâces et des lumières indispensables pour bien juger en pareille matière.

le prétexte d'accusations plus basses que l'indigne prieur de Cornillon mit à la portée de la lie du peuple, afin de le soulever contre Julienne, attristant ainsi les vrais Liégeois qui vénéraient en elle l'exemple des plus sublimes vertus.

Nous avons vu que l'Evêque de Liège rendit justice à l'innocence de Julienne, mais celle-ci eût volontiers perdu sa propre cause pour que la volonté divine sur l'institution de la fête du Saint-Sacrement fût reconnue par Robert de Torote. L'humble vierge fut enfin exaucée, car Robert ayant assisté au concile de Lyon, revint à Liège et dit à Julienne : « *Qu'il avait reçu un bienfait singulier par où Dieu avait daigné lui manifester sa très-sainte volonté sur la fête nouvelle du Saint-Sacrement de l'Eucharistie, et qu'il allait l'instituer bientôt.* — La prieure de Cornillon en fut transportée de joie, loua le zèle de l'Evêque, et lui prédit plusieurs choses qui le concernaient personnellement. Elle se réjouissait surtout de ce que la pensée de l'institution de la fête fût venue directement de Dieu à l'Evêque de Liège, et on ne saurait exprimer avec quelle ardeur elle se consumait en action de grâces aux pieds des autels, d'où l'on ne pouvait l'arracher. Eve et Isabelle ne témoignaient pas moins de reconnaissance à leur céleste Epoux.

« Le prélat tint parole : Il assembla son synode en 1246, y fit son mandement sur l'institution de

la Fête-Dieu, en fixa la célébration au jeudi qui suit immédiatement le dimanche de la Sainte-Trinité, et ordonna de chômer cette fête dans tout son diocèse ¹. »

Il semble que Dieu, satisfait de son zèle, voulut l'en récompenser sans retard, car Robert fut atteint bientôt de la maladie dont il mourut à Fosses, le 19 octobre 1246, après avoir fait réciter devant lui le nouvel office, et célébrer aussi dans sa dernière demeure en ce monde, la messe du Très-Saint-Sacrement ².

Le mandement relatif à l'institution de la fête avait été promulgué dans tout le diocèse, mais comme le décret n'avait pas été porté sans opposition, il sembla perdre force de loi par la mort de l'Evêque. La bienheureuse Eve en gémissait, et elle fit tant par ses prières et par ses conseils, qu'elle obtint du chapitre de Saint-Martin que le décret fût mis à exécution. Jean de Lausanne contribua sans doute beaucoup à cette résolution, et c'est la

¹ Manuscrit de Bertholet.

² « Fosses entre Sambre et Meuse, à 13 lieues de la cité, est très-honorée par cette histoire, dit le P. Fisen : car cette année 1246, on y dit premièrement l'office du Saint-Sacrement avec la messe ; et peu après, ce grand prélat qui institua le premier la fête, y mourut. Cette villette sera encore honorée 10 ans après par la demeure de sainte Julienne qui s'y retirera, et qui, la toute première après Dieu, est cause de cette grande fête, et enfin, après le changement de plusieurs lieux, y mourut saintement l'an 1258. »

gloire de l'église de Saint-Martin d'avoir été la première du monde à solenniser la Fête-Dieu.

Peu de temps après, Hugues, cardinal de Sainte-Sabine, le même qui avait été provincial des Dominicains et dont nous avons parlé plus haut, fut envoyé en Allemagne par Innocent IV, comme légat du Saint-Siège¹. — Il vint à Liège, y approuva la nouvelle fête, et en confirma l'institution par un décret solennel. Ce décret fut lui-même confirmé plus tard par le cardinal de Saint-Georges, légat apostolique à son tour auprès de l'Empereur.

CHAPITRE V.

EXTENSION DE LA FÊTE-DIEU A L'ÉGLISE UNIVERSELLE.

Il semble qu'après avoir été instituée par l'Évêque de Liège et confirmée successivement par deux légats apostoliques, la solennité de la Fête-Dieu ne dût plus souffrir d'opposition. Cependant,

¹ Avant d'être nommé cardinal, Hugues avait rendu des services signalés à la religion. Grégoire IX l'avait envoyé en 1233 à Constantinople pour ramener le patriarche Germain à la croyance de l'Église universelle sur la procession du Saint-Esprit. C'est à l'occasion du concile de Lyon où sa science et ses vertus l'avaient fait appeler, qu'il fut créé cardinal de Sainte-Sabine. Le cardinal Hugues a laissé des commentaires sur les Écritures, mais son principal ouvrage est la Concordance de la Bible.

après la mort des cardinaux de Sainte-Sabine et de Saint-Georges, elle fut encore généralement négligée dans le diocèse, (excepté toutefois dans la collégiale de Saint-Martin), et le chapitre de la Cathédrale s'efforça même de la faire abroger. Une semblable épreuve ne s'expliquerait pas mieux que les persécutions dont Julienne fut la victime, si l'on perdait de vue le triste règne de Henri de Gueldre. Pendant ces jours d'épreuves, la bienheureuse Eve, privée désormais de sa sainte amie, se consolait par le souvenir de ce que Julienne lui avait dit autrefois, lorsque la nouvelle fête commençait à souffrir contradiction : *Bannissez, ma chère sœur, toutes vos appréhensions : ce qui est une fois établi par la Providence ne peut être renversé par les efforts des hommes. Le temps viendra, et n'en doutez nullement, où cette fête se célébrera non-seulement à Saint-Martin, non-seulement dans la cité de Liège, non-seulement dans tout le diocèse, mais dans toute la chrétienté. Le démon tentera bien de l'empêcher, mais toutes ses tentatives seront vaines.* — Il fallait à la sainte recluse le souvenir de ces paroles pour soutenir sa confiance, car toutes les apparences humaines se réunissaient pour la ruiner. Julienne était morte, le Cardinal Hugues était mort, Robert de Langres avait un indigne successeur, et le chapitre de sa Cathédrale faisait la principale opposition à la nouvelle solennité. Tout

semblait perdu, quand Dieu suscita un promoteur plus puissant de la Fête-Dieu que tous ceux qu'elle avait perdus. L'archidiacre de Liège, Jacques Pantaléon de Troie, le même qui discerna l'esprit de Dieu dans la conduite de sainte Julienne, avait été envoyé par Innocent IV comme Nonce apostolique en Pologne, en Poméranie, en Prusse, en Livonie et dans toute l'Allemagne. Au retour de ses légations, il fut élu Evêque de Verdun. Les fonctions épiscopales firent connaître de plus en plus ses qualités éminentes ; Innocent IV le créa Patriarche de Jérusalem en 1248, et la chaire de Saint-Pierre venant à vaquer en 1261 par la mort d'Alexandre IV, le Patriarche de Jérusalem fut élu Pape et prit le nom d'Urbain IV.

La bienheureuse Eve vit avec raison dans cette élection l'événement qui préparait l'accomplissement de la prédiction de sainte Julienne. Elle fit solliciter le Prince-Evêque de demander au souverain Pontife la confirmation de l'institution de la Fête-Dieu, et le malheureux Henri de Gueldre s'y prêta d'autant plus volontiers qu'il espérait s'attirer par ce moyen la bienveillance du Pape dont sa conscience lui faisait redouter la justice ¹. Ur-

¹ L'un des premiers successeurs d'Urbain, le Pape Grégoire X « voyant qu'Henri de Gueldre était tout à fait incorrigible, voulut mettre un terme à tant de scandales. Il le cita au concile général de Lyon. Celui-ci prévoyant la décision qui l'y attendait, renonça volontairement à son siège. » (Histoire de Liège, par M^r de Gerlache).

bain IV se réjouit de la demande qui lui était faite, et approuva la nouvelle fête en 1261, au commencement de son pontificat. Elle fut dès lors solennisée avec joie dans tout le diocèse de Liège, comme elle l'avait été depuis seize ans dans l'Eglise de Saint-Martin.

Mais pour que les dernières paroles de sainte Julienne fussent accomplies, la fête devait être célébrée dans toute la chrétienté.

Voici comment *la divine Providence* détermina Urbain IV à la faire solenniser par l'Eglise universelle : pendant que le Pape était réfugié à Orviéto, à cause des troubles excités à Rome par la tyrannie de Mainfroi, un miracle éclatant eut lieu à Bolsena, ville peu éloignée de la résidence du Pontife. Un prêtre qui célébrait la sainte messe dans l'église de Sainte-Christine ayant été tenté, pendant le Saint-Sacrifice, contre la foi à la présence réelle, vit tout à coup sortir du calice une grande abondance de sang. Le pauvre prêtre ne put malgré tous ses efforts cacher la réalité de ce prodige, car le sang avait pénétré le corporal et les nappes de l'autel jusqu'à laisser sur le marbre des traces que l'on y vénère encore après plusieurs siècles, et que nous avons eu le bonheur de vénérer nous-même. Epouvanté et touché en même temps, il se répandit en actions de grâces. Le bruit de ce miracle parvint jusqu'au Pontife. Urbain se fit apporter le corporal à Orviéto où cette sainte re-

lique se conserve encore dans l'église magnifique qui fut peu après construite à cette occasion.

Ce fait et d'autres presque semblables arrivés alors en France et en Espagne, réveillèrent chez Urbain IV le souvenir de ce que Julienne lui avait dit à Liège : *c'est la volonté de Dieu que l'Eglise universelle honore un jour par une fête particulière la Très-Sainte Eucharistie*. Le saint Père pensa donc que le temps était arrivé de réaliser ce dessein de la Providence , et en 1263, il donna la bulle d'extension de la fête à toute la chrétienté. Il est incontestable que, dans cette bulle célèbre, le Pape rappelle son séjour à Liège et les révélations que nous avons rapportées. Voici ses propres paroles auxquelles on ne saurait donner un autre sens : *Nous avons appris, lorsque nous étions encore en moindre dignité , que quelques personnes catholiques avaient eu révélation que cette fête devait se célébrer dans l'Eglise universelle*.

Le souverain Pontife ne se contenta pas d'indiquer ainsi la première cause, après Dieu, du grand ouvrage qu'il venait d'achever. Il s'informa soigneusement auprès des Liégeois qui étaient à la cour de Rome si la vierge Julienne vivait encore, et ayant appris qu'elle était morte, mais que la sainte recluse Eve de Saint-Martin édifiait encore Liège par ses grands exemples, il ne crut pas indigne de la chaire de Saint-Pierre d'adresser un

bref pontifical à la bienheureuse héritière de l'affection de sainte Julienne pour l'adorable Eucharistie. Voici comment le Souverain Pontife annonce à une pauvre fille ce qu'il avait dit d'abord au monde entier¹ :

« Urbain Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre bien-aimée fille Eve recluse de Saint-Martin à Liège, le salut et la bénédiction apostolique.

« Nous savons, ma chère fille, que vous avez désiré de toute l'étendue de votre âme que la fête solennelle du très-sacré Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ fût instituée dans l'Eglise de Dieu. Nous vous annonçons donc une sainte joie et nous vous signifions, qu'en vue d'affermir de plus en plus la foi catholique, nous avons jugé à propos de statuer, qu'outre la commémoration quotidienne que l'Eglise fait de cet adorable Sacrement, on en solennisât une fête spéciale, à laquelle fin nous lui avons désigné un certain jour, auquel les fidèles puissent fréquenter avec dévotion nos Eglises ; jour qui deviendra pour tous la fête d'une joie intime, ainsi qu'il est plus amplement exprimé dans nos lettres.

« Au reste, sachez que nous-même, afin de donner au monde chrétien un salutaire exemple de cette solennité, nous l'avons célébrée en présence des Archevêques, Evêques et autres Prélats

¹ Nous nous servons de la traduction du P. Bertholet.

de l'Eglise, qui résidaient auprès du siège apostolique. Que votre âme bénisse donc le Seigneur; que votre esprit se glorifie en lui, parce que vos yeux ont vu les merveilles que nous avons préparées devant la face de tous les peuples. Réjouissez-vous, parce que le Dieu tout-puissant vous accorde l'accomplissement de vos vœux; et que la plénitude de la grâce céleste mette sur vos lèvres des cantiques de louange et de jubilation.

« Et comme nous vous envoyons, par le porteur de nos présentes lettres, avec notre bulle, le cahier où est contenu l'office de la Fête-Dieu, nous voulons et vous ordonnons, par ce bref, de le recevoir avec dévotion, et d'en délivrer volontiers copie à toutes les personnes qui en demanderont. Nous vous requérons aussi d'insister par vos prières auprès de celui qui a laissé sur la terre un mémorial si auguste de lui-même, pour qu'il nous accorde d'en haut, la grâce de gouverner utilement la sainte Eglise, qu'il a confiée à notre sollicitude. Donné à Orviete le huitième jour de septembre, et de notre pontificat, la quatrième année. »
(1264.)

Il serait difficile d'exprimer les sentiments de la bienheureuse Eve à la réception de ces lettres apostoliques. Prosternée dans sa pauvre cellule, à la petite fenêtre qui regardait l'autel de Saint-Martin, son cœur de vierge se répandait en actes d'amour et de reconnaissance aux pieds du chef

invisible de l'Église, qui venait d'accomplir par son vicaire en terre ce qui avait fait pendant tant d'années l'objet des plus fervents désirs de Julienne. Elle savait que ces désirs venaient de celui qui les avait exaucés ; elle se souvenait des longues épreuves et de l'héroïque patience de son amie ; et elle s'humiliait profondément devant Dieu en entendant la grande voix qui venait du siège de Pierre consoler et féliciter une pauvre âme fidèle à sainte Julienne, mais cachée aux yeux du monde entier !

A la voix puissante du Pontificat qui répondait à l'héroïque silence et aux prières de la sainte recluse, une voix *angélique* s'était mêlée, celle de saint Thomas d'Aquin. L'ange de l'école avait composé l'admirable office du Saint-Sacrement qu'Urban envoyait à Eve et à l'univers. Le Pape avait prescrit à ce grand homme, et en même temps à saint Bonaventurc, de travailler à cet office, et nous ne nous étonnons pas de ce qu'on rapporte de ce dernier, qu'en entendant saint Thomas d'Aquin lui lire son ouvrage, il déchirait doucement le sien, tant il admirait l'effusion de l'esprit de Dieu dans celui du saint Docteur. Ses paroles si pleines de majesté et d'onction retentissent maintenant sans interruption sur tous les points du globe, et il n'est plus désormais de lieu sur la terre où le cœur de sainte Julienne ne dise par les lèvres du plus savant des écrivains de l'Église : *Tantum ergò Sacramentum veneremur cernui!*

Adorons prosternés un si profond mystère ! L'office du Très-Saint Sacrement n'est pas semblable à ceux qu'on récite à certains jours seulement : il participe à la nature du mystère qu'il chante ; il est de tous les jours et de toutes les heures.

C'est donc, en vérité, la plus vivante des gloires de Liège, de pouvoir dire à l'univers : c'est de moi qu'est partie cette éclatante protestation de la catholicité contre l'apostasie future des sectes du 16^{me} siècle ; c'est moi qui ai donné le branle à ce grand mouvement de foi qui dure toujours et qui durera jusqu'à la fin des temps. Oui, c'est avec une sainte fierté qu'en montrant le sanctuaire du mont Cornillon où pria Julienne, et la basilique de Saint-Martin où la grande voix de la papauté vint trouver Eve la pauvre recluse, pour lui annoncer l'extension de la Fête-Dieu à l'église universelle, c'est avec une sainte fierté que Liège peut dire, seule entre toutes les cités chrétiennes : voici la source du grand fleuve d'adoration et d'amour qui arrose les deux mondes.

CHAPITRE VI.

D'UN MONUMENT A ÉRIGER A LIÈGE.

Le monument élevé dans l'ancienne Eglise de Saint-Martin à la mémoire de la bienheureuse Eve, y subsista jusqu'en 1312. Cette Eglise fut alors incendiée, et l'on fit servir le marbre du mausolée de la sainte recluse à l'érection d'un autel du Très-Saint Sacrement. L'emploi que l'on en a fait n'aura certainement pas déplu à l'âme d'une vierge qui consacra toute son existence à l'amour de l'Eucharistie, mais il nous semble qu'on eût fait quelque chose de plus cher à Celui qui veut aussi se voir honoré dans ses Saints, si l'on eût érigé le nouvel autel sans faire disparaître le monument consacré au souvenir de la fidèle promotrice de l'institution de la Fête-Dieu.

En énonçant cette pensée, nous savons n'être que l'écho d'un grand nombre de voix qui expriment hautement à Liège un autre regret encore, celui de ne trouver dans la cité aucune trace monumentale du fait historique le plus glorieux pour elle, humainement même, puisqu'il ne fait que grandir avec les siècles.

Depuis que la Belgique a retrouvé son indépendance, l'on y a conçu l'idée généreuse d'ériger des monuments aux personnages illustres de son his-

toire, et cette idée y a déjà porté des fruits. Liège, en particulier, s'est empressée d'élever une statue à l'une de ses gloires artistiques. Elle a bien fait. Mais les célébrités, qu'on me permette ce néologisme, cessent-elles d'être des célébrités quand leur gloire est religieuse ? Et leurs œuvres incontestablement grandes, à ne les considérer même qu'historiquement, perdent-elles de leur éclat pour être marquées du sceau de Dieu ?

C'était là le sentiment ou plutôt l'aveugle préjugé du siècle qui a précédé le nôtre, mais l'heure est arrivée d'en faire vigoureusement justice. Les esprits les plus élevés de notre temps, ceux qui donnent le branle aux autres, sont fiers d'être chrétiens. Liège, la vieille cité catholique doit participer d'autant plus à ce mouvement qu'elle n'a jamais rougi de sa foi. Amante des arts, elle le fut toujours aussi de la divine religion qui restera la source principale des plus hautes inspirations du génie. Si, dans sa reconnaissance patriotique, Liège a fait élever une statue à Grétry dont les œuvres charment si doucement les oreilles, elle n'oubliera pas qu'il est d'autres de ses enfants dont les œuvres tout autrement grandes, ont une harmonie plus ravissante pour l'âme, puisqu'elles font battre à l'unisson les cœurs de tous les fidèles du monde, et qu'elles mettent un même cantique d'amour sur les lèvres de cent peuples à la fois. Ce spectacle n'est-il pas sublime ? Eh bien ! de ce

sublime spectacle que l'univers catholique donne tous les ans à la Fête-Dieu, c'est à Liège que la Providence est venue choisir tous les auteurs : Julienne, Eve, Isabelle, Jean de Lausanne, Robert de Langres, Hugues de Sainte-Sabine, Urbain IV. Les yeux parcourent en vain, cependant, les places de cette libre cité, pour rencontrer quelque part le monument élevé au souvenir de ce grand fait, le plus glorieux incontestablement de ses annales, même aux yeux de ceux qui ne jugent de la grandeur des événements que par leur portée terrestre.

Notre patrie a toujours ses grands peintres et ses grands sculpteurs. Ne voilà-t-il pas de quoi exercer le pinceau des uns et le ciseau des autres ?

Il nous paraît aussi que nos poètes seraient heureusement inspirés, et par la foi, et par le patriotisme, et par l'art, s'ils chantaient la pensée de 1246 conçue à Liège dans le silence de la prière, mais aujourd'hui triomphante chez toutes les nations.

LE PÈLERINAGE DE SAINT-HUBERT,

OU

LA SAINTE ÉTOLE VENGEÉE.

RÉPONSE A M^{***} QUI SE DIT PASTEUR D'UNE ÉGLISE
QU'IL DIT CHRÉTIENNE.

INTRODUCTION.

Saint Hubert est né vers l'an 656. Selon l'opinion la mieux fondée, il était fils de Bertrand, duc d'Aquitaine, et par conséquent de la descendance de Clovis. Il vécut d'abord à la cour de Neustrie, la quitta pour fuir la tyrannie d'Ébroïn maire du palais, et se réfugia chez Pepin d'Héristal maire d'Austrasie. Revêtu de charges éminentes, il vécut là de la vie des cours, et se livra surtout à la chasse avec passion. Un jour qu'il était tout à son plaisir favori¹ dans la forêt des Ardennes, il entendit et suivit, comme un autre Paul, la voix de Jésus-Christ qui l'appelait à l'apostolat. Sa conversion eut lieu vers l'an 683. Il se lia avec saint Lambert

¹ Tout le monde sait que saint Hubert est le patron des chasseurs.

évêque de Maëstricht¹, et vécut toujours dans l'intimité de ce grand homme qui ne craignit pas de prendre la défense de la sainteté du mariage à la table même de Pepin, qui réussit à ramener le maire du palais à l'observance de la loi divine, mais qui n'en mourut pas moins martyr de cette grande cause, la passion ayant armé les mains de quelques autres de ses ennemis. Saint Hubert lui succéda en 708 ou 709.

« Il conserva toute sa vie une singulière vénération pour saint Lambert. En 720, il en transféra le corps de Maëstricht à Liège, sur le bord de la Meuse. Liège n'était alors qu'un village, mais devint bientôt une ville considérable. Saint Hubert plaça les reliques du saint évêque de Maëstricht dans une église qu'il fit bâtir à l'endroit même où saint Lambert avait répandu son sang, et qui devint cathédrale lors de la translation du siège épiscopal de Maëstricht à Liège en 721. Depuis ce temps, la ville de Liège, qui regarde saint Hubert comme son fondateur et son premier évêque, honore saint Lambert, comme son patron principal.

« La forêt d'Ardennes, si connue dans l'histoire, servait encore de retraite aux païens en plusieurs endroits². Saint Hubert, animé d'un zèle ardent,

¹ Saint Servais avait transféré le siège de Tongres à Maëstricht en 382.

² L'ancienne forêt d'Ardennes était renfermée entre le Rhin et la Meuse. Selon quelques auteurs, elle s'étendait d'un

pénétra jusque dans les lieux les plus éloignés et les plus sauvages, et y détruisit le culte des idoles. Comme il exerçait la fonction des apôtres, Dieu lui communiqua le don des miracles. L'auteur de sa vie rapporte le suivant, dont il avait été témoin oculaire. Le saint Evêque faisait la procession des rogations avec son clergé; l'on y portait la croix avec les reliques des Saints, et l'on y chantait les litanies, selon l'usage de l'Eglise. Cette pieuse cérémonie fut troublée par une femme possédée du démon : mais Hubert lui imposa silence, et lui rendit la santé en formant sur elle le signe de notre rédemption.

« Saint-Hubert fut instruit de sa mort par révélation, un an avant qu'elle arrivât. Il mit tout en ordre dans sa maison, et redoubla de ferveur. Il visitait plus souvent les églises et les reliques des Saints; il allait surtout prier fréquemment au tombeau de saint Lambert et à l'autel de saint Aubin, afin de recommander son âme à Dieu par leur intercession. Ayant été consacrer une nouvelle église à *Fur*, aujourd'hui Tervueren, en Brabant¹, il fit ses adieux à son peuple dans le discours qu'il prononça à l'occasion de cette cérémonie. Immédiatement après, il fut pris de la fièvre, et se mit au lit. Il mourut le sixième jour de sa maladie, le 30

côté jusqu'à la Champagne, et de l'autre jusqu'à l'Escaut.

¹ (*Fura ducis*), près de Bruxelles. Voyez Van Gestel, *Hist. arch. Mechlin.*, tom. II, p 64.

mai 727. Son corps fut porté à Liège, et déposé dans l'église collégiale de Saint-Pierre¹. En 825, on le transféra, avec la permission de l'évêque et de l'empereur Louis le Débonnaire, à l'abbaye d'Andain, dans les Ardennes, sur les frontières du duché de Luxembourg. Cette abbaye porta depuis lors le nom du Saint. L'abbé de cette maison était seigneur d'un territoire qui comprend seize villages. Un grand nombre de pèlerins vont visiter la châsse de saint Hubert, qu'on invoque surtout contre la rage, et par l'intercession duquel il s'est opéré et s'opère encore une foule de cures miraculeuses². »

¹ L'ordre militaire des chevaliers de Saint-Hubert fut institué par Gérard V, duc de Clèves et de Gueldres, en mémoire de la victoire que ce prince remporta en 1444, le jour même de saint Hubert, sur la maison d'Egmont, qui lui disputait ses États. Les chevaliers portaient un collier d'or, orné des attributs des chasseurs. Une médaille représentant saint Hubert y était attachée, et retombait sur leur poitrine.

En 1685, le duché de Clèves passa par héritage au duc de Neubourg, qui fut fait électeur palatin du Rhin. Depuis ce temps-là, l'électeur palatin conféra la dignité de chevalier de Saint-Hubert à des gentilshommes attachés à sa cour. Les chevaliers portaient un collier d'or avec une croix et une image de saint Hubert. Voyez *Statuta ordinis militaris Sancti-Huberti a Ser. Principe Joan. Guil. comite palatino Rheni S. R. J. elect. renovati an. 1708*. Voyez aussi Boranni, Schoonebeck, Bern. Giustiniani, et le P. Honoré de Sainte-Marie, dans leurs histoires des ordres militaires de chevalerie.

² Cfr. Butler, 3 novemb.

C'est contre ce pèlerinage et contre les actes de piété et de pénitence pratiqués par les pèlerins, afin de recevoir par l'intercession de saint Hubert le bienfait qu'ils attendent de Dieu, qu'un prédicateur protestant a publié à Liège une brochure que nous réfutons dans l'opuscule qu'on va lire.

Notre réponse à sa brochure était presque achevée, quand la pensée nous vint de nous adresser à M. le Doyen de Saint-Hubert, non pour être informé de ce qui est généralement connu en France, en Belgique et en Allemagne, d'où l'on se rend surtout à Saint-Hubert, mais pour obtenir des renseignements plus détaillés sur certaines conditions de ce célèbre pèlerinage, et sur les grâces prodigieuses accordées aux pèlerins dans ces derniers temps. Nous lui écrivîmes donc plusieurs fois, et nous reçûmes de lui plusieurs lettres qu'il voulut bien nous autoriser à publier. Nous plaçons ici la première, parce qu'elle servira d'utile introduction à la lecture de cet opuscule.

Saint-Hubert, le 16 juin 1845.

Mon Révérend Père,

« C'est avec un véritable plaisir que je m'empresse de répondre à votre lettre du 14 courant. J'ai la consolation de vous faire connaître que la confiance dans la puissante intercession de saint

Hubert amène de tous les pays voisins vers le lieu de sa Sépulture, un grand nombre de fidèles menacés de la maladie de la rage. »

« Depuis plusieurs siècles, l'expérience atteste et continue d'attester de nos jours que ces malheureux y sont guéris par la précieuse relique de la Sainte-Etole. »

« Depuis le 12 octobre 1806 jusqu'au 1^{er} janvier 1835, on en tailla plus de quatre mille huit cents (4800).

« Depuis cette époque on taille annuellement cent trente à cent quarante (130 à 140) personnes mordues à sang.

« En 1812, le nommé Victor Raulx de Villotte, département de la Meuse, arrondissement de Commercy, fut mordu par un loup enragé dans la ville de Bar-le-Duc. Trente-deux personnes le furent avec lui ; trois seulement vinrent à Saint-Hubert, et furent guéries. Toutes les autres moururent dans la rage. »

« Pour honorer notre glorieux Patron, le sus-dit Raulx est revenu en pèlerinage d'action de grâces à Saint-Hubert, et a signé l'attestation de sa guérison le 11 août 1841.

« Depuis dix ans, dix personnes seulement sont mortes après avoir été taillées¹, parce qu'elles n'ont pas observé la neuvaine et n'avaient pas de

¹ 10 sur 1400.

confiance en saint Hubert, comme l'ont attesté leurs propres parents et curés respectifs. »

« Je vous prie, R. P., d'agréer, etc. »

Votre très-humble serviteur,

J. SCHMIDT, Curé-Doyen.

Le fait que signale ici M. le Doyen de Saint-Hubert est bien remarquable, mais l'intervention particulière de la Providence n'est pas moins sensible dans d'autres guérisons récemment obtenues par l'intercession de saint Hubert et par la vénération de la Sainte-Etole.

Sans sortir de Liège et sans remonter bien haut, il est facile de trouver des exemples signalés de la protection de Dieu sur ceux qui l'honorent dans son serviteur, et nous ferons remarquer en particulier qu'il y a plus que de la maladresse, de la part de notre prédicant calviniste, à citer la mort malheureuse du colonel S.... pour prouver que la confiance en saint Hubert n'anime plus les Catholiques, et qu'ils ne croient plus à l'efficacité du recours à la Sainte-Etole. Ce n'est pas à Liège qu'on fera prendre le change sur cet événement. Tout le monde sait à Liège que le domestique du colonel S.... fut mordu par le même animal et en même temps que le fut le colonel, mais que mieux inspiré que celui-ci, il eut confiance en saint Hubert, demanda le répit qui déplaît tant au disciple

de Calvin, fit ensuite le pèlerinage, et fut complètement préservé du mal qui enleva son maître. Tout le monde sait à Liège que ce n'est ni l'espérance de la guérison, ni le calme de l'imagination qui manquèrent au Colonel. Il se croyait hors de tout danger et rendait des visites à ses amis, quand il se sentit atteint du terrible mal qui l'emporta. L'orateur du prêche rend justice à ce brave militaire en disant qu'il est mort dans la foi catholique, mais son bon serviteur avait de plus *la foi des miracles*, et nous les souhaitons tous les deux à celui qui n'a ni l'une ni l'autre. Nous lui conseillons aussi de suivre l'exemple de la foule des fidèles qui se rendirent à l'Eglise de Sainte-Croix, lors du triste événement que nous venons de rappeler. Qu'il aille y vénérer et baiser avec simplicité la relique de la Sainte-Etoile du successeur des Apôtres ; qu'il prie le Patron de Liège de lui obtenir la vraie foi apostolique, et la grâce de consacrer ses soins à la rendre à ceux qui l'ont perdue, au lieu de travailler à la ravir à ceux qui l'ont conservée.

LE PÈLERINAGE DE SAINT-HUBERT.

MONSIEUR,

Vous ne pouvez m'en vouloir si je ne vous rends pas le titre que vous prenez, si je ne vous nomme ni pasteur, ni ministre de la sainte Eglise. Ce titre, en effet, se reçoit, et ne se prend pas. Je vois par les actes des Apôtres¹, par les Epîtres de saint Paul², et par l'histoire de tous les siècles chrétiens³, que le droit de porter ce titre dérive de la puissance et du caractère que Jésus-Christ seul peut communiquer, et qu'il communique réellement dans l'Eglise par l'imposition des mains épiscopales, selon l'ordre qu'il a divinement établi pour la succession du sacré ministère. Nul Evêque ne vous ayant donc imposé les mains, je vous nomme, en conscience et tout simplement : Monsieur.

I. En ouvrant cette lettre vous aurez vu que ce qui m'amène à vous, c'est votre brochure contre

¹ Act. Apost. Ch. 6., ch. 13., ch. 14.

² I. Timoth. IV ; 2 Timoth. I.

³ Tertullien, de pénit. c. 21. S. Ambroise, de dignit. sacer. c. 5.; S. Aug. cont. Donat., L., 3, et cont. Parm. ch. 13.; S. Jérôme, dial. cont. Luc.

le pèlerinage de Saint-Hubert, et contre la confiance bien des fois séculaire avec laquelle les chrétiens y cherchent et y trouvent le remède ou le secours surnaturel qui les préserve de l'hydrophobie, lorsqu'ils ont été atteints ou même déchirés par la dent de quelque animal enragé. Mais puis-je arriver à ce qui fait l'objet propre de votre critique sans passer par votre chemin, sans vous y suivre à travers quelques questions préliminaires? Je me permettrai même d'attirer auparavant votre attention sur un point que vous ne touchez pas, quoique vous le rappeliez par vos actes, celui du caractère distinctif du protestantisme dont vos œuvres portent si visiblement l'empreinte. Le comte Joseph de Maistre a défini ce caractère par un mot, lorsqu'il a comparé le protestantisme au cancer : si le protestantisme porte toujours le même nom, dit-il, quoique sa foi ait immensément varié, c'est que son nom étant purement négatif et ne signifiant qu'une renonciation au catholicisme, moins il croira et plus il *protestera*, plus il sera lui-même. Son nom devenant donc tous les jours plus vrai, il doit subsister jusqu'au moment où il périra, comme l'ulcère périt avec le dernier atome de chair vivante qu'il a dévoré¹.

C'est ainsi que le protestantisme ne vit que de ce qu'il ronge ou de ce qu'il nie. Si nous assistons à sa fin, c'est qu'il ne lui reste presque plus rien à

¹ Du Pape, L. 4. c. 5.

nier. Or, monsieur, n'êtes-vous pas frappé comme moi du rôle de rongeur que vous jouez parmi nous ? Les solennités de la Toussaint et du jour des Morts vous ont fait assister au grand, au divin spectacle de la prière catholique. Vous avez vu l'Eglise militante agenouillée au pied des autels invoquer l'Eglise triomphante pour l'Eglise souffrante ; vous avez vu la grande famille réunie tout entière pour aller à son Père, et qu'avez-vous fait ? Une brochure contre l'invocation des Saints, et une autre brochure contre la prière pour les morts ! Elles m'ont rappelé l'une et l'autre une pierre des catacombes où l'illustre archéologue, le P. Marchi m'a fait lire un jour ces mots gravés à la hâte sous le dessein également hâté des signes du martyr : *Cher martyr du Christ, prie pour le sculpteur et pour les siens qui sont morts.* Avouez, Monsieur, que vous n'avez plus la foi des premiers temps.

Mais la pierre des catacombes me ramène à vous par un autre côté : Vous avez assisté à la translation du corps de sainte Alénie, martyre aussi des premiers siècles, et malgré l'inscription antique qui rappelle son nom, et les signes du martyr attachés à son sépulcre par le ciment romain, vous avez trouvé cette occasion favorable à une attaque contre le culte des reliques, et vous avez eu recours à M. Raoul Rochette pour établir que les catacombes n'étaient pas des sépultures exclu-

sivement chrétiennes, et pour contester l'authenticité des signes du martyre qu'on y trouve gravés sur les pierres sépulcrales, ou attachés aux tombes de ceux qui ont scellé leur foi de leur sang. Malheureusement pour vous, Monsieur, l'écrivain qui vous a fourni vos preuves les a reconnues lui-même sans valeur, et mieux éclairé par de nouvelles recherches, et par les travaux d'illustres contemporains, il s'est empressé de reconnaître son erreur, comme vous l'a fait voir dernièrement *le journal historique et littéraire*. Auriez-vous, Monsieur, quelque motif de tenir à cette erreur abandonnée par son auteur, et d'en vouloir tout particulièrement aux catacombes? Serait-ce peut-être que dans ces sépultures *exclusivement chrétiennes* des premiers temps de l'Eglise, on ne rencontre pas la moindre trace de vos doctrines, et que l'on n'y voit partout que la touchante empreinte de la foi catholique, de la foi toujours ancienne et toujours nouvelle?

La solennité de la Toussaint, celle du jour des Morts, et la translation du corps d'une sainte martyre, ne furent pas les seules occasions où nous vous avons vu vérifier le mot du comte de Maistre.

La ville de Liège que vous habitez, célébrait naguère la mémoire de son patron et de son fondateur par un jubilé de quinze jours. Il y avait là de quoi ronger. Nous vîmes donc de nouveau le cancer du protestantisme attaché par vos soins aux

flancs de la foi, chercher sa pâture dans le pèlerinage de Saint-Hubert et dans le culte rendu par la piété des fidèles aux reliques de l'apôtre des Ardennes, et particulièrement à sa Sainte-Etole.

II. Toutefois, avant d'arriver au cœur de votre sujet, vous avez commencé par exploiter ses alentours, en vous efforçant de gagner les Liégeois par ces paroles dont la suffisance vous aura sans doute échappé : « Ce n'est pas saint Hubert lui-même que je me suis proposé d'attaquer ; j'ai pour sa mémoire une profonde vénération ; c'était un ami de l'Évangile, *et il avait réellement des vertus chrétiennes.* » Vous en doutez si peu, que « s'il vivait de nos jours, il serait le premier, du moins vous l'affirmez, à approuver votre ouvrage, » et sans doute à tourner le dos à la cathédrale catholique où reposent les précieux restes de saint Lambert son maître et son prédécesseur, pour s'acheminer vers la salle du prêche où vous êtes si fidèle à la foi primitive !

Trois choses surtout semblent vous charmer en saint Hubert : la première est qu'il fut élu par le peuple. Vous avez soin de taire qu'il reçut son institution du Souverain-Pontife¹. Par cette réticence,

¹ Le droit divinement établi des successeurs de Pierre sur l'institution des Evêques a été exercé de différentes manières dans l'Eglise d'Orient et dans l'Eglise d'Occident, mais il n'a été contesté dans aucun siècle. *La tradition de l'Eglise sur l'institution des Evêques*, par le malheureux Tertullien

Monsieur, espérez-vous faire naître dans le cœur du peuple le désir de se choisir à lui tout seul son Evêque? Ce qui m'en fait douter, c'est que vous vous dites pasteur, et que vous n'êtes pourtant pas non plus l'élu de la cité. Vous êtes venu de Genève, si je ne me trompe, et vous vous donniez le nom de pasteur en arrivant.

Une autre qualité qui vous plaît encore en saint Hubert, peut-être à cause de certaines vues de succession pastorale pour vos enfants, c'est qu'il vécut d'abord dans le mariage, et que son fils, plus tard, lui succéda dans l'épiscopat. C'est fort bien ; mais pourquoi commettre une nouvelle réticence ? Pourquoi ne dites-vous pas que le saint Patron de Liège n'a pas vécu dans le mariage après son élévation à l'épiscopat ? Pourquoi voudriez-vous, pour y croire, que ce fait fût établi par les anciennes biographies du Saint, comme si la loi apostolique de la continence du sacerdoce n'était pas incontestable¹, et en pleine vigueur dans tout l'Occident au septième siècle ? Une comparaison vous fera comprendre combien votre recours au silence des anciennes biographies est ici déraisonnable : je suppose que vous ayez le malheur de perdre votre femme ; que la croix, l'étude, la réflexion et la prière vous ramènent à l'unité catholique ;

moderne, le prouve avec évidence. Le saint frère de M. de La Mennais lui avait fourni les matériaux de cet ouvrage.

¹ Voyez la note à la fin de l'opuscule.

que vous vous consacriez au service des âmes ; que vous deveniez un homme vraiment apostolique ; que vous viviez et mouriez en saint ; et que devenu votre biographe, j'écrive un jour votre vie, sans oublier de parler de vos enfants imitateurs de vos vertus. Pourrais-je, sans faire sourire mes lecteurs, leur faire observer que votre mariage a précédé votre vocation au sacerdoce et votre ordination ? Eh bien ! les écrivains contemporains de saint Hubert, ou qui vécurent peu après lui, n'ont pas eu plus que moi l'envie de faire rire personne.

Enfin, ce qui fait le troisième mérite de saint Hubert à vos yeux, c'est que le silence des auteurs de sa vie vous donne l'espoir qu'il est mort sans confession ! En vérité, Monsieur, la critique ne paraît pas être votre science de prédilection. Ignorez-vous donc que le plus grand nombre des anciens auteurs n'ont rappelé dans la vie des Saints que *leurs actions extraordinaires ou tout particulièrement édifiantes*, et non les choses pratiquées par tous les fidèles ? Dans la vie de saint François d'Assise, écrite par saint Bonaventure au treizième siècle, voit-on que le séraphique amant de l'Eucharistie ait reçu les derniers sacrements ? Non. Et pourquoi ? Parce que saint Bonaventure « suit la méthode de ceux des anciens auteurs qui ne rapportent dans la vie des Saints que les choses particulières et merveilleuses, sans rien dire de l'accomplissement des devoirs ordinaires de tous

les chrétiens. — Saint Athanase, dans la vie de saint Antoine, ne dit pas que ce saint patriarche des moines ait reçu le viatique des mourants ; saint Posside ne le dit pas dans la vie de saint Augustin ; ni Sulpice Sévère dans la vie de saint Martin. On ne peut en douter cependant, non-seulement à cause de leur insigne piété, mais encore, parce que c'était l'usage de l'Eglise. On le voit dans la vie de saint Ambroise, où Paulin son secrétaire rapporte, N^o 47, que le Corps de Notre Seigneur lui fit donné par Honorat, évêque de Verceil, et qu'il mourut avec cet excellent Viatique. L'un des historiens de saint Bernard ne dit point qu'il ait reçu le Viatique et l'Extrême-Onction, et un autre le dit expressément. Ils étaient tous deux contemporains du Saint, et le P. Mabillon les emploie également. Ainsi le silence de quelques auteurs ne doit pas empêcher de croire que les Saints aient pratiqué ce que pratique le commun des fidèles¹. »

Et pourtant vous vous appuyez encore sur ce principe du silence des biographes, principe évidemment faux en pareil cas, pour dire ou pour espérer de saint Hubert *qu'il n'a pas été dévot à Marie!*

En vérité, Monsieur, vous êtes bien à plaindre comme historien, si vous ignorez que les premiers siècles de l'Eglise sont pleins de cette dévotion-là, et qu'elle y apparaît surtout comme l'un des carac-

¹ Vie de saint François d'Assise, par le P. Candido.

tères les plus saillants de la vie des Saints. Vous êtes plus à plaindre encore comme chrétien, si vous ne voyez pas, et si vous ne sentez pas que la piété envers la vraie Mère du Christ est inséparable de la foi à la Divinité du Verbe incarné dans son chaste sein, et si vous n'êtes pas porté à redire souvent ce mot que l'Eglise emprunte à l'Evangile : *je vous salue, pleine de grâce !*

Mais laissons là ces controverses désormais finies. La tradition des premiers siècles sur la confession, l'Eucharistie, le saint sacrifice, la prière pour les morts, l'invocation des Saints et surtout de la très-sainte vierge Marie, cette tradition est si constante, et les Pères de l'Eglise en sont les échos si unanimement fidèles, que c'est en puisant aux sources vives de leurs œuvres, que la science sincère a ramené tant d'illustres protestants à l'unité catholique. Croyez-moi, Monsieur, toutes ces causes sont jugées, et il n'est plus temps d'y revenir, je ne dis pas seulement après Bellarmin, Bossuet, Bergier, Moëller, Wiseman et tant d'autres grands hommes, qui ne furent jamais éloignés de la foi, mais après Leibnitz¹, Schlegel, Stolberg, Hürter, Newmann, Manning, et tant d'autres de vos maîtres qui revinrent à la foi de tout leur cœur, et qui la défendirent ensuite de toutes leurs forces. Les esprits qui suivent les progrès de la controverse savent qu'elle n'est plus, Monsieur, où

¹ Lisez son *Systema Theologicum*.

vous la voudriez arrêter ; et quand ils vous entendent redire, aux auditeurs que la curiosité vous amène, les vieilleries qui ne peuvent être des nouveautés que pour eux, ils se sentent émus de pitié, moins pour vous, Monsieur, que pour ces pauvres gens dont vous nourrissez le sot orgueil, en les constituant juges du sens des Ecritures, malgré cette parole évangélique qui vous donne, à vous et à eux d'autres juges : *Allez, enseignez toutes les nations, leur apprenant à garder la loi que je vous ai donnée, et voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles*¹.

Encore une fois donc, laissons là les causes jugées, et hâtons-nous d'arriver au procès nouveau que vous intentez à l'Étole miraculeuse de saint Hubert, à l'aide d'une érudition empruntée, mais d'une logique qui vous appartient tout entière.

III. La page d'érudition sagement empruntée aux savants catholiques est la seule sérieuse de toute votre œuvre. Après avoir cité leurs opinions diverses sur l'époque de la mort de saint Lambert et de l'élévation de saint Hubert à l'épiscopat, vous embrassez le sentiment de ceux qui placent ce double événement vers l'an 707 ou 708 de l'ère chrétienne. Vous niez par conséquent avec eux que ce soit le Pape Sergius I^{er} qui ait consacré saint Hubert à Rome, ce Pape étant mort en 701, et vous rejetez,

¹ Matth. XXVIII, 19-20.

pour la même raison, la légende qui fit descendre du ciel pendant cette consécration l'Étole devenue plus tard miraculeuse.

« Le sentiment que je soutiens, dites-vous, a sans contredit, sur l'autre, l'avantage du nombre et du poids des autorités ; il compte pour défenseurs des Bénédictins, des Oratoriens, des Jésuites même, en un mot des savants catholiques du plus haut mérite, tels que Pagi (*critica in annal. Baronii*, Tom. III, an. 698), Jourdan (*Histoire de France*, Tom. III) ; d'Achery et Mabillon (*Acta SS. Ordin. S. Bened.* Tom III) ; Le Cointe (*Annal. eccl. Franc.* Tom. IV, an. 708) ; les auteurs de *Gallia Christian.* (Tom. III, p. 828) ; Fleury (*Hist. eccl.* Tom. IX, an 708) ; Balliet (*Vies des Saints*, mois de novembre, Vie de saint Hubert ; Dom Ceillier (*Hist. des auteurs Sacrés*, Tom. XVIII, c. 14), l'auteur de l'art de vérifier les dates chronologiques des Evêques et Princes de Liège, Tom. XIV ; Butler (*Vies des Saints*, traduction de l'abbé Godescard, 17 sept. et 3 novemb.) »

Voilà, sans doute, de l'érudition d'emprunt, mais de bon aloi. Je regrette, pour vous, de ne pouvoir en dire autant de la manière dont vous en usez, et même de vous trouver une logique incroyable. Jugez-en vous-même à tête reposée :

Vous dites que s'il arrivait à quelque ecclésiastique d'affirmer ouvertement que la sainte Étole n'est pas venue du ciel, il serait bientôt excommu-

nié, parce que cette descente du ciel doit être aux yeux de l'Eglise un point de foi et non l'objet d'une opinion libre. Et cependant vous citez un grand nombre d'auteurs catholiques vénérés dans l'Eglise, Pagi, Mabillon, Ceillier, Butler et bien d'autres, qui reconnaissent *l'authenticité* de l'Etole de saint Hubert, sans croire qu'elle soit descendue du ciel. Ce n'est donc pas l'Eglise, Monsieur, mais c'est vous qui fulminez l'excommunication dont votre thèse a besoin.

Mais il faut relire vos propres paroles pour y trouver encore d'autres infirmités de raisonnement :

« Ce serait peu connaître le catholicisme, dites-vous, surtout celui de notre temps, si l'on pensait qu'il est permis aux catholiques de croire ce qu'ils veulent au sujet de la sainte Etole. A leurs yeux, ce ne peut être un article secondaire, car dans ses controverses contre les protestants, l'Eglise Romaine a constamment rejeté la doctrine des points fondamentaux et des non-fondamentaux. C'est ce qui explique, par exemple, la sévérité extrême avec laquelle on vient de traiter Ronge, ce courageux prêtre allemand ; parce qu'il s'est élevé contre les pèlerinages à la robe de Trèves que l'on prétend faussement avoir été celle de Jésus-Christ. La même chose arriverait si quelque ecclésiastique osait dire ouvertement que la sainte Etole n'a point été apportée du ciel et qu'elle n'a aucune vertu ; on

verrait que s'il ne se rétractait pas, il serait bientôt excommunié. »

Votre argumentation, Monsieur, pèche par trois endroits :

1^o L'Eglise, dites-vous, dans ses controverses contre les protestants, a constamment rejeté la doctrine des points fondamentaux et des non-fondamentaux. Et c'est pour cela, selon vous, que *l'article* relatif à la sainte Etoile ne peut être un article secondaire ! Mais vous oubliez de dire si *l'article* de la sainte Etoile est aux yeux de l'Eglise un article *de foi*. Certes, l'Eglise n'a jamais admis, et n'admettra jamais la doctrine des points de foi fondamentaux et non-fondamentaux à déterminer par le caprice des infallibles lecteurs de la Bible. Le *Credo* deviendrait bientôt insaisissable, comme il l'est effectivement chez vous. Vos confrères protestants sociniens ne comptent pas *la Trinité* au nombre des articles fondamentaux. Vos confrères unitaristes, les sociniens de nos jours, raient par conséquent aussi du symbole *la Divinité de Jésus-Christ*. Vos confrères anglicans progressistes sont libres d'en effacer *le baptême*. Si vos confrères luthériens y laissent *la présence réelle* de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, vos confrères zwingliens n'y veulent que l'absence réelle. Mais c'est assez : lisez l'histoire des variations du protestantisme par Bossuet, et complétez-la par ce qui se passe sous vos yeux. La foi, Monsieur, est l'adhé-

sion de notre intelligence à la parole de Dieu, à la révélation divine, et dès qu'on choisit entre les vérités révélées, on brise la chaîne de la révélation, et le christianisme échappe bientôt tout entier aux esprits superbes qui veulent le garder autrement que par le moyen divinement établi pour le maintenir : l'autorité apostolique à laquelle l'assistance divine est promise à perpétuité : *Docete, vobiscum sum usque ad consummationem sæculi*. Mais si l'Église n'admet pas la doctrine des vérités révélées fondamentales et non-fondamentales, selon le caprice ou le goût des biblistes, elle ne transforme pas pour cela les croyances humaines en croyances divines ou en vérités révélées, et ne place pas les faits édifiants au nombre des dogmes de foi. Elle rejette sans pitié les légendes dont la fausseté est démontrée, mais elle embrasse ou permet d'embrasser les pieuses croyances appuyées sur des preuves assez solides pour satisfaire la raison. Ce sont donc là des croyances libres et non des articles de foi. Les auteurs catholiques que vous citez tout à l'heure pour rejeter la légende qui fait descendre du ciel l'étole de saint Hubert, vous ont assez montré qu'il ne peut être ici question que d'une croyance parfaitement libre. Mais vous aviez besoin d'en faire un article de foi, et vous eussiez bien fait, par conséquent, d'en proposer l'annexion au symbole des apôtres, ou à celui de Nicée, ou à celui de saint Athanase,

ou du moins à celui de Pie IV contre les nouveautés du seizième et du dix-septième siècle. En vérité, Monsieur, tout cela fait pitié.

Ce qui n'est pas moins pitoyable, c'est la conclusion que vous en tirez par analogie, et que vous appliquez à un misérable que vous dites courageux, parce qu'il s'est élevé contre le pèlerinage des chrétiens accourus par centaines de mille à Trèves pour y vénérer la sainte Robe du Christ. Il n'y a pas non plus ici d'article de foi, Monsieur, mais il y a un fait à l'authenticité duquel rendent témoignage d'autres faits miraculeux attestés par des milliers de témoins vivants. Quel courage y a-t-il donc à nier l'évidence ? Savez-vous, Monsieur, quel fut le courage de Ronge ? C'est d'avoir joué une comédie finissant, comme toujours, par le mariage, et même par le mariage obligatoire, puisque dans la confession de foi de la communauté dite catholique d'Elberfeld, Ronge y plaça cet article très-fondamental à ses yeux : « Nous confessons que les prêtres *peuvent*, bien plus, *doivent* recevoir la bénédiction du mariage. » Qu'en dira saint Paul, Monsieur ? Que vont devenir ses paroles sur la supériorité de la continence ? Et que vont dire tous les siècles chrétiens, que dira l'univers tout entier de cette nouvelle incompatibilité de la continence et du sacerdoce ? Avouez donc que Ronge ne fut pas plus sensé que courageux.

Mais voici la troisième faiblesse d'argumentation que je vous reproche : La même chose arriverait, dites-vous, (c'est-à-dire votre prétendue excommunication), si quelque ecclésiastique osait dire ouvertement que la sainte Etoile n'a point été apportée du ciel *et qu'elle n'a aucune vertu*. Vous unissez ici, comme inséparables, deux choses que la logique vous ordonnait de séparer. De ce que la sainte Etoile de saint Hubert ne soit pas venue du ciel, s'ensuit-il qu'elle ne puisse avoir aucune vertu ? *Les linges* de saint Paul, dont parle la Bible, guérissaient les malades sans être descendus des cieux. Il en faut dire autant de *l'ombre* de saint Pierre, qui n'était pas non plus, que je sache, projetée de si haut. Vous voyez donc bien que la sainte Etoile n'a nullement besoin d'être céleste pour être miraculeuse, et que la passion ou la préoccupation vous a fait perdre le sens de ce que vous disiez, quand vous avez écrit ce qui suit : « Déjà, sans autres preuves, on pourrait hardiment conclure que jamais la Sainte Etoile n'a préservé ni guéri personne de la rage : autrement Dieu aurait fait des miracles pour la confirmation d'un conte. » Encore une fois, Monsieur, il est malheureux pour vous que la Bible nous montre Dieu glorifiant les reliques, les vêtements et jusqu'à l'ombre de ses Saints, par des miracles, sans exiger pour cela que leur ombre, leurs vêtements et leurs reliques soient descendus des cieux.

Mais, dites-vous, à la page 15 de votre brochure, « la vertu que l'on attribue à la Sainte Étole vient de ce que, selon la tradition de Liège et de Saint-Hubert, elle a été apportée du ciel. » — C'est vous qui affirmez, Monsieur, ce que les catholiques ne disent pas, comme vous l'avez constaté vous-même en citant nos savants, et comme vous l'avouez encore à la page 31 où vous dites : « il est fort probable que la Sainte Étole a appartenu à saint Hubert, et il paraît¹ que lors de sa translation à *Andain* qui est aujourd'hui *Saint-Hubert*, on l'ôta de son corps. Elle ne tarda pas à acquérir une grande réputation miraculeuse. Déjà au 9^{me} siècle on s'en servait contre la rage, si l'on en croit l'auteur anonyme des miracles de saint Hubert qui vivait au onzième siècle. » Puis, vous ajoutez que *c'est vers la fin de ce dernier siècle que parut la légende en question*. Vous établissez donc par votre propre témoignage, ou plutôt par des témoignages dont vous reconnaissez le poids que *la pratique de la Sainte-Etole*, pour me servir de vos expressions, existait avant la légende qui l'a fait descendre du ciel, et que cette pratique était appuyée alors comme elle l'est aujourd'hui sur deux solides fondements : le premier, que cette Étole est bien celle de saint Hubert ; le second, qu'elle a une

¹ *Il paraît*. Il faut que vous n'ayez rien à opposer à ce fait historique pour le laisser ainsi passer.

grande réputation miraculeuse, pour user du style qui vous appartient.

Vous résumez vous-même votre argumentation en ces termes :

La pratique de la Sainte Etoile a reçu son approbation de l'Eglise ; or, cette pratique repose sur une fable ; donc l'Eglise n'est pas infallible !

Je distingue la majeure, Monsieur ; je nie la mineure ; et par conséquent la conclusion.

Je distingue la majeure et je dis : la vénération des fidèles pour la Sainte Etoile miraculeuse est approuvée par l'Eglise de la même manière que le culte des reliques des Saints, oui ; de la manière que vous l'entendez, non ; car il n'est pas vrai que cette vénération repose sur la légende vraie ou fausse dont vous parlez. Je nie donc la mineure, et ce qui est curieux je la nie avec vous, car la pratique que vous faites reposer sur une fable, existait, selon vous encore, avant cette fable. L'Eglise, Monsieur, n'a approuvé ni condamné cette légende, et elle a laissé ses docteurs parfaitement libres de la rejeter. Ce qu'elle approuve, c'est le culte des saintes reliques, et si quelqu'un se trompe ici, ce n'est pas elle, la Bible vous l'a fait voir tout à l'heure.

J'ai le ferme espoir maintenant, Monsieur, que vous ne me trouverez pas trop sévère pour avoir dit de votre logique que vous la jugeriez vous-même incroyable.

IV. Avez-vous été plus heureux, Monsieur, dans le jugement ou dans la sentence que vous formulez en ces termes sur *la vertu* de la Sainte Etoile :

« La Sainte Etoile n'a aucune vertu : les faits le prouvent ; en effet, a-t-elle jamais guéri la rage quand cette maladie était réellement déclarée. »

Les personnes mordues par des animaux enragés se rendent à Saint-Hubert *pour être préservées* de la rage par la vertu de la Sainte Etoile¹ ; Or, la Sainte Etoile ne guérit pas de la rage déjà déclarée ; donc elle n'a aucune vertu ! Voilà ce que vous dites, Monsieur, et par conséquent la vertu qui préserve les personnes déchirées jusqu'au sang par la dent d'un animal enragé, la vertu qui les préserve des effets épouvantables du venin qui coule dans leurs veines, n'est absolument rien à vos yeux ! La science médicale n'est pas de votre avis, car elle pâlit en présence du mal dont ces personnes portent en elles l'effroyable germe, et elle s'avoue presque impuissante à les préserver de ce qu'elles redoutent. La préservation des effets du venin de l'hydrophobie n'est donc pas une préservation qui prévient simplement un mal, mais qui empêche les suites d'un mal existant, et terrible. Elle est donc en ce sens une guérison véritable.

Certes, dites-vous, Jésus-Christ faisait mieux : ses

¹ C'est-à-dire par la vertu de Dieu qui se plaît à honorer ses Saints dans leurs reliques, et jusque dans leur ombre, la sainte Ecriture vous l'a rappelé.

miracles n'étaient pas seulement des préservatifs. »

Saint Hubert, Monsieur, reconnaîtra volontiers que Notre-Seigneur Jésus-Christ faisait mieux que lui. Les apôtres n'amenaient-ils pas à leur divin maître les malheureux qu'ils ne pouvaient guérir, quoiqu'ils eussent reçu de lui le pouvoir de faire des miracles ? La Bible nous permet donc de croire que si saint Hubert ne peut pas tout faire, il ne s'ensuit pas qu'il ne puisse rien faire. Du reste, nous ne disons pas que les guérisons obtenues par le pèlerinage de Saint-Hubert et par la vénération de la Sainte Etole¹ soient des miracles du premier ordre, mais tout nous porte à y reconnaître *des grâces singulières, des effets d'une providence spéciale, d'une conduite toute particulière de l'auteur de la nature, d'une véritable intervention surnaturelle* de celui qui se plaît à honorer ainsi les vertus de ses Saints, et à bénir ceux qui se confient en leur intercession.

L'indigence de votre travail me fait croire, Mon-

¹ C'est par vénération pour les saintes reliques, que les fidèles les portent souvent sur eux. Si c'est un acte de vénération de les porter sur soi, c'en est un, à plus forte raison, de les porter au front, comme le font les malades qui reçoivent au front une parcelle de la sainte Etole, quand ils font le pèlerinage de Saint-Hubert pour être préservés des suites de la morsure d'animaux enragés. Vous ne voulez voir en cela, Monsieur, qu'une opération chirurgicale ! Evidemment vous n'y pensez pas.

sieur, que certaines notions nécessaires à l'intelligence de ce que je viens de dire ne vous sont pas assez familières. Il faut donc me permettre d'attirer votre attention sur la nature du miracle, et sur les différentes classes de faits miraculeux :

Un miracle est une chose ou une œuvre produite *præter ordinem naturæ*, c'est-à-dire en dehors des lois naturelles ou de l'ordre établi par l'auteur de la nature, et qui dépasse par conséquent les forces de la nature : *opus excedens naturæ vires*. Un vrai miracle atteste donc l'intervention de Dieu, parce que la puissance divine est seule supérieure aux lois qu'elle a librement établies.

Il est des degrés cependant dans le déploiement ou dans l'opération de cette puissance requise à toute œuvre vraiment miraculeuse, non en ce sens qu'il faille de la part de Dieu un plus grand effort pour produire tel miracle que tel autre, puisque la souveraine puissance fait tout sans effort : *quoniam ipse dixit et facta sunt* ; mais en ce sens que telle œuvre miraculeuse dépasse plus ou moins les forces de la nature, comme étant ou en dehors des lois naturelles (*præter naturam*), ou supérieure (*supra naturam*), ou même contraire à ces lois (*contra naturam*)¹. C'est ainsi qu'on dit en-

¹ Quod vero attinet ad excessum supra vires naturæ, hic potest esse major, vel minor, non quoad Deum, sed quoad facultatem naturæ quam excedit. Hinc sanctus Thomas observat (in L. 2. sent.) nonnulla miracula esse supra, quæ-

core d'un fait qui dépasse les forces de la nature en lui-même ou quant à *sa substance*, de la résurrection d'un mort par exemple, qu'il est un miracle supérieur à un autre fait qui ne dépasse les forces de la nature que par *la manière* dont il est produit, ou par *l'ordre* dans lequel il est produit¹. La mort n'est-elle pas une chose tres-naturelle? Et cependant, vous savez par les actes des apôtres que celle d'Ananie et de Saphire fut un vrai miracle par la manière dont elle arriva. Un homme réduit à l'extrémité, luttant avec une mort imminente, après une longue et cruelle maladie, peut encore, en certain cas, revenir naturellement à la santé, mais s'il est guéri instantanément, et si cette guérison instantanée, parfaite et durable, est obtenue par une parole, par une prière, par un signe de croix, par l'application d'une sainte image ou de la relique d'un Saint, ne faudrait-il pas être aveugle pour méconnaître dans cette guérison l'intervention divine? Le miracle proprement dit sera même évident, si la maladie est de telle nature qu'une *pareille* guérison soit *de tout point impossible*, comme le serait, par exemple, la guérison instantanée et parfaite d'une phthisie pulmonaire arrivée au dernier degré de consommation, ou la guérison instantanée d'un cancer, sans qu'il en

dam contra, alia præter naturam (Bened. XIV. de Canoniz. L. 4.

¹ Ibid.

reste de traces¹. Mais il ne faut pas confondre avec ces trois classes de miracles proprement dits, soit quant à la substance, soit quant au mode, soit quant à l'ordre où ils sont produits, « les faits extraordinaires et les grâces singulières dans lesquels tout homme religieux et sensé reconnaît, sinon avec certitude, du moins avec grande probabilité, une influence, une assistance, une providence, une conduite particulière de l'Auteur de la nature. Il y a dans la nature des dispositions et des préparations à certains effets qui peuvent, sans l'intervention d'une cause supérieure, être produits par des combinaisons naturelles et physiques ; et cependant, en certaines circonstances, *on a droit de juger* qu'ils ont été spécialement amenés par la bonté ou la toute-puissance divine. Un tremblement de terre, une peste, une sécheresse, considérés en eux-mêmes, peuvent être et sont souvent des effets ordinaires des lois de la nature. Dira-t-on cependant, que l'Auteur de la nature ne puisse les empêcher, les interrompre, les modérer, quand même il n'y aurait aucune disposition naturelle à ces changements ? Comment saura-t-on que ce

1 Je choisis ces exemples dans un des derniers procès de canonisation, celui de saint Alphonse de Liguori, et j'ajoute que j'ai vu de mes yeux à Rome celui qui fut instantanément guéri par l'invocation de ce Saint d'un cancer depuis longtemps constaté. Il visitait chaque jour, en action de grâces, l'autel de saint Alphonse dans l'Eglise de *sancta Maria in Monterone*.

changement n'est pas un effet naturel, mais une disposition divine ? Je réponds que si on ne le sait pas avec évidence et certitude morale, on en aura une grande probabilité, si ces fléaux cessent pendant des prières et des pénitences, par l'invocation d'un Saint, par la bénédiction d'un homme connu pour très-vertueux, au moment où aucun signe extérieur n'annonçait la fin de la calamité. On pourra connaître qu'un tremblement de terre n'a pas été un simple effet naturel ordinaire, quand il aura été précédé de menaces et de prédictions, quand il aura enseveli sous des ruines un peuple impie, et respecté quelques personnes vertueuses. On pourra présumer que Dieu accorde une grâce spéciale à un moribond, s'il se trouve subitement hors de danger à l'attouchement de la relique d'un Saint, et s'il guérit beaucoup plus promptement que les médecins ne pouvaient l'espérer, d'après les effets des remèdes et le tempérament du malade. Tout cela aurait pu arriver naturellement, il n'est pas évident que ce soit surnaturel ; cependant un homme religieux *et sensé* est *fondé* à voir, dans ces événements accompagnés de telles circonstances, une grâce d'un ordre supérieur, une influence de la toute-puissance divine, qui a produit ce qui pouvait absolument arriver naturellement, mais, vu les dispositions, ne serait probablement pas arrivé. Ce serait donc mal raisonner que de dire : Cette guérison pouvait s'opérer par des causes phy-

siques et naturelles, donc on ne peut l'attribuer à une grâce surnaturelle. Je nie cette conséquence trop générale, puisque, malgré la possibilité absolue et abstraite de la guérison naturelle, on peut quelquefois avoir des raisons de conjecturer et même de croire qu'il y a une grâce et une influence divine. On ne pourra assurer que cette guérison soit miraculeuse; cependant vu toutes les circonstances, on pourra prudemment présumer que Dieu a disposé à cet effet, des causes physiques qui n'existaient pas auparavant, ou a éloigné les dispositions physiques qui auraient conduit le malade à la mort. Attaquer cette vérité, c'est nier toute providence extraordinaire d'un Dieu bienfaisant qui punit les hommes avec justice; c'est affaiblir et peut-être détruire dans le christianisme la douce confiance en Dieu, en l'intercession de ses Saints, et la crainte salutaire des châtimens temporels ¹. »

Comprenez-vous maintenant, Monsicur, pourquoi nous avons dit tout à l'heure : nous n'affirmons pas que les guérisons obtenues à Saint-Hubert, par les pèlerins qui vont y vénérer la Sainte Etole, soient des miracles du premier ordre, ni même toujours des miracles proprement dits, mais tout nous porte à y reconnaître des grâces singulières, des effets d'une providence spéciale, d'une

¹ Muzarelli, du nombre et de la qualité des miracles.

conduite toute particulière de l'Autem de la nature, d'une véritable intervention surnaturelle de celui qui se plaît à honorer ainsi les vertus de saint Hubert, et à bénir ceux qui se confient en son intercession.

V. Mais pourquoi faire le pèlerinage de Saint-Hubert, dites-vous ? L'Église de Sainte-Croix à Liège ne possède-t-elle pas une parcelle de la Sainte Etoile ? Les catholiques ne croient donc pas, au fond, à l'efficacité de la Sainte Etoile, ajoutez-vous, puisqu'ils ne vont pas chercher à Sainte-Croix ce qu'ils vont chercher à Saint-Hubert !

Je pourrais me borner à vous répondre, Monsieur, que si l'on conserve à Sainte-Croix une parcelle de la Sainte Etoile, on n'en fait aucune part aux pèlerins comme à Saint-Hubert, mais j'aime mieux céder ici la parole au plus illustre des protestants¹, au grand Leibnitz dont la sagesse et la science vont vous venir en aide :

« Il faut reconnaître, dit-il, que c'est une œuvre de vraie piété, de visiter quelquefois, soit librement, soit pour accomplir un vœu, certains lieux sacrés, et d'y accomplir d'autres bonnes œuvres analogues, parce que ces pratiques et les

¹ Leibnitz est mort à la cour de Hanovre sans avoir fait abjuration publique du protestantisme. Son *Systema theologicum* n'en est pas moins la réfutation des erreurs protestantes, et une vraie profession de foi catholique. Personne ne nie l'authenticité de ce document.

circonstances qui les accompagnent contribuent à honorer Dieu. Les dispositions d'une âme qui se détermine à embrasser la peine de ces pèlerinages, les preuves qu'elle donne de sa bonne volonté et de son zèle, la manière dont elle contribue à glorifier Dieu en s'unissant au témoignage public de la piété des fidèles qui s'y réunissent ; ce sont là autant de choses dignes de louange. Il y a d'ailleurs dans la seule circonstance du lieu devenu célèbre par des bienfaits signalés du ciel, quelque chose qui touche l'âme et la remplit de vénération.

Ceux des protestants à qui il a été donné de visiter le sépulcre du Seigneur, ne le nieront pas¹. »

Cette citation de Leibnitz me tenterait de lui en emprunter plusieurs autres dont vous avez besoin, et sur l'invocation des Saints, et sur les absurdes accusations d'idolâtrie que vous ne rougissez pas

¹ « Censendum est equidem pietatis aliquandò esse loca quædam sacra præ aliis vel libere vel ex voto, visere, aliæque id genus obire, quoniam ipsum cæteræque circumstantiæ propositi singulares pars sunt honoris : et laudanda est præparatio animi sibi aliquam pœnam legemque certam dicentis, serii propositi ac zeli nostri peculiaris ostensio, et cum publicâ concurrentium hominum pietatis significatione privata conspiratio ad Dei honorem ; et locus ipse divinis beneficiis insignis recordatione illa et commemoratione fortius movet animum, et sacro quodam horrore percillit : quod ne Protestantes quidem quibus sepulcrum Domini adire datum est, diffiteri memini. (Syst. Theol.) »

de renouveler contre nous, à l'occasion du culte que nous leur rendons dans leurs reliques et dans leurs images, mais je préfère vous renvoyer à l'ouvrage même du célèbre philosophe, pour ne pas trop rompre le fil de votre argumentation, ou plutôt pour le mieux rompre. Leibnitz vous a donc fait comprendre comment il peut se faire que Dieu récompense particulièrement ceux qui se disposent à ses grâces par des pèlerinages, et pourquoi il est digne de sa sagesse d'en accorder à cette condition. Cependant, vous objectez que cette condition n'est pas d'institution divine, et qu'elle n'est pas prescrite par la Bible ! Je pourrais vous répondre, Monsieur, qu'il est des pèlerinages prescrits par la Bible, puisque les Israélites étaient obligés de se rendre à Jérusalem trois fois par an ; et qu'il en est d'autres que la Bible approuve et nous fait voir bénis de Dieu, par exemple celui de la Sunamite au mont Carmel, où elle se rendit chez le prophète Elisée¹, et celui de Naaman de Syrie chez le même prophète² ; mais j'aime mieux vous demander s'il n'y a que les œuvres de piété, de charité et de pénitence positivement prescrites par la Bible, qui soient capables de nous attirer les miséricordes de Dieu ? Comment ne voyez-vous pas que cette prétention de ramener toute la religion

¹ 4 Reg. c. IV.

² Ibid. c. V.

à la parole écrite est en pleine révolte contre le bon sens ?

VI. « Mais est-il bien vrai, dites-vous, que la Sainte Etoile préserve de la rage? On peut être mordu de quelque bête qu'on croit enragée, sans pourtant qu'elle le soit. »

En conclurez-vous que les cent mille personnes¹, au moins, qui se sont rendues à Saint-Hubert depuis huit siècles, et qui ont été préservées de la rage, n'avaient toutes été mordues que par des bêtes enragées en apparence? Combien de milliers de fois ne s'est pas produit, Monsieur, le fait qui s'est passé dernièrement sous vos propres yeux et que j'ai rappelé tout à l'heure², fait désolant et consolant tout à la fois, puisque de deux personnes mordues par le même animal, l'une, celle qui se croyait au-dessus du danger est morte de l'hydrophobie, et que l'autre, celle qui eut confiance en l'intercession de saint Hubert, qui fit le pèlerinage des Ardennes, qui reçut au front la parcelle de la Sainte Etoile, fut pleinement préservée des suites de la terrible morsure.

« Mais quand même ceux qui ont été mordus d'animaux réellement enragés ne seraient rien pour

¹ Cent mille au moins, car ce chiffre ne s'appuie que sur le nombre de ces personnes qui se rendent annuellement à Saint-Hubert depuis un demi-siècle. Ce nombre était plus considérable dans les siècles antérieurs. Voyez la lettre citée au commencement de cet opuscule.

² Voyez l'introduction.

empêcher le développement de la maladie, dites-vous, *tous* ne tomberaient pas nécessairement dans la rage. »

Qu'en concluez-vous, Monsieur ? Que *tous* ceux qui sont préservés de la rage par leur confiance en saint Hubert, sont ceux-là précisément, ni plus ni moins, qui eussent été préservés du développement de la maladie sans rien faire ?

Du reste, vous reconnaissez vous-même la faiblesse de votre objection, car vous ajoutez :

« Combien se font brûler leur morsure, avant d'aller à Saint-Hubert ! Dans ce cas, si plus tard, la maladie ne se manifeste pas, faudrait-il en attribuer la gloire à saint Hubert ? »

Mais comment votre envie de lui ravir cette gloire peut-elle vous aveugler au point de vous faire oublier qu'il ne s'agit nullement ici des guérisons obtenues par des brûlures, mais uniquement des guérisons obtenues par le pèlerinage et la Sainte Etoile ?

Il vous faut donc trouver, Monsieur, un autre moyen médical que le feu, car le fer rouge n'est pas appliqué aux pèlerins de Saint-Hubert. N'y aurait-il pas, peut-être, quelque secret thérapeutique conservé par la tradition du monastère d'Andain ?

Il ne paraît pas, car ce grand secret n'est, selon vous, que la puissance de l'imagination. « Sans doute, ceux qui vont à Saint-Hubert en reviennent

beaucoup plus tranquilles ; mais il est prouvé que dans *certains cas*, la tranquillité d'esprit peut arrêter le développement de cette maladie. Saint Hubert et la Sainte Etoile ne sont *donc ici pour rien*. Le miracle n'existe pas. C'est un pur effet de l'imagination dont l'influence est immense. Les idoles des Chinois ou des Indiens produiraient le même effet sur ceux qui s'y confieraient. »

Que l'allopathie, l'homéopathie, l'hydrosudopathie, rendent donc les armes à l'imagination, car cette bienheureuse imagination qui, jusqu'ici, pouvait arrêter *dans certains cas*, du moins à ce qu'on assure, le développement de la rage, vient d'acquérir une tout autre puissance. Cette puissance nouvelle est immense, c'est-à-dire sans mesure, et ce qui le prouve, c'est qu'elle embrasse à la fois le passé, le présent et l'avenir, et cela d'une manière si pleine, que *tous* les malheureux qui ont été, sont et seront mordus par des animaux véritablement enragés, et qui n'useront ni du fer rouge, ni d'un autre remède, ont été, sont et seront guéris ou préservés de la rage par l'imagination ! Une seule chose me gênerait cependant encore, Monsieur, si je partageais votre manière de voir : c'est qu'il est vraiment singulier que l'imagination ne trouve cette puissance que par l'intercession de saint Hubert, et que vous, pour ne citer qu'un exemple, malgré votre doctrine de prédilection, c'est-à-dire malgré *la foi* qui sauve

toute seule, vous n'avez pas le pouvoir d'en inspirer assez aux habitants de Liège pour les engager à se passer de saint Hubert. Il est vrai qu'en désespoir de cause, il vous reste à prier vos confrères des Indes et de la Chine de vous envoyer quelques idoles de ces pays-là.

Plaisanterie à part, Monsieur, vous ne me paraissez nullement satisfait vous-même de vos objections, car l'aveu de leur insignifiance vous échappe avec cette parole ou ce soupir : « L'impuissance de la Sainte Etoile serait *plus facile* à démontrer, si la rage n'était pas une maladie si rare et si éparpillée. »

Si éparpillée, oui, mais si rare, non, Monsieur. Je pourrais vous en convaincre en vous citant les attestations contenues dans le savant ouvrage du P. Roberti, mais j'aime mieux vous rappeler des faits plus récents et vous renvoyer à des témoins vivants. Relisez donc la lettre que je vous ai mise sous les yeux avant de vous répondre¹, et n'oubliez plus que, chaque année, 130 ou 140 personnes mordues, déchirées jusqu'au sang par des animaux enragés, font le pèlerinage de Saint-Hubert, de sorte que quatre à cinq mille de ces pèlerins y ont reçu la taille et la Sainte Etoile dans l'espace de trente ans.

VII. Mais, dites-vous, « d'après l'aveu formel des plus ardents défenseurs du pèlerinage de

¹ V. l'introduction.

Saint-Hubert, l'on a vu mourir de la rage plusieurs personnes qui avaient reçu l'incision de la Sainte Étole. Il est vrai, ajoutez-vous, qu'on explique cela par l'inobservation de la neuvaine et le défaut de confiance, mais placer uniquement dans l'inobservation de la neuvaine et le défaut de confiance la cause qui a empêché le miracle, c'est un moyen facile et qui aurait besoin d'être prouvé. »

Sur près de *deux mille* personnes qui, depuis dix ans, ont été préservées de la rage par ce que vous appelez l'incision de la Sainte Étole, on en cite dix, Monsieur, dix seulement qui sont mortes, et ce sont des témoins irrécusables, ce sont les parents eux-mêmes de ces personnes qui attestent qu'elles n'ont pas observé la neuvaine par défaut de confiance¹. Ce qui doit être prouvé l'est donc comme il doit l'être. Du reste, vous savez par l'Évangile que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'usait ordinairement pas de son pouvoir en faveur de ceux qui n'y croyaient pas, et qu'il demandait aux malades qu'ils se disposassent par la confiance aux effets de sa toute-puissante bonté. C'est que Dieu, après nous avoir faits sans nous, ne nous sauve sans nous, ni corporellement, ni spirituellement.

Une comparaison, ou plutôt un trait de la miséricordieuse Providence analogue à ceux qui nous occupent, vous aidera à me comprendre :

« La maladie qu'on nommait *le feu sacré*, affli-

¹ V. l'introduction.

geait la France, et particulièrement le diocèse de Paris, l'an 1130. Ceux qui étaient atteints de cette contagion étaient appelés *les ardents*, parce qu'ils étaient comme brûlés par cette cruelle maladie. Etienne, Evêque de Paris, se souvint que sainte Geneviève avait souvent délivré cette ville des calamités dont elle était affligée ou menacée. Il conçut une vive confiance que cette Sainte s'intéresserait auprès de Dieu pour une ville qui l'honorait comme sa patronne. Plein de cette espérance, il alla à Sainte-Geneviève, fit assembler les chanoines au chapitre, et il les pria de secourir la ville, en faisant une procession avec la châsse de sainte Geneviève. Ils y consentirent de grand cœur, et l'évêque marqua le jour pour la procession, et ordonna que ce jour-là on jeûnerait dans toute l'étendue de son diocèse.

« Le jour de la procession. étant arrivé, on descendit la châsse du lieu où elle reposait, et les chanoines de cette église demeurèrent prosternés en prières devant les reliques, jusqu'à ce que l'évêque y arrivât en procession avec tout son clergé, suivi d'une troupe de peuple innombrable, car, dit l'auteur contemporain qui a écrit cette relation, c'est une coutume inviolablement observée, que, quand on porte la châsse de sainte Geneviève, elle ne sorte de son église qu'avec pompe et solennité, et qu'elle y soit reconduite avec les mêmes cérémonies. La foule du peuple retarda la procession,

qui pouvait à peine passer par les rues. Tous les malades étaient dans l'Église cathédrale : l'évêque les fit compter, et l'on en trouva cent trois. Au moment que la châsse de sainte Geneviève entra dans cette église, ils furent tous guéris, excepté trois, qui manquèrent de confiance ; et la contagion cessa dans tout le royaume. A la vue d'un miracle si éclatant, la cathédrale retentit des cris redoublés du peuple, en sorte que le clergé ne put chanter des hymnes en l'honneur de la Sainte. Le peuple s'écria même qu'il fallait retenir la châsse dans l'Église cathédrale. Les chanoines de sainte Geneviève craignirent la violence, et, entourant la châsse pour la garder, ils s'en retournèrent le plus tôt qu'il leur fut possible ; ils ne purent cependant arriver chez eux que bien avant dans la nuit.

« Le pape Innocent, étant donc venu à Paris peu de temps après, ordonna qu'on célébrât tous les ans la mémoire de ce miracle ; et, en reconnaissance de cette protection si marquée de sainte Geneviève, on fit bâtir une nouvelle église en son honneur, laquelle fut nommée *Sainte-Geneviève-des-Ardents*. L'historien qui nous a fait la relation de ce miracle paraît bien digne de foi. Que personne, dit-il, ne doute de ce que nous écrivons ; car nous ne rapportons pas ce que nous avons appris, mais ce que nous avons vu¹. »

Voilà, Monsieur, un fait prodigieux raconté par

¹ Acta SS., 3 jan.

un contemporain à des contemporains. Direz-vous, que c'est un moyen facile d'expliquer la non-guérison des trois malades, que de recourir au défaut de confiance, et que la guérison instantanée des cent autres malheureux dévorés par le feu d'une contagion terrible fut l'effet de l'imagination dont l'influence est immense ? Avouez-le, Monsieur, vous ne le diriez pas sans rougir. Eh bien ! argumenter de quelques personnes non préservées de la contagion plus terrible encore de la rage, pour soutenir que la préservation de milliers d'autres personnes n'a rien de prodigieux, c'est faire quelque chose de plus pitoyable encore. La seule chose rationnelle ici, c'est d'expliquer la non-guérison de quelques-uns par le défaut de cette confiance que demandait le Christ, lorsqu'il passait visiblement sur la terre en faisant le bien aux corps et aux âmes, défaut prouvé, nous l'avons vu, comme il devait l'être. Du reste, Monsieur, vous confirmez vous-même la preuve que vous avez ici réclamée. Certes, vous n'avez rien négligé pour trouver saint Hubert en défaut, et vous avez été très-heureusement inspiré par l'esprit qui vous guide, lorsque vous avez eu recours au *Traité des superstitions* du Docteur Thiers, où saint Hubert n'est guère ménagé. Eh bien ! qu'y avez-vous trouvé ? Un exemple, *un seul*, où J.-B. Thiers assure qu'un paroissien de Camprond mourut de la rage après avoir été taillé à Saint-Hubert, quoiqu'il eût ob-

servé tout ce qui est prescrit par la neuvaine. Eh bien ! supposons véridique le témoignage du Docteur Thiers ; quelle conclusion en tirerez-vous ? Le possédé que les apôtres n'ont pu délivrer prouve-t-il que le pouvoir par lequel ils en ont délivré un si grand nombre au nom de Jésus-Christ n'était pas surnaturel ? Mais ce *seul* exemple enfin trouvé par les plus ardents adversaires de la sainte Etoile ne doit-il pas nous rendre suspect le témoin qui l'affirme ? Et n'existe-t-il pas un motif tout spécial ici de soupçonner le témoignage du Docteur en question sur *l'exactitude* de son paroissien à observer les œuvres de piété et de pénitence de la neuvaine usitée à Saint-Hubert ? Qui donc était J.-B. Thiers, et que sait-on de son caractère, de sa vie et de ses œuvres ?

Thiers (J.-B.) était bachelier de Sorbonne. Il naquit à Chartres, vers 1636, d'un cabaretier. « Après avoir professé les humanités dans l'université de Paris, il fut curé de Camprond, au diocèse de Chartres, où il eut avec l'archidiacre des démêlés dont l'issue ne lui fut pas favorable. Il se brouilla ensuite avec le chapitre de Chartres, pour des raisons qui n'étaient pas plus solides. Il fut obligé de quitter ce diocèse, et il permuta sa cure avec celle de Vibraie, au diocèse du Mans, où il mourut, âgé de 67 ans, en 1703. Cet écrivain avait une mémoire prodigieuse et une érudition très-variée ; mais son caractère était bilieux, satirique et

inquiet. Il avait beaucoup de goût pour le genre polémique, et il se plaisait à étudier et à traiter des matières singulières. Il a exprimé dans ses livres le suc d'une infinité d'autres ; mais il ne choisit pas toujours les auteurs les plus autorisés, les plus solides et les plus exacts. Ses principaux ouvrages sont : un *Traité des superstitions*, en 4 vol. in-12 ; ouvrage d'une grande érudition, quelquefois peu exact et assez prolix. L'auteur aurait pu se dispenser de ramasser toutes les pratiques superstitieuses répandues dans les livres défendus, auxquelles personne ne songeait. En général, une longue et inutile énumération d'abus est toujours dangereuse *pour des esprits faibles ou peu justes ; qui ne distinguent pas la substance d'avec la rouille qui la ronge.* Sa critique est souvent âpre et outrée, et condamne des choses qui pouvaient être envisagées sous un jour plus favorable. *Il y a même des endroits qui donnent à penser sur le compte de l'auteur, par l'affectation avec laquelle il accumule les sophismes et les sarcasmes des hérétiques pour leur opposer ensuite les réponses les plus faibles¹.* »

Je comprends, après cela, Monsieur, votre sympathie pour le Docteur Fhiers, et je soupçonne fort l'inquiet bachelier de Sorbonne de s'être emparé avec quelque empressement du fait qu'il rapporte pour en enrichir son traité des superstitions, et de

¹ Feller, Dict. hist.

s'être dispensé, par amour pour sa marotte, de rechercher soigneusement si, chez son paroissien, aucun obstacle volontaire, c'est-à-dire aucune négligence (relative aux actes de piété, de prudence et de pénitence prescrits pour la neuvaine), négligence produite elle-même par un défaut de confiance, ne s'était opposée à la grâce de sa guérison. Vous avouerez, Monsieur, que ce soupçon est légitime, et ne le fût-il pas, vous ne pouvez nier ce que nous vous avons dit d'abord, c'est-à-dire que vous confirmez vous-même la preuve que vous avez réclamée, et qui vous a été donnée, puisque vous ne trouvez à opposer à des milliers de faits constatés, qu'un fait *unique* rapporté par un auteur manifestement prévenu.

VIII. « Mais on ne voit nulle part, dites-vous, que la neuvaine soit d'institution divine, ni qu'elle ait été révélée à saint Hubert. Comment donc son observation serait-elle nécessaire à la guérison miraculeuse ? Sur quoi cette nécessité serait-elle fondée ? »

La neuvaine, Monsieur n'est nullement d'institution divine, et ne doit pas l'être. C'est une simple pratique de piété et de pénitence qui prépare l'âme aux grâces de Dieu, et en même temps une pratique de la vertu de prudence, qui empêche de mettre volontairement des obstacles naturels à un bienfait qu'on attend de Dieu dans l'ordre de la nature, à un bienfait *naturel* que l'on attend d'une

intervention *surnaturelle* de la divine Providence. Attendre de Dieu sa guérison en faisant des choses contraires à la guérison qu'on espère de lui, ce n'est pas faire acte de confiance, mais de présomption, c'est tenter Dieu. Si donc la fidélité à observer la neuvaine de saint Hubert est une condition du bienfait attendu, c'est parce que l'humble soumission, l'obéissance chrétienne qui fait accomplir des prescriptions autorisées par l'usage de l'Eglise et qui, loin d'avoir rien de superstitieux, n'ont pour objet que des actes de piété, de prudence et de pénitence, dispose l'âme à une confiance plus vive et mieux fondée, et par conséquent aux bénédictions de Celui qui regarde les humbles avec amour et détourne les yeux des superbes et des dédaigneux : *Humilia respicit, sed alta a longe cognoscit*¹.

« Mais on ne voit nulle part, dites-vous, que saint Hubert ait établi cette neuvaine ? »

On la trouve établie et observée, Monsieur, depuis l'origine du pèlerinage de Saint-Hubert, c'est-à-dire depuis le neuvième siècle. Il faut donc penser que la neuvaine comprend l'ensemble des dispositions que saint Hubert demandait de ceux qu'il guérissait pendant sa vie. Nous ne prétendons nullement qu'il ait déterminé lui-même tous les articles de cette neuvaine, mais nous présumons légitimement qu'ils sont conformes aux disposi-

¹ Ps. CXXXVII.

tions qu'il désirait des malheureux qui recouraient à lui. Si, après cela, Monsieur, vous continuez à dire : *On ne voit nulle part qu'il l'ait établie*, nous continuerons à dire de notre côté : *On voit partout que Dieu l'a bénie*, et cela suffit.

Cependant les prescriptions de cette neuvaine ne sont-elles pas superstitieuses et ridicules ?

Vous le prétendez, Monsieur, mais tout à fait gratuitement, car elles n'ont pour objet que des actes de piété, de prudence et de pénitence.

Voici ces prescriptions :

Le pèlerin de Saint-Hubert *doit se confesser et communier, ou se faire dispenser de la communion par son confesseur, s'il est empêché de s'approcher actuellement de la table sainte.*

Evidemment ce sont là des actes de piété. Il est vrai que vous les trouvez peu évangéliques, mais ce n'en est pas moins dans l'Évangile que vous lisez ces paroles : *Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis, et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus*¹. C'est dans l'Évangile aussi que vous lisez celles-ci : *Le pain que je donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde ; celui qui mange ce pain vivra éternellement ; celui qui me mange vivra pour moi. Ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment un breuvage*². — Et pour que vous

¹ Joan. XX.

² Joan. VI.

entendiez les paroles de Jésus-Christ comme ses apôtres les ont eux-mêmes entendues, écoutez saint Paul : *Le pain que nous rompons n'est-il pas la communion du corps du Seigneur, et le calice que nous bénissons n'est-il pas la communion du sang du Christ*¹. *Celui qui mange ce pain et qui boit ce calice indignement, se rend coupable de la profanation du corps et du sang du Seigneur; il mange et boit sa propre condamnation*².

Il est vrai que, sous un autre rapport, vous rejetez cette confession et cette communion au nom de l'Évangile, parce que, dites-vous, l'on ne voit pas dans l'Évangile que Jésus-Christ ait exigé la conversion des malades comme la condition de leur guérison?

Vous prétendez donc, Monsieur, défendre à Dieu d'accorder aux hommes certains bienfaits corporels à condition de leur fidélité à la grâce? Croyez-vous donc enchaîner la Providence toujours vivante et toujours libre, sous le niais prétexte qu'il ne peut y avoir de divin que ce qui est écrit? Ce n'est pas seulement par la Bible, Monsieur, que Dieu manifeste sa volonté, c'est aussi par les faits, et les faits où son intervention est visible n'attendent heureusement pas pour se produire que vous ayez trouvé quelque texte qui le leur permette.

1 I. Corinth. X.

2 I. Corinth. XI.

Passons donc aux autres prescriptions, et voyons s'il en est une seule qui soit dépourvue du caractère de la vénération pour les choses saintes, de la prudence, et de la pénitence :

Le pauvre pèlerin de Saint-Hubert qui a reçu la taille, et qui par conséquent porte au front la parcelle de la sainte Etoile, *doit s'abstenir pendant la neuvaine de baisser la tête pour se désaltérer, en passant, aux fontaines ou aux rivières. Il doit donc étancher sa soif de la manière ordinaire, au moyen d'un verre, ou d'une coupe, ou d'un autre vase.*

Cette prescription porte manifestement le double caractère du respect et de la prudence.

Il doit aussi s'abstenir de vin, du moins de vin pur, et se contenter d'eau ou d'eau mêlée de vin.

C'est un acte d'abstinence, de pénitence, et aussi de prudence.

Il doit s'abstenir également de divers genres d'aliments, et particulièrement de certaines viandes.

Qui dit abstinence ou privation, dit pénitence. Cependant, le savant P. Roberti ne craint pas d'affirmer ici, en s'appuyant sur le témoignage des médecins, que les privations exigées par cet article de la neuvaine ont aussi *un caractère hygiénique*, et que leur but est en partie d'empêcher le malade de mettre *un obstacle positif* au bienfait naturel qu'il attend de Dieu.

Pendant la neuvaine, le pèlerin de Saint-Hubert doit dormir seul ; il doit aussi s'abstenir de se raser, et même pendant quarante jours de soigner sa chevelure. La Bible, Monsieur, vous ôte ici le droit de sourire, car c'est elle qui vous découvre dans cette prescription le caractère de la pénitence.

Le dixième jour, la personne qui a reçu au front la parcelle de la sainte Etoile, doit faire ôter son bandeau par un prêtre, et celui-ci doit le brûler. C'est évidemment un acte de vénération.

Si la même personne était de nouveau mordue par quelque animal enragé, il lui suffirait, sans retourner à Saint-Hubert, puisqu'elle porte déjà la relique de la sainte Etoile, *de faire la même abstinence pendant trois jours.*

Vous le voyez, Monsieur, l'expression générale d'abstinence appliquée à toute la neuvaine, vous en révèle le caractère principal, celui de la pénitence.

Enfin, la personne revenue du pèlerinage doit célébrer pieusement tous les ans, le 4 novembre, la fête de son saint bienfaiteur ; et elle se trouve revêtue pour toute sa vie du pouvoir *de donner le répit ou le délai de quarante jours, et même de le renouveler en faveur des personnes atteintes ou mordues par des animaux enragés*, quand ces personnes ne peuvent se rendre à Saint-Hubert sans inconvénient.

Vous trouvez encore ici, Monsieur, de quoi crier à la superstition, mais vous avouez vous-même que la tradition historique où ce pouvoir est attesté remonte jusqu'à l'époque de saint Hubert, et vous devez reconnaître qu'il n'est pas indigne de la sagesse de Dieu d'honorer son serviteur, en accordant aux personnes qui en portent les reliques au front, le pouvoir de le représenter en quelque sorte auprès des pauvres malades, jusqu'à ce que ceux-ci puissent se rendre au lieu consacré par sa sépulture.

Du reste, Monsieur, les faits sont là, et si l'efficacité du répit vous tourmente, comme l'efficacité du pèlerinage, au point de vous faire recourir de nouveau à la toute-puissance de l'imagination, je n'ai qu'un mot à vous dire : *essayez d'en faire autant*, essayez de calmer l'imagination, ou plutôt essayez de lui donner cette puissance par la foi que vous prêchez.

Je dois encore relever dans votre brochure un autre point qui me fournit l'occasion de faire avec vous une intéressante étude biblique :

Vous affirmez, Monsieur, que si l'on trouve dans les saintes écritures des miracles accompagnés de certaines cérémonies ou de certaines observances, ces observances sont généralement symboliques, et *jamais hygiéniques*. Eh bien ! je n'aurai pas de peine à vous prouver par la Bible que, dans plusieurs guérisons miraculeuses, l'au-

teur de la nature n'a pas dédaigné de se servir de son œuvre, et d'employer des moyens qui n'eussent pas eu, sans doute, l'efficacité nécessaire à la guérison sans une intervention supérieure de sa puissance, mais qui n'avaient pas moins avec cette guérison *une vraie relation de cause naturelle*. En voici quelques exemples qui n'ont pas échappé au P. Roberti : Naaman, général de l'armée du roi de Syrie, ne fut-il pas guéri de la lèpre par le Prophète Elisée qui lui ordonna *d'aller se laver sept fois dans le Jourdain*¹? — Cette cérémonie est symbolique, me direz-vous. Soit, mais n'a-t-elle pas aussi un caractère hygiénique ?

Ezéchias était mourant. Isaïe lui annonce sa fin prochaine. Le roi prie le Seigneur avec larmes et le Seigneur dit au prophète : « Retournez et dites à Ezéchias chef de mon peuple : Voici ce que dit le Seigneur Dieu de David votre père : J'ai entendu votre prière, et j'ai vu vos larmes ; et vous allez être guéri ; vous irez dans trois jours au temple du Seigneur ;

Et j'ajouterai encore quinze années aux jours de votre vie ; de plus je vous délivrerai, vous et cette

¹ Remarquez ici que la confiance en Dieu n'exclut pas le recours à ses serviteurs, et que Dieu bénit cette confiance en ses Saints. Vous direz, peut-être, que saint Hubert est mort, et qu'il ne peut plus nous entendre de l'autre monde. Mais comme il montre par les faits qu'il nous entend à merveille, nous le prions, Monsieur, de vous obtenir la lumière qui vous manque.

ville, de la main du roi des Assyriens ; et je la protégerai, à cause de moi-même, et en considération de David mon serviteur.

Alors Isaïe dit : Apportez-moi une masse de figues. Ils la lui apportèrent, la mirent sur l'ulcère du roi, et il fut guéri. »

L'écriture indique assez que c'est là une guérison surnaturelle, et cependant rejetez-vous le témoignage des naturalistes cités par Roberti, sur le caractère hygiénique du moyen que Dieu désigna au prophète ?

Tobie, instruit par un ange, rendit la vue à son père en lui frottant les yeux avec du fiel de poisson. C'est un nouveau prodige qu'il faut attribuer, sans doute, à l'intervention surnaturelle du Tout-Puissant, et cependant, il y a encore ici des rapports naturels entre l'emploi de ce moyen et la guérison des yeux ; selon l'observation de Plin (Liv. 23. ch. II), cité par le même écrivain.

Il faut donc reconnaître avec lui que l'auteur de la nature honore son œuvre en se servant d'elle, non-seulement pour les opérations purement naturelles, mais aussi pour celles qui dépassent les forces isolées de la nature, et qui exigent une intervention divine supérieure ¹.

¹ En voici d'autres exemples rapportés encore par Roberti : Le peuple d'Israël demande des viandes dans le désert. Dieu lui en envoie, et comment ? « Il changea le vent du midi et y substitua par sa puissance le vent du couchant,

Non que Dieu ait besoin de ces moyens, mais parce qu'il veut nous apprendre à ne rien mépriser de ce qu'il a établi, et à ne pas négliger, lorsque nous recourons à lui, le secours des créatures là où elles peuvent nous aider.

et le vent leur porta des oiseaux, comme il porte le sable de la mer. » (Ps. LXXVII.) *Transtulit austrum de caelo et induxit in virtute sua Africum : et pluit super eos sicut pulverem carnes, et sicut arenam maris volatilia pennata.* Voilà bien le maître de la nature qui, pour opérer des prodiges supérieurs à la nature, se sert cependant des lois naturelles, car il est constant, selon la remarque de Pline. (Liv. 10. c. 23.) que les oiseaux dont il est ici question, c'est-à-dire les cailles, comme les désigne le livre des Nombres (chap. XI.) volent avec peine dans ces contrées par le vent du midi, et que leur vol pesant en demande un autre. —

Et de quelle manière Dieu fraya-t-il un chemin aux Israélites à travers les eaux de la mer ? « Le Seigneur divisa les eaux en faisant souffler un vent violent et brûlant pendant toute la nuit, et l'eau fut divisée en deux, et les enfants d'Israël marchèrent à pied sec au milieu de la mer, ayant l'eau à droite et à gauche qui leur servait comme d'un mur. » (Exod. XIV.)

Vous demanderez peut-être ce qu'il y a d'hygiénique dans les tempêtes. — Absolument rien, mais ces exemples prouvent la thèse générale de l'intervention surnaturelle mêlée aux causes naturelles, là où celles-ci sont en harmonie avec les effets produits par la toute-puissance de Dieu.

Les faits qui suivent confirment la même vérité :

« Les habitants de Jéricho dirent à Elisée : La demeure de cette ville est très-commode, comme vous le voyez vous-même ; mais les eaux y sont très-mauvaises, et la terre stérile. Elisée leur répondit : apportez-moi un vase neuf et mettez-y du sel. Il alla à la fontaine et ayant jeté le sel dans

IX. De la Bible, Monsieur, redescendons à votre brochure, où vous vous scandalisez de la guérison des animaux accordée à la prière des hommes. « Jésus-Christ a guéri les hommes, dites-vous, mais a-t-il jamais guéri les animaux? »

Je vous réponds d'abord par vos propres paroles : *Ce n'est pas qu'il eût été indigne de lui de le faire.* Je le crois bien, car Celui dont la bonté a créé les animaux pour le service de l'homme, peut bien aussi les conserver à l'homme quand celui-ci le lui demande, ou empêcher qu'ils ne lui nuisent au lieu de le servir.

Tout consiste donc à savoir si une providence spéciale s'exerce ici en faveur des hommes qui recourent à saint Hubert, pour obtenir par son intercession que les animaux à leur service soient préservés de la rage.

Eh bien ! oui, d'innombrables faits prouvent que les animaux marqués au front par la clef de saint

l'eau, il dit : Voici ce que dit le Seigneur : J'ai rendu ces eaux saines et elles ne causeront plus à l'avenir ni mort ni stérilité. (*Reg. 4. c. 2.*) » — Il n'est pas nécessaire de faire l'application de ce passage à la question qui nous occupe.

L'esprit prophétique est un don surnaturel, et cependant Dieu n'a pas dédaigné d'y préparer l'esprit de l'homme par l'harmonie de la musique. C'est le même prophète Elisée qui nous le rappelle. « Faites-moi venir un joueur de harpe, dit-il. (*Liv. 4 des Rois ch. III.*) Et lorsque cet homme chantait sur sa harpe, *la main du Seigneur fut sur Elisée* et il dit : Voici ce que dit le Seigneur, etc.

Roberti. (Quest. Hubert. Q. IX.)

Hubert, *fussent-ils ensuite mordus d'autres animaux enragés*, sont préservés de la rage, ou sont rendus complètement impuissants à nuire, et qu'on les voit mourir bientôt sans aucun accès de ce terrible mal.

« On ne rougit pas d'imprimer et de soutenir, dites-vous, que les cornets ou clefs de saint Hubert ont une vertu merveilleuse sur les animaux qui ont été mordus. Mais les apologistes de cet usage oublient ou ignorent que la brûlure est encore le meilleur remède contre la rage. Voilà l'explication de la merveille. »

Mais oubliez-vous ou ignorez-vous donc vous-même, Monsieur, qu'il ne s'agit pas ici de la guérison par la brûlure d'une plaie faite par la morsure d'un animal enragé, mais de la préservation des animaux *marqués de la clef de saint Hubert bien avant qu'ils soient mordus?*

« Au reste, dites-vous encore, les apologistes, par la manière dont ils s'expriment, se trahissent eux-mêmes. Ainsi, l'auteur du *supplément à la vie de saint Hubert* dit qu'il est *presque inouï* d'avoir vu un seul animal marqué tomber dans la rage. Mais ce mot *presque* montre que le cas en est pourtant arrivé. »

A nos yeux, Monsieur, les apologistes ne se trahissent pas eux-mêmes en signalant comme une chose presque inouïe qu'un seul animal marqué soit tombé dans la rage. Nous trouvons, au con-

traire, que ce qu'il y a de merveilleux dans la constance et la multiplicité du fait opposé n'est pas rendu contestable par un fait exceptionnel et presque inouï. Veuillez relire ce que nous vous disions tout à l'heure sur un sujet identique, lorsque nous avons comparé aux faits de préservation de la rage les faits de guérison de la contagion des *ardents*, et vous reconnaîtrez, qu'en bonne logique, il faut rendre compte du fait exceptionnel et infiniment rare, de manière à ne pas méconnaître l'évidence, c'est-à-dire le caractère merveilleux du fait général. Eh bien ! l'expérience qui nous donne la certitude de celui-ci, donne aussi la raison de celui-là, et c'est appuyé sur cette double expérience, que M. le doyen de Saint-Hubert, dont nous avons déjà cité la première réponse, nous dit dans une seconde lettre :

« Tous les jours, nous entendons rendre témoignage à la vertu merveilleuse de ces clefs. Mais il faut remarquer que *celles qui ont été profanées* n'empêchent pas les animaux de tomber dans la rage et de la communiquer lorsqu'ils ont été mordus. »

L'instruction sur les clefs de saint Hubert explique ce qu'il faut entendre ici par profanation : c'est de les employer à un autre usage que celui pour lequel elles ont été bénites, et surtout *de s'en servir pour obtenir de l'argent ou toute autre rémunération analogue.*

Savez-vous, Monsieur, ce qu'il vous faudrait dire pour mettre cette partie de votre brochure en harmonie avec celle qui la précède? Que les animaux préservés de la rage par les clefs de saint Hubert sont ceux qui n'eussent pas été atteints de la rage sans ce moyen, ou ceux dont l'imagination fût calmée par la superstition; tandis que les malheureuses bêtes tombées dans la rage par exception, furent des esprits forts du règne animal sur lesquels la superstition n'eut pas d'empire. Je plaisante, Monsieur, mais avec la bonne et sérieuse intention de vous faire remarquer ce que la préservation des animaux a de concluant contre vous, je veux dire contre votre recours à l'imagination pour expliquer la merveilleuse protection de saint Hubert. Vous avez donc beau vous écrier : « Quelle crasse ignorance d'aller s'imaginer que Dieu a donné à l'étoffe qui est à Saint-Hubert la vertu de guérir les personnes et les animaux, » (comme si les catholiques croyaient à la vertu d'une étoffe quelconque)! nous ne continuerons pas moins à préférer les faits à vos exclamations, et à croire que notre confiance peut obtenir de Dieu, par l'honneur que nous rendons à ses Saints, par notre recours à leur intercession, qu'il éloigne de nous de terribles dangers en préservant de la rage les animaux destinés à notre service.

X. Vous nous conduisez, Monsieur, à la conclusion de votre brochure, par deux objections

d'un autre genre contre le pèlerinage de Saint-Hubert :

« Ce pèlerinage, dites-vous, peut faire négliger les secours de la médecine et exposer ainsi à tomber dans la rage ceux qui ont été mordus de bêtes enragées. »

Nous avons déjà vu, Monsieur, par l'examen des prescriptions de la neuvaine, qu'elle n'empêche pas l'emploi des moyens naturels ordinaires, mais qu'elle ajoute à ces moyens presque toujours inefficaces, le moyen surnaturel dont l'expérience bien des fois séculaire démontre l'efficacité merveilleuse. Il est donc faux, Monsieur, que le pèlerinage de Saint-Hubert expose à tomber dans la rage, et pour le dire, il faut se moquer de l'évidence.

Je lisais dernièrement sur la dernière page d'un bréviaire cet extrait du *Courrier des familles* :

— **RENÈDE INFALLIBLE CONTRE LA RAGE.** — Prendre chez le pharmacien trois poignées de *datura stramonium* (pomme épineuse), les faire bouillir dans un litre d'eau, jusqu'à réduction de moitié, puis faire prendre cette boisson *tout d'une fois* au malade. — Une rage violente survient bientôt, mais de courte durée ; une sueur abondante y succède ; au bout de vingt-quatre heures, le malade est complètement guéri. — Ce remède a été communiqué par le R. P. Legrand missionnaire, qui a évangélisé ces dernières années l'empire d'Anam et le Tonkin, et qui, aujourd'hui, accompagne

l'escadre française dans ses excursions sur les côtes de ces contrées. Le Révérend Père en a fait lui-même l'expérience, et, sur soixante malades auxquels il l'a fait prendre, il a obtenu soixante guérisons.

L'ecclésiastique qui avait enrichi son bréviaire de cette note, y avait ajouté ces mots : *la charité veut qu'on fasse connaître ce remède, mais elle veut encore plus qu'on fasse connaître saint Hubert, car on compte par milliers les personnes mordues jusqu'au sang par des animaux enragés, et préservées de la rage par le pèlerinage de Saint-Hubert.*

Un médecin distingué me disait un jour après une longue discussion : c'est pour éprouver votre patience que j'argumente, mais je vous assure que si j'étais mordu par un animal enragé, je ne me contenterais pas des remèdes ordinaires si souvent impuissants, et je me rendrais aussitôt à Saint-Hubert.

Le premier des historiens modernes de la Belgique, le premier des magistrats du royaume. l'ancien Président du congrès national qui a fondé l'indépendance de notre pays, me disait dernièrement aussi : je suis né près de Saint-Hubert, et j'ai plus d'une fois remarqué chez ceux qui affectaient de tourner les pèlerins en ridicule, l'empressement à les imiter dans le danger.

C'est que le bon sens l'emporte alors sur la so-

phistique. Il fait taire les raisonneurs et les épilogueurs, et se confie à l'expérience.

Et vous, Monsieur, vous ne vous contentez pas de mal raisonner et d'épiloguer, vous faites quelque chose de plus, et que vous qualifierez vous-même tout à l'heure :

« Ce qui revient par la sainte Etoile, dites-vous, est un argent mal acquis. »

Et voici les preuves que vous fournissez à l'appui de cette allégation :

1^o « C'est par *millions* que la sainte Etoile a rapporté au clergé et aux siens et il ne faut pas croire qu'elle soit moins productive aujourd'hui qu'autrefois.

2^o « A Saint-Hubert, il existe une fabrication considérable de *médailles*, de *bagues*, de *cornets de saint Hubert*, de *croix*, de *chapelets*, etc., etc., dont vit plus de la moitié de la ville.

3^o « La valeur de ces objets est pour les catholiques surtout dans la vertu prétendue qui leur est communiquée par l'attouchement de la sainte Etoile, attouchement qui est toujours accompagné d'une offrande et 4^o d'une attestation de l'aumônier qu'il ne délivre qu'à bon bénéfice.

5^o « A Saint-Hubert on ne dit pas à ceux qui se font tailler combien ils doivent donner ; ce serait un abus trop criant ;

« Mais 6^o on n'en arrive pas moins au même résultat : le tronc est là. Ce serait contre les convenances de ne point y mettre son offrande. »

Or, Monsieur, j'ai adressé vos allégations et vos preuves à M. le Doyen de Saint-Hubert, et j'ai reçu de lui la réponse suivante :

1^o « Il est faux que la sainte Etoile ait rapporté par millions au clergé et aux siens.

« Si la sainte Etoile était productive, selon l'inconvenante expression de M^{***}, et si, comme il l'assure, elle continuait de l'être au *clergé* et aux *siens*, elle le serait sans doute et surtout au clergé et aux habitants de Saint-Hubert. — Eh bien ! *On n'a jamais dit ni vu* qu'un curé de Saint-Hubert ait enrichi ses parents ni pendant sa vie, ni par testament. Quant aux habitants de cette ville, la vérité est qu'il n'y a pas dans toute la province une ville plus pauvre que Saint-Hubert.

2^o « Il n'y a pas de fabrication de médailles à Saint-Hubert. — Les *médailles* qu'on y vend viennent des grandes villes. Il en est de même des *croix* et des autres objets de prix ; les habitants les achètent, à Namur, à Liège, ou à Luxembourg. On ne fait à Saint-Hubert que des bagues en cuivre ou en argent, mais de peu de valeur, et il en faut dire autant des cornets et des chapelets.

3^o « Nous n'exigeons jamais un denier pour la bénédiction des objets de piété, ni pour l'attouchement de la sainte Etoile¹. Vous pouvez publier cela hautement.

¹ Vous dites, Monsieur, que la valeur de ces objets est

4^o « Quant à *l'attestation* que l'aumônier délivre avec une feuille imprimée, il reçoit pour l'attestation et pour la feuille imprimée un honoraire de 30 centimes. — A ceux qui se font tailler et auxquels on donne *l'instruction de la neuvaine* et un *bandeau*, on demande pour ces deux objets 50 centimes, si le bandeau est ordinaire; et à ceux qui désirent un bandeau de soie, on demande 75 centimes¹, jamais un denier de plus.

5^o « Il est donc faux qu'on ne dise pas à ceux qui se font tailler à Saint-Hubert, combien ils doivent donner.

6^o « Il est vrai qu'il y a un tronc, il y en a même plusieurs dans l'Eglise de Saint-Hubert. Les offrandes qui y sont déposées sont exactement employées à *l'entretien et aux réparations*² de ce

pour les catholiques dans la vertu prétendue qui leur est communiquée par l'attouchement de la sainte Étole. Si vous parliez de la valeur non appréciable à prix d'argent que ces objets acquièrent ainsi pour la piété, nous dirions qu'en vérité nous vénérons la sainte Étole jusque dans les objets qui l'ont touchée; — mais vous voulez dire que cette valeur se vend et s'achète, et c'est ce qui est absolument faux. Les objets en question se vendent ce qu'ils valent *matériellement*. — Si l'on introduisait ici des abus, ce serait malgré les défenses de l'Eglise.

1 — Que devient donc votre assertion sur l'attestation de l'aumônier qu'il ne délivre qu'à bon bénéfice. — C'est tout simplement l'extrême opposé de la vérité. Le dictionnaire vous apprendra, Monsieur, le nom de cette extrémité-là, et le catéchisme sa valeur morale.

2 C'est ainsi qu'on arrive aux mêmes résultats que vous

temple auguste, de cet asile où le malheur trouve refuge et consolation depuis tant de siècles. »

Maintenant, Monsieur, vous êtes à même de qualifier votre allégation, puisqu'il est démontré que vous avez blessé la vérité, et que vous vous êtes efforcé de blesser avec elle l'honneur du clergé catholique.

XI. Et c'est par une telle voie que nous arrivons à votre conclusion.

« A la place de la pratique superstitieuse de la sainte Etoile, nous voulons, dites-vous, mettre Jésus-Christ qui n'est pas moins puissant. »

Cette pratique n'est nullement superstitieuse, Monsieur, nous venons de le voir; et il ne peut être question de mettre à sa place la confiance en

imaginez, c'est-à-dire, à enrichir le clergé! — On voit que c'est toujours au 8^e commandement que vous faites la guerre.

Le traitement du vicaire, comme aumônier de Saint-Hubert, est de 400 francs, et celui du curé, comme aumônier titulaire, est de 400 francs. Les ministres de la société protestante pour les missions ne se contentent pas de si peu. D'après le rapport publié à Londres, par cette société elle-même, ces messieurs reçoivent annuellement 6112 (six mille cent douze) francs; ils reçoivent mille francs de plus s'ils ont une femme, et environ 500 francs de supplément à chaque nouveau né qui leur arrive. Il faut avouer que tout cela est fort apostolique, et qu'avec de pareils émoluments, il serait facile de donner 2, 3, 4, 5 francs par mois ou par semaine à un certain nombre de malheureux qu'on attirerait au *prêche* par ce moyen.

Jésus-Christ, puisque c'est sur cette confiance qu'elle s'appuie.

Savez-vous, Monsieur, quelle pensée vous me suggérez ? C'est que si vous vous fussiez trouvé dans les rues de Jérusalem quand on y portait les malades sur le passage de saint Pierre, parce que l'ombre même de l'Apôtre leur rendait la santé, vous eussiez certainement *protesté* contre cette pratique superstitieuse, en criant de toutes vos forces : « A la place de l'ombre de saint Pierre, je veux mettre Jésus-Christ qui n'est pas moins puissant ! »

Et c'est ainsi, Monsieur, que vous eussiez pris vous-même la place de Jésus-Christ, puisqu'il lui plaisait d'honorer les siens jusques dans leur ombre, et d'user de sa toute-puissance en faveur de ceux qui les honoraient avec lui. La puissance de Pierre n'était que la puissance du Christ, mais il plaisait au Christ de l'exercer par Pierre.

Dieu vient à nous, Monsieur, par le chemin qu'il veut prendre, et il veut que nous allions à lui par la voie qu'il nous trace.

Dans l'ordre de la nature, Dieu, principe de vie et cause première de toutes choses, vivifie, conserve, féconde tout par les causes secondes. Il fait de même dans l'ordre de la grâce ou de la vie surnaturelle.

Je vous en conjure, Monsieur, examinez attentivement vos doctrines à la lumière de ces vérités,

et bientôt, vous n'y verrez plus que d'étroites creurs !

Vous croyez comme nous que le Verbe s'est fait chair pour être la victime du monde, mais par qui a-t-il voulu se donner aux hommes ? Par sa Mère. Et c'est la Mère du Christ, la Mère de la vie nouvelle, la seconde Eve, la Femme bénie entre toutes, c'est Elle qui n'est pour vous qu'une femme respectable et vertueuse, mais non la Femme unique à laquelle nulle autre ne peut être comparée que par celui qui n'a pas le sens du Christ : *sensum Christi*, selon le mot de saint Paul. Si vous l'aviez, Monsieur, ce sens du Christ, vous ne seriez pas étranger au sentiment de tous les siècles chrétiens, et vous ne vous étonneriez plus de nous voir aller à Jésus-Christ par la voie même qu'il a prise pour venir à nous. Quand vous nous entendez répéter la douce prière de la catholicité : *Ad te clamamus exules filii Evæ*, vous vous scandalisez de ce que nous n'allons pas droit à Dieu ! Mais n'allons-nous pas droit à Dieu quand nous y allons avec Elle ? Il faut donc comprendre, Monsieur, que pour aller droit à Dieu, il n'est pas requis d'y aller seul. Il faut comprendre encore (ce que je prie Dieu de vous faire savoir par expérience) que les enfants de Dieu ne sont jamais mieux reçus de leur Père, que lorsqu'ils lui viennent en famille.

Mais si pour se donner *lui-même* à nous d'une manière sensible, il l'a fait par *le moyen* de sa

Mère, à combien plus forte raison nous accorderait-il ses *dons* par des *moyens sensibles* à leur tour ? Si nous étions de pures intelligences, il nous les eût accordés d'une manière toute spirituelle, mais comme nous sommes des hommes, des créatures tout à la fois spirituelles, corporelles et sociales, il nous les communique aussi d'une manière sensible et sociale. Ouvrez les Ecritures et vous le verrez :

Jésus-Christ n'est-il pas le seul maître, le seul docteur de nos âmes ? *Nolite plures magistri fieri*¹, *unus est magister vester*². Eh bien ! Celui qui seul est maître par lui-même, celui qui seul possède en lui-même la puissance enseignante, la communique à ses apôtres à *perpétuité*, et par conséquent à leurs successeurs en disant : *Enseignez toutes les nations, et voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles*³. Et c'est ainsi qu'il fonde l'apostolat visible et perpétuel.

Jésus-Christ seul est prêtre et victime par lui-même : lui seul a consommé une fois le grand sacrifice du genre humain ; mais cette grande victime une fois sacrifiée sur le Calvaire, et qui ne cesse de s'offrir pour nous dans les cieux : *semper vivens ad interpellandum pro nobis*⁴, ne

¹ Jac. III.

² Matth. XXIII.

³ Matth. XXVIII.

⁴ Hebr. VII.

cesse non plus de s'offrir par nous d'une manière sensible sur la terre depuis qu'elle a dit la grande parole du sacrifice de la nouvelle alliance : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang ; faites ceci en mémoire de moi*¹. De là cette autre parole de saint Paul : *Le pain que nous rompons n'est-il pas la communion du corps du Seigneur, et le calice que nous bénissons n'est-il pas la communication du sang du Christ*²? *Nous avons un autel à la victime duquel ne peuvent participer ceux qui tiennent encore aux sacrifices figuratifs de l'ancien tabernacle*³.

Jésus-Christ seul, parce qu'il est Dieu, a la puissance de remettre les péchés ; mais cette puissance divine, il la communique aux hommes, il veut qu'elle s'exerce par le sacerdoce du Nouveau Testament. Voici la grande scène où l'Évangile nous fait assister à la communication divine de cette puissance : *Le soir de ce jour-là, (c'était celui de la résurrection) comme les disciples étaient rassemblés par la peur des juifs dans une salle dont les portes étaient fermées, Jésus vint, se plaça au milieu d'eux et leur dit : la paix soit avec vous. Et il leur montra ses mains et son côté. Les disciples étaient ravies de la vue de leur maître. Il leur dit donc une seconde fois : la paix*

¹ Matth. XXVI. — 1. Cor. XI.

² 1. Cor. X.

³ Heb. XIII.

*soit avec vous. Comme mon père m'a envoyé, je vous envoie. Il répandit alors son souffle divin sur eux en disant : Recevez le Saint-Esprit. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus*¹.

Lui seul n'est-il pas le fondement de son Eglise? Une autre main que la sienne pourra-t-elle jamais la soutenir contre les efforts de ses ennemis? *Fundamentum aliud nemo potest ponere præter id quod positum est, quod est Christus Jesus*². Eh bien! c'est cette main divine elle-même qui donne un fondement visible à l'édifice visible de son Eglise, c'est Jésus-Christ, seule pierre fondamentale de cet édifice par lui-même ou par sa propre puissance, c'est lui qui communique cette puissance à Pierre en lui disant : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. C'est à toi que je donnerai les clefs de ce royaume, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux*³. — *Pais donc mes agneaux, pais mes brebis*⁴.

Je vous plains, Monsieur, si vous n'êtes pas

¹ Joan. XX.

² Cor. 3.

³ Matth. XVI.

⁴ Joan. XXI.

frappé de cette scène, si chacune de ces paroles, si chacun de ces actes du Christ n'apporte pas la lumière à votre esprit, le feu divin à votre âme. Il montre à ses disciples le cœur ouvert d'où sort le pardon du genre humain, les mains percées et glorifiées qui vont le répandre sur tous les siècles, mais qui vont le répandre par eux, parce qu'il plaît à Dieu de sauver les hommes par les hommes: *Sicut misit me Pater, et Ego mitto vos.*

Vous le voyez, Monsieur, la puissance invisible qui soutient l'Église, la sagesse invisible qui l'éclaire, la justice et la paix invisibles qui se sont embrassées sur la Croix, la miséricorde invisible qui pardonne, la vie invisible qui se communique à nos âmes, tout devient visible par l'institution de Jésus-Christ, comme lui-même, Verbe invisible, s'est rendu visible par son Incarnation dans le sein de la nouvelle Eve : *Ut dum visibiliter Deum cognoscimus, per hunc in invisibilium amorem rapiamur.*

Cessez donc, Monsieur, de vouloir réduire toute l'œuvre de Jésus-Christ à la Bible, cessez de répéter ce mot qui n'est qu'un non-sens : *La Bible, rien que la Bible.* Mais la Bible, Monsieur, n'a été inspirée que pour rendre témoignage à l'œuvre toute vivante de Jésus-Christ, et ce témoignage n'est intelligible lui-même qu'en présence de l'œuvre qu'il atteste. La Bible est une parole divine, mais l'Église est une œuvre divine. C'est parce que

vous avez voulu garder l'une en rejetant l'autre, que vous avez perdu le sens du livre divin. Ce sens, Monsieur, les apôtres l'avaient-ils ? Entendaient-ils ce qu'ils écrivaient par eux-mêmes ou par leurs disciples ? Il faut donc entendre leurs écrits comme ils les ont expliqués aux Eglises apostoliques ; il faut garder l'unité traditionnelle du dogme, de la morale, du culte évangélique.

Oui, il le faut, et il est incontestable qu'en vous plaçant devant l'Évangile, ou en y plaçant les pauvres gens que vous attirez au prêche, pour y faire la découverte du vrai sens des Écritures, comme si le sens de la révélation chrétienne était encore une trouvaille à faire, vous ne résistez pas moins au bon sens qu'à l'Évangile.

Je vous engage donc vivement, Monsieur, lorsque vous verrez vos auditeurs ou vos juges gravement assis autour de vous, de lire ensemble ces paroles d'un vrai disciple de l'Évangile, du sage Fénelon :

« Comment voudrait-on qu'une femme de village, qu'un pauvre artisan examinât le texte original, les éditions, les versions, les divers sens du texte sacré ? Dieu aurait manqué au besoin de presque tous les hommes, s'il ne leur avait pas donné une autorité infailible pour leur épargner cette recherche impossible, et pour les garantir de s'y tromper. L'homme qui connaît la bonté de Dieu, et qui sent sa propre impuissance, doit donc sup-

poser cette autorité donnée de Dieu, et la chercher humblement pour s'y soumettre sans raisonner. — Où la trouverait-il? Toutes les sociétés séparées de l'Eglise catholique ne fondent leur séparation que sur l'offre de faire chaque particulier juge des Ecritures, et de lui faire voir que l'Ecriture contredit cette ancienne Eglise. Le premier pas qu'un particulier se voit obligé de faire pour écouter ces sectes, serait de s'ériger en juge entre elles et l'Eglise, qu'elles ont abandonnée; or, quelle est la femme de village, quel est l'artisan qui puisse dire, sans une ridicule et scandaleuse présomption : je vais examiner si l'ancienne Eglise a bien ou mal interprété le texte des Ecritures. *Voilà néanmoins le point essentiel de la séparation de toute branche d'avec l'ancienne tige.* Tout ignorant qui sent son ignorance doit avoir horreur de commencer par cet acte de présomption. Il cherche une autorité qui le dispense de faire cet acte présomptueux, et cet examen dont il est incapable. — Toutes les nouvelles sectes suivant leur *principe fondamental* lui crient : lisez, raisonnez, décidez. La seule ancienne Eglise lui dit : ne raisonnez, ne décidez point, contentez-vous d'être docile et humble : Dieu m'a promis son esprit pour vous préserver de l'erreur. Qui voulez-vous que cet ignorant suive ou ceux qui *lui demandent l'impossible*, ou ceux qui lui promettent ce qui convient à son ignorance et à la bonté de Dieu? Représentons-

nous un paralytique qui veut sortir de son lit, parce que le feu est à la maison ; il s'adresse à cinq hommes, qui lui disent : levez-vous, courez, percez la foule, sauvez-vous de cet incendie.

« Enfin vient un sixième homme qui lui dit : laissez-moi faire, je vais vous emporter entre mes bras ; croira-t-il les cinq hommes qui lui conseillent de faire ce qu'il sent bien qu'il ne peut pas ? Ne croira-t-il pas plutôt celui qui est le seul à lui promettre le secours proportionné à son impuissance ? Il s'abandonne sans raisonner à cet homme, il se borne à demeurer simple et docile entre ses bras. Il en est précisément de même d'un homme humble dans son ignorance, il ne peut écouter sérieusement les sectes qui lui crient : lisez, raisonnez, décidez, lui qui sent bien qu'il ne peut ni lire, ni raisonner, ni décider ; mais il est consolé d'entendre l'ancienne Eglise qui lui dit : sentez votre impuissance, humiliez-vous, soyez docile, confiez-vous en la *bonté de Dieu, qui ne vous a point laissé sans secours pour aller à lui*. Laissez-moi faire, je vous porterai entre mes bras. Rien n'est plus simple et plus court que ce moyen d'arriver à la vérité. *L'homme ignorant n'a besoin ni de lire, ni de raisonner pour trouver la vraie Eglise*. Les yeux fermés, *il sait avec certitude* que toutes celles qui veulent le faire juge sont fausses, et qu'il n'y a que celle qui lui dit de croire humblement, qui puisse être la véritable : au lieu des

livres et des raisonnements, il n'a besoin que de son impuissance et de la bonté de Dieu, pour rejeter une flatteuse séduction, et pour demeurer dans une humble docilité. Il ne lui faut que son ignorance *bien sensée* pour décider. Cette ignorance se tourne pour lui en science infallible ; plus il est ignorant, plus son ignorance lui fait sentir *l'absurdité* des sectes qui veulent l'ériger en juge de ce qu'il ne peut examiner.

« D'un autre côté les *savants mêmes* ont un besoin infini d'être humiliés et de sentir leur incapacité ; à force de raisonner ils sont encore *plus dans le doute* que les ignorants ; ils disputent sans fin entre eux, et ils s'entêtent des opinions les plus absurdes. Ils ont donc *autant de besoin* que le peuple le plus simple d'une autorité suprême, qui rabaisse leur présomption, qui corrige leurs préjugés, qui termine leurs disputes, qui fixe leurs incertitudes, qui les accorde entre eux, et qui les réunisse avec la multitude. — Cette autorité supérieure à tout raisonnement, où la trouverons-nous ? Elle ne peut être dans aucune des sectes qui ne se forment qu'en faisant raisonner les hommes, et qu'en les faisant juges de l'Écriture au-dessus de l'Église. Elle ne peut donc se trouver que dans cette ancienne Église qu'on nomme catholique. Qu'y a-t-il de plus simple et de plus court, de plus proportionné à la faiblesse de l'esprit du peuple, qu'une décision pour laquelle chacun n'a besoin

que de sentir son ignorance, et de ne vouloir pas l'impossible ? *Rejetez une discussion visiblement impossible et une présomption ridicule, vous voilà catholique¹ ? »*

Nous voulons saisir cette occasion, Monsieur, pour vous faire remarquer l'inconséquence du protestantisme, et l'aveu tacite, mais vivant, qu'il fait par sa conduite de la fausseté de son principe. Ce principe, vous le savez et vous le prêchez, c'est que la seule règle de foi pour les chrétiens, c'est la parole écrite, c'est la Bible, indépendamment de toute autorité vivante divinement instituée pour nous en garantir l'authenticité, l'intégrité, l'inspiration et le sens. Pourquoi donc prêchez-vous, Monsieur ? Parce que le protestantisme a l'instinct de sa conservation, et que malgré son principe, il doit avouer par ses actes, qu'il a besoin d'un ministère doctrinal pour expliquer la Bible à sa manière. N'est-ce pas reconnaître hautement que Jésus-Christ eût laissé son œuvre inachevée, qu'il l'eût manquée, et qu'il ne serait pas un législateur divin, s'il se fût borné à laisser au monde la parole écrite sans un ministère vivant divinement chargé de la garder et d'en maintenir le sens ? Vous prêchez, Monsieur, vous expliquez la Bible, vous faites *autorité* sur le quai de Liège², et vous savez aussi bien que moi que si vos auditeurs désireux d'être débar-

¹ Lettre sur la religion.

² La salle du prêche y était située.

rassés de la confession et de la doctrine qui enseigne la nécessité des bonnes œuvres, n'entendent pas la Bible comme les Justin, les Augustin, les Chrysostôme, les Ambroise, les Grégoire de Naziance et de Rome, mais tout simplement comme vous, c'est parce qu'ils ont besoin d'une autorité qui la leur explique, selon le mot des *Actes des apôtres*¹. Vous proclamez donc en fait la nécessité d'une autorité enseignante que vous niez en principe. Le protestantisme n'est qu'une vivante inconséquence.

Cependant, Monsieur, pour être écoutée, en matière *de foi*, l'autorité religieuse enseignante doit être divinement instituée et divinement soutenue ou assistée, selon cette promesse du divin maître. *Enseignez toutes les nations, JE SUIS AVEC VOUS tous les jours jusqu'à la consommation des siècles*. Or, Monsieur, vous rejetez, avec toutes les sectes, cette autorité divinement établie et divinement assistée, et par conséquent divinement fidèle ou infaillible dans la conservation et la propagation de la foi ; vous rejetez, avec toutes les sectes et tous les schismes cette autorité divine enseignante dont l'universalité (*docete omnes gentes*), la perpétuité (*omnibus diebus usque ad consummationem*), et l'infaillibilité (*vobiscum sum*) sont attestées par l'Évangile. Vous n'êtes donc ni plus chrétien, ni plus évangélique que les adeptes des autres sectes, quelque

¹ Act. VIII.

nom qu'elles aient pris ou qu'elles prennent encore, et il est de la plus complète évidence qu'il n'y a d'évangélique que l'Eglise catholique. Aussi, Monsieur, faut-il de deux choses l'une : ou montrer l'autorité universelle, perpétuelle et infaillible à laquelle l'Ecriture nous renvoie, ou déchirer l'Ecriture et jeter ses feuillets au vent. Oui, il faut rentrer dans le sein de l'Eglise Mère, ou se séparer de Jésus-Christ, et c'est à ce grand spectacle de l'unité positive des esprits dans une même foi, ou de l'unité négative des esprits dans une même apostasie, qu'il est donné à notre siècle d'assister. Choisissez votre place, Monsieur, dans la foi ou dans la négation, dans la vie ou dans le vide, car l'ignorance ne peut vous servir d'excuse, comme elle servira d'excuse à beaucoup d'âmes élevées loin de la vérité, et qui restent meilleures que leurs sectes.

NOTES.

P. S. Je joins ici, en forme de *post-scriptum*, les notes que je vous ai promises sur le célibat ecclésiastique :

DU CÉLIBAT ECCLÉSIASTIQUE.

Ce n'est pas la première fois, Monsieur, que vous tentez de faire croire qu'anciennement les Evêques *se mariaient*. Dans votre petit travail contre les reliques tirées des catacombes, il est encore parlé des enfants d'un Evêque, et dans la même intention. Vous citez également avec affectation le passage de saint Paul où il est dit que l'Evêque ne doit *avoir eu* qu'une femme, comme il est dit ailleurs des veuves attachées au service de l'Eglise, qu'elles ne doivent avoir été mariées qu'une fois : *Vidua eligatur, quæ fuerit unius viri uxor — (1 ad Tim. 5, 9.). Oportet ergo Episcopum irreprehensibilem esse, unius uxoris virum, filios habentem subditos cum omni castitate. (1 ad Tim. 5, 2, 4).* Les enfants d'un Evêque et le passage de saint Paul ne prouvent cependant qu'une chose : c'est que des hommes, auparavant mariés, ont été plus tard élevés à l'épiscopat, *comme ils pourraient l'être encore de nos jours*. Rien de tout cela n'ébranle donc ce fait de l'histoire Ecclésiastique : c'est-à-dire que depuis le temps des

apôtres, jamais les Evêques, après leur consécration, n'ont pu vivre dans le mariage, ni en Orient, ni en Occident. Donnez-vous la peine de lire ce que M. Liebermann a démontré sur ce point dans sa théologie, et vous y trouverez les preuves de ce que nous venons d'affirmer, ainsi que la solution des difficultés soulevées à ce sujet par les écrivains protestants. M. Liebermann n'a cependant pu faire qu'un choix parmi les témoignages les plus importants et les monuments les plus incontestables de la discipline primitive recueillis par d'autres auteurs. Il n'en démontre pas moins d'une manière péremptoire : 1° Que la loi de la continence ecclésiastique remonte aux apôtres; 2° Que l'Eglise latine n'a jamais souffert qu'on y portât atteinte, et que, lorsqu'elle la vit, en certains lieux, menacée de relâchement, elle l'a toujours confirmée avec force ; 3° que la discipline de l'Eglise grecque fut *originellement la même* ; mais que les abus introduits par les dissensions (surtout à l'époque de l'arianisme) y conservant plus d'empire, la discipline s'y relâcha au point qu'on ne défendît plus aux prêtres mariés *avant leur ordination* de cohabiter avec leurs femmes. L'Eglise a toujours gémi de ce relâchement des Grecs, mais elle l'a pourtant *souffert* pour ne pas mettre de plus grands obstacles à l'union. Cependant il faut bien observer que les Eglises grecques n'ont jamais abandonné la discipline primitive en ces deux points :

1^o la loi de la continence fut *inviolablement gardée par les Evêques* ; 2^o il y fut également interdit aux autres clercs ayant les ordres majeurs de se marier *après leur ordination*.

Après avoir lu Liebermann, je vous conseille, Monsieur, de lire dans le livre *du Pape* du comte de Maistre le chapitre où il démontre que l'univers entier n'a cessé de rendre témoignage à ces deux grandes vérités : 1^o au mérite éminent de la chasteté ; 2^o à l'alliance naturelle de la continence avec toutes les fonctions religieuses, mais surtout avec les fonctions sacerdotales.

Le comte de Maistre fait voir ensuite que la loi apostolique de la continence du sacerdoce, quoique disciplinaire, est une des lois de discipline générale et nécessairement permanente, parce qu'elle a sa racine dans la nature du sacerdoce institué par Jésus-Christ, sacerdoce dont les fonctions ne peuvent être ni dignement ni intégralement accomplies sans la continence parfaite.

Puisque nous sommes à citer, nous mettrons encore ici sous vos yeux un passage remarquable de l'histoire universelle de M. Rohrbacher :

« Pour ce qui est du célibat des clercs, la loi et la pratique en étaient dès lors¹ si notoires, que dans sa *Démonstration Evangélique*, Eusèbe se fait cette objection : Mais si les chrétiens ont la même religion que les patriarches, pourquoi donc

¹ Dès les premiers siècles.

ne s'appliquent-ils pas comme eux à laisser une postérité nombreuse? Voici sa réponse : « Il y a parmi les chrétiens deux manières de vie : les uns demeurent dans la vie commune, dans le mariage, dans les soins des enfants et d'une famille ; les autres plus parfaits, renoncent au mariage, aux enfants, à la possession des biens temporels, pour se consacrer entièrement à Dieu et lui offrir continuellement, pour tous les autres, les sacrifices de leurs prières et de toutes sortes de vertus. *Cet état de continence est l'état propre de ceux qui sont consacrés au sacerdoce et occupés du culte divin, des docteurs et des prédicateurs de la parole divine, qui s'appliquent à propager une postérité divine et incorporelle, et à élever dans la sainteté, non pas un enfant ou deux, mais une multitude innombrable*¹. »

« Saint Epiphane, (il avait l'âge d'environ quinze ans à l'époque du concile de Nicée), dit formellement de ceux qui sont honorés du sacerdoce, qu'ils doivent être vierges ou au moins consacrés pour le reste de leurs jours à la vie monastique ou à la continence, et qu'il est nécessaire, s'ils ont été mariés, *qu'ils ne l'aient été qu'une fois*.

« Il dit encore que les Lecteurs sont les seuls qui puissent vivre dans le mariage, mais que les sous-diacres, les diacres, les prêtres et les évêques ne le peuvent en façon quelconque. Ce Père n'ex-

¹ Euseb. *Dem. ev.*, liv. 1. c. 9.

cepte donc pas les sous-diacres eux-mêmes, et il proteste qu'on ne les élit que d'entre les vierges, ou parmi ceux qui s'abstiennent de leurs propres femmes. *Voilà la discipline de l'Eglise universelle, et aussi de l'Eglise grecque dans les lois de laquelle ce Père était très-versé.* Il dit ailleurs que Jésus-Christ est le premier instituteur de cette discipline, et que les Apôtres en ont fait des lois et des canons. En conséquence l'Eglise n'admet point à l'ordre de diacre, de prêtre, d'évêque, ni même de sous-diacre, celui qui, étant marié, use encore du mariage, quoiqu'il n'ait épousé qu'une femme. Elle admet celui-là seulement, ou qui s'abstient de son unique épouse, ou qui est veuf. Cela se fait principalement dans les lieux où les canons de l'Eglise sont observés exactement, car ce Père avoue qu'en certains endroits, il y avait des prêtres, des diacres, et des sous-diacres qui, mariés auparavant, usaient encore du mariage; mais il répond que *c'était un abus introduit contre la règle ou le canon*, par la pente qu'ont les hommes à se relâcher avec le temps, et à cause de la multitude pour laquelle on ne trouvait pas de ministres¹.

« Saint Jérôme, contemporain de saint Epiphane, dit également que les églises d'Orient, d'Egypte, et du Siège apostolique, prenaient pour

¹ Epiph. Expos. fid. c. 21. Hieres. XLVIII, n. 7, et LIX, n. 4.

clercs des vierges ou des continents, ou que, s'ils avaient des femmes, ils cessaient d'être leurs maris¹. Voilà donc les trois grands patriarcats, Rome, Alexandrie et Antioche (car ce dernier est celui auquel se rattachent les Eglises d'Orient), c'est-à-dire, *voilà l'Eglise universelle qui observe la loi de la continence pour les clercs.*

« Les Conciles prouvent la même chose. Celui d'Elvire, canon 33, ordonne généralement aux évêques, aux prêtres, aux diacres et à tous les clercs qui sont dans le ministère, de s'abstenir de leurs femmes, sous peine d'être privés de l'honneur de la cléricature. Le concile de Néocésarée décrète que si un prêtre se marie, il sera déposé.

« Celui de Gangres, de son côté, prononce anathème contre ceux qui soutenaient qu'on ne devait point assister au sacrifice d'un prêtre *qui avait été marié* : c'étaient certains hérétiques qui avaient le mariage en horreur. L'Eglise, comme la vérité, tient le juste milieu entre tous les excès. Si elle exige de ses ministres ce qui est plus parfait, la virginité ou la continence, elle n'enseigne pas moins la sainteté de l'union conjugale.

« Quant aux ministres inférieurs au prêtre, il paraît que la discipline n'était pas fixée uniformément dans toutes les églises particulières. On lit dans le dixième canon du concile d'Ancyre : « Les diacres qui, à leur ordination, ont protesté qu'ils

¹ Adv. Vigilant.

prétendaient se marier, s'ils l'ont fait ensuite, demeureront dans le ministère, puisque l'Évêque le leur a permis. S'ils n'ont rien dit dans leur ordination et se marient ensuite, ils seront privés du ministère. »

« On voit ici la vérité de ce que dit saint Epiphane, que la continence des clercs était la règle générale, mais qu'elle n'était pas toujours bien observée partout. Il y avait à ce manque d'uniformité plus d'une cause : non-seulement la pente naturelle de l'homme à se relâcher, la pénurie de ministres, mais encore quelque chose de plus idéal. En tous lieux, en tous temps, l'universalité des hommes a cru que rien n'est plus agréable à la divinité que la continence, et que non-seulement toute fonction sacerdotale, mais tout sacrifice, toute prière, tout acte religieux exigeaient des préparations plus ou moins conformes à cette vertu. Aussi, en tous lieux, en tous temps, tous les sacrificateurs étaient astreints à la continence, sinon perpétuellement, du moins *dans le temps de leurs fonctions*. Le sacrifice chrétien étant d'une sainteté infinie, cette obligation devenait, pour les sacrificateurs chrétiens, infiniment plus sacrée. Or, le principal sacrificateur est l'Évêque. Dans les premiers siècles, vu le petit nombre des fidèles, *lui seul offrait le sacrifice* en la ville. Les prêtres ne le faisaient qu'à son défaut, et comme ses suppléants. De plus, on n'offrait le

sacrifice qu'une fois dans un jour, et pas encore tous les jours. Les diacres et sous-diacres n'y avaient qu'une participation indirecte. Telle est au fond la raison morale pourquoi la continence des différents ordres a été dès le commencement *plus ou moins* rigoureuse : *celle des Evêques toujours indispensable*, soit en Orient, soit en Occident ; celle des prêtres *de même*, sauf une exception inventée et pratiquée par les Grecs. Ils conviennent de l'ancienne règle, rappelée par le concile de Néocésarée, *que nul prêtre ne peut se marier* ; mais ils admettent que, par tolérance et faute de sujet, un laïque marié peut être ordonné. Puis, par un sophisme qui trahit bien son origine grecque, au lieu d'ordonner un candidat, *quoique marié*, ils le marient *pour l'ordonner*, de manière qu'en violant la règle antique, ils la confessent explicitement.

« Le concile de Nicée n'a point de canon direct sur cette matière, mais un autre qui en approche, et qui est le troisième. « Le grand concile a défendu généralement, que ni évêque, ni prêtre, ni diacre, ni aucun autre clerc ne puisse avoir de femme *sous-introduite*, si ce n'est la mère, la sœur, la tante et les autres personnes qui sont hors de tout soupçon. » *Il ne parle pas d'épouse*. On nommait femmes sous-introduites, principalement à Antioche, celles que les ecclésiastiques tenaient dans leurs maisons, par un usage que l'Eglise

condamnait, comme il fut reproché à Paul de Samosate ; car, encore que ce fût sous prétexte de charité et d'amitié spirituelle, les conséquences en étaient trop dangereuses, ne fût-ce que pour le scandale.

« On a coutume, dit le docte Thomassin, d'opposer au célibat des ecclésiastiques l'histoire de l'évêque Paphnuce, qui, au dire de Socrate et de Sozomène, obligea les Pères du concile de Nicée de ne point faire de canon pour assujettir les évêques, les prêtres, les diacres et les sous-diacres à la continence avec les femmes *qu'ils avaient épousés avant leur ordination*, puisque l'ancienne tradition ne leur défendait que les nouveaux mariages après les ordres reçus. Mais Socrate et Sozomène ne sont pas des auteurs si irréprochables, ni de si bons garants, qu'on soit obligé de les croire sur leur parole, surtout en un point de cette conséquence. Il se peut faire que le fond de l'histoire soit véritable, et que Socrate n'ait manqué qu'en ce qu'il a ajouté du sien. En effet, il n'est pas hors d'apparence que le nombre des prêtres et des diacres incontinents fût déjà si grand dans l'Eglise orientale, au temps même du concile de Nicée, que ces sages évêques jugassent plus à propos de dissimuler le mal qu'ils ne pouvaient guérir. On peut faire le même jugement des conciles d'Ancyre, de Néocésarée et de Gangres, qui n'ont point fait de règlement contre ce désordre, parce qu'ils le

jugent irrémédiable. Mais quand Socrate dit que *l'ancienne tradition de l'Eglise défendait seulement* aux clercs supérieurs de se marier, sans leur ôter l'usage d'un mariage précédent, nous en appelons à Eusèbe, à saint Epiphane et à saint Jérôme, qui, d'ailleurs *plus anciens* que lui, étaient *incomparablement mieux instruits* des anciens usages de l'Eglise. Ainsi Socrate a mis dans la bouche du saint Evêque Paphnuce une harangue qui n'en sortit jamais. Ce saint Prélat put juger avec tout le concile, et avec toute l'Eglise grecque dans les siècles suivants, qu'il valait mieux *tolérer cet abus que d'exposer l'Eglise au schisme*, et ses clercs à une incontinence plus criminelle; mais il ne put ignorer que ce ne fût un abus et un violement des anciens canons de la discipline plus pure, établie par les Apôtres. Socrate même avoue que dans la Thessalie, la Macédoine et la Grèce, les clercs étaient excommuniés s'ils rentraient dans le commerce conjugal avec les femmes qu'ils avaient épousées avant leur ordination. Quant à ce qu'il ajoute que tous les Orientaux s'abstenaient également de leurs femmes précédentes, il est d'accord avec Eusèbe, saint Jérôme et saint Epiphane. Mais quand il dit qu'ils n'y étaient obligés par aucune loi, pas même les évêques, il est en contradiction non-seulement avec *ces trois Pères*, mais avec un grand nombre d'autres et ne mérite par conséquent aucune créance.

« Une autre raison pouvait empêcher le concile de Nicée de transformer en loi expresse la continence des clercs, déjà établie par une tradition apostolique : c'était la crainte de paraître favoriser certaines erreurs que venait de condamner le concile de Gangres. Un certain Eustache avec ses sectateurs, sous prétexte de mener une vie plus parfaite, *condamnaient le mariage*. et disaient qu'une femme vivant avec son mari ne pouvait être sauvée : qu'il n'y avait point d'espoir de salut pour qui *mangeait de la chair*. Ils enseignaient aux esclaves à mépriser leurs maîtres et à les abandonner, au lieu de les servir avec affection et respect ; soutenaient qu'on ne devait pas communier de la main d'un prêtre *qui avait été marié*, méprisaient la maison de Dieu et les assemblées qui s'y font, pour en tenir de particulières et y faire les fonctions ecclésiastiques sans la présence d'un prêtre et le consentement de l'évêque ; prenaient à leur profit les oblations faites à l'église, ou en disposaient sans le consentement de l'évêque et de ceux qu'il en avait chargés ; embrassaient la virginité ou la continence, non pour la beauté de la vertu, mais par horreur pour le mariage, et insultaient aux gens mariés ; méprisaient les agapes ou repas de charité qui se faisaient en l'honneur de Dieu, et ne voulaient point y participer. Sous prétexte de vie ascétique, ils portaient un habit singulier et condamnaient ceux qui portaient des habits or-

dinaires. Sous le même prétexte, les femmes abandonnaient leurs maris, par aversion pour le mariage, et s'habillaient en hommes ; les parents abandonnaient leurs enfants, sans prendre soin de leur nourriture ou de leur conversion ; les enfants, leurs parents, sans leur rendre l'honneur qu'ils leur devaient. Enfin, sous le même prétexte, ils jeûnaient le dimanche et méprisaient les jeûnes communs et traditionnels de l'Église, avaient en horreur les mémoires des martyrs, les assemblées qui s'y tenaient et les offices qu'on y célébrait.

« Les pères du concile de Gangres, parmi lesquels on lit le nom d'Osius de Cordoue, prononcent anathème contre toutes ces erreurs, et terminent par ces excellentes paroles : « Nous ordonnons ces choses, non pour séparer ceux qui veulent, suivant les écritures, s'exercer dans l'Église par ces pratiques de continence et de piété, mais contre ceux qui se servent du prétexte de ces sortes d'austérités pour s'élever avec arrogance, mépriser ceux qui mènent une vie ordinaire, et introduire des nouveautés contraires à l'Écriture et aux lois ecclésiastiques. Nous admirons la virginité, quand elle est accompagnée d'humilité ; nous louons l'abstinence qui est jointe à la piété et la modestie ; nous respectons la retraite qui se fait avec humilité, mais nous honorons aussi le mariage ; nous ne blâmons pas les richesses, quand elles sont en des mains justes et bienfaisantes ; nous estimons ceux

qui s'habillent modestement, sans faste et sans affectation, et nous avons de l'horreur pour les habillements déshonnêtes ou voluptueux ; nous honorons les maisons de Dieu et nous approuvons les assemblées qui s'y font, comme saintes et utiles, sans toutefois renfermer la piété dans les murailles ; nous louons aussi les grandes libéralités que les frères font aux pauvres par le ministère de l'Eglise. En un mot, nous souhaitons qu'on y pratique tout ce que nous avons appris par les *divines Ecritures* et par *la tradition des Apôtres.* » Les évêques du concile, au nombre d'une quinzaine, envoyèrent ces canons avec leur lettre synodale aux évêques d'Arménie. Quatre-vingts ans plus tard, le pape saint Symmaque dira au sixième concile de Rome que les canons du concile de Gangres avaient été dressés par l'autorité apostolique : ce qui autorise à croire qu'Osius de Cordoue y présidait en qualité de légat du Saint-Siège. »